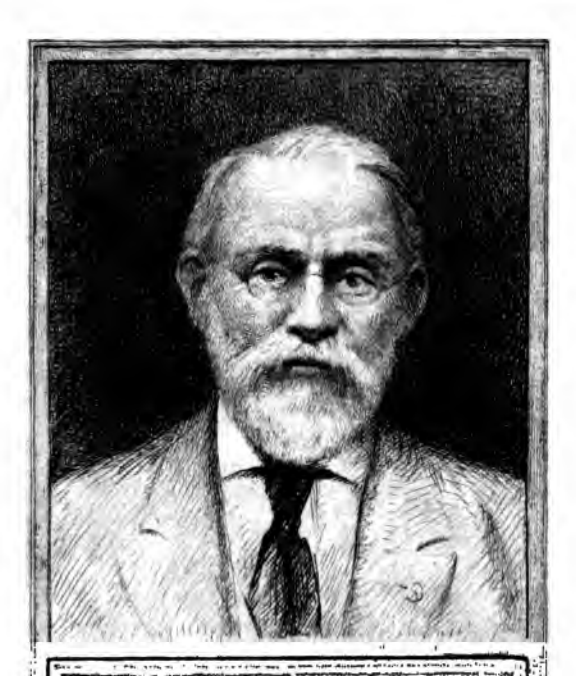






MÉMOIRES

ET

ANALYSE DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DE LA VILLE

DE MENDE,

~~CHEF-LIEU~~ DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.



MENDE,

IMPRIMERIE DE J. J. M. IGNON. == 1827.



COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ;

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 25 AOUT 1820 ;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

En vous réunissant en Société, vous vous êtes imposé le devoir de concourir de tous vos moyens à l'amélioration de l'agriculture, au perfectionnement du commerce et aux progrès des sciences et des arts.

Cette tâche est douce à remplir, puisqu'elle a pour objet la prospérité de votre pays et le bien-être de ses habitans.

Pour parvenir à ce noble but, vous avez pris l'engagement d'employer, sur-tout relativement à l'agriculture, l'instruction et l'encouragement. Vous avez pensé que, pour combattre les préjugés d'une vieille routine, il convenait de rédiger et de répandre dans les campagnes des instructions courtes et simples sur la pratique des méthodes dont l'utilité était démontrée par l'expérience, et de provoquer des essais sur celles dont les résultats, quoique incertains, pouvaient devenir avantageux aux localités.

Cet engagement, vous l'avez tenu avec ce zèle que le seul amour du bien public peut inspirer, et autant que le court espace de tems qui s'est écoulé depuis votre installation a pu vous le permettre.

Vous comptez à peine sept mois d'existence, et vos réunions ont été aussi multipliées qu'il l'a fallu pour traiter différentes propositions dues à votre patriotisme, ou renvoyées à votre examen par le premier magistrat de ce département auquel vous devez votre organisation. Ses connaissances variées, et ses vues pour parvenir au bien, lui ont acquis l'affection de ses administrés et justifient pleinement la haute confiance d'un Monarque qui ne désire que le bonheur de ses sujets.

Appelé, Messieurs, par votre règlement, à rendre compte de vos travaux devant un auditoire aussi respectable qu'éclairé, et où je vois l'homme instruit siéger à côté de ce sexe aimable qui embellit toutes les réunions, je vais m'attacher à résumer les faits principaux qui doivent fixer son opinion : trop heureux si, en exposant aux regards de cette imposante assemblée les droits que vous avez à ses suffrages, je puis moi-même me rassurer contre la sévérité des jugemens du savoir, ou compter du moins sur son indulgence.

J'entre en matière. Je suivrai les divisions indiquées par le titre de la Société : Agriculture. — Commerce. — Sciences et Arts.

L'agriculture, qui occupe le premier rang parmi les arts utiles à l'homme, a été aussi le premier et presque le seul objet qui ait fait la matière de vos méditations.

Assemblées agricoles en Angleterre.

Une direction générale vers son amélioration venait d'être donnée à toute la France, par l'établissement de Sociétés d'Agriculture dans chaque chef-lieu d'arrondissement, lorsque M. le Préfet vous communiqua

une notice de M. Huzard, fils, sur les assemblées agricoles en Angleterre.

Ces assemblées sont de trois espèces. Si elles varient dans leur composition, elles ont toutes pour objet la distribution de plusieurs prix votés et souscrits volontairement par des associations de propriétaires, cultivateurs et commerçans, qui, à des époques déterminées, se réunissent dans un village et tiennent leurs séances tantôt dans une taverne, tantôt sur une place publique, ou même dans un champ, pour discuter sur un objet de culture, déterminer des sujets de prix ou les décerner à ceux qui ont obtenu le plus de succès dans une branche quelconque de l'économie rurale.

Tout en reconnaissant l'avantage qu'il y aurait de voir s'établir dans le département de pareilles institutions, vous jugeâtes d'abord que cet avantage ne pouvait être que l'ouvrage du tems, et que, dans ce moment, l'établissement des Sociétés des trois arrondissemens pouvait remplacer plus efficacement, suivant les localités et nos habitudes, les comices anglais; sur-tout si le Gouvernement vous mettait à même de distribuer quelque encouragement pour des objets d'amélioration que vous détermineriez. Vous voulutes encore qu'un rapport vous fut fait sur cette importante matière; et M. Blanquet, qui en fut chargé, partageant votre première opinion, vous y persistâtes.

A la suite d'un mémoire bien écrit, votre rapporteur vous a donné une notice sur diverses espèces d'améliorations agricoles ou commerciales qui pourraient devenir des sujets de prix dans ce département, et vous vous êtes réservé de statuer sur ce genre d'encouragement, lorsque la Société serait à même de pouvoir l'offrir à l'émulation publique.

Carie des grains.

La plus redoutable des maladies qui attaquent le froment, c'est *la carie*. Les pertes qu'elle occasionne annuellement dans ce département sont immenses. Pour y remédier, un agronome zélé, M. Cayx, a présenté un mémoire à M. le Préfet, qui vous en a fait le renvoi, et dont vous avez confié l'examen à M. Barbut.

Le rapport de votre collègue ne laisse rien à désirer sur la matière. Après avoir payé un tribut d'éloges aux vues de M. Cayx, quant aux effets de ce fléau et aux moyens de le prévenir, il ne croit pas, quant aux causes, devoir partager l'opinion de l'auteur, qui attribue la carie à la piquûre de certains insectes.

Ici votre rapporteur, d'accord avec les agronomes les plus instruits, vous observe que la carie, généralement connue dans le pays sous le nom de *Charbounat*, n'est point, comme on l'avait cru, une dégénérescence du gluten ou de la substance amilacée des céréales, ou un ver particulier qui corrompt cette substance; mais bien une plante parasite du genre des *Uredo*, champignon à semences microscopiques extrêmement multipliées, qui se sème et croit avec les grains infectés, s'insinue dans l'intérieur de la tige, pénètre dans le grain du blé, vit aux dépens de sa propre substance, achève là sa fructification et y prépare sa multiplication à l'infini.

Abordant ensuite les divers préservatifs contre la carie, M. Barbut parle d'abord du *chaulage*, vulgairement connu sous le nom d'*achaldina*, parce que la chaux en est la base, et qu'on l'emploie à sec ou par immersion toujours avec succès. Il cite encore la *sulfatation*, procédé dans lequel le sulfate de cuivre

ou vitriol bleu est employé, et dont la découverte est due à M. Bénédict Prévost.

Pour que la pratique de ces préservatifs devînt plus générale, l'intéressant rapport de M. Barbut a été inséré dans le Journal du département, et vous avez décidé en outre qu'il serait publié une instruction sur cette matière.

Blé - Lammas.

Un autre inconvénient non moins préjudiciable à la bonté des récoltes, est celui qui résulte des gelées tardives. On l'a éprouvé, cette année, dans plusieurs communes du département pour les blés d'hiver.

Cette perte a donné lieu à l'un de vos membres de rechercher les moyens d'y remédier. M. Prost, honorablement cité dans la Flore française, dont les connaissances en botanique égalent la modestie, vous a présenté un mémoire sur l'utilité d'introduire dans ce département la culture du *Blé-Lammas.*

Ce blé, connu en Languedoc sous le nom de *Touzelle rouge sans barbes*, n'est cultivé en France que depuis peu d'années. Apporté d'abord de l'Angleterre en Normandie, sa culture obtînt un tel succès, qu'elle se répandit bientôt dans les contrées environnantes.

M. Prost vous a présenté le tableau des avantages que l'introduction de ce froment offrirait à l'économie rurale dans ce département.

Cette variété prospère dans les terres légères et crayeuses, destinées pour les grains de médiocre qualité. Elle convient au sol granitique de nos montagnes, où on ne récolte que le seigle, l'orge et l'avoine.

On peut semer le Blé - Lammas presque en tout temps, avec la certitude de le voir arriver à une matu-

rité parfaite. S'il l'a été en automne, sa récolte devance de quinze ou vingt jours celle des autres fromens; avantage inappréciable dans ce pays où les moissons étant tardives sont si exposées à la grêle et aux orages.

Mêlé avec le seigle, sa précocité permet de les voir mûrir ensemble à la même époque : ce qu'on n'obtient jamais avec notre méteil ordinaire.

Il donne une farine très-blanche et peu de son; et, à poids égal, cette farine produit plus de pain que celle de nos céréales.

En signalant les avantages que présente cette variété de froment, M. Prost avait pour but d'en faire jouir les propriétaires cultivateurs de la Lozère. Vous avez voulu le seconder, non-seulement par la publication de son mémoire, qui, d'après votre invitation, a été inséré dans le Journal du département; mais encore plusieurs d'entre vous ont souscrit pour se procurer une quantité assez considérable de semence de ce blé, afin d'en faire l'essai.

Boisement des montagnes.

Si la culture des céréales tient de si près à notre existence, celle des arbres ne lui est pas moins nécessaire.

Une fatale cupidité s'est attachée pendant quelque tems à la dévastation des bois, et des défrichemens imprudens sur des pentes rapides ont fait disparaître à la fois et les arbres qui décoraient nos montagnes et le sol qu'ils protégeaient. Nous pourrions attribuer aussi à ces dégradations la fréquence des orages dans les vallons, depuis que ces arbres, qui attiraient les nuages et rompaient les vents, ont été détruits.

La nécessité de réparer ou de prévenir de pareils dommages a donné lieu à un mémoire sur le boisement

des Basses-Alpes, par M. Dugied, ex-préfet de ce département. Ce mémoire, imprimé par ordre de Son Exc. le ministre de l'intérieur, a été adressé aux agronomes instruits et aux Sociétés d'agriculture, pour être livré à leurs méditations.

Votre Président se chargea de l'examen de cet ouvrage. En commençant son rapport, M. le baron Florens vous observa que le département de la Lozère ayant beaucoup d'analogie avec celui des Basses-Alpes, le mémoire de M. Dugied devait être pour nous d'un grand intérêt.

Le travail de M. Dugied est divisé en trois parties. La première traite des défrichemens sur les flancs des montagnes. Il en établit les funestes effets, et il propose, comme moyens contre ces défrichemens, des peines sévères et la conversion des terrains défrichés en prairies artificielles.

La deuxième partie est relative au boisement des montagnes. L'auteur indique comme moyen de l'obtenir des encouragemens par des primes pour les semis, des graines données gratuitement pour semer, et la remise des contributions pendant un certain nombre d'années.

La troisième partie a pour objet l'encaissement des torrens, par des digues ou des plantations, lorsqu'on aura laissé le tems aux nouvelles forêts de croître et de produire leur effet.

L'auteur ajoute une quatrième partie, dans laquelle il s'occupe de la dépense qu'entraînerait l'emploi des moyens qu'il propose.

L'analyse claire et précise du mémoire de M. Dugied vous a fait penser, comme votre rapporteur, que l'emploi des moyens proposés pourrait être couronné

de succès, sinon complètement, au moins en grande partie dans le département de la Lozère, dont la position géologique se rapproche beaucoup de celle des Basses-Alpes.

Pépinières.

Telle est la variété des objets que vous traitez, qu'après avoir déploré les dévastations des bois, vous avez applaudi au zèle de l'un de vos Membres, qui, en établissant à Mende deux pépinières considérables, vous a fait entrevoir le remède à côté du mal.

M. Boissonade, dans un terrain de la contenance d'un arpent cinquante perches métriques, possède trente-cinq mille frênes, cinq mille ormeaux et mille pommiers, dont les deux tiers sont de cette année. Il a en outre mille ormeaux et deux mille frênes, aussi de l'année, pour augmenter ses pépinières ou pour remplacer ceux de ces arbres qui peuvent manquer.

L'utilité de cette entreprise, qui, avant cet amateur pépiniériste, n'avait pas été tentée aussi en grand dans ce pays., vous a paru devoir être recommandée à l'Autorité, comme méritant quelque encouragement.

Un de vos plus beaux attributs, Messieurs, est de proclamer les essais heureux ou les pratiques utiles, et de seconder ainsi les vues bienfaisantes de Sa Majesté, qui se plait à en récompenser les auteurs par d'honorables distinctions.

Votre séance va bientôt vous en offrir la preuve; M. le Préfet ayant voulu ajouter à la solennité de votre réunion, en distribuant des prix accordés par le Souverain à des travaux agricoles (*).

(*) Une médaille d'argent à M. de la Farre, pour ses heureux efforts dans la culture du mûrier, à Arrigés, arrondissement de Florac;



Je ne vous ai entretenu jusqu'à présent que d'objets appartenant spécialement à l'agriculture ; je vais vous parler de ceux qui tiennent et à l'agriculture et au commerce, ces deux mamelles de l'Etat, suivant l'expression d'un ministre du grand et bon Henri.

Dépôt de mérinos.

L'introduction des mérinos en France a été regardée comme une heureuse révolution opérée dans l'économie rurale. Elle a fourni au commerce ces tissus fins qui servent à la parure du beau sexe. La mode qui les fait rechercher et le luxe qui s'est introduit dans toutes les classes, nuiraient essentiellement à la fabrication de nos étoffes, si nous ne cherchions à améliorer nos lainages.

L'établissement d'un dépôt de mérinos a paru devoir réunir cet avantage. Pour concourir à le procurer au département, M. le comte de Morangiés offrit à M. le Préfet son domaine de Fabreges, situé dans la commune d'Auroux. Sa lettre, remplie de vues utiles pour le pays, vous fut renvoyée par ce Magistrat, et vous chargeâtes M. Monteils-Charpal de vous faire un rapport à ce sujet. Possesseur d'un troupeau nombreux de ces précieux animaux, M. Monteils s'acquitta d'une manière distinguée de la tâche que vous lui aviez imposée. Son rapport est plein d'observations judicieuses, fruit de l'expérience et de la connaissance des localités.

Votre rapporteur ne se dissimule point qu'en général les agriculteurs ne s'accordent pas sur l'utilité du remplacement intégral des moutons indigènes par l'introduction des mérinos race pure ; mais, sans chercher

---

et une mention honorable à M. Sapet, de Langogne, pour les succès avec lesquels il a réussi à créer et à entretenir des pépinières.

à approfondir les motifs de cette différence d'opinion, qui, chez la plûpart des propriétaires ruraux, tient à l'empire de l'habitude et à la répugnance pour toute innovation, M. Monteils-Charpal pense qu'un dépôt de mérinos race pure, employé au croisement des races indigènes, peut seul procurer l'amélioration de nos lainages et rétablir la supériorité des produits de notre fabrication, autrefois si recherchés.

Il vous observe que c'est par le croisement que nos voisins d'outre-mer sont parvenus à détruire toute concurrence avec nous; mais il ne craint pas d'avancer que c'est en employant le même moyen que nous l'emporterons encore sur nos rivaux, parce que la nature, qui nous a prodigué de nombreux et d'excellens pâturages, semble avoir destiné plus particulièrement ce pays pour l'élève des bestiaux.

Votre rapporteur vous engage à solliciter de la bienveillance du Gouvernement un dépôt de mérinos qui serait placé dans le rayon de la commune de Mende, et des primes pour être distribuées aux propriétaires de chacun des trois arrondissemens du département qui auraient obtenu et présenteraient au concours le plus nombreux et le plus beau croisement.

Améliorations de la race chevaline.

Tandis que vous vous occupiez de primes à demander pour l'amélioration de vos bêtes à laine, Son Exc. le ministre de l'intérieur consultait M. le Préfet sur la meilleure répartition de celles pour l'amélioration de la race chevaline.

Plusieurs questions vous furent proposées à ce sujet par le premier Magistrat du département. Il s'agissait principalement de savoir laquelle des deux classes : la

propagation ou l'éducation, c'est-à-dire des jumens poulinières ou des poulains, on devait encourager dans l'arrondissement de Mende.

Vous futes d'avis que les primes devaient être accordées aux jumens poulinières de la classe de celles qui donnent des chevaux de selle. Les autres questions avaient pour objet des dispositions réglementaires sur la distribution de ces encouragemens. Vous crutes devoir joindre à leur solution diverses observations, soit sur l'insuffisance du nombre d'étalons que vous receviez du dépôt de Rodez, soit sur le prix de la monte, en ajoutant qu'il serait digne de la munificence royale de supprimer cette rétribution, comme première prime à accorder à l'amélioration des races des chevaux.

Dépôt de baudets.

Après avoir accueilli avec reconnaissance les vues d'amélioration qu'on vous proposait pour la race chevâline, quoique d'un intérêt secondaire dans ce département, vous futes d'avis de solliciter des encouragemens du Gouvernement pour améliorer celle des mules et mulets. Vous chargeâtes votre Secrétaire perpétuel de vous faire un rapport à ce sujet. Je ne vous occuperai pas long-tems de l'analyse de mon propre ouvrage. On sait généralement que l'habitant de nos campagnes se livre peu à l'élève des chevaux, et qu'il préfère tourner ses spéculations vers celle des mules et mulets, attendu que ce genre d'industrie exige moins de soins et présente plus de chances avantageuses. D'ailleurs, le mulet est très-recherché dans ce pays, où il est plus employé que le cheval. Plus sûr pour franchir les chemins escarpés de nos montagnes, c'est à son aide que le transport des vins

du Vivarais se fait dans les arrondissemens de Mende et de Marvejols, et que dans celui de Florac, il sert tour-à-tour de monture, de bête de charge et pour fouler les grains.

Je vous signalai les causes de la dégénération de l'espèce indigène, autrefois si recherchée dans nos foires, qui ne sont plus approvisionnées aujourd'hui que par des sujets qu'on y amène de l'Auvergne ou du Poitou, et vous pensâtes que l'établissement d'un dépôt de baudets devait être demandé au Gouvernement, par l'intermédiaire de M. le Préfet et du Conseil général du département, qui avait déjà manifesté son vœu à cet égard dans sa session de 1819.

Opération de Gastrotomie.

La partie des Sciences et des Arts vous a le moins occupé. Seulement l'un de vos Membres, M. Barbut, vous a communiqué des observations relatives à une opération de gastrotomie pratiquée avec succès par M. Cayroche, docteur en médecine à Mende, le premier mai 1819, sur une dame de 24 ans. Cette opération, honorablement mentionnée dans le Bulletin de la Faculté de Médecine de Paris et de la Société établie dans son sein, ainsi que dans le Journal de Médecine française et étrangère, offrant un cas remarquable dans les annales de l'art de guérir, la Société a arrêté qu'il en serait fait une analyse, laquelle serait publiée et insérée dans ses registres.

Correspondance.

Vous avez reçu de plusieurs Sociétés académiques des Mémoires et diverses publications périodiques sur leurs travaux, dont il vous a été rendu compte dans différentes séances.



M. le Préfet a mis à votre disposition seize exemplaires du *Manuel d'Agriculture* de M. le comte de Villeneuve, que vous avez distribué, suivant ses intentions, à des propriétaires ; et vous devez enfin à la munificence du Gouvernement plusieurs ouvrages qui ont enrichi vos archives.

Je terminerai, Messieurs, en annonçant que, sur l'invitation de M. le Maire de Mende, vous avez nommé deux de vos membres pour faire partie d'une commission chargée de prendre les mesures convenables pour la rédaction du catalogue de la bibliothèque de cette ville, afin de pouvoir l'ouvrir au public et de lui procurer ainsi un nouveau genre d'utilité.

J'ai dit, Messieurs, tout ce que vous avez fait jusqu'à ce jour ; ne nous dissimulons point ce qui reste encore à faire. Dans un département tel que le nôtre, il faut l'avouer, le champ des améliorations est vaste ; mais avec la coopération bienveillante de M. le Préfet et l'amour du bien qui vous anime, rien ne peut être au-dessus de votre zèle.



MEMOIRE

SUR L'UTILITÊ D'INTRODUIRE LA CULTURE DU BLÉ - LAMMAS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE;

PAR M. PROST, VICE-SECRÉTAIRE.

SÉANCE DU 9 MAI 1826.

MESSIEURS,

LA culture des plantes céréales, qui fait la vraie richesse d'un pays, est peu variée dans le département de la Lozère. Les agriculteurs y sont encore esclaves d'une vieille routine qui appelle l'attention de cette Société; avec du zéle et de la persévérance, on parviendra à la détruire. Dans la majeure partie du département, on se borne à cultiver le froment ordinaire, le seigle, l'orge et l'avoine. La touzelle, le maïs, le panic sont répandus seulement dans quelques contrées de nos Cévennes. Toutes ces plantes intéressantes présentent une foule de variétés dont plusieurs pourraient être introduites dans notre pays et en augmenter les ressources. Je ne ferai point l'énumération de ces variétés (*) : elles sont très-nombreuses, tant la nature est attentive à multiplier nos jouissances

(*) M. Seringe, instituteur au collége de Berne, a publié une monographie des céréales de la Suisse ; il porte le nombre des espèces ou variétés à soixante-neuf.

et à venir au secours de nos besoins. J'en citerai seulement une qui offre un grand avantage et qui réussirait fort bien sur le sol que nous habitons : c'est le *Blé-Lammas*, connu dans le Languedoc sous le nom de *Touzelle rouge sans barbes*. La Société d'Agriculture rendrait un véritable service à l'économie rurale de ce département, en faisant connaître et en répandant la culture de ce précieux froment. Cette variété prospère dans les terres légères et crayeuses destinées pour les grains de médiocre qualité. Elle convient au sol granitique de nos montagnes où on ne récolte que le seigle, l'orge et l'avoine.

Le *Blé-Lammas* résiste plus que les autres fromens aux intempéries des saisons, qui diminuent et détruisent quelquefois les espérances du laboureur.

Il donne une farine très-blanche et peu de son. Cette farine, à poids égal, produit plus de pain que celle de nos céréales. Dans les provinces où le *Blé-Lammas* est connu, les boulangers le recherchent et le paient plus cher que le froment ordinaire.

Sa culture ne demande que les soins et les engrais usités. Il se sème en automne, à la même époque que le froment, et la quantité de semence, pour un terrain donné, est la même.

Un des principaux avantages du *Blé Lammas* est sa précocité. Il est certain que sa récolte devance de quinze ou vingt jours celle des autres fromens : ce seul avantage suffirait pour l'introduire dans ce département, où les moissons sont tardives.

Les cultivateurs qui sont dans l'usage de semer du méteil, trouveront un bénéfice réel de mélanger le *Blé-Lammas* avec le seigle. Ils parviendront l'un et l'autre en parfaite maturité, à la même époque : ce

qu'ils n'obtiennent point avec le froment que nous employons. Presque toujours le seigle est trop mûr et il s'égraine. S'il est au degré de sa maturité, le froment ne l'est point et donne un grain maigre qui produit peu de farine. Après quelques expériences, on se convaincra qu'il est avantageux, pour faire du bon méteil, de se servir du *Blé-Lammas*. Ce méteil sera estimé et se vendra à un plus haut prix que celui qui est exposé maintenant à nos marchés.

Le blé qui fait le sujet de ce Mémoire est connu en France depuis peu d'années. Il fut d'abord apporté de l'Angleterre en Normandie. Sa culture y obtînt un tel succès, que bientôt les contrées environnantes s'en emparèrent; et, de proche en proche, cette culture est parvenue jusques chez nos voisins : peut-être même est-elle connue et pratiquée par quelques propriétaires de nos Cévennes.

J'ai démontré les avantages qu'on retire de la culture du *Blé-Lammas*. Je prie la Société de les faire connaître et d'inviter les propriétaires à se procurer des semences de ce précieux froment (*). Si ces propriétaires étaient sourds à la voix de leur propre intérêt, nous devrions chercher d'autres moyens de l'introduire dans notre département, qui, plus qu'aucun autre, ressent le besoin de voir augmenter les récoltes en grains. Pour parvenir à ce but, nos ressources sont faibles, je le sais; mais nous pourrions recourir à M. le Préfet : il ne nous refusera pas son secours, j'en suis sûr. Les mesures que nous lui proposerions

---

(*) Il est cultivé à Montpellier, et plus particulièrement aux environs de Toulouse. On pourrait demander des semences à l'une de ces villes, qui ont de fréquentes relations avec Mende.

tendraient au bien-être, au bonheur de ses administrés, et nous devons tout attendre de sa sollicitude. Si nous parvenons à avoir de la bonne semence et le véritable *Blé-Lammas*, le succès n'est point douteux; et, dans quelques années, le département jouira d'un bienfait inappréciable, qu'il devra à votre zèle et à votre amour pour le bien public.

Dans la séance du 3 août 1820, M. Prost ayant communiqué verbalement de nouvelles observations sur le *Blé-Lammas*, qu'on peut semer presque en tout tems, avec la certitude de le voir parvenir à une maturité parfaite, plusieurs membres de la Société se sont fait inscrire pour faire venir de la semence de ce froment.

RAPPORT

SUR UN MÉMOIRE DE M. CAYX,

RELATIF A LA CARIE OU CHARBON DU BLÉ;

PAR M. BARBUT, MEMBRE RÉSIDANT.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1820.

MESSIEURS,

Le mémoire de M. Cayx est rempli de vues utiles pour le département de la Lozère.

M. Cayx commence d'abord par signaler à l'Autorité les dommages et les pertes immenses que le département éprouve, toutes les années, par la carie.

Il décrit ensuite avec détail les caractères que présentent les épis charbonnés ; il suit cette dégénération depuis la naissance de la plante jusqu'à la moisson ; il observe à ce sujet que non-seulement les grains cariés ne sont d'aucune utilité pour la nourriture des hommes et des animaux, mais que même les uns et les autres en sont fort incommodés lors des *dépiquages* des blés avariés ; que le reste du grain est vicié, et que les pailles aussi ont une qualité nuisible, comme fourrage.

Il entre ensuite dans une longue discussion sur les causes de la carie, dont il attribue l'origne à la piqûre de certains insectes. Cette partie du mémoire est la moins instructive et la plus éloignée des connaissances actuelles. Il paraît reconnu aujourd'hui, par tous les agronomes instruits, que la carie des-

blés, généralement connue dans le pays sous le nom de *charbounat*, n'est point, comme on l'avait cru, une dégénérescence du gluten ou de la substance amilacée des céréales, ou un ver particulier qui corrompt la propre substance ; mais bien une plante parasite du genre des champignons à semences microscopiques extrêmement multipliées, qui se sème et croît avec les grains infectés, s'insinue dans l'intérieur de sa tige, pénètre dans le grain même du blé, vit aux dépens de sa propre substance, achève là sa fructification et y prépare sa multiplication à l'infini.

M. Cayx décrit après, avec détail, la méthode que M. Parmentier a donnée dans le Journal d'Agriculture, en l'an 7, pour remédier à la carie des blés. Cette méthode, connue sous le nom de *chaulage*, consiste à faire fuser dans un vase quelconque, de capacité suffisante, de la chaux vive, et de laver les grains dans cette eau de chaux.

Les proportions sont de 8 livres ou 4 kilogrammes chaux vive blanche ou grise, 40 liv. ou 20 kilogrammes eau pour un quintal de grains, ou 4 cartes mesure de Mende, ou six décalitres mesure métrique. Toute l'opération consiste à bien laver, pendant un quart d'heure, les grains dans ce mélange, et de faire sécher un peu, afin de pouvoir semer.

Ce remède tres-simple suffit pour anéantir tous les germes de la carie et en préserver les grains qui y ont été soumis. M. Cayx prétend que la méthode usitée de mêler à sec de la poudre de chaux dans les mêmes proportions, de les laisser en contact un certain tems et de semer ensuite le tout, ne suffit pas et n'est pas aussi efficace que la première. Je dois observer qu'elle

promettre la santé des familles et met dans des mains inexpérimentées un poison très-caustique.

La Société, sans contester l'efficacité de la poudre dont il s'agit, vu les dangers de son emploi, arrêta que la note ci-dessus serait publiée par la voie du Journal du département, et qu'on recommanderait en même tems le chaulage suivant, que plusieurs de ses membres ont employé avec succès, ainsi que celui indiqué par M. le comte Louis de Villeneuve, dans son Manuel d'agriculture :

1.o *Procédé recommandé par la Société.*

« Pour un hectolitre de grain préalablement lavé, » prenez un kilogramme de chaux pulvérisée et deux » écuellées de cendres : mêlez et remuez le tout » ensemble, et semez. »

2.o *Procédé indiqué par M. de Villeneuve.*

« On a deux *comportes* ou baquets. Dans l'un, on » met le blé de semence, on le remplit d'eau et on remue » avec un bâton. Si on aperçoit qu'il surnage beaucoup » de grains charbonnés, on verse l'eau en inclinant le » baquet, et on remet de l'eau en renouvelant l'opé- » ration s'il est nécessaire. Le blé bien lavé, on en » remplit des paniers, qu'on enfonce à plusieurs reprises » dans une eau de chaux vive qui est dans l'autre » baquet : on laisse égoutter quelques instans en dehors, » et on met ensuite le blé en tas dans le grenier. En » chaulant ainsi vingt-quatre heures à l'avance, le grain » se gonfle de manière à donner un cinquième d'écono- » mie dans la semence, double avantage, en ce que la » plûpart des cultivateurs sèment toujours trop épais.

» Le succès de cette méthode, d'une facile exécution, » a été confirmé par une longue expérience. »

RAPPORT

SUR DES GRAINES ENVOYÉES PAR LE GOUVERNEMENT A LA SOCIÉTÉ;

PAR M. PROST, VICE-SECRÉTAIRE.

SÉANCE DU 15 MARS 1821.

MESSIEURS,

Vous avez reçu de Son Exc. le Ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, par l'intermédiaire de M. le Préfet, une caisse de graines récoltées dans les jardins du Roi, ou que Son Exc. a fait venir de différens pays. Dans votre dernière séance, vous m'avez chargé d'en dresser le catalogue et de vous faire connaître les espèces dont la culture serait avantageuse à notre arrondissement. Je me suis acquitté de cette tâche avec plaisir : je souhaite d'avoir rempli le but que la Société se propose.

M. le Préfet, dans la lettre d'envoi adressée à M. le baron Florens, notre président, annonce que la caisse renferme 200 espèces de graines. D'après le dépouillement exact que j'en ai fait, je n'en ai trouvé que 73, y compris même quelques variétés.

Parmi les semences que nous venons de recevoir, il en existe quelques-unes dont nous devons soigner et répandre la culture : j'ai eu soin de les indiquer dans le catalogue. Son Exc. le Ministre de l'intérieur promet, pour les années suivantes, d'autres envois en

graines et en jeunes plans : ce qui sera infiniment plus précieux. Faisons tous nos efforts pour répondre à l'empressement que le Gouvernement met à propager, dans le royaume, les végétaux utiles dans l'économie rurale, le jardinage et l'art forestier. Il n'est aucun de nous qui ne sente combien il est important de les répandre dans nos contrées, où les produits sont peu variés. Nous devons sur-tout nous attacher aux plantes céréales. Celles qui font partie de la collection des semences adressées à la Société sont en bien petit nombre d'espèces, et chaque espèce ne contient qu'une très-petite quantité de grains : ce qui nous met dans l'impossibilité d'en faire jouir tous les membres qui en désireraient. Il serait nécessaire, et j'ose dire indispensable, que nous eussions, dès ce moment, une petite ferme expérimentale, où la Société se livrerait à des essais dont les résultats seraient très-utiles. Nous y réunirions les semences que nous possédons. Ce serait le seul moyen d'en suivre avec exactitude les progrès, et d'en faire connaître la réussite à l'Autorité de qui nous les tenons. Ce mode est déjà suivi, avec le plus grand succès, par plusieurs Sociétés agricoles. Tâchons de les imiter, et nous y viendrons à bout, moyennant quelques légers sacrifices que le bien général réclame de nous. C'est à votre zèle, Messieurs, et à votre amour pour l'intérêt public, que je soumets ce projet. S'il est approuvé, je proposerai de le faire connaître à M. le Préfet. Nous savons qu'il est toujours prêt à seconder les vues qui ont pour but le bien-être de ses administrés, et je ne doute pas qu'il ne parvienne à obtenir du Gouvernement des fonds, à titre d'encouragement, qui seraient affectés à l'entretien de la ferme expérimentale.

Dans la lettre précitée, M. le Préfet nous engage à lui adresser, pour être transmise au Conseil d'agriculture, la liste des plantes utiles qui sont connues dans l'arrondissement de Mende. Vous m'avez chargé encore de ce travail. J'ai regret de n'avoir pu vous le présenter aujourd'hui. Cette liste sera déposée sur le bureau à la séance prochaine.

Voici le catalogue des graines reçues :

Arbres Forestiers.

1 *Larix europæa.* L. Melèze d'Europe.

Obs. Tout terrain lui convient. Il redoute plutôt l'excès de la chaleur que l'excès du froid. Son bois est préférable au chêne pour la construction.

2 *Pinus rigida.* Pin à goudron des Etats-Unis.

3 *Pinus Riga.* Pin de Riga.

4 *Pinus laricio.* Lam. Pin laricio de Corse, ou pin élevé.

Obs. Ces trois espèces de pins et le melèze sont propres pour les forêts de nos montagnes. Je recommande sur-tout le laricio de Corse. Cet arbre, d'un port élégant, dure très-long-tems et parvient à une grande hauteur. Son bois est estimé pour la charpente des grands édifices. Les agriculteurs qui désireraient se livrer à cette culture, trouveront à la bibliothèque de la Société une note fort instructive sur la culture et les usages de cet arbre précieux.

5 *Juglans nigra.* L. Noyer noir de Virginie.

Obs. Il craint beaucoup moins les gelées que le noyer que nous possédons. Son bois est plus estimé. J'ignore si sa noix donne une aussi bonne huile.

6 *Carpinus ostrya.* L. Charme du Canada à fruit de houblon.

Obs. Dans le Canada, il porte le nom de bois dur

ou bois d'or. On en fait des rouets de poulies pour les vaisseaux. Son bois, quoique fort dur, est plus facile à travailler que celui du charme commun. Il prospérerait dans le pays.

Arbres et Arbustes d'agrément.

7 *Abies taxifolia.* DC.	Sapin argenté.
8 *Acer eriospermum.* Mich.	Erable à fruit cotonneux.
9 *Bignonia Catalpa.* L.	Catalpa de Virginie.
10 *Celtis cordata.* H P.	Micocoulier à feuilles en cœur.
11 *occidentalis.* L.	Micocoulier de Virginie.
12 *Cupressus disticha.* L.	Cyprès de la Louisiane.
13 *Cytisus laburnum.* L. *var.*	Cytise des Alpes, var. à larges feuil.
14 *Diospyros lotus.* L.	Plaqueminier d'Orient.
15 *Gleditsia sinensis.* Lam.	Févier de la Chine.
16 *triacanthos.* L.	Févier épineux.
17 *Juniperus virginiana.* L.	Cèdre rouge de Virginie.
18 *Liriodendrum tuliferum.* L.	Tulipier de Virginie.
19 *Lycium barbarum.* L.	Jasminoïde lanceolé.
20 *Mespilus coccinea.* H. P.	Azerolier écarlate.
21 *lucida.*	Azerolier à épines luisantes.
22 *pyrifolia.*	Azerolier à feuilles de poirier.
23 *Platanus orientalis.* L.	Platane d'Orient.
24 *Robinia pseudo-acacia.* L.	Faux-Acacia.
25 *caragana.* L.	Arbre à pois, de Sibérie.
26 *Sophora japonica* L.	Sophore du Japon.
27 *Thuya orientalis.* L.	Thuya de la Chine.
28 *occidentalis.* L.	Thuya du Canada.

Obs. Ces arbres ou arbustes sont de pleine terre et s'acclimateront facilement aux environs de Mende. Plusieurs y sont déjà connus. Ils peuvent servir à l'ornement des bosquets, à la décoration des promenades et places publiques, sur-tout le faux-acacia et le

platane d'Orient. Le févier épineux, à cause de ses vigoureuses épines, forme des haies de clôture impénétrables : la culture en est facile : il s'accommode de toute espèce de terrain.

Plantes céréales.

29 *Secale cereale* Var.	Seigle trimestre.
30 » » »	Diverses variétés de froment cultivées au Cap de Bonne-Espérance.
31 *Triticum æstivum calmucium.*	Froment printanier kalmouque.
32 *aristatum.*	Blé de Mars barbu.
33 *fertile.*	Froment printanier chinois.
34 *compositum.*	Froment à épis rameux.
35 *monococcum.*	Petite épautre.
36 *monococcum major.*	Grande épautre.

Obs. Nous devons saisir avec empressement toutes les espèces ou variétés de blés qui nous parviennent. Je recommande celles-ci, et particulièrement les numéros 29, 30, 31, 32 et 33. Il serait à souhaiter que la quantité fut plus considérable. Le peu que nous possédons doit nous être précieux.

37 *Zea mays cinera.*	Maïs couleur de cendre.
38 *rubra.*	Maïs rouge.
39 » » » «	Grand maïs de Pinsylvanie.

Obs. Ces trois variétés de maïs ne sont pas à négliger. Cette plante est très-productive. Sa farine, mêlée avec celle de froment, donne un pain très-bon et très-sain. Les bestiaux en mangent les feuilles et même les tiges. Son grain sert encore à nourrir la volaille.

40 *Holcus sorghum nigricans.*	Sorgho ou grand millet à fruit noir.
41 *Holcus spicatus*, L.	Sorgho à épi.

42 *Phalaris canariensis*, Var. Alpiste des Canaries à semences jaunes.
43 *paradoxa*. L. Alpiste étranger.
44 *minor*. Petit Alpiste.

Obs. La graine de ces graminées sert principalement à la nourriture des petits oiseaux et de la volaille.

45 *Avena freitas ortega*. Avoine d'Espagne.

Obs. Cette espèce d'avoine a le grain fort mince. La culture en est recommandée comme fourrage.

46 Nioulle du Sénégal.

Obs. Je ne connais point cette plante. Elle produit un petit grain qui, d'après la note attachée à l'étiquette, sert de nourriture à l'homme.

47 Riz du pays de Napools, variété nommée Kalamarsi.
48 Riz des montagnes de la Cochinchine.
49 Riz des montagnes de Sambuanga aux Philippines, 2.e variété.
50 ——— 3.e variété.
51 ——— 4.e variété.
52 ——— 5.e variété.
53 ——— 6.e variété.
54 ——— 7.e variété.

Obs. Si ces espèces ou variétés de riz demandent les mêmes soins que le riz ordinaire, nous n'avons guère l'espoir de les voir prospérer ici. Il nous manque la première variété du riz de Sambuanga, dont l'étiquette nous aurait indiqué le terrain qui convient à cette espèce et la manière de la cultiver. Il faut néanmoins en essayer la culture dans une terre ordinaire et humide.

Plantes potagères.

55 *Cucurbita asiatica*. Bonnet turc.
56 *pepo-viridis*. Potiron vert.

57 *Cucurbita citrullus.* L.	Pastèque à chair rouge.
58 *Cucumis melo.* L.	Melon d'hiver, d'Espagne.
59 *melo-rustica.*	Melon maraicher d'hiver.

Obs. Parmi ces cucurbitacées, les deux premières sont les seules que nous pouvons cultiver avec succès: les autres demandent beaucoup de soin et un climat plus chaud.

60 *Phaseolus capensis.*	Haricot du Cap.
61 *zebra flava.*	Haricot zèbre jaune.
62 *cinereus.*	Haricot cendré.

Obs. Nous connaissons déjà une foule de variétés de haricots. Parmi les trois que je viens de nommer, celle du Cap est fort remarquable.

63 *Cychorium intibus.* L.	Chicorée sauvage.

Obs. Je recommande la chicorée sauvage plutôt comme fourrage que comme plante potagère. Elle est très-salutaire aux bestiaux; et personne, que je sache, ne se livre, dans ce département, à cette culture vraîment essentielle.

Plantes médicinales et d'agrément.

64 *Angelica archangelica.* L.	Angélique de Bohême.
65 *Cucumis colocynthis.* L.	Coloquinte de Barbarie.
66 *Helianthus annuus.* L.	Soleil cultivé.
67 *Leonurus cardiaca.* L.	Cardiaque officinale.
68 *Melissa officinalis.* L.	Melisse officinale.
69 *Œnothera biennis.* L.	Onagre bisannuel.
70 *Papaver somniferum.* L.	Pavot des jardins.
71 *Spilanthus brassiliana.* L.	Cresson de Brésil.
72 *Rheum undulatum.* L.	Rhubarbe ondée.
73 » » »	Plusieurs variétés de rosiers (en un seul paquet).

Obs. La plûpart de ces plantes sont connues et répandues dans nos jardins, les unes par pur agrément, les autres pour être employées dans les maladies.

COMPTE RENDU

DE LA CULTURE DES GRAINES

ENVOYÉES PAR SON EXC. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ;

PAR M. PROST, VICE - SECRÉTAIRE.

SÉANCE DU 2 JANVIER 1822.

MESSIEURS,

LE 15 mars dernier, j'eus l'honneur de vous présenter l'énumération des arbres, arbrisseaux et plantes herbacées, dont les graines avaient été adressées par Son Exc. le Ministre de l'intérieur à la Société d'Agriculture de cette ville, et je vous fis connaître les avantages qu'on retirerait de leur culture. En me confiant cet envoi, vous me chargeâtes d'en distribuer une partie aux propriétaires qui en désireraient. J'ai rempli fidèlement vos intentions. Je n'ai gardé par-devers moi que ce qui était nécessaire pour un petit essai. Je me suis réservé en entier, afin que la réussite fut plus certaine, trois ou quatre variétés de froment dont les semences n'étaient pas assez nombreuses pour les diviser. Je pense que MM. les membres de la Société qui ont reçu de ces graines s'empresseront de communiquer le résultat qu'ils ont obtenu. En les acceptant, nous en avons contracté l'obligation ; et c'est cette tâche que je viens remplir. J'ai donné à l'expérience que j'ai faite tous les soins qui ont dépendu de moi. Si le succès ne répond pas entièrement à notre attente, nous devons en attribuer la cause au climat, au défaut des

différentes espèces de terrain qui convenait aux plantes, et peut-être à la mauvaise qualité des graines. Il est douteux que toutes eussent acquis le degré de maturité nécessaire, et sans lequel elles ne peuvent germer. Je dois observer que mon essai a été fait dans un jardin dont le terrain est léger et substantiel : son exposition est au nord. Les céréales ont supporté, sans arrosement, la sécheresse de l'été. Je les ai abandonnées à la variation de l'atmosphère, afin de les rendre moins délicates, et pour qu'on put compter plus sûrement sur leur réussite lorsqu'elles seraient transportées dans un champ.

L'envoi de Son Exc. le Ministre de l'intérieur formait une collection d'environ soixante espèces, soit plantes herbacées, soit arbres et arbrisseaux. Les céréales ont été semées au milieu d'avril ; et les autres graines, à la fin de ce mois, époque à laquelle nous n'avons guère à craindre les fortes gelées. La plus grande partie de ces graines n'ont pas levé, et dans ce nombre nous avons à regreter le *Catalpa*, le *Tulipier*, l'*Azerolier écarlate*, qui auraient fait un des plus beaux ornemens de nos bosquets. Nous avons encore à regretter quelques arbres forestiers qui méritent plus particulièrement notre attention.

La Société n'avait reçu en partage que 18 grains d'un froment printanier chinois nommé *Fertile*. Tous avaient bien réussi, et je les voyais croître avec joie ; malheureusement les gros vents qui régnèrent vers la fin de juillet abattirent et brisèrent une partie des épis avant leur maturité, et nous perdîmes la moitié d'une récolte, petite à la vérité, mais précieuse. Ce froment est robuste, et je ne doute pas qu'il ne prospère partout où on cultive le froment ordinaire. Il mérite à juste titre le nom de fertile.

Le froment *Printanier Kalmouque* a de même réussi et n'est pas délicat : il est à peu de chose près aussi fertile que le précédent.

Les différentes variétés de *Froment du Cap* n'ont rien de surprenant : c'est un mélange de blés printaniers. J'ai cru remarquer que plusieurs de ces variétés étaient déjà connues.

J'ai été très-satisfait du *Blé de mars barbu* : il a donné des épis bien fournis et un grain bien nourri. Il est recommandable par son produit et par sa précocité.

Le *Blé de Tangarock*, dont les semences ont été adressées séparément, a été cultivé avec un soin particulier, et cependant je n'ai pas reconnu les avantages qu'on avait fait espérer. Parmi les variétés de froment déjà répandues, c'est, sans contredit, celle-ci qui est la plus robuste. Son chaume est fort et plein ; son épi est armé de longues barbes ; son grain est gros. D'après les rapports qui ont été publiés, il fournit une belle farine blanche et savoureuse. Plusieurs membres de la Société en ont reçu des semences. Je souhaite que le succès qu'ils ont obtenu réponde à l'éloge qu'on a fait de cette céréale. Loin de chercher à détourner les propriétaires de la culture du blé de Tangarock, je les invite au contraire à tenter de nouvelles expériences : une seule ne suffit pas pour pouvoir l'apprécier. Il se sème au printems, comme les variétés déjà citées.

La *grande* et *petite Epautre* ont donné un résultat satisfaisant. C'est une des espèces de froment qui résiste le mieux au froid et qui se conserve le plus long-tems. Quelqu'avantage que présente la culture de ce blé, on aura de la peine à l'introduire dans ce département. Le grain ne tombe pas nu sous le fléau ; il reste étroitement enveloppé dans la glumelle appelée vulgai-

rement *bourre*, et avant de le réduire en farine par les procédés usités, il faut qu'il subisse l'opération de *debourrage*. On fait passer le grain entre deux meules écartées et il se sépare de la glumelle. Cette opération, quoique simple et facile, sera pour nous un obstacle à la culture des différentes variétés de l'Epautre. Elles sont fort répandues en Suisse et dans les contrées du Nord.

Le *Froment à épi rameux*, ou *Blé de Miracle*, semble d'abord avoir un avantage précieux sur les autres espèces. A voir ses épis rameux et très-fournis, on dirait qu'il donne trois fois plus de grains que le froment ordinaire ; cependant son produit est moindre. La majeure partie des épilets restent vides par avortemens. Ce blé mûrit difficilement sous notre climat : il en exige un beaucoup plus chaud : c'est en Italie où il est cultivé avec succès.

J'ai semé quatre variétés de *Maïs* qui peuvent être répandues dans le département : le *Maïs Quarantain*, le *Maïs Rouge*, le *Maïs Cendré* et le *Grand Maïs de Pensylvanie*. La première est la moins délicate ; mais son produit est plus faible.

Le *Grand Maïs de Pensylvanie* est remarquable par sa hauteur et le nombre des tiges qui partent de la même racine.

La culture du maïs n'est guère connue dans le département ; cependant elle offre des ressources qui sont à apprécier. Sa farine s'allie fort bien avec celle du froment, et ce mélange donne un pain très-bon et très-sain. Les bestiaux dévorent cette plante : ils mangent jusqu'à la tige. Je recommande comme fourrage les maïs rouge et cendré, et sur-tout le grand maïs de Pensylvanie : ils se sèment en avril et demandent une terre meuble et substantielle.

Je recommande encore comme fourrage le *Seigle Trimestre :* il m'a bien réussi. Ce seigle formerait des prairies artificielles très-productives. Semé à la fin de juin, dans un terrain convenable, il peut être coupé deux fois et on peut même y faire paître les bestiaux avant l'hiver. Il repousse au printems et donne dans sa saison une récolte en grains qui n'est pas moins abondante. Si on le laisse en fourrage, sa dernière coupe est très-satisfaisante.

Nous avons reçu quelques autres céréales, mais moins utiles que celles que je viens de nommer.

L'*Avoine d Espagne* est recommandée comme plante à fourrage. Nous possédons une foule d'autres graminées qui seraient d'un produit plus certain.

Le *Sorgho*, l'*Alpiste des Canaries*, l'*Alpiste étranger* et le *Petit Alpiste* servent à la nourriture de la volaille et des petits oiseaux : l'homme ne les emploie guère à son propre usage. Ces espèces ont bien prospéré.

J'ai eu quelques pieds de la *Nioulle du Sénégal* et des différentes variétés des *Riz des montagnes de Sambuanga* et de celles de *la Cochinchine*. Ces plantes ne sont pas même venues en floraison. Nous tenterions en vain de les introduire chez nous : notre climat n'est pas assez chaud.

Outre les céréales envoyées à la Société, je m'en suis procuré d'autres. Je crois devoir vous faire connaître celles qui ont le mieux réussi, et dont je conseille la culture. La *Touzelle ordinaire* et le *Blé de Florence* sont de ce nombre; mais ce qui me paraît plus précieux pour nous, c'est l'*Orge à deux rangs nue*, connue encore sous les noms d'*Orge du Pérou*, d'*Orge d'Espagne* et d'*Orge à café* : c'est une simple variété de notre orge (*hordeum distichum.* L.) La

première a un avantage réel sur celle-ci. Les balles ou glumelles s'écartent d'elles-mêmes à la maturité, et le grain tombe nu ; ses épis sont longs et garnis de gros grains : elle doit donner beaucoup plus de farine que l'espèce que nous cultivons. L'orge nue se sème au printems, comme l'autre : elle n'exige ni plus de soins, ni un meilleur terrain. J'ai observé qu'elle mûrit plutôt. L'épreuve que j'en ai faite ne peut être douteuse. J'ai semé le même jour, l'une à côté de l'autre, l'orge du pays et l'orge nue : celle-ci a été moissonnée dix jours avant : elle m'a donné un grain qui ressemble à de beau froment. Les avantages que je vous démontre doivent attirer l'attention des agriculteurs : quelques expériences en grand le démontreront encore mieux, et je ne doute pas que, dans la suite, on ne donne la préférence à une orge qui la mérite sous tous les rapports.

J'ai remarqué dans l'enclos de M. Blanquet, membre de cette Société, une autre espèce d'orge nue qui se sème en automne : c'est l'*Orge céleste*, variété de l'*Orge vulgaire* (*Hordeum vulgare*. L.) M. Blanquet, dont le zèle est connu, s'empressera, j'espère, de communiquer le résultat de son essai.

Je me suis arrêté sur ces graminées intéressantes qui forment la base de la nourriture de l'homme, et dont la culture répand la prospérité dans un état. Il ne me reste que peu de chose à dire sur les autres graines envoyées par Son Exc. le ministre de l'intérieur. Je le répète, le plus grand nombre n'a pas germé.

Plusieurs *Cucurbitacées* faisaient partie de cet envoi : je n'en ai semé aucune. Sur cinq espèces, deux étaient connues à Mende, et les autres ne pouvaient y prospérer sans le concours d'une couche chaude.

Le *Haricot cendré* et le *Haricot Zèbre* ont donné un

produit qui équivaut à celui des meilleures variétés cultivées à Mende. J'avais semé dix-huit graines du *Haricot du Cap* ; deux seulement ont levé. Ce haricot est remarquable par le nombre et la largeur de ses gousses ; mais aucune n'est parvenue à sa maturité : la chaleur a manqué à la plante, et les premières gelées l'ont fait périr. Je crains bien que nous soyons forcés d'abandonner cette intéressante variété de haricot.

Parmi les plantes médicinales que j'ai cultivées, je compte l'*Angélique de Bohême*, la *Rhubarbe ondée*, la *Cardiaque officinale* et la *Coloquinthe de Barbarie* : je doute que cette dernière résiste à la rigueur de nos hivers. Je ne dois pas oublier la *Chicorée sauvage*, qui réussit partout : je la cite pour la recommander de nouveau comme un excellent fourrage. Sa culture est facile et précieuse ; les bestiaux en sont avides ; les chevaux épuisés par le travail recouvrent des forces et un embonpoint, en leur faisant prendre le verd avec la chicorée sauvage.

Les espèces d'arbres et arbrisseaux qui ont réussi, sont : le *Micocoulier à feuilles en cœur*, le *Micocoulier de Virginie*, le *Févier épineux*, l'*Azerolier à feuilles de poirier*, le *Faux-Acacia*, *le Grainier à silique rouge*, le *Sophore du Japon*, le *Thuya de la Chine*, *le Cytise des Alpes*, *l'Arbre à pois de Sibérie*, la *Jasminoïde lancéolée*.

J'ai eu un grand nombre de jeunes pieds du *Pin Laricio* et du *Pin de Riga* ; tous ont péri aux premières chaleurs ; le terrain où je les avais semé ne pouvait leur convenir. Il faut à ces géans du règne végétal une terre de bruyère et une exposition particulière. Des semences de ces arbres utiles ont été distribuées à différens propriétaires du département. Il est à désirer

qu'ils aient donné leurs soins à cette culture et qu'elle ait été couronnée d'un plein succès. J'en ai répandu des graines dans nos bois de pins et de sapins ; j'ai choisi les endroits touffus où les bestiaux ne pénètrent pas , et j'ai eu soin de remuer la terre avec une pioche. Peut-être un jour verra-t-on avec surprise le *Pin Laricio* et le *Pin de Riga* s'élever à côté du pin indigène et le surpasser en hauteur.

Expérience *de produit de blé de* Tangarock, *en* 1821, *faite par M. le baron* Florens, *président de la Société, et communiquée à la suite du rapport de M.* Prost.

Quantité de grains			Nombre	Terme moyen d'épis par grain levé.	Poids		Nombre total des grains récoltés.
semés.	levés.	non levés.	d'épis.		des gerbes.	du grain récolté.	
100	90	10	364	4	7 liv. 1/2	1 l. 2/16	7200

Observations.

1.° 1 grain a produit . . . . 10 épis.
2. . . . . 9.
3. . . . . 7.
3. . . . . 6.

2.o Les épis ont donné { les plus gros { 65 grains. 58. ; les moyens. . 37. ; les plus petits { 12. 13. }

3.o Le rapport de la semence à la récolte est comme un est à 72.

LISTE

Des Végétaux *utiles dans les Arts et l'Agriculture, qui croissent spontanément dans le département de la Lozère, ou dont la culture y est généralement répandue.*

Par M. PROST, Vice-Secrétaire.

Séance du 5 avril 1821.

Nota. Les espèces marquées d'un astérisque (*) sont cultivées; les autres croissent naturellement dans le département.

Arbres Fruitiers.

* *Amygdalus communis*, L.	Amandier commun.
Arbutus unedo, L.	Arbousier. Fraisier en arbre. (1)
* *Armeniaca vulgaris*, Lam.	Abricotier ordinaire.
Berberis vulgaris, L.	Vinetier. Epine-Vinette.
* *Castanea vulgaris*, Lam.	Châtaignier. (2)
Cerasus avium, Mœnch.	Cérisier-mérisier. (3)
* *Cerasus caproniana*, D. C.	Cérisier-griottier.
Coryllus avellana, L.	Noisetier des bois.
* Idem *var. maxima.*	*Idem* à gros fruit. Aveline. (4)
Cratægus amelanchier, Desf.	Amelanchier.
aria, L.	Alisier. Droulier.

(1) Spontané dans nos basses Cévennes.

(2) La culture du châtaignier est répandue dans une partie du département; les marrons qui se récoltent aux environs de Villefort sont très-estimés.

(3) Ces deux espèces de cérisiers viennent naturellement dans nos bois : on les cultive pour obtenir de belles cérises.

(4) Cette variété est cultivée.

Malus communis, D. C.	Pommier sauvage.
* Idem *var. sativa.*	Pommier cultivé. (1)
Mespilus germanica. L.	Néflier.
* *Morus alba*, L.	Mûrier blanc. (2)
* *Morus nigra.* L.	Mûrier noir.
* *Persica vulgaris*, Mill.	Pêcher commun.
* *Prunus domestica.* L.	Prunier ordinaire.
insititia. L.	Prunier sauvage.
Pyrus communis, L.	Poirier des bois.
* Idem *var. sativa.*	Poirier cultivé. (3)
* *Pyrus cydonia*, L.	Cognassier.
Ribes alpinum, L.	Groseillier des Alpes.
* *nigrum*, L.	Groseillier à fruit noir. Cassis.
* *rubrum*, L.	*Idem* à grappes rouges.
uva crispa, L.	*Idem* épineux. (4)
petrœum, Jacq.	*Idem* des roches. (5)
Rubus cœsius, L.	Ronce bleuâtre.
fructicosus, L.	Ronce commune.
idœus, L.	Framboisier. (6)
* *Sorbus domestica*, L.	Sorbier. Cormier.
* *Vitis vinifera*, L.	Vigne cultivée. (7)

(1) Les pommes des environs de Mende et de Marvejols sont très-estimées : on en connaît une foule de variétés.

(2) Son fruit se mange, mais cet arbre est principalement cultivé dans les Cévennes pour ses feuilles, qui servent à la nourriture des vers à soie.

(3) Même observation qu'au pommier.

(4) Plus utile pour former des haies que par son fruit, quoique agréable.

(5) Ce groseillier croît parmi les rochers et le long des torrens de nos montagnes ; son fruit est acide et acerbe même à sa maturité : on s'en sert néanmoins pour faire de la gelée.

(6) On ne cultive guère le framboisier dans ce département : on le trouve communément sur nos montagnes ; et, dans la saison, les marchés sont pourvus de son fruit.

(7) On ne se livre à la culture de la vigne que dans la partie méridionale du département.

On pourrait comprendre dans cette division le cornouiller mâle, les airelles, le rosier de chien et quelques autres arbustes dont le fruit se mange.

ARBRES FORESTIERS.

Abies pectinata, D. C.	Sapin en peigne. (1)
Acer campestre, L.	Erable des champs.
monspessulanum, L.	Erable de Montpellier.
platanoïdes, L.	Erable plane. Faux-sycomore.
Alnus glutinosa, Gærtn.	Aulne commun.
Betula alba, L.	Bouleau blanc.
Cerasus mahaleb, Mill.	Bois de Sainte-Lucie.
Fagus sylvatica, L.	Hêtre commun.
Pinus sylvestris, L.	Pin sauvage. (2)
Populus nigra, L.	Peuplier noir.
tremula, L.	Peuplier-Tremble.
Quercus ilex, L.	Chêne vert. (3)
sessiliflora, Sm.	Chêne roure. (4)
Fraxinus excelsior, L.	Frêne commun. (5)
Rhamnus alpinus, L.	Nerprun des Alpes.
carthaticus, L.	Nerprun purgatif.
Salix alba, L.	Saule blanc.
caprœa, L.	Saule marceau.
pentandra, L.	Saule à feuille de laurier.

(1) Forme la majeure partie des forêts qui sont sur le penchant de la Lozère.

(2) Commun sur nos montagnes granitiques : son bois sert à la construction et au chauffage.

(3) Ne se trouve que dans nos basses Cévennes.

(4) Quoique cet arbre soit commun dans le département, on ne le trouve pas réuni en grandes forêts ; il est disséminé et forme des bois de peu d'étendue.

(5) Cet arbre est très-répandu dans le département : on récolte sa feuille pour fourrage.

Le châtaignier, le faux acacia, le cytise des Alpes; le noyer, le platane, le peuplier d'Italie, qui sont désignés ailleurs, pourraient être regardés comme arbres forestiers.

Arbres, Arbrisseaux et Arbustes d'agrément.

* *Acer pseudo-platanus*, L.	Érable, faux platane.
* *Æsculus hippocastanum*, L.	Maronnier d'Inde.
Alyssum macrocarpum, D.C.	Alysson à gros fruit.
Buxus sempervirens, L.	Buis.
Cerasus padus, D. C.	Cérisier à grappes, Putiet. (1)
Cistus salviæfolius, L.	Ciste à feuille de sauge.
Colutea arborescens, L.	Baguenaudier.
Coronilla emerus, L.	Coronille des jardins.
Cornus sanguinea, L.	Cornouiller sanguin.
* *Cytisus laburnum*, L.	Cytise des Alpes.
sessilifolius, L.	Cytise à feuilles sessiles.
Daphne alpinum, L.	Daphné des Alpes.
cneorum, L.	Daphné camelée.
mezereum, L.	Daphné bois-gentil.
Erica arborea, L.	Bruyère en arbre.
cinerea, L.	Bruyère cendrée.
scoparia, L.	Bruyère à balais.
vulgaris, L.	Bruyère commune.
Elychrysum stæchas. D. C.	Stœchas.
Ilex aquifolium, L.	Houx.
* *Jasminum fructicans*, L.	Jasmin d'Italie.
officinale, L.	Jasmin commun.
Ligustrum vulgare, L.	Troêne.
Lonicera alpigena, L.	Chèvrefeuille des Alpes.
caprifolium, L.	Chèvrefeuille cultivé.
nigra, L.	Chèvrefeuille à fruit noir.

(1) Ses grappes de fleurs blanches font un joli effet: son écorce peut remplacer le quinquina dans les fièvres intermittentes.

Lonicera periclymenum, L.	Chèvrefeuille des bois.
xylosteum, L.	Chèvrefeuille des haies.
Mespilus cotoneaster, L.	Néflier cotoneux.
Philadelphus coronarius, L.	Seringua.
Phillyrea angustifolia, L.	Filaria à feuilles étroites.
media, L.	Filaria à feuilles moyennes.
Platanus orientalis, L.	Platane d'Orient.
Populus fastigiata, H. P.	Peuplier d'Italie.
Robinia pseudo-acacia, L.	Faux acacia.
Rosa alpina, L.	Rose des Alpes. (1)
Salix aurita, L.	Petit saule marceau.
monandra, L.	Saule helix.
viminalis, L.	Saule osier.
Sambucus racemosa, L.	Sureau à grappes. (2)
Sorbus aucuparia, L.	Sorbier des oiseaux. (3)
Syringua vulgaris, L.	Lilas.
Thymus vulgaris, L.	Thym.
Viburnum lantana, L.	Viorne commun.
opulus, L.	Viorne obier. (4)

Beaucoup d'autres arbres et arbustes qui viennent naturellement dans le département pourraient servir d'ornement. Je n'ai cité que les espèces les plus remarquables, soit par leur fleur, soit par leur feuillage. Je n'ai pas cité non plus les arbres et arbustes exotiques qui ne sont cultivés que par un petit nombre d'amateurs.

---

(1) Cette espèce, qui a les rameaux dénués d'épines et qui porte de belles fleurs pourpres, serait convenable pour l'ornement des jardins : par la culture, on obtiendrait sans doute des fleurs doubles.

(2) Mérite une place dans nos bosquets : ses belles grappes à fruits rouges font un très-bel effet.

(3) Grand arbre propre pour les avenues. Belles fleurs blanches en corymbe ; fruit d'un rouge écarlate.

(4) On en cultive une variété connue sous le nom de boule de neige ou rose de gueldre.

Arbres, Arbrisseaux et Arbustes propres a différens arts et usages.

Arbutus uva ursi, L.	Arbousier, bousserole (1)
Cornus mas. L.	Cornouiller mâle (2)
Evonymus europœus, L.	Fusain commun
Genista scoparia, L.	Genêt à balais
tinctoria, L.	Genêt des teinturiers (3)
purgans, L.	Genêt purgatif
Hedera helix, L.	Lierre
Juniperus communis, L.	Genévrier commun
oxicedrus, L.	Genévrier oxycèdre
Lavandula spica, L.	Lavande, Aspic
Mespilus oxyacantha, L.	Aubépine } (4)
Prunus spinosus, L.	Prunier épineux } (4)
Rosa canina, L.	Rosier de chien } (5)
montana, Vill.	Rosier des montagnes } (5)
rubiginosa, L.	Rosier à odeur de reinette } (5)
villosa, L.	Rosier velu } (5)
Sambucus nigra, L.	Sureau commun (6)
Vaccinium myrtillus, L.	Airelle myrtille } (7)
oxycoccos, L,	Airelle canneberge } (7)
uliginosum, L.	Airelle fangeuse } (7)
vitis idea, L.	Airelle à fruit rouge } (7)

(1) Ses feuilles sont employées en médecine.

(2) Son fruit sert à la médecine; et confit, on le mange comme les olives.

(3) Utile à l'art du teinturier.

(4) Excellens pour les clôtures.

(5) Ces rosiers sont utiles pour les haies de clôture. Dans une partie des Cévennes, et particulièrement à Florac et à Meyrueis, on récolte en automne le fruit du *Rosa canina* : on l'ouvre, on le nettoye de ses semences et on en fait une confiture agréable et saine : elle est connue sous le nom de *Kynarhodon*.

(6) Les fleurs sont très-utiles en médecine.

(7) Le fruit de ces quatre espèces de *Vaccinium* se mangent, sur-tout celui du *Vaccinium myrtillus*.

Les arbres et arbustes d'agrément offrent quelques espèces qui sont employées dans les arts.

Plantes céréales.

* *Avena sativa*, L.	Avoine cultivée	
* *Hordeum distichum*, L.	Orge à deux rangs (1)	
* *vulgare*, L.	Orge vulgaire (2)	
* *Mays zea*, Gærnt.	Maïs ou blé de Turquie (3)	
* *Panicum italicum*, L.	Panis	(4)
* *miliaceum*, L.	Millet	(4)
* *Polygonum fagopyrum*, L.	Sarrazin ou blé noir	(5)
* *tartaricum*, L.	Sarrazin de Tartarie	(5)
* *Secale cereale*, L.	Seigle ordinaire (6)	
* *Secale cereale*, *var. vernum*.	Seigle printannier (7)	
* *Triticum sativum*, *var.*	Froment commun à barbe divergente (8)	
	Touzelle blanche sans barbe	(9)
	Gros blé ou Patanielle	(9)
	Gros blé noir ou Patanielle noire	(9)
	Blé de mars sans barbe (10)	

(1) C'est l'espèce qui est la plus répandue dans le département : de son grain on fait un gruau qui est très-utile dans les ménages.

(2) Cultivé dans l'arrondissement de Florac.

(3) On néglige la culture du maïs. Cette céréale mérite, sous plusieurs rapports, l'attention des agriculteurs.

(4) On les cultive plutôt pour la nourriture des petits oiseaux que pour celle de l'homme.

(5) Cultivés dans quelques endroits du département, soit pour la nourriture de l'homme, soit pour celle des animaux de basse-cour. Leur grain donne une farine que les paysans pauvres mêlent avec celle du seigle pour faire le pain.

(6) Forme les moissons de nos montagnes.

(7) Connu dans quelques contrées : se sème en mars.

(8) Généralement cultivé dans le département.

(9) Ces trois variétés sont connues dans nos Cévennes.

(10) Céréale précieuse pour le département de la Lozère, où souvent

La culture des plantes céréales est peu variée dans ce département. La Société d'agriculture de Mende, par son zèle à répandre toutes les productions utiles, parviendra à détruire les préjugés et la vieille routine qui mettent encore un obstacle aux progrès de l'agriculture Les variétés de froment les moins délicates au froid et les plus précoces sont celles qui conviennent à notre climat. Le Blé-Lammas réunit ces avantages. Déjà la Société a fait quelques tentatives pour en avoir des semences, et elle n'a pu encore réussir.

Plantes potagères.

* *Allium cepa*, L.	Ognon	
* *porrum*, L.	Poireau	
* *sativum*, L.	Ail	
* *schœnoprasum*, L.	Civette	
* *Apium graveolens*, L.	Céleri	
* *petroselinum*, L.	Persil	
* *Asparagus officinalis*, L.	Asperge	
* *Atriplex hortensis*, L.	Arroche ou Belle-Dame	
* *Beta cycla*, L.	Betterave	
* *Beta vulgaris*, L.	Bette ou Poirée	
* *Brassica oleracea*, L.	Chou (1)	
* *eruca*, L.	Roquette	
* *napus*, L.	Navet	(2)
* *rapa*, L.	Rave	(2)

les blés semés en automne périssent par le froid excessif de l'hiver. C'est à M. Florens, président de la Société d'Agriculture de Mende, et à MM. Guyot et Monteils-Charpal, membres de la même Société, que nous devons particulièrement l'introduction de cette variété de froment. Les propriétaires en reconnaissent les avantages et s'emparent de cette culture avec empressement.

(1) On cultive communément le chou pommé ordinaire, le chou frisé, le chou vert, le chou d'Yorck, le chou rave et le chou fleur.

(2) Les navets et les raves des environs de Mende sont très-recherchés.

Carlina acanthifolia, All.	Carline, ou chardouille (1)
* *Cichorium indivia*, L.	Chicorée ou endive
* *Cicer arietinum*, L.	Pois chiche, pois pointu
* *Cucumis sativus*, L.	Concombre
* *Cucurbita lagenaria*, L.	Gourde ou calebasse
* *pepo*, L.	Courge ou potiron
* *Cinara carduncudus*, L.	Carde
* *scolymus*, L.	Artichaut
* *Daucus carotta*, L.	Carotte cultivée
* *Ervum lens*, L.	Lentille
* *Faba vulgaris*, L.	Fève des marais
Fragaria vesca, L.	Fraisier (2)
* *Lactuca sativa*, L.	Laitue
* *romana*, L.	Romaine
* *Lathyrus sativus*, L.	Gesse (3)
* *Phaseolus nanus*, L.	Haricot nain } (4)
* *vulgaris*, L.	Haricot ordinaire } (4)
Pastinaca sativa, L.	Panais cultivé
* *Pisum sativum*, L.	Pois cultivé
* *arvense*, L.	Pois des champs
* *Portulaca oleracea*, L.	Pourprier
* *Raphanus sativus*, L.	Raifort
Rumex acetosa, L.	Oseille } (5)
scutatus, L.	Petite oseille } (5)
* *Scandix cerefolium*, L.	Cerfeuil
* *Scorzonera hispanica*, L.	Scorsonère

(1) A Mende et dans les environs, on mange le réceptacle de cette plante : c'est un mets assez estimé.

(2) Les haies, les bois en fournissent beaucoup; néanmoins on cultive le fraisier dans la plûpart des jardins. On en connaît plusieurs variétés.

(3) Elle est cultivée et spontanée.

(4) Leurs variétés sont nombreuses.

(5) Ces deux espèces d'oseille sont spontanées; on les cultive néanmoins dans nos jardins potagers.

* *Solanum tuberosum*, *L.*	Pomme de terre (1)
* *Spinacia oleracea*, *L.*	Epinard.
Thlaspi sativum, *L.*	Cresson alénois, nasitort.
* *Tragopogon porrifolium*, *L.*	Salsifix.
* *Tropœolum majus*, *L.*	Capucine.
Valeriana olitoria, *L.*	Doucette, mâche.

Au printems, on mange encore d'autres plantes qui viennent naturellement dans les prés, les champs, les jardins, telles que le carvi, la scabieuse des champs, le cresson des fontaines, la lampsane, le pissenlit, le tabouret, etc.

Plantes usuelles.

Achillea millefolium, L.	Mille-feuille
Aconitum napellus, L.	Aconit napel (2)
Adianthum capillus veneris.	Capillaire
Æthusa cynapium, L.	Petite ciguë
Agrimonia eupatoria, L.	Aigremoine
Ajuga reptans, L.	Bugle
Alchemilla vulgaris, L.	Pied de lion
Allium victorialis, L.	Ail victorial
* *Althœa officinalis*, L.	Guimauve
Anchusa italica, Retz.	Buglosse
Anemone pulsatilla, L.	Pulsatille, Coquelourde
Anethum fœniculum, L.	Fenouil
Arnica montana, L.	Arnica, Bétoine des montagnes
Artemisia absinthium, L.	Absinthe
vulgaris, L.	Armoise
Asperula odorata, L.	Petit muguet

(1) La culture de la pomme de terre a fait des progrès considérables dans ce département, depuis une quinzaine d'années.

(2) L'Aconit, par ses belles fleurs bleues disposées en grappe allongée, mériterait une place dans nos parterres; mais sa qualité délétère doit l'en écarter.

Asplenium trichomanes, L.	Polytrie
ruta muraria, L.	Rue des murailles
Athamanta cretensis, L.	Athamante de Crète
Ballota nigra, L.	Marrube noir, Ballote
Betonica officinalis, L.	Bétoine
Bidens tripartita, L.	Bidens, Cornuet
Borrago officinalis, L.	Bourrache (1)
Bryonia dioica, Jacq.	Bryone, Couleuvrée
Brunella vulgaris, Mœnch.	Brunelle
Caltha palustris, L.	Souci des marais
Centaurea calcitrapa, L.	Chardon étoilé, Chaussetrape
Ceterach officinarum, C. B.	Ceterach
Chelidonium majus, L.	Chélidoine, Eclaire
Chenopodium vulvaria, L.	Volvaire
bonus henricus, L.	Bon-Henri (2)
Chironia centaurium D. C.	Petite centaurée
Cichorium intybus, L.	Chicorée sauvage
Cicuta major.	Ciguë
Clematis vitalba, L.	Clematite, Herbe aux gueux
Clinopodium vulgare, L.	Clinopode
Colchicum autumnale, L.	Colchique
Convallaria polygonatum, L.	Sceau de Salomon
Convolvulus sepium, L.	Grand liseron
Cynoglossum officinale, L.	Cynoglosse
Dipsacus sylvestris, Mil.	Cardère
Daucus carotta, L.	Carotte sauvage
Echium vulgare, L.	Vipérine
Eryngium campestre, L.	Chardon-Roland
Erysimum barbarea, L.	Herbe de Sainte-Barbe
Eupatorium cannabinum, L.	Eupatoire d'avicenne
Euphorbia lathyris, L.	Epurge

(1) Donne en outre une teinture noire.

(2) Cette plante pourrait remplacer les épinards pour l'usage de la cuisine.

Euphrasia officinalis, L.	Fuphraise
Fumaria officinalis, L.	Fumeterre
Galium verum, L.	Caille - lait
Gentiana lutea, L.	Gentiane jaune (1)
Geranium robertianum, L.	Geranion robertin, herbe à Robert
Geum urbanum, L.	Benoîte
Glechoma hederacea, L.	Lierret
Gnaphalium dioicum, L.	Pied - de - chat
germanicum, L.	Herbe à coton
Helleborus fœtidus L.	Pied de Griffon
Heracleum sphondylium, L.	Branc - ursine
Hesperis alliaria, Lam.	Alliaire
Hieracium pilosella, L.	Piloselle
Hypericum perforatum, L.	Millepertuis
Hyssopus officinalis, L.	Hyssope
Imperatoria ostruthium, L.	Impératoire
Iris pseudacorus, L.	Iris jaune, Iris des marais
Lamium album, L.	Ortie blanche
Lappa minor, D. C.	Bardane
Lampsana communis, L.	Lampsane
Laserpitium siler, L.	Laser siler
Lavandula spica, L.	Lavande
Ligusticum meum, Crantz.	Meum, Cistre
Linum carthaticum, L.	Lin purgatif
Lycopus europœus, L.	Pied de loup, Salicaire
Lythrum salicaria, L.	Salicaire
Malva rotundifolia, L.	Mauve

(1) Cette gentiane est commune dans les pâturages de nos montagnes. Sa racine est un objet de commerce pour Mende et pour Langogne : on en expédie considérablement à Montpellier : elle est embarquée sur les ports voisins pour l'Angleterre et les provinces du nord de l'Europe, où elle est employée soit dans la pharmacie, soit à la fabrication de la bière. On en distile aussi une eau-de-vie amère. Sa tige sert à faire les canettes des tisserands.

Matricaria chamomilla, L.	Camomille	
parthenium, L.	Matricaire	
Marrubium vulgare, L.	Marrube	
Melissa officinalis, L.	Mélisse, Citronelle	
Mentha sylvestris, L.	Menthe sauvage	
• *piperita*, L.	Menthe poivrée	
Menyanthes trifoliata, L.	Trèfle d'eau	
Mercurialis annua, L.	Mercuriale, Foirole	
Nepeta cataria, L.	Herbe aux chats	
Origanum vulgare, L.	Origan	
Oxalis acetosela, L.	Alleluia	
• *Papaver somniferum*, L.	Pavot	(1)
rheas, L.	Coquelicot	(1)
Parietaria officinalis, L.	Pariétaire	
Physalis alkekengi, L.	Alkekenge	
Plantago major, L.	Grand Plantain	
Polygala vulgaris, L.	Polygala	
Polygonum bistorta, L.	Bistorte	
Polypodium vulgare, L.	Polypode	
Polystichum filix mas, D. C.	Fougère mâle	
Potentilla reptans, L.	Quintefeuille	
anserina, L.	Argentine	
Pteris aquilina, L.	Ptéris	
Pulmonaria officinalis, L.	Pulmonaire	
Pyrola minor, L.	Pyrole	
Rumex aquaticus.	Patience	
Ruta graveolens, L.	Rue	
Salvia officinalis, L.	Sauge	
Sambucus ebulus, L.	Hièble	
Sanguisorba officinalis,	Pimprenelle	
Sanicula europæa, L.	Sanicle	

(1) Les variétés à fleurs doubles du pavot et du coquelicot sont cultivées comme plantes d'agrément.

Saponaria officinalis, L.	Saponaire
* *Satureia hortensis*, L.	Sariette
Scabiosa arvensis, L.	Scabieuse des champs
Scabiosa succisa, L.	Succise, Mort du diable
Scolopendrium officin., Sm.	Scolopendre
Sedum telephium, L.	Orpin
Senecio vulgaris, L.	Seneçon
Sempervivum tectorum, L.	Joubarbe des toits
Seseli carvi, D.C.	Carvi
Sisymbrium nasturtium, L.	Cresson des fontaines (1)
officinale, Scop.	Velar ou Tortelle
Solanum nigrum, L.	Morelle
dulcamara, L.	Douce-amère
Solidago virgaurea L.	Verge d'or
Spiræa ulmaria, L.	Ulmaire ou Reine des prés
filipendula, L.	Filipendule
Symphytum officinale.	Consoude
Tanacetum vulgare, L.	Tanaisie
Taraxacum dens leonis, Desf.	Pissenlit
Teucrium chamædrys, L.	Petit chêne
scorodonia, L.	Germandrée sauvage, Sauge des bois
Thymus serpillum, L.	Serpollet
Tormentilla erecta, L.	Tormentille
Trifolium alpinum, L.	Réglisse des Alpes (2)
Triticum repens, L.	Chiendent
Tussilago farfara, L.	Tussilage ou Pas d'âne
Valeriana officinalis, L.	Valériane
Veratrum album, L.	Varaire ou Hellebore blanc

(1) C'est un herbage autant léguminier que médical.

(2) Croît au sommet de la Lozère. Dans le Cantal et le Puy-de-Dôme, les bergers récoltent la racine de cette plante et la vendent pour l'usage de la pharmacie, sous le nom de *Réglisse*.

Verbascum thapsus, L.	Bouillon blanc
Verbena officinalis, L.	Verveine
Veronica baccabunga, L.	Beccabunga
officinalis, L.	Verronique ou Thé d'Europe
* *Vicia ervilia*, Willd.	Ers (1)
Viola odorata, L.	Violette odorante
Vinca minor, L.	Petite Pervenche
Viscum album, L.	Gui.

J'aurais pu désigner un grand nombre d'autres plantes médicinales qui croissent naturellement dans le département de la Lozère. Je me suis restreint à celles qui sont les plus usitées.

PLANTES PROPRES A DIFFÉRENS ARTS ET USAGES.

Asperula tinctoria, L.	Aspérule des teinturiers
* *Cannabina sativa*, L.	Chanvre (2)
Humulus lupulus, L.	Houblon
Isatis tinctoria, L.	Pastel (3)
Ligusticum peloponense, L.	Livêche du Péloponèse (4)
Myagrum sativum, L.	Cameline
Onosma echioides, L.	Orcanette vipérine (5)

(1) La farine de ses semences est résolutive. On cultive cette plante pour les pigeons et les bœufs, qui sont avides de sa graine.

(2) Il serait à souhaiter qu'on se livrât davantage à cette culture.

(3) Croît spontanément aux environs de Mende : sa culture serait avantageuse pour le pays et réussirait très-bien dans l'arrondissement de Mende et celui de Marvejols.

(4) Habite la Lozère et les hautes montagnes de la France. Les tisserands se servent de la tige de cette ombellifère pour faire leurs canettes. Dans les Pyrénées - Orientales, on mange ses jeunes pousses à la place du céléri. Les jardiniers pourraient bien utiliser cette plante.

(5) Peut remplacer dans la teinture la véritable orcanette.

Patellaria parella, D. C.	Parelle ou Orseille d'Auvergne (1)
Reseda luteola, L.	Gaude
Rubia tinctorum, L.	Garance
Serratula tinctoria, L.	Sarriète des teinturiers
Urtica dioïca, L.	Ortie

Parmi les plantes indigènes qui peuvent être utiles à la teinture, nos teinturiers n'emploient guère que la *Gaude*, le *Pastel* et la *Garance*. Il existe une foule d'autres végétaux colorans qu'on abandonne, et dont on pourrait tirer un grand avantage.

Plantes a fourrage.

Agrostis stolonifera, L.	Agrostis traçant ou Fiorin
Aira cæspitosa, L.	Canche en gazon
flexuosa, L.	Canche flexueux
Alopecurus pratensis, L.	Vulpin des prés
geniculatus, L.	Vulpin genouillé
Anthoxanthum odoratum, L.	Flouve
Avena elatior, L.	Fromental
flavescens, L.	Avoine jaunâtre
lanatus, Willd.	Avoine laineuse
mollis, Willd.	Avoine molle
pubescens, L.	Avoine pubescente
Astragalus glycyphyllos, L.	Astragale réglissier (2)
Bromus arvensis, L.	Brome des champs
mollis, L.	Brome doux
secalinus, L.	Brome seglin
Cichorium intybus, L.	Chicorée sauvage.
Dactylis glomerata, L.	Dactyle

(1) Les Auvergnats viennent racler les rochers de nos montagnes où ce lichen croît abondamment. Macéré avec l'urine et la chaux vive, on obtient une couleur rouge.

(2) Formerait d'excellentes prairies artificielles.

Festuca elatior, L.	Festuque élevée
fluitans, L.	Festuque flottante
ovina, L.	Festuque des moutons
Galega officinalis, L.	Rue de chèvre
Lolium perenne, L.	Ray-grass
Lotus corniculatus, L.	Lotier corniculé
Medicago falcata, L.	Luzerne en faulx
lupulina, L.	Luzerne houblon
sativa, L.	Luzerne cultivée
Melilotus officinalis, Lam.	Melilot
Onobrychis sativa, Lam.	Sainfoin
Phleum pratense, L.	Fléole, Thimoty
Poterium sanguisorba, L.	Pimprenelle
Poa pratensis, L.	Paturin des prés
trivialis, L.	Paturin trivial
Trifolium incarnatum, L.	Trèfle de Roussillon
pratense, L.	Trèfle des prés
repens, L.	Trèfle blanc
Vicia cracca, L.	Vesce cracca
onobrychioides, L.	Vesce fausse esparcette
orobus, D. C.	Vesce orobe (1)

Plantes d'agrément.

Achillea ptarmica, L.	Achillée sternutatoire (2)
Adonis annua, Gou.	Adonide annuel
vernalis, L.	Adonide printanier (3)
* *Alcea rosea*, L.	Passe-rose, Rose tremière
* *Anemone coronaria*, L.	Anémone des jardins
nemorosa, L.	Anémone des bois

(1) Cette plante, de la famille des légumineuses, n'est pas rare sur la plûpart de nos montagnes : elle foisonne beaucoup et pourrait former des prairies artificielles excellentes et d'un bon produit.

(2) La variété à fleurs doubles porte le nom de Bouton d'argent.

(3) Sa fleur est grande et d'un beau jaune.

	Anemone ranunculoides, L.	Anémone renoncule.
	Antirrhinum majus, L.	Mufle de veau.
	Aquilegia vulgaris, L.	Ancolie (1).
	Aster alpinus, L.	Aster des Alpes.
*	*chinensis*, L.	Aster de la Chine (2).
	amellus, D. C.	Œil de Christ.
	Bellis perennis, L.	Paquerette.
*	*Calendula officinalis*, L.	Souci.
	Campanula persicifolia, L.	Campanule à feuille de pêcher.
	speciosa. Pourr.	Campanule à longues feuilles.
	Catananche cærulea, L.	Cupidonne bleue.
*	*Cheiranthus annuus*, L.	Giroflée annuelle.
	cheiri, L.	Giroflée jaune.
*	*incanus*, L.	Giroflée violier.
*	*Chrysanthemum coronarium*.	Chrysanthème des jardins.
	Cineraria sibirica, L.	Cinéraire de Sibérie.
	Convallaria majalis, L.	Muguet des bois.
	Coronilla varia, L.	Coronille variée.
	Crocus vernus, All.	Safran printanier.
*	*Delphinium ajacis*, L.	Pied-d'alouette.
	consolida, L.	Pied-d'alouette sauvage.
	Dianthus caryophyllus, L.	Œillet des fleuristes.
*	*plumarius*, L.	Œillet à bordures.
	Digitalis purpurea, L.	Digitale pourpre.
	Echinops ritro, L.	Boulette azurée.
	Epilobium spicatum, Lam.	Epilobe en épi.
	Erythronium dens canis, L.	Erythrone Dent de chien.
	Geranium pratense, L.	Géranion des prés.
	Gladiosus communis. L.	Glayeul.
*	*Helianthus annuus*. L.	Tournesol.

---

(1) Par la culture, on obtient des fleurs doubles et de diverses couleurs.

(2) On en connaît plusieurs variétés.

8

* *Hyacinthus orientalis*. L.	Jacinthe.
Inula montana, L.	Inule des montagnes.
* *Impatiens balsamina*, L.	Balsamine.
Iris germanica, L.	Iris d'Allemagne.
Lathyrus latifolius, L.	Gesse à larges feuilles.
* *odoratus*. L.	Gesse odorante, Pois de senteur.
* *Lilium candidum*, L.	Lis blanc.
martagon, L.	Lis martagon.
Lychnis sylvestris, Hopp.	Œil de perdrix.
* *Narcissus jonquilla*, L.	Jonquille.
poeticus, L.	Narcisse des poëtes.
pseudo-narcissus, L.	Narcisse jaune.
Nigella damascena, L.	Nielle bleue.
* *Ocymum basilicum*, L.	Basilic.
Œnothera biennis, L.	Onagre.
* *Origanum marjoranoïdes*. Will.	Marjolaine.
Ornithogalum nutans. L.	Ornithogale à fleurs penchées.
* *Pœonia officinalis*, L.	Pivoine des jardins.
peregrina, D. C.	Pivoine sauvage.
* *Polygonum orientale*, L.	Grande Persicaire.
* *Primula auricula*, L.	Oreille - d'ours.
* *Primula brevistyla*, D. C.	Primevère des jardins.
Ranunculus aconitifolius, L.	Bouton d'argent.
acris, L.	Bouton d'or.
* *asiacus*, L.	Renoncule d'Asie.
* *Reseda odorata*, L.	Réséda.
Scilla bifolia, L.	Scille à deux feuilles.
* *Scabiosa atropurpurea*, L.	Scabieuse, Fleur de veuve.
Senecio doronicum, L.	Seneçon doronic.
Spirœa ulmaria, L.	Reine des prés.
* *Tagetes erecta*, L.	Œillet d'Inde.
* *patula*, L.	Passe - velour.
Thalictrum aquilegifolium, L.	Pigamon à fleur d'ancolie.
Trollius europœus, L.	Trolle.

* *Tulipa sylvestris*, L.	Tulipe sauvage.
* *gessneriana*, L.	Tulipe de Gessner.
Viola grandiflora, L.	Violette à grande fleur.
odorata, L.	Violette odorante.
* *tricolor*, L.	Pensée.
* *Zinnia multiflora*, L.	Zinnie.

Plusieurs espèces rapportées dans les autres divisions peuvent être regardées comme plantes d'agrément : je ne les ai pas répétées dans celle-ci. Il existe dans les jardins une foule de plantes exotiques d'agrément : comme la culture en est bornée à quelques amateurs, je n'en ai pas fait mention.

Cette liste est bien abrégée : elle ne donne qu'un faible aperçu des richesses végétales qui parent le sol du département. Parmi les plantes spontanées que j'ai citées, il y en a un grand nombre qui peuvent être utilisées pour l'économie publique : la Société d'agriculture ne cesse d'en recommander la culture aux agronomes ; elle fait encore tous ses efforts pour leur procurer les productions étrangères qui peuvent prospérer dans ce département et en augmenter les ressources.

AMELIORATION

DE PRAIRIES NATURELLES.

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 1820.

M. Florens est propriétaire d'un domaine situé sur la montagne de la Margéride, qui, dans la partie occupée par ce domaine, est élevée d'environ douze cents mètres au-dessus du niveau de la mer.

Ce domaine se compose de pacages et de prairies. La partie des prairies, qui comprend une surface d'environ soixante hectares, était en grande partie marécageuse à raison de l'abondance des eaux des ruisseaux et des sources qui s'y trouvent, et du peu de pente du terrain.

Assainissement et irrigation.

En 1817, M. Florens, acquéreur de ce domaine depuis peu d'années, entreprit des travaux pour remplir le double but qu'il se proposait : l'assainissement du terrain et l'arrosement des prairies.

A cet effet, il fut fait dans une partie des prés environ huit mille mètres de canaux ou petits fossés pour recueillir les eaux stagnantes, et deux grands canaux de douze cents mètres de longueur chaque, dont l'objet fut de recevoir les eaux d'un ruisseau qui longe le domaine pour l'arrosement des prés.

Dans une autre partie des prés formant un petit vallon d'environ douze cents mètres de long et deux

cents de large, traversé par un ruisseau dont les eaux n'avaient presque pas d'écoulement, il fut fait trois grands canaux pris dans toute la longueur du vallon, et environ trente autres canaux pris dans la largeur pour ramasser toutes les eaux, et avec une direction et une pente propres à en faciliter l'écoulement.

La totalité des canaux faits pour l'assainissement ou l'irrigation des prés est de plus de seize mille mètres.

Le résultat de ces travaux a rempli parfaitement le but qu'on se proposait. Des parties de prés où l'on ne pouvait passer à pied sec dans le tems même des plus fortes chaleurs de l'été, sont aujourd'hui accessibles comme les autres parties. Seulement les prés, pendant trois ans, n'ont presque rien produit; mais à la quatrième année, c'est-à-dire, en 1820, une partie des prés qui, dans les années précédentes, n'avait pas donné plus de cinquante quintaux de foin, en a donné cette année plus de trois cents.

Engrais par le parcage du troupeau.

Mais une autre cause d'amélioration dans les prairies a produit un résultat bien plus avantageux. Le troupeau, qui venait pendant l'été consommer les pacages du domaine et qui allait parquer sur les terres d'un village voisin, a été retenu dans le domaine et a parqué sur les prés. Ce troupeau est d'environ dix-huit cents bêtes à laine. Il pacage depuis la mi-juin jusques vers le milieu d'octobre : ce qui fait près de cent vingt nuits de fumature.

Ce nouveau système de parcage trouva dans l'origine des contradicteurs : on pensait que, si les prés devaient y gagner, le troupeau pourrait y perdre. L'expérience

de quâtre années a prouvé l'excellence du moyen adopté. Les prés ont donné la plûpart le quadruple de ce qu'ils donnaient : le troupeau n'a éprouvé aucun mauvais accident ni dans l'animal, ni dans la toison. Seulement celle-ci s'est trouvée d'un poids moindre que dans les années précédentes ; ce qui s'explique facilement en considérant que la toison de l'animal qui couche sur l'herbe, et non sur la terre, est moins chargée de parties étrangères.

L'effet de l'application du parcage sur les prés a été tel que, dans certaines parties de prés, onze ou treize toises carrées ont donné un quintal de foin (50 kilogrammes) ; de manière qu'un hectare donne plus de deux cents quintaux. Cette année (1820), une partie de pré qui n'avait rien produit les années précédentes, et sur laquelle le troupeau avait parqué en 1819, a produit au-delà de cinq cents quintaux de foin.

RAPPORT

SUR UN MÉMOIRE DE M.r DUGIED,

RELATIF AU BOISEMENT DU DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES;

PAR M. LE BARON FLORENS, PRÉSIDENT.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1820.

MESSIEURS,

M. Dugied, ex-préfet du département des Basses-Alpes, a fait un mémoire sur les moyens de boiser ce département. Comme le département de la Lozère a beaucoup d'analogie avec celui des Basses-Alpes, l'objet de ce mémoire doit être pour nous d'un grand intérêt.

L'auteur du mémoire, cherchant la cause de la grande étendue de terrain qui est improductive, la trouve dans les défrichemens sur les terrains en pente, dans la destruction des bois et forêts, et dans les ravages des torrens.

Il divise ainsi son travail en trois parties : la première traite des défrichemens sur les flancs des montagnes ; la seconde, du boisement des montagnes, et la troisième, de l'encaissement des torrens. Il ajoute une quatrième partie, dans laquelle il s'occupe de la dépense qu'entraînerait l'emploi des moyens qu'il propose.

Dans la première partie, l'auteur, après avoir établi les funestes effets du défrichement des terrains en

pente ; propose deux moyens. Le premier est la prohibition sévère de ces sortes de défrichemens, et, pour les réprimer, l'application rigoureuse de l'ordonnance de 1667, qui prononce une amende de 3000 francs ; mais comme cette peine peut paraître trop forte, il désire que le législateur la modère, sans lui ôter la force qu'elle doit avoir pour être salutaire. Le second moyen est de convertir en prairies artificielles les terrains en pente défrichés : ce moyen serait appliqué tant aux terrains en pente actuellement défrichés, qu'à ceux qui le seraient à l'avenir. Les auteurs des défrichemens seraient condamnés, outre l'amende, à convertir ainsi en prairies artificielles les terrains qu'ils auraient indûment défrichés. Si les auteurs des défrichemens étaient inconnus, le terrain serait mis en prairie par le propriétaire, qui, s'il ne le faisait pas nonobstant son intérêt à le faire, pourrait y être contraint par voie judiciaire ; et, lorsque l'action des tribunaux ne pourrait avoir lieu, par voie administrative.

L'auteur pense que le sainfoin est ce qui convient le mieux pour établir ces prairies artificielles. Dans les Basses-Alpes, l'expérience a prouvé que le sainfoin avait parfaitement réussi ; que, substitué aux plantes céréales qui n'y voulaient plus rien donner, il avait couvert d'une riche verdure des terres qui, peu auparavant, ne présentaient que l'image de la stérilité, et que peu-à-peu le terrain s'était raffermi en le gazonnant, et que les eaux n'y faisaient plus de mal.

Dans la deuxième partie, l'auteur considère les avantages du boisement des montagnes : il pense que c'est là le principal moyen de rétablir les climats et d'empêcher les ravages des eaux.

Le plus grand obstacle au boisement des terrains en pente est le défaut de terre végétale ; mais cette terre peut se créer avec le tems. Au reste, toutes les difficultés doivent être levées par les encouragemens que le Gouvernement accorderait.

Les encouragemens seraient des primes pour les semis, des distributions gratuites de graines et des remises de contributions.

Premièrement. Les primes pour les semis pourraient être de 20 francs par hectare : elles ne seraient accordées et payées qu'après la levée des semis et un rapport favorable d'une commission spéciale.

Deuxièmement. Les graines distribuées gratuitement pour les semis seraient, pour les régions les plus élevées, des graines de pin, sapin, hêtre et chêne blanc ; pour les régions moyennes, des graines de chêne blanc et chêne vert ; et pour les régions basses, des graines de bouleau, d'orme, de tilleul, de châtaignier.

Ici l'auteur détaille les avantages du châtaignier, du micocoulier, qui vient bien dans les roches calcaires ; du laricio, qui se plaît dans les roches granitiques ; du vernis de la Chine, qui vient vîte et s'élève très-haut ; du mûrier à papier, qui croît très-vîte et paraît réussir dans tous les terrains.

Dans les terrains trop rapides et trop dépouillés de sol végétal, l'auteur propose des semis de buis et de genêt ordinaire.

Troisièmement. Le Gouvernement accorderait, à ceux qui auraient fait des semis, la remise des contributions pendant dix ans, pour les terrains semés ; mais cette remise ne serait définitivement accordée qu'après la cinquième année des semis, d'après la

vérification d'une commission qui s'assurerait du succès des semis.

Pour assurer ce succès, l'auteur veut qu'on mette les semis à l'abri sur-tout du ravage des troupeaux. Il trouve qu'il est impossible de les entourer de haies ou de les couvrir de ramée; mais il pense que des semis de graines d'espèces épineuses, et sur-tout de jonc épineux, seraient très-efficaces pour éloigner le bétail et favoriser la croissance des arbres.

A cette mesure, on ajouterait 1.° l'interdiction rigoureuse de l'entrée du bétail sur tout terrain semé, pendant le nombre d'années nécessaire; 2.° la surveillance active des gardes forestiers.

Dans la troisième partie, qui a pour objet l'encaissement des torrens, l'auteur veut qu'avant d'y travailler, on laisse aux nouvelles forêts le tems de croître et de produire leur effet.

Il pense qu'on ne peut espérer de fruits que d'un systême de digues bien ordonné, et exécuté en tems utile et avec rapidité; que, dans certaines parties, des digues ne seraient pas nécessaires; que, dans d'autres, des plantations d'arbres et d'arbustes suffiraient; que, dans d'autres, il faudrait des digues en pierres; et dans d'autres, des digues en gabions beaucoup moins dispendieuses.

Dans la quatrième et dernière partie, l'auteur s'occupe des moyens financiers d'exécution, c'est-à-dire, de la dépense.

Il veut que le Gouvernement fasse la plus grande partie de la dépense, et que le département y concoure pour la compléter; mais ce ne serait là que des avances qu'on retrouverait dans l'augmentation de la contribution des terrains semés en prairies artificielles

et en bois, augmentation qui deviendrait un fonds d'amortissement.

L'auteur termine son travail par plusieurs tableaux qui présentent le résultat de ses calculs et opérations. Ce résultat est que, pour 20,000 hectares incultes convertis en forêts, il en coûterait, tant en semis et graines qu'en remise de contribution, la somme de 569,200 francs; laquelle serait amortie dans 62 ans, et qui, à cette époque, laisserait disponible un fonds annuel d'amortissement de 12,000 francs, résultant de l'augmentation de la contribution des 20,000 hectares de bois.

L'auteur se résume ainsi :

1.o Faire cesser les défrichemens sur les terrains en pente non boisés, en appliquant à leurs auteurs des peines sévères ;

2.o Semer en bois 3000 hectares chaque année, et donner à titre d'encouragement les graines pour semer, 20 francs par hectare de semis qui auraient bien levé, et après cinq ans la remise des contributions pendant dix ans, si les semis s'étaient maintenus suffisamment garnis et avaient acquis la croissance convenable suivant l'essence et le terrain ;

3.o Mêler aux semences de bois des graines de genêt cendré et d'ajonc épineux, pour protéger les semis contre le bétail ;

4.o Semer des buis et du genêt ordinaire là où il serait à craindre que les semis de bois ne pussent réussir, afin de maintenir les terres et d'augmenter la matière des engrais ;

5.o Convertir en prairies artificielles les terrains en pente qui, ayant été défrichés, n'ont pas encore été entraînés dans les vallées, et les couvrir de sain-



soin, pour les mettre en état de résister à l'action des pluies et des orages, et faciliter leur mise en forêt après leur entier raffermissement ;

6.° Encaisser les torrens, après que les montagnes dont les eaux s'y versent seront reboisées ;

7.° Organiser les gardes champêtres et forestiers, afin d'obtenir toute la surveillance nécessaire au succès de l'entreprise.

Conclusions du rapport.

Telle est l'analyse du mémoire de M. Dugied, sur le boisement du département des Basses-Alpes.

Ce mémoire nous paraît fait avec beaucoup de soin et d'exactitude. Quant aux moyens qu'il propose, les uns semblent très-propres pour arriver au but qu'il veut atteindre ; les autres, ceux qui regardent les dépenses, sont soumis à des calculs rigoureux, mais qui, dépendant du succès des moyens proposés, peuvent être plus ou moins exacts. Ce serait à l'expérience à justifier les moyens proposés, et elle manque ; cependant on peut croire avec raison que le succès couronnerait l'emploi de ces moyens, sinon complétement, au moins en grande partie, non-seulement dans le département des Basses-Alpes, mais encore dans notre département.

NOTICE

SUR LES PEPINIÈRES ETABLIES A MENDE ;

PAR M. BOISSONADE, MEMBRE RÉSIDANT.

SÉANCES DES 8 JUIN ET 4 DÉCEMBRE 1820.

M. Boissonade a déposé sur le bureau de la Société le plan des pépinières qu'il a formées à Mende, occupant un terrain de la contenance d'un arpent cinquante perches métriques, dans lequel il a planté quarante-trois mille frênes, ormeaux et pommiers, dont les deux tiers de l'année.

Cet amateur pépiniériste a communiqué quelques observations sur les façons qu'il donne à la terre, sur les semis et sur la première culture de ses arbres.

Il sème en automne ou au printems le frêne. Les semis d'automne mettent près de dix-huit mois à sortir, tandis que ceux du printems paraissent une année après.

L'ormeau, plus précoce à germer en le semant dans une terre humectée, paraît au bout de quinze jours si les semis ont eu lieu au mois de juin, et ceux faits aux approches de l'hiver sortent au commencement du printems.

M. Boissonade fait défoncer le terrain à 75 centimètres de profondeur et plante, à une distance aussi de 75 centimètres, les frênes et les ormeaux, un

mois après que les semis sont sortis de terre, en ayant soin de les arroser dans les premiers jours de la plantation : ce qui lui a donné, au bout de cinq ans pour les ormeaux et de six pour les frênes, des sujets de la grosseur diamétrale de dix à douze centimètres et de la hauteur de trois mètres.

Il ne recèpe le jeune plant qu'au commencement de la deuxième année ; il ne retranche les petites branches latérales qu'au bout de quatre à cinq ans, pour maintenir une direction plus droite au sujet ; et, avant cette époque, il n'enlève que ce qui pourrait produire une fourche.

Cette entreprise, soignée avec zèle, et qui n'avait pas encore été tentée aussi en grand dans le pays, a paru à la Société extrêmement utile pour cet arrondissement, où le besoin des plantations se fait de plus en plus sentir par les dévastations journalières qui menacent d'un déboisement général.

ECHENILLAGE.

Séance du 6 mars 1822.

Les dégâts que commettent annuellement les chenilles doivent faire considérer ces insectes comme le fléau des arbres et des plantes ; aussi les lois anciennes, ainsi que les nouvelles, prescrivent-elles leur destruction. L'intérêt bien entendu des propriétaires-cultivateurs, ou de leurs fermiers, doit les porter à exécuter cette mesure ; car leur négligence leur enlèverait non-seulement la récolte de l'année et celle de la suivante, mais entraînerait peut-être même la perte des arbres.

Plusieurs procédés ont été indiqués pour la destruction des chenilles ; il en est sur-tout qui est employé avec succès : c'est l'usage des ciseaux dits *échenilloirs*, qu'on attache au bout d'une longue perche, avec lesquels on coupe les extrémités des branches sur lesquelles les nids des chenilles sont placés, et qu'on ramasse de suite avec soin pour être jetés au feu : sans cette dernière précaution, l'échenillage ne produirait aucun effet ; il est même à désirer que l'échenillage se fasse simultanément dans toutes les propriétés d'une commune, pour que ces insectes, après avoir dévoré les arbres d'un propriétaire insouciant, ne viennent pas ensuite attaquer ceux du propriétaire qui se serait conformé à la loi.

La température douce qui a régné cet hiver pouvant accélérer le développement de ces insectes, il convient de ne plus différer cette opération.

RAPPORT

SUR L'UTILITÉ ET LA NÉCESSITÉ D'UN DÉPOT DE MÉRINOS RACE PURE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE;

PAR M. MONTEIL-CHARPAL, MEMBRE RÉSIDANT.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1820.

MESSIEURS,

Chargé par vous de l'examen d'un mémoire que M. le comte de Morangiés a adressé à M. le Préfet de la Lozère, relatif à divers moyens d'améliorations agricoles, mais particulièrement à l'établissement d'un dépôt de mérinos, j'aurai l'honneur de vous observer que j'écarterai dans mon rapport toutes les idées générales, quoique très-bonnes, renfermées dans ce mémoire, pour ne vous entretenir que de l'objet principal, je veux dire de l'avantage d'un dépôt de mérinos. Je me permettrai quelques réflexions sur son impérieuse nécessité et les moyens de le faire prospérer.

En général, les agriculteurs ne s'accordent pas sur l'utilité du remplacement intégral des moutons indigènes par l'introduction des mérinos race pure; je ne sais moi-même jusqu'à quel point ils peuvent être fondés: il est du moins certain que la localité, la position du propriétaire et des soins plus particuliers qu'exigent ces



précieux animaux, autorisent en quelque manière l'éloignement de plusieurs cultivateurs pour ce nouveau genre d'industrie ; habitués d'ailleurs à ne regarder leurs troupeaux que comme des objets secondaires, ne leur donnant aucune espèce de soin, ils ne peuvent se résoudre à cette innovation qui en nécessiterait bientôt une nouvelle, c'est-à-dire un nouveau mode de culture.

Il est en effet constant, une longue expérience m'en a convaincu, que cet animal, pour ne pas dépérir et conserver la finesse de son lainage, demande des fourrages plus abondans et plus nourrissans, tels que la luzerne, l'esparcette, le trèfle et autres. Il serait cependant bien à désirer que l'introduction de ces plantes eût lieu, d'après leurs avantages si connus, dans les terres du moins qui leur sont propres. Ce premier pas vers ce système de prairies artificielles nous conduirait seul à toutes les améliorations possibles, faciliterait sur-tout l'éducation d'un plus grand nombre de bêtes à laine, dont la dépouille nous affranchirait bientôt d'un tribut énorme que nous payons annuellement à nos voisins pour l'importation de leurs laines nécessaires pour alimenter notre fabrique, procurerait plus d'engrais et, par une conséquence naturelle, des récoltes plus sûres et plus abondantes. Dans le cours de nos séances, nous aurons occasion de traiter cette importante matière, vraie source des produits agricoles, et sur laquelle repose tout le système de l'économie rurale. Revenons donc à notre objet.

L'éducation des mérinos race pure ne convient pas indistinctement à tous les pays, à tous les propriétaires; un établissement de ce genre n'est qu'une pure spécu-

lation particulière, très-avantageuse à la vérité pour celui qui lui donnera tous ses soins ; mais assez indifférente pour l'intérêt de la société.

Il n'en est pas de même, Messieurs, de l'amélioration de nos laines opérée par le croisement des béliers race pure : les avantages en sont incalculables et la privation désastreuse, notamment dans ce misérable pays qui en ressent tous les jours les funestes effets, dans la perte continuelle des débouchés de ses produits industriels. Hâtons-nous donc d'y remédier. Persuadons-nous bien que, si nous voulons conserver les débris de notre industrie manufacturière, autrefois si justement renommée, notre unique ressource d'existence, seule voie pour nous procurer des espèces, le moyen le plus efficace est celui du croisement des races.

Tout nous commande donc de porter nos vues, de diriger toutes nos actions vers ce but important : les difficultés seront grandes sans doute : l'empire de l'habitude ne cède ses droits qu'à la force du raisonnement et aux exemples qui offrent des résultats positifs. Présentons-nous au combat avec ces mêmes armes, et le succès ne sera pas douteux. Secondés par la bienveillance du Gouvernement paternel sous lequel nous vivons, qui cherche à connaître et à prévenir les besoins du peuple, à faciliter par tous les moyens possibles les meilleures méthodes de culture et l'introduction des précieuses races de bestiaux ; pressés nous-mêmes par notre propre intérêt, nous reprendrons aisément notre ancien rang dans le commerce, nous rétablirons nos relations commerciales avec nos voisins et ferons de nouveau pencher la balance en notre faveur ; car il est prouvé que nos tissus de laine sont

supérieurs à tous les tissus connus de ce genre, et que, pour avoir la préférence, il ne leur faut que le moelleux de la matière première.

Les Anglais, qui connaissent si bien ce qui leur est utile, n'ont pas manqué de se procurer, au moyen du croisement, les laines convenables à leurs tissus, et ont détruit par cette voie presque toute concurrence avec nous. Et certes, leur réussite n'aura rien d'étonnant, quand on saura que la civilisation s'avance à grand pas vers sa perfection; que le luxe, son compagnon fidèle, ne fait pas de moindres progrès; qu'il repousse ce qui a l'apparence du commun et ne veut absolument que du beau. Eh bien, conformons-nous donc à ces goûts, à ce nouvel ordre des choses Rien de plus aisé, tout est à notre avantage; la position et les ressources qu'offre notre sol en pâturages et parcours ne laissent aucun doute à cet égard; la Providence semble ne nous y avoir placés que pour nous livrer à faire des élèves. Chaque pays, chaque localité a ses propriétés particulières; la nature ne nous offre ici que des herbages; la raison et l'expérience nous en indiquent l'emploi.

Le problême est aujourd'hui résolu. Une amélioration très-sensible dans la finesse de la laine, et une augmentation d'un tiers à peu près dans la quantité, seront le résultat certain du croisement au premier degré; les montagnes, les causses, les vallons, enfin tous les lieux où on élève des moutons indigènes seront bons aux croisés; il n'existe pas une grande différence dans leurs besoins respectifs; la manière de les conduire est à peu près la même: le lavage de la laine, le peignage, le cardage n'exigent pas d'autres soins.

Mais, Messieurs, en vain nous demanderons, en vain on nous accordera, si nous ne joignons à nos vives sollicitations, à notre exemple même, des primes pécuniaires accordées chaque année à une époque déterminée (à la St-Jean, je suppose), et distribuées avec toute la solennité possible, nous échouerons sans doute dans nos heureux projets. Le paysan, apathique pour tout, mais bien plus tenace alors qu'il s'agit de détruire ses vieilles routines, ne peut être mû que par quelque distinction honorifique, mais surtout par l'appât de l'argent, qui seul le forcera à adopter cette nécessaire innovation qui fera, comme malgré lui, sa fortune particulière et assurera à notre département un avenir plus prospère.

D'après toutes ces considérations, je pense qu'il est urgent, et j'aurai l'honneur de vous proposer, de prier M. le Préfet de se joindre à nous, pour solliciter en faveur de notre département :

1.o Un dépôt de mérinos race pure ; composé de cent cinquante individus, dont cent vingt béliers et trente brebis portières pour le recrutement du dépôt, qui devra être placé rigoureusement dans le rayon de la commune de Mende, le point le plus central, sous la direction d'un régisseur et sous la surveillance immédiate des membres de la Société d'Agriculture de la même ville ;

2.o De demander au Gouvernement une somme de trois mille francs, pour être distribuée par égale portion, à titre de prix et d'encouragement, aux six propriétaires de l'arrondissement de Mende, aux cinq propriétaires de l'arrondissement de Marvejols et aux

quatre propriétaires de l'arrondissement de Florac qui auront obtenu et présenteront au concours le plus nombreux et le plus beau croisement.

Tel est, Messieurs, le résumé de mes faibles idées sur l'utilité et la nécessité d'un dépôt de mérinos. Le peu de développement que j'ai donné à ces deux propositions doit prouver, ce me semble, que la quantité et l'amélioration des laines forment les points fondamentaux de nos richesses et du rang prépondérant que nous devons occuper dans cette branche de commerce.

Je ne me suis point dissimulé que la tâche que vous m'avez imposée, et que je n'ai acceptée que par soumission, est au-dessus de mes forces. J'ai dû compter aussi sur votre indulgence : je la réclame toute entière : mon zèle et un ardent désir du bien doivent me l'obtenir.

---

observations relatives à plusieurs individus et à plusieurs opérations. Il cite celle que M. le curé de Roquefort fit faire, d'après ses instructions, à son frère, sur un troupeau nombreux, aussitôt qu'il fut informé qu'il avait perdu quelques agneaux du tournis.

Deux fers, posés sur des charbons ardens sur lesquels on soufflait continuellement, furent d'abord rougis : celui qui faisait l'opération appliquait un de ces fers entre les deux yeux de la bête, un peu au-dessus de ceux-ci, remettait le fer au feu et prenait l'autre pour en marquer un second; et c'est ainsi que cent agneaux (en y comprenant le malade) furent marqués en deux heures de tems. On fit appliquer en outre le fer chaud sur le crâne de l'animal malade : c'était une agnelette métisse; elle tournait depuis cinq ou six jours et fréquemment; ne suivait plus le troupeau depuis trois jours. Après l'opération, on la laissa encore un jour dans la bergerie; mais le lendemain elle suivit les autres agneaux et ne manifesta plus aucun symptôme de maladie.

Dans d'autres opérations, M. de Neirac a appliqué le fer chaud et brûlant, sans être rouge, d'abord au milieu du front, sur les sinus frontaux entre les deux yeux et un travers de doigt au-dessus de ceux-ci; 2.o derrière la tête, à la nuque de l'animal, immédiatement au-dessous de l'os occipital; et enfin, sur le côté du crâne opposé à celui où l'animal malade tourne, parce qu'il a observé que l'humeur sympathique ou l'hydatide était placée de ce côté. Il est à remarquer qu'il faut tondre préalablement la laine bien rase dans les endroits fixés, pour appliquer le fer. Toutes ces opérations ont été couronnées de succès.

AMELIORATION

DE LA RACE CHEVALINE.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1820.

Le Gouvernement désirant donner au mode de distribution des primes d'encouragement pour l'amélioration de nos races de chevaux la direction la plus utile, et étendre cette amélioration à toutes les contrées où elle peut être introduite, M. le Préfet a adressé diverses questions à la Société, qui a fait les réponses suivantes :

QUESTIONS.	RÉPONSES.
1.° A laquelle des deux classes principales (la propagation et l'éducation) appartient l'arrondissement de Mende ; et, dans le cas où il n'appartiendrait spécialement ni à l'une ni à l'autre, quelle est celle des deux spéculations indiquées qu'il conviendrait d'y encourager spécialement ?	1.° L'arrondissement de Mende appartient à la classe mixte où la propagation et l'éducation entrent dans les habitudes communes ; mais la Société est d'avis qu'il conviendrait d'y encourager spécialement la propagation, c'est-à-dire, que les primes devraient être accordées aux jumens poulinières.
2.° Quels doivent être le nombre et la quotité des prix ou primes à accorder?	2.° Comme dans tous les cantons de l'arrondissement, à l'exception de celui de Villefort, la plupart des propriétaires se livrent à l'élève des chevaux, la Société pense qu'il devrait être distribué, pour chacun des cantons de Mende, St-Amans, Châteauneuf, Grandrieu, Langogne et le Bleymard, six prix ; savoir : deux premiers à 50 fr., 2 seconds à 30 fr., et 2 troisièmes à 20 fr.

QUESTIONS.	RÉPONSES.
3.° Quelles classes de chevaux ou jumens doivent être appelées à y participer ?	3.° La Société accordant la préférence aux jumens poulinières, est d'avis que la classe qui doit être appelée à participer à ces primes est celle qui donne des chevaux de selle.
4.° En quels lieux et à quelles époques les concours doivent-ils être établis ?	4.° Les concours auraient lieu à Châteauneuf le 1.er mercredi de juin ; et à Mende, le 20 du même mois.
5.° Enfin, à quelles conditions les sujets présentés peuvent-ils être admis au concours ?	5.° La Société a pensé que toutes les jumens de l'arrondissement pourraient être admises au concours, à la seule condition que les propriétaires fussent tenus de présenter un certificat d'origine, délivré par le maire de la commune où le sujet est placé.

La Société a invité M. le Président à ajouter à l'envoi des réponses ci-dessus les observations suivantes, qui, n'ayant pu en faire partie vu la nature des questions, lui paraissent cependant utiles pour l'amélioration de la race de nos chevaux.

D'abord il a été reconnu que le nombre d'étalons que le dépôt royal de Rodez envoie dans le département est insuffisant pour la monte : ce qui entraîne l'inconvénient de ne pouvoir pas y admettre toutes les jumens, ou d'y en admettre un plus grand nombre que celui fixé par le règlement ; et, dans ce dernier cas, l'étalon épuisé ne féconde plus, ou difficilement.

En second lieu, le prix de la monte, quoique modique, éloigne la plûpart des propriétaires peu aisés, sur-tout lorsque dans le cas déjà signalé, elle devient sans effet. Il serait digne de la munificence royale de supprimer cette rétribution, comme pre-

mière prime à accorder à l'amélioration des races de chevaux (1).

Il existe un abus préjudiciable à cette amélioration, lequel résulte de l'usage où l'on est, dans certains villages, de conduire en commun au pâturage les chevaux entiers et les jumens; et il arrive que ces dernières sont souvent fécondées par des sujets faibles ou de mauvaise race. Il y aurait plusieurs moyens de prévenir cette propagation vicieuse ; entr'autres, celui de couper les poulains dans un âge où cette opération n'est pas dangereuse, ou bien de mener les jumens à un pâturage séparé.

---

(1) Grâce à la sollicitude de M.r De Valdenuit, Préfet du département, et de MM. les membres du Conseil général, des bons de saillie seront délivrés *gratis* aux propriétaires les moins aisés, parmi ceux qui entretiennent les plus belles jumens ou ânesses.

RAPPORT

SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN DÉPOT DE BAUDETS

POUR L'AMÉLIORATION DE LA RACE DES MULES ET MULETS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE ;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 3 AOUT 1820.

MESSIEURS,

A l'époque de votre installation, M. le Préfet vous annonça que Son Exc. le Ministre de l'intérieur lui avait offert des types améliorateurs pour l'espèce des baudets.

Vous connaissiez l'état de dégénération de la race des mules et mulets de ce département, et cette offre dut nécessairement fixer votre attention.

Après avoir employé vos premières séances à traiter divers objets qui avaient été soumis à votre discussion, vous me chargeâtes de vous faire un rapport sur l'établissement d'un dépôt de baudets pour l'amélioration de la race des mules et mulets du département.

Vous savez, Messieurs, que l'habitant de nos campagnes se livre peu à l'élève des chevaux, parce que ce genre d'industrie exige trop de tems et n'offre pas des bénéfices rapprochés et certains ; aussi préfère-t-il de tourner ses spéculations vers l'élève des mules et

mulets, qui demande moins de soins et présente plus de chances avantageuses. Et en effet, si le poulain de la race chevaline a besoin d'être nourri et bien soigné pendant trois ans, avant d'être livré au commerce, il n'en est pas ainsi des jeunes mules et mulets, qu'on trouve à vendre au moment même du sevrage, c'est-à-dire, à sept ou huit mois, et toujours avec bénéfice, puisqu'alors ils ont encore peu coûté. D'ailleurs, le mulet est très-recherché dans ce pays, parce qu'il y est plus généralement employé que le cheval. Plus sûr pour franchir les chemins escarpés de nos montagnes, c'est à son aide que le transport des vins du Vivarais se fait dans les arrondissemens de Mende et de Marvejols; et dans celui de Florac, sur-tout le long des rives du Tarn, il sert tour-à-tour de monture, de bête de charge et pour fouler les grains.

Mais, Messieurs, son utilité relativement aux localités est trop connue, pour que je m'appesantisse davantage sur ce sujet. Il s'agit de pourvoir à l'amélioration de l'espèce que nous possédons.

Cette espèce, qui autrefois avait tant de cours dans nos foires, a tellement déchu, que ces grands marchés ne sont presque plus approvisionnés que par des sujets de l'Auvergne ou du Poitou.

La dégénération de l'espèce indigène a plusieurs causes : d'abord, l'extrême pénurie de bons étalons qui s'est fait sentir pendant les guerres qui ont affligé l'Europe ; et ensuite, particulièrement pour ce département, l'exiguité des fortunes des propriétaires, qui ne leur a pas permis d'atteindre au prix élevé qu'on mettait à ces animaux, et qui a été sans doute un obstacle à ce qu'ils aient pu profiter des offres avan-

tageuses des types améliorateurs dont vous a parlé M. le Préfet, quoique le Gouvernement se chargeât de procurer aux propriétaires-cultivateurs ou aux fermiers qui en feraient la demande avant le 15 février dernier, des taureaux ou des baudets de bonnes races, ou même des chevaux amenés jusqu'au chef-lieu du département, à la seule condition du remboursement du prix d'achat. De là la nécessité où l'on s'est trouvé d'employer à la reproduction des sujets faibles et souvent tarés.

Cependant l'amélioration des races a éveillé la sollicitude du Gouvernement : des haras ont été établis sur plusieurs points ; des encouragemens ont été accordés aux propriétaires et cultivateurs qui contribuaient à cette amélioration ; mais c'est sur-tout pour l'espèce chevaline que ces primes ont été données. Le motif de cette préférence est facile à concevoir : c'est que l'éducation des chevaux, comme nous l'avons déjà dit, exige plus de soins et offre moins de chances assurées de bénéfices que celle des mules et mulets.

Néanmoins le Gouvernement, voulant favoriser l'amélioration de toutes les races, entretient des baudets dans les haras. Celui de Rodez, qui dessert les départemens de la Lozère et de l'Hérault, en possède. Vous n'en avez jamais eu dans la répartition annuelle pour la monte ; et si je consulte un rapport qui a été fait à la Société d'agriculture du département de l'Hérault, [illegible] M. le général Frégeville, le comte de Vissec [illegible]essedes, membres de cette Société, rapport qui a été consigné dans son Bulletin du mois de mars dernier et qui vous a été communiqué, j'y vois que ce département n'a pas été plus favorisé que le nôtre;

Les rapporteurs disent : « Quant aux baudets, le haras » de Rodez ne peut nous en fournir, parce que ceux » qu'il a ne suffisent pas à ses besoins. »

Ici, Messieurs, resterait la question de savoir si les baudets de ce haras doivent être employés exclusivement à la monte dans le département de l'Aveyron où il est situé ? Vous ne le penserez point, et il convient que vous fassiez parvenir vos réclamations à l'Autorité, pour que cette répartition soit faite d'une manière plus conforme à la justice distributive.

Déjà MM. les membres du conseil général, justes appréciateurs des besoins de ce département, ont voté dans leur session de 1819 qu'il fut mis des étalons de baudets à la disposition de M. le Préfet.

Vous penserez qu'il conviendrait peut-être de prier MM. les membres de ce conseil de persister dans leur vote. J'avais presque envie de vous proposer de leur demander, pour remplir d'une manière plus complète l'objet de mon rapport, qu'ils sollicitassent du Gouvernement l'établissement, à Mende, d'un dépôt royal de baudets : une foule de considérations tirées de la grande étendue et de l'excellence de nos pâturages, de l'emploi presque général des mules et mulets, auraient pu militer en faveur de cette proposition ; mais, dans la crainte que le Gouvernement ne soit pas en mesure de pouvoir réaliser nos vœux, je me borne pour le moment et je conclus à ce que M. le Préfet et MM. les membres du conseil général, qui n'ont rien tant à cœur que le bien être du département, soient priés d'insister sur la demande de baudets pour l'amélioration des mules et mulets de la Lozère.

RAPPORT

SUR LES ASSEMBLÉES AGRICOLES

TENUES EN ANGLETERRE ;

PAR M. BLANQUET, MEMBRE RÉSIDANT.

SÉANCE DU 9 MARS 1820.

MESSIEURS,

M. le Préfet vous a communiqué une notice rédigée par M. *Huzard*, fils, sur les assemblées agricoles tenues en Angleterre, et vous demande votre avis pour savoir si ce genre de comices est applicable à notre département.

Il n'est pas douteux que ce mode d'institution répand une infinité de connaissances parmi les agriculteurs-praticiens et atteint quelquefois, d'une manière plus rapide, le même but que se proposent les Sociétés d'agriculture organisées en France. Nos Sociétés d'agriculture sont composées d'agronomes, de propriétaires, de magistrats, de commerçans, d'hommes instruits et utiles, qui s'empressent de venir déposer leurs lumières dans un centre commun pour la prospérité du pays auquel ils appartiennent ; ils y font connaître les divers genres de perfectionnement, d'améliorations, les nouvelles découvertes, etc. ; tout ce qui peut, en général, hâter ou propager les lumières. Ces Sociétés sont dirigées par un président.

L'Angleterre possède des associations qui ont bien souvent pour fondateurs des hommes puissans ou des

cultivateurs instruits et riches que l'amour seul du bien public fait mouvoir. De pareils établissemens ne sont pas encore connus en France. Des comices tenus en plein air et en présence du public assemblé ne sauraient de sitôt prendre naissance dans notre département.

Je suis convaincu, Messieurs, que l'agriculture retirerait le plus grand avantage d'une institution semblable, si elle pouvait s'acclimater en France. Ces établissemens donneraient aux propriétaires une connaissance plus étendue de la valeur de leurs terres; et, des associations aussi utiles auraient pour fruits une augmentation d'aisance générale.

Nous devons, Messieurs, nous borner à la tenue des Sociétés d'agriculture. Vous êtes pénétrés de toute leur importance, vous qui appréciez si bien les avantages des travaux agricoles et des arts industriels : ce sont ces travaux qui rendent l'homme plus robuste et plus moral, diminuent et peuvent éteindre insensiblement la mendicité, cette lèpre des états civilisés.

L'homme des champs, vous le savez, se livre peu à la lecture, et les calculs de ceux qui ne s'occupent que de théorie lui inspirent une assez juste défiance. Les campagnards tiennent fortement à leurs préjugés : c'est à cette tenacité dans leurs habitudes, qu'il faut attribuer tout retard dans les progrès de l'agriculture.

Les cultivateurs seront insensiblement retirés de leur routine héréditaire, par l'évidence des succès, si nous associons à nos travaux des cultivateurs praticiens et intelligens qui, avec nous, mettront en commun leurs connaissances usuelles, en échange de nos principes théoriques.

Plaçons les faits; mettons la pratique devant les

yeux des cultivateurs, et nous les convaincrons; parlons à leurs sens; entourons-les d'expériences sûres et heureuses, et nullement d'idées abstraites qui conduisent trop souvent à des écarts.

Un accroissement de prospérité agricole dépend de notre zèle à en procurer le développement. Des étendues considérables de terrain sont encore incultes dans notre département, ou y sont cultivées sans qu'il en résulte de grands avantages. Il n'en est pas de même dans le pays des Cévennes. Les habitans laborieux de ces contrées, où la nature se montre sauvage, nous offrent des exemples de toute leur patience et de leur tenacité à arracher des productions à leur sol stérile et ingrat. Cherchons à les imiter; que nos terrains soient fouillés, lorsqu'ils en seront susceptibles; qu'ils soient amendés de manière à procurer des récoltes abondantes sans nuire à nos pacages, si essentiels pour la nourriture des bestiaux, seule ressource dans notre département pour le vivifier; que le sol s'y couvre de moissons, de prairies artificielles, en attendant que le hasard ou des recherches fassent découvrir dans ses couches inférieures des mines enfouies dans les entrailles de la terre; qu'une irrigation mieux entendue et mieux dirigée d'après les degrés de pente ou la localité, donne l'eau, dans des tems convenables, sur de plus grandes surfaces de terrain : des fourrages plus abondans seront les résultats de ces soins; les bestiaux deviendront par-là plus nombreux, et les engrais plus abondans pour échauffer les terres à blé.

Si l'activité des Français a été trop long-tems dirigée vers la guerre, qu'une route plus heureuse s'ouvre pour cette nation; que l'agriculture, le commerce, les arts industriels occupent à l'avenir la pensée de ce



peuple, né pour les grandes choses et pour la multiplication des jouissances de la vie. Tels sont, Messieurs, les résultats que nous devons attendre de nos efforts, si nous développons les principes théoriques de l'agriculture d'une manière simple. C'est alors que les cultivateurs praticiens deviendront eux-mêmes les missionnaires de nos doctrines; qu'ils les propageront avec d'autant plus de facilité, qu'ils auront à les transmettre à des hommes de leur condition d'agriculteur, et qu'ils se plairont à faire l'application journalière de nos leçons.

Les Anglais, dans leurs assemblées agricoles, proposent et distribuent des prix; notre Société d'agriculture doit en décerner aussi à ceux qui s'en rendront dignes. C'est pour atteindre ce but que j'ai l'honneur de vous en proposer : le nombre en serait trop grand, s'ils devaient recevoir une récompense pécuniaire; mais n'aurez-vous pas aussi des couronnes à distribuer? Ce genre de récompenses est bien plus honorable.

C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de faire le choix des prix que j'ai l'honneur de vous proposer, parmi les objets qui vous offriront une plus grande utilité et un but plus conforme à nos localités.

Proposition de divers prix à décerner :

1.o A celui qui amenera en foire la plus belle paire de bœufs de labour.

2.o A celui qui amenera la plus belle vache laitière.

3.o A celui qui amenera le bélier le plus fort et le plus vigoureux.

4.o A celui qui amenera le mouton le plus gras.

5.o A celui qui amenera le verrat le plus fort et le mieux pris dans ses formes.

6.o A celui qui amenera le cheval de race croisée le plus fort et le plus propre aux travaux agricoles.

7.° A celui qui présentera le plus bel escot.

8.° A celui qui présentera les trames filées de la manière la plus fine et la plus égale.

9.° A celui qui présentera la laine la mieux désuintée.

10.° A celui qui inventera ou perfectionnera la machine la plus utile et la plus applicable à la filature des laines ou à leur tissage, pour les étoffes ou draps de la Lozère.

11.° A celui qui utilisera les terrains les plus ingrats par la culture de quelque plante huileuse, fourragère ou artificielle.

12.° A celui qui, sur un terrain donné, aura fait les amendemens les mieux entendus, soit en fumier, marne, tourbe, etc., les plus propres à donner des récoltes abondantes.

13.° A celui qui donnera le meilleur mémoire sur la manière de prévenir la disette des fourrages.

14.° A celui qui, sur le sol le plus ingrat, le plus pierreux, et jusques dans les scissures des rochers, aura fait des plantations d'arbres forestiers, et dont les plantations, remontant au moins à cinq ans, annonceront une végétation vigoureuse.

15.° A celui qui présentera à la Société 25 pains de tourbe carbonisée et propre à donner une combustion inodore. Ce détritus de végétaux existe autour de nous, dans les puits reconnus sur nos montagnes sous le nom de *puits-tremblans*.

Tel est, Messieurs, le rapport dont vous avez bien voulu me charger. Je désire qu'il puisse vous donner une preuve de mon zèle et de mon dévoûment entier à la prospérité de l'agriculture, en secondant vos propres travaux.

NOTICE

SUR LES PRODUITS INDUSTRIELS
DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
ENVOYÉS AUX DIFFÉRENTES EXPOSITIONS ;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 24 JUILLET 1823.

MESSIEURS,

Un nouvel appel est fait à l'industrie française ; une nouvelle exposition de ses produits va avoir lieu dans le palais du Louvre.

Ce concours, que Sa Majesté, dans sa munificence royale, daigne encourager par des récompenses, étant destiné à constater les progrès des arts manufacturiers et à entretenir le zèle et l'émulation de ceux qui s'en occupent, plusieurs fabricans de ce département se sont empressés de fournir des échantillons pour y être envoyés.

Qu'il nous soit permis de citer les récompenses que les produits industriels de la Lozère ont déjà mérité dans les expositions précédentes : c'est un hommage que nous rendons, avec une espèce d'orgueil patriotique, à nos concitoyens. En signalant ainsi ceux qui ont obtenu des distinctions honorables, c'est un modèle que nous offrons à suivre aux exposans à venir.

Ce fut une idée heureuse et vraîment nationale, que d'élever un temple à l'industrie, dans lequel on vit réunis pour la première fois, en 1798, ainsi que l'observa le jury de cette époque, *les fruits de l'invention, les résultats du perfectionnement et les monumens de l'utilité publique.*

Paris et quelques départemens rapprochés y prirent part ; notre département fut du nombre de ceux qui à raison de leur éloignement, ne purent pas être instruits à tems pour y concourir.

Il en fut de même pour l'exposition de 1801.

Mais nos produits figurèrent avec distinction à celle de 1802, qui, comme la précédente, eût lieu sous le ministère de notre compatriote M. Chaptal. Ses hautes connaissances en économie politique le mirent à même de rendre de grands services aux manufacturiers et aux artistes de tout genre, auxquels il accordait une protection toute particulière.

A cette exposition, la maison *Peyre* et compagnie, de Marvejols, obtint une médaille de bronze pour ses casimirs fabriqués avec des laines du Roussillon et de l'Espagne, dont la filature fut jugée belle et la fabrication bien entendue.

En 1806, à la quatrième exposition, cette même maison, sous la nouvelle raison *Giscard aîné, Raymond Seguin et fils, et Brouilhet*, présenta des casimirs bien fabriqués, fins, beaux et capables de soutenir la comparaison avec les casimirs les plus estimés fabriqués chez l'étranger, et fut jugée digne d'une médaille d'argent de première classe.

Le jury arrêta de faire une mention honorable des cadisseries du département de la Lozère, et consigna dans son procès-verbal que des échantillons très-bien fabriqués avaient été envoyés par MM. *Rogeri*, *André* et *Fabre*, de la Canourgue, et par M. *Hercule Levrault*, de Mende.

La cinquième exposition eût lieu dans le palais du Louvre, le 25 août 1819. Le choix du local et l'époque de l'ouverture, fixée au jour de la fête du Roi, étaient autant de témoignages glorieux de la protection que Sa Majesté accordait à l'industrie et au commerce. Le jury central, présidé par M. le duc de la Rochefoucauld, avait pour vice-président M. le comte Chaptal.

Parmi les négocians ou fabricans de draperie commune, M. *Pierre Mely*, fabricant à Mende, obtint une médaille de bronze pour serges et escot estamier *fantaisie*; et M. *Bourrillon*, négociant de la même ville, l'un de vos collègues, une mention honorable.

Je crois devoir ajouter que M. *Jacques Brunel*, sabotier à Mende, envoya une paire de sabots pour homme et une paire pour femme, qui furent admis à l'honneur de l'exposition. Cette chaussure commune, qui sert à plusieurs millions de Français, fut remarquée au milieu de tant d'objets de luxe et citée dans quelques journaux de l'époque.

Une nouvelle occasion d'émulation est ouverte. Plusieurs concurrens ont présenté à l'examen du jury, nommé par M. le Préfet, des produits parmi lesquels nous citerons les suivans :

1.o Echantillon d'escot estamier, qualité dite *fan-*

taisie, fabriqué trois quarts en laine ordinaire du pays et un quart en laine de métis, aussi du pays, par M. *Pierre Mely*, de Mende;

2.o Echantillon d'escot estamier, aussi *fantaisie*, de laine ordinaire du pays, fabriqué par M. *Velai*, de Mende.

Ces deux échantillons présentent le plus haut degré de perfection auquel on puisse atteindre en ce genre, dans ce département où la filature se fait au rouet à la main, sans préparation à l'huile, et le tissage avec des métiers ordinaires; du prix l'un et l'autre de 4 fr. le mètre;

3.o Echantillon d'escot estamier, dit première qualité ordinaire, fabriqué par M. *Carlat*, de Mende, de 2 fr. 75 c. le mètre;

4.o Echantillon d'escot estamier, dit 5.e qualité, fabriqué par M. *Sales*, tisserand à Mende, de 2 fr. le mètre;

5.o Echantillon d'escot tramier, façon de casimir, fabriqué par notre collègue M. *Chevalier*, du Tuffe-lez-Mende, propriétaire-cultivateur, qui, suivant l'usage des propriétaires du pays, fait carder, filer et tisser les laines de ses troupeaux dans son domaine; de 3 fr. 50 c. le mètre;

6.o Echantillon d'escot tramier, aussi façon de casimir, fabriqué par M. *Carlat*, de Mende; de 3 fr. 25 c. le mètre;

7.o *Idem* dit 5.e qualité, fabriqué par M. *Gibelin*, tisserand à Javols, de 2 fr. le mètre;

8.o Un coupon de serge gris naturel à quatre nuances, fabriqué par M. *Pouc*, tisserand à Balsiéges, de 1 fr. 80 c. le mètre;

9.o Echantillon de tricot, dit Royale, fabriqué à la Canourgue, de 2 fr. 55 c. le mètre;

10.o Un autre échantillon, dit tricot refoulé de la Canourgue, de 1 fr. 40 c. le mètre.

Ces deux derniers articles sont fabriqués avec le rebut des laines des autres fabriques et de la *pelade*. Il s'en fait un grand débit pour la classe pauvre, à cause de la modicité de son prix.

Tels sont les objets qui ont été soumis à l'examen du jury départemental, et qu'il a admis pour être envoyés à l'exposition prochaine.

En terminant, nous remarquerons que, sur cinq membres qui composaient ce jury, M. le Préfet en avait choisi quatre dans votre sein (1). Vos collègues, Messieurs, aiment à attribuer cette désignation flatteuse au zèle qui anime la Société pour tout ce qui peut intéresser le commerce et l'industrie de ce département.

---

(1) MM. le baron Florens, président de la Société; Ignon, secrétaire perpétuel; Charpentier, père, et Bourrillon; membres résidans. Le cinquième était M. Sarrut, négociant à Mende.

NOTICE

SUR LA FLORE

DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE;

PAR M. PROST, VICE-SECRÉTAIRE.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 AOUT 1820.

MESSIEURS,

Le département de la Lozère est inconnu sous le rapport de l'histoire naturelle de ses végétaux, et peu de contrées en France offrent autant d'intérêt. L'œil de l'observateur y découvre des productions qui étonnent et jettent dans l'admiration. Aucun auteur n'a écrit sur le règne végétal de ce pays; aucun voyageur ne l'a parcouru, en détail et à loisir, pour recueillir les richesses qu'il renferme. Le naturaliste étranger est effrayé à la vue de ces montagnes difficiles à gravir et qui de loin se présentent sous un aspect peu favorable. En effet, il faut être né sous notre climat et être animé d'un ardent amour de la science, pour ne pas être découragé.

Monsieur De Candolle, en terminant ses voyages botaniques et agronomiques, passa à Mende en 1812. Il traversa une partie de nos montagnes et partout il observa de la variété dans les végétaux. Il m'en témoigna sa satisfaction et me signala quelques plantes remarquables que je connaissais déjà. Il aurait été à souhaiter que ce savant botaniste se fut arrêté

sur la Lozère, sur l'Aubrac et sur la Margéride. Ces contrées élevées offrent d'amples moissons aux amateurs; dans cette portion intéressante de notre département la nature semble prodigue de ses trésors. J'y ai découvert des plantes rares qui croissent plus particulièrement sur les Alpes et sur les Pyrénées; j'y ai découvert plusieurs espèces qui n'étaient point connues en France. J'ai communiqué des échantillons des unes et des autres à Monsieur De Candolle, avec des notes sur chaque espèce, et le département de la Lozère a été cité favorablement dans le sixième volume de la Flore française que cet auteur a fait paraître en 1815.

La difficulté de gravir nos montagnes et nos rochers escarpés est une cause, je le répète, qui prolonge l'oubli où est ensevelie cette province. Il en existe une autre qui s'oppose plus immédiatement à la connaissance des végétaux. Elle vient de ce que nous nous trouvons dépourvus d'un genre d'instruction qui aurait pu porter la jeunesse à faire des recherches, et qui l'aurait animée de ce zèle et de cet enthousiasme nécessaires pour cultiver, avec succès, la science que J. J. Rousseau appelait la plus riche, la plus aimable des trois parties de l'histoire naturelle: malheureusement nous ne pouvons guère espérer d'obtenir une semblable faveur. (1)

Différentes natures de terrains composent le sol du département de la Lozère. Le granite et le basalte

(1) Nous en avons joui un instant en l'an V. A cette époque, Mende possédait une chaire d'histoire naturelle et avait les moyens de fonder un jardin de botanique; si cette chaire eût été maintenue, qu'elle eût été dirigée par d'habiles professeurs, sans doute le département de la Lozère aurait été exploré et ses productions ne seraient pas inconnues.

forment la grande masse des montagnes qui sont au nord ; les Cévennes, qui en font les limites méridionales, sont schisteuses ; la majeure partie du centre est calcaire.

La hauteur de la Lozère, d'où le département tire son nom, est d'environ 1600 mètres au-dessus du niveau de la mer. La Margéride, l'Aubrac et l'Aigoual, qui sont les autres principales montagnes du département, ont une élévation un peu moindre. J'ai fait plusieurs excursions sur ces diverses montagnes, et quoique je ne les connaisse encore qu'imparfaitement, j'ai rapporté des récoltes abondantes qui en promettent de bien plus précieuses à celui qui, avec plus de talens et plus de loisir, se livrera entièrement à l'étude de la botanique.

Messieurs, je ne vous ferai pas l'énumération de toutes les plantes remarquables que j'ai recueillies dans mes herborisations ; ce serait abuser de votre patience : la lecture d'une longue nomenclature est toujours sèche et fastidieuse.

Je me bornerai à citer celles qui semblent appartenir spécialement à un autre climat que le nôtre ou qui ont attiré plus particulièrement l'attention des botanistes étrangers.

En parcourant les moissons, on trouve l'*Avena tenuis* Mœnch., le *Polygonum Bellardii* All., l'*Androsace maxima* L., la *Linaria Chalepensis* Mill., l'*Anchusa Italica* Retz., le *Prismatocarpus hybridus* l'Her., le *Delphinium consolida* L., la *Pœonia peregrina* DC., et la Caméline (*Myagrum sativum* L.), cultivée dans plusieurs provinces pour rétirer l'huile de ses semences.

Le Pastel (*Isatis tinctoria* L.), dont les feuilles

fournissent une teinture bleue, est commun aux environs de Mende; il pourrait être cultivé en grand et avec avantage dans les arrondissemens de Mende et de Marvejols.

La Gaude (*Reseda luteola* L.), employée encore pour la teinture, vient spontanément dans les terrains secs et sablonneux.

Au bord des ruisseaux et des rivières on voit le *Calamagrostis colorata* Sibth., l'*Imperatoria montana* DC. et le *Thalictrum aquilegifolium* L.

Les lieux marécageux nous donnent de remarquable le *Carex Kochiana* DC., l'*Eriophorum intermedium* Bast., le *Scirpus bœothryon* Roth., le *Schœnus nigricans* L., et le *Juncus ericetorum* L.

Dans les haies, les bois taillis et de haute futaie on observe les *Carex brachystachys* Schr., *Luzula Forsteri* DC., *Ornithogalum Pyrenaïcum* Jacq. *Lilium martagon* L., *Epipactis nidus-avis* All., *Gentiana ciliata* L. *Lonicera Alpigena* L. *Laserpitium Asperum* Crantz. et *aquilegifolium* Murr., *Mespilus eriocarpa* DC., *Agrimonia odorata* Cumer., *Brassica Alpina* L. (1) *Acer Monspessulanum* L. *Monotropa hypopitys* L. et le Bagnenaudier (*Colutea arborescens* L.) qu'on cultive pour l'ornement des bosquets. C'est dans un bois peu éloigné de Mende que j'ai rencontré

(1) Depuis 1820, époque de la publication de cette notice, les deux premiers volumes du *Prodomus* de M. De Candolle ont paru, et on y trouve quelques changemens dans la nomenclature, nécessités par une étude plus approfondie des genres et des espèces. Plusieurs plantes citées ici portent aujourd'hui des noms différens. Le *Brassica Alpina* est l'*Erysimum Alpinum*, Baugm., le *Myagrum auriculatum* est le *Cochlearia auriculata* Lam., l'*Hesperis inodora* est l'*Arabis Cebennensis* DC., le *Vicia Orobus* entre comme variété dans le *Vicia Cassubica* de Linné, etc.

la Belladone (*Atropa Belladona* L.). Nous avons le plus grand intérêt d'éloigner cette plante de nos habitations ; ses baies sont un violent narcotique très-dangereux. Leur couleur appétissante et leur forme agréable séduisent les enfans ; s'ils en mangent ils ne tardent pas d'être victimes de leur inexpérience.

Dans les prés se présentent le *Calamagrostis lanceolata* Roth., l'*Avena fragilis* L., les *Festuca loliacea* Curt., *cærulea* DC., et *arundinacea* Schrb., et une foule d'autres graminées qui composent un fourrage excellent et abondant.

Le *Geranium pratense* L., n'est point rare dans les prairies humides des environs de Mende : son port élégant et ses belles fleurs bleues lui mériteraient une place dans nos parterres.

Sur le bord des chemins existent la *Salvia verbenaca* L., et le *Chelidonium glaucium*. L.

Sur les côteaux herbeux croît la *Scorzonera purpurea* L. (1) D'après les auteurs cette plante habite l'Autriche et la Sibérie. Je l'ai découverte près de Mende, et Monsieur Bayle dans l'arrondissement de Florac : elle n'est citée dans aucune flore de la France. Les mêmes lieux donnent la *Brunella grandiflora* Mœnch. et la *Scutellaria Alpina* L.

Sur les côteaux exposés au midi, on trouve les *Jasminum fruticans* L., *Asphodelus ramosus* Willd., *Salvia glutinosa* L., *Satureia montana* L., *Hyssopus officinalis* L., *Thymus vulgaris* L., *Onosma echioïdes* L., *Leontodon crispum* Willd., *Catanance cærulea* L., *Aster salignus* Willd., et *amellus* DC., *Senecio doronicum* variété delta DC.,

(1) Cette plante doit rentrer dans le genre *Podospermum* établi par M. De Candolle dans la Flore Française.

Adenocarpus Tolonensis DC., *Astragalus purpureus* Lam., *Reseda sesamoïdes* L., *Arenaria montana* L. On y trouve encore la Garance (*Rubia tinctorum* L.), dont la racine donne une teinture rouge fort estimée.

Les côteaux pierreux nous fournissent le *Teucrium montanum* L., la *Campanula speciosa* Pourr., l'*Aster Alpinus* L., l'*Inula montana* L., et le *Genista scorpius* DC. Cet arbrisseau qui est très-hérissé d'épines pourrait être utilisé par les agriculteurs.

L'*Antirrhinum majus* L., l'*Umbilicus pendulinus* DC., et le *Draba muralis* L., habitent sur les vieux murs.

Parmi les rochers croissent les *Globularia cordifolia* L., *Aphyllanthes Monspeliensis* L., *Erinus Alpinus* L., *Anarrhinum bellidifolium* Desf., *Convolvulus cantabrica* L., *Artemisia corymbosa* Lam., *Centranthus angustifolius* DC., *Laserpitium siler* L., *Athamanta Cretensis* L., *Saxifraga hypnoïdes* L., *Saxifraga pubescens* variété DC., *Biscutella lævigata* L., *Alyssum macrocarpum* DC., *Draba aizoides* L., *Arenaria tetraquetra* L., *Myagrum auriculatum* DC., *Linum campanulatum* L., *Potentilla caulescens* L.

Les rochers humides des Cévennes nous présentent la *Saxifraga Clusii* Gou., espèce rare et fort recherchée des botanistes. Les mêmes contrées, qui participent beaucoup du climat du Languedoc, nous offrent les *Cynosurus echinatus* L., *Nardus aristata* L., *Carex gynomane* Bert., *Aristolochia rotunda* L., *Serapias lingua* L., *Scilla autumnalis* L., *Paronychia cymosa* et *verticillata* Lam., *Euphrasia lutea* L., *Linaria Pelisseriana* DC., *Erica arborea* L., *Cinerea* et *Scoparia* L., *Arbutus unedo* L., *Drepania barbata*

Desf. ; *Medicago maculata* Willd. ; *Linum Gallicum* L., *Cistus salviæfolius* L., *Ranunculus Monspeliacus* et *chærophyllos* L.

La partie du département connue sous le nom de *Causses* est celle qui offre moins d'intérêt sous le rapport de la botanique. Cependant on y trouve l'*Adonis vernalis* L. qui présente ses belles fleurs jaunes au premier printems, la *Salvia ethiopis* L., la *Centanrea maculosa* Lam., l'*Echinops ritro* L., et la *Valeriana tuberosa* L. Sur leurs revers boisés, on rencontra la *Pedicularis comosa* L., et l'*Arbutus uva-ursi* L.

Les plantes que je viens de nommer habitent le centre du département ou les Cévennes. Sur nos montagnes la végétation est plus vigoureuse et plus variée. C'est sur la Lozère, l'Aubrac, l'Aigoual et la Margéride qu'on rencontre les espèces les plus rares. On n'en sera point du tout surpris si on jette un coup d'œil sur la topographie de ces contrées élevées. Ces montagnes, surtout la Lozère, sont coupées par des vallées continuellement arrosées par des sources et des ruisseaux d'une eau vive qui entretiennent des prairies émaillées de fleurs; leurs pentes et les vallées sont embellies par des forêts ou des bouquets de bois où se plaisent une infinité de plantes.

Si nous nous transportons au sommet de la Lozère, nous observerons la Reglisse des Alpes (*Trifolium Alpinum* L.) qui, dans le Cantal et le Mont-d'Or, forme une branche d'industrie. Les bergers en récoltent la racine qu'ils appellent *Reglissa* et la vendent pour l'usage des pharmacies. Au sommet de la Lozère croît encore le *Phyteuma hemisphærica* L., le *Galium rotundifolium* L., et la *Potentilla aurea* L.

La Livêche du Peloponèse (*Ligusticum Peloponense* L.) est commune sur les penchans de la Lozère. Cette ombellifère n'est pas sans utilité. Les tisserands des villages qui avoisinent les lieux où elle croît en ramassent la tige pour faire leurs canettes. Dans les Pyrénées-Orientales on mange ses jeunes pousses en salade à la place du céléri : la culture pourrait bien en tirer quelque parti. C'est sur les mêmes penchans et dans les lieux ombragés qu'existent le *Senecio sarracenicus* L., la *Saxifraga cuneïfolia* L. et une variété de la *Saxifraga geranoïdes* DC. (1) qui, je crois, n'a été trouvée en France que là. Le *Sedum amplexicaule* DC. vient dans les pâturages secs de la même montagne.

Autour des lacs de l'Aubrac, on remarque avec une espèce de surprise l'*Andromeda polifolia* L., le *Vaccinium uliginosum* L., le *Cineraria Sibirica* L., et la *Cicutaria aquatica* Lam., l'une des plantes les plus vénéneuses de l'Europe.

Dans les prairies et les bois qui avoisinent les lacs et le village de Nasbinals croissent les *Schœnus albus* L., *Avena alpestris* Host., *Euphorbia Hiberna* L., *Pinguicula grandiflora* Lam., *Erythronium dens-canis* L., *Sonchus Plumieri* L., *Senecio doronicum* L., *Athamanta libanotis* L., *Genista prostrata* Lam., *Hesperis inodora* L., *Viola lutea* Huds. On y rencontre le *Viburnum opulus* qui est la souche primitive de ce bel arbrisseau que nous cultivons sous les noms de *Boule de neige* ou de *Rose de Gueldre*, et le *Senecio cacaliaster* Lam. ; cette espèce était regardée comme particulière au Cantal.

(1) C'est le *Saxifraga ladanifera* var. *pedatifida* Duby., *Saxifraga pedatifida*, Don. trans. Linn.

Il y a une multitude de plantes remarquables qu'on retrouve sur toutes nos montagnes, telles que les *Poa Sudetica* Schrad., *Festuca Rhætica* Sut. et *spadicea* L., *Luzula maxima* D C., *Veratrum album* L., *Convallaria verticillata* L., *Allium victorialis* L., *Crocus vernus* All., *Salix pentandra* L., *Thymus grandiflorus* Scop., *Vaccinium vitis-idæa* L., *Pyrola minor* L., *Cirsium glutinosum* Lam., *Centaurea montana* L., *Cacalia petasites* Lam., *Doronicum Austriacum* Jacq., *Cineraria campestris* Retz., *Sambucus racemosa* L., *Athamanta meum* L., vulgairement *Sistro*, *Cicuta major* Lam. *Selinum Pyrenæum* Gou., *Galium boreale* L., *Ribes petræum* Jacq., *Lonicera nigra* L., *Rosa Alpina* L., et ses variétés, *Cerasus padus* D C., *Dentaria digitata* Lam. *Trollius Europæus* et *Aconitum napellus* L. connu sur la Lozère et sur l'Aubrac sous le nom de *Thoro*.

La *Viola grandiflora* L. abonde dans les prairies qui sont au pied du Palais. (1) Au Cantal et au mont Mezenc on la recueille en grand pour l'usage de la pharmacie. C'est elle qu'on vend à Beaucaire sous le nom de *Violette du mont Mezenc*. Dans ces prairies et surtout dans celles de l'Aubrac croît la *Vicia orobus* D C. Cette légumineuse vivant long-tems, foisonnant beaucoup, serait éminemment propre à être cultivée pour fourrage.

Je ne dois pas passer sous silence une plante très-commune dans les pâturages de nos montagnes, c'est la *Gentiana lutea* L., appelée en patois *Ginsonne*. La majeure partie des tisserands emploient sa tige

(1) Montagne à l'extrémité de la Margeride, à deux lieues Nord-Est de Mende.

pour faire des canettes, et sa racine est d'un usage fréquent dans les pharmacies et les arts. Elle est devenue un objet de commerce pour Mende et Langogne. L'année dernière il est sorti de ces deux villes environ mille quintaux de cette racine qui ont été vendus, sur les lieux, à raison de 7 à 9 francs le quintal. Elle est transportée à Montpellier et de là embarquée sur les ports de la Méditerranée pour l'Angleterre et les provinces du Nord de l'Europe. (1)

Je viens, Messieurs, de vous donner un aperçu sur les productions végétales de ce département. J'aurais pu faire une énumération bien plus longue sans avoir recours aux plantes qui se trouvent dans la plupart des contrées de la France. Je me suis renfermé dans les bornes d'une simple notice. La Cryptogamie est fort riche dans notre pays ; elle offre des espèces rares dont certaines ne sont pas décrites dans la Flore Française par MM. de Lamarck et De Candolle. Je n'ai cité aucune de ces plantes ; je les ferai connaître, en tems et lieu, dans un essai sur la Flore du département de la Lozère que je me propose de publier.

---

(1) En Angleterre on emploie dans les brasseries la racine de la Gentiane jaune pour remplacer le houblon ; dans le Danemarck, en Russie, en Suède, en Prusse et dans toutes les provinces septentrionales de l'Allemagne on en fait un fréquent usage pour la médecine, et on en distile une eau-de-vie amère.

RAPPORT

SUR LE PRODUIT DES RÉCOLTES DE 1824;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1824.

MESSIEURS,

M. le Préfet vous a demandé des renseignemens sur le produit des récoltes de 1824 dans le département, et il vous a adressé les modèles de deux tableaux à remplir pour faire connaître au Gouvernement ce qu'il a plu à la Providence de nous accorder cette année. Vous avez bien voulu me charger de ce travail, et je viens vous soumettre le résultat de mes recherches.

Je ne me suis point dissimulé la difficulté de répondre à toutes les questions qui vous étaient proposées; nous manquons, et l'Administration manque elle-même, de données assez certaines pour en résoudre la plupart; mais j'ai pensé que nous devions, autant qu'il était en nous, satisfaire au vœu du premier Magistrat du département.

Je vais entrer dans quelques détails, pour justifier la solution que j'ai l'honneur de vous proposer aux différentes questions dont il s'agit.

Le premier tableau concerne les *récoltes* et présente huit questions; le deuxième tableau est relatif aux *consommations* et *ressources*, et comprend sept questions.

1.er TABLEAU.

Je copie les colonnes. *Espèces de grains et farineux* : Froment, méteil, seigle, orge, sarrasin, maïs et millet, avoine, légumes secs, autres menus grains. -- Totaux. -- Pommes de terre.

Première question.

Combien y a-t-il dans votre département d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains ?

Pour répondre à cette question, nous devons d'abord considérer l'étendue de la superficie du département. Jusqu'à ce que le cadastre soit terminé, nous n'avons pas de meilleure base que celle de la carte de Cassini, d'après laquelle cette étendue est de 509,543 hectares.

2.o Comme cette étendue se compose de terres cultes et incultes, il faut établir la quantité de terres labourables du département; et pour y parvenir, nous avons consulté les opérations du cadastre dans cinquante-huit communes déjà arpentées, et nous avons trouvé que la proportion de l'étendue des terres labourables, comparée à celle de la superficie, est à peu près d'un cinquième pour tout le département.

Ainsi, la superficie du département étant de 509,543 hectares, celle des terres labourables doit être de 101,908 hectares (je néglige les fractions).

3.o Comme les assolemens varient à raison de la qualité médiocre ou mauvaise des terres arables du département, nous croyons porter encore assez haut, en établissant qu'il n'y a que la moitié de ces terres qui soit en rapport annuel, c'est-à-dire, 50,954 hectares.

4.o Maintenant, pour diviser les végétaux cultivés annuellement dans les terres labourables, nous avons dû consulter vos correspondans et divers agronomes instruits du département; mais nos lettres contenant

une série de questions appropriées aux localités, dont la solution nous eût amené à approcher autant qu'il était possible de la vérité, dans notre travail général, sont restées sans réponses, à l'exception de celles adressées à M. Laporte-Belviala, qui nous a fourni des documens utiles sur le canton de Grandrieu, et à M. Mathieu, qui a annoncé avoir fait, de concert avec la mairie de Langogne, ce travail, lequel a été envoyé à M. le Préfet.

Cependant le tems pressait de répondre à l'appel qui vous avait été fait; il a donc fallu suppléer aux renseignemens écrits qui avaient été demandés, par quelques renseignemens verbaux qui ont été pris et par des documens analogues, et il en résulte la division portée à la première question du premier tableau, ainsi qu'il suit:

Froment	8500 hectares.
Méteil.	5500
Seigle.	21000
Orge.	4500
Sarrasin	2000
Maïs et millet.	24
Avoine	5250
Légumes secs.	400
Autres menus grains.	180
Totaux	47354
Pommes de terre	3600
Total général. . . .	50954

Deuxième question.

Combien de fois chaque hectare rend-il, année commune, la semence pour chaque espèce de grains?

Notre sol est fort ingrat, et par conséquent peu

productif. Le meilleur terrain, celui des vallons, est occupé par les prairies et les jardins; les céréales sont semées sur les revers ou les plateaux des montagnes : le granite domine dans les arrondissemens de Mende et de Marvejols, et le schiste dans celui de Florac; aussi nos belles années ne peuvent être classées que parmi les plus médiocres de la France. D'après cela, les évaluations suivantes paraîtront sans doute exactes :

Froment	5.
Méteil	5.
Seigle	6.
Orge	7.
Sarrasin	15.
Maïs et millet	24.
Avoine	6.
Légumes secs	5.
Autres menus grains	5.
Pommes de terre	12.

Troisième question.

Combien de fois chaque hectare a-t-il rendu, en 1824, la semence pour chaque espèce de grains ?

La récolte, qui s'annonçait pour être très-abondante, a été contrariée par la sécheresse, et ses produits n'ont offert que les résultats suivans :

Froment	4.
Méteil	4.
Seigle	4 1/2
Orge	5.
Sarrasin	10.
Maïs et millet	10.
Avoine	5.
Légumes secs	4.
Autres menus grains	4.
Pommes de terre	8.

Quatrième question.

Combien faut-il d'hectolitres de semence par hectare, pour chaque espèce de grains ?

Les quantités varient suivant les localités, à raison de chaque espèce de grains et de la bonté du terrain ; mais le terme moyen du département peut être établi de la manière suivante :

Froment	2 hectol.	25 litres.
Méteil.	2	35
Seigle.	2	20
Orge	2	80
Sarrasin.		75
Maïs et millet. . .		25
Avoine	2	75
Légumes secs. . . .	2	75
Autres menus grains	2	25
Pommes de terre. .	15	50

Cinquième question.

Quel a été, en hectolitres, le produit d'un hectare pour chaque espèce de grains ?

Cette question se résout en multipliant la quatrième question par la troisième, et donne les résultats suivans :

Froment	9 hectol.	00 litres.
Méteil.	9	40
Seigle.	9	90
Orge	14	00
Sarrasin.	7	50
Maïs et millet. . .	2	50
Avoine	13	75
Légumes secs. . . .	11	00
Autres menus grains	9	00
Pommes de terre. .	124	00

Sixième question.

Quel a été, en hectolitres, le produit total de la récolte de chaque espèce de grains, d'après le nombre d'hectares ensemencés ?

Pour avoir la solution de cette question, il faut multiplier la première par la cinquième, ce qui donne les résultats suivans :

Froment	76500 hect.	00 litres.
Méteil.	51700	
Seigle.	207900	
Orge.	63000	
Sarrasin.	15000	
Maïs et millet.	60	
Avoine.	72187	50
Légumes secs	4400	
Autres menus grains.	1620	
Pommes de terre. . .	446400	

Septième question.

A combien d'hectolitres évaluez-vous la récolte en châtaignes et farineux de toute nature, autres que les grains et pommes de terre ?

On ne cultive en grand le châtaignier que dans les Cévennes (arrondissement de Florac) et dans une partie du canton de Villefort (arrondissement de Mende). On en voit encore quelques petits bouquets dans l'arrondissement de Marvejols (cantons de Chanac, Chirac et la Canourgue).

Le produit, pour cette année, peut être évalué à 65000 hectolitres.

Huitième question.

Quel est le poids commun d'un hectolitre de froment, de méteil, de seigle, etc., provenant de la récolte de 1824 ?

La pesanteur spécifique des grains pouvant seule servir à justifier leur qualité, M. le Préfet désire que vous mettiez sous ses yeux tous les élémens des opérations qui auront concouru à établir le poids moyen des grains.

Le défaut des renseignemens que nous avions demandés à ce sujet dans plusieurs parties du département, où le poids varie suivant que la maturité des grains a été plus ou moins contrariée, nous a obligé de recueillir divers documens sur le poids de quelques années précédentes, et de les comparer avec nos propres essais sur la récolte de cette année dans les communes de Mende et environnantes : ce qui nous a donné, pour terme moyen, les résultats suivans :

Froment	75 kilogrammes.
Méteil.	72
Seigle	71
Orge.	68
Sarrasin.	54
Maïs et millet	52
Avoine.	51
Légumes secs.	48
Autres menus grains. .	48
Pommes de terre. . .	75
Châtaignes.	75

On observe que ce poids varie en moins pour les grains qui entrent dans la panification, lorsqu'ils ont été lavés avant de les moudre, ainsi qu'on est dans l'usage de le pratiquer dans ce département. Nous n'avons pas constaté cette différence, parce que nous avons dû seulement, d'après les termes exprès de la demande de M. le Préfet, « donner le résultat du terme » moyen du poids d'un hectolitre de chaque denrée, » prise non pas dans un dernier degré d'épuration, » mais dans l'état le plus général sous lequel elle est » livrée à la consommation. »

Ici se termine notre travail quant au premier tableau. Nous allons justifier celui qui est relatif au second.

2.me TABLEAU.

Première question.

Quelle est la population de votre département, non compris les passagers ?

La population générale du département, d'après le dénombrement rendu officiel et authentique par les ordonnances du Roi des 16 janvier 1822 et 20 novembre de la même année, est de 133934 individus.

La colonne qui vient après indique les espèces de grains et farineux auxquels se rapportent les questions suivantes, classées sous deux divisions : 1.o *Consommations* ; 2.o *Ressources* ; et enfin, une dernière division a pour objet d'établir la comparaison de la consommation avec les ressources.

Deuxième question.

La division relative aux consommations contient six colonnes et forme cette deuxième question :

A combien d'hectolitres évaluez-vous la quantité de grains annuellement nécessaire à la consommation de votre département,

D'abord pour la nourriture des habitans : 1.o pour chaque individu, et 2.o pour toute la population ?

Pour la nourriture de chaque individu, les économistes ont fait divers calculs dont les résultats varient ; mais, en dernier tems, le célèbre Lagrange, traitant cette matière d'après les différens degrés de vertu nutritive que possèdent les végétaux employés comme alimens et les matières animales, a trouvé qu'il faut l'équivalent de 256 kilogr. de blé et 73 kil. de viande, par an, pour nourrir un homme.

Notre savant compatriote M. le comte Chaptal établit la proportion suivante des produits de l'agriculture consommés en grains, tels que froment, seigle, orge,

maïs, sarrasin, à environ trois hectolitres et deux tiers pour chaque individu, par année.

Mais c'est ici le terme moyen pour toute la France; et comme nous habitons un pays montagneux où l'air est extrêmement vif, et par conséquent plus appétissant; que d'ailleurs les trois quarts de ses habitans ne se nourrissent que de grains d'une qualité et d'un poids inférieurs, de châtaignes et de pommes de terre, nous croyons qu'en portant à 4 hectolitres de toute nature de grains et farineux pour chaque individu, par année, nous aurons le terme vrai de notre consommation, qui, pour toute la population, sera de 535736 hectolitres.

Si nous établissions ici cette consommation par la pesanteur spécifique des grains et farineux, les résultats nous donneraient, pour la ration annuelle de chaque individu, telle que nous allons la composer, 291 kilogr. 40 hectogrammes et 25 grammes.

RATION.	MESURE.			POIDS.		
	h.	l.	c.	kil.	hect.	gram.
Froment.		42	75	32	06	25
Méteil		29		20	88	
Seigle.	1	20		85	20	
Orge.		36		24	48	
Légumes secs.		2	25	1	08	
Pommes de terre. . .	1	40		105	00	
Châtaignes.		30		22	50	
TOTAUX	4			291	40	25

Cette ration semblerait dépasser celle du célèbre Lagrange, sans cependant pouvoir l'atteindre, en considérant que les pommes de terre, qui y entrent pour plus d'un tiers, sont d'une valeur nutritive in-

férieure aux céréales, et que, d'un autre côté, les trois quarts de notre population ne mangent pour toute viande qu'un peu de cochon ou de lard salé et ranci : ce qui est loin d'équivaloir, avec l'excédant apparent, aux 73 kilogr. de viande de la ration Lagrange.

Mais nous n'avons pas à approfondir cette question sous le rapport du poids. Contentons-nous d'appliquer nos ressources à notre consommation, d'après la base de quatre hectolitres pour chaque individu, par année, et voici comment nous divisons notre ration suivant nos produits :

	Pour chaque individu.			Pour toute la population.	
	hect.	litr.	cent.	hect.	litr.
Froment.		42	75	57256	78 1/2
Méteil		29	00	38840	86
Seigle	1	20		160720	80
Orge.		36		48216	24
Légumes secs . . .		2	25	3013	51 1/2
Pommes de terre. .	1	40		187507	60
Châtaignes.		30		40180	20
Totaux.	4	00	00	535736	00

Nous n'avons pas besoin d'observer que, pour remplir la colonne concernant toute la population, nous avons pris pour multiplicateur les quantités de chaque espèce de grains et farineux de la colonne de chaque individu, et le total de la population pour multiplicande.

La troisième colonne de cette question est relative à la consommation pour la nourriture des chevaux, bestiaux, volailles et autres animaux domestiques.

Notre statistique est encore très-imparfaite : nous manquons de bons renseignemens sur les animaux

domestiques du département. Quelques efforts qu'ait fait, à plusieurs reprises, l'Autorité supérieure, elle n'a pu que difficilement en obtenir d'exacts et positifs, parce que la méfiance de la plupart des personnes auxquelles ils étaient demandés les a toujours placés au-dessous de la vérité.

Dans l'absence de ces renseignemens, ce n'est qu'hypothétiquement que nous pouvons évaluer le nombre de ces animaux et déterminer ce qui est nécessaire à leur nourriture.

Nous avons pensé que, malgré que la récolte de cette année soit au-dessous des communes, l'excédant des grains et farineux qui entrent dans la nourriture de l'homme, à l'exception du froment et des légumes secs, joint aux autres produits, était suffisant pour la consommation des bestiaux, et nous avons rempli la colonne en question ainsi qu'il suit:

	hect.	litr.
Méteil.	34	14
Seigle.	579	20
Orge	2183	76
Sarrasin	13500	00
Millet et maïs.	54	00
Avoine.	57750	00
Autres menus grains. . .	1185	00
Pommes de terre. . . .	203092	00
Châtaignes	24819	80
Totaux.	303197	90

La quatrième colonne concerne les besoins pour les semences.

Pour faire cette opération, nous avons multiplié les produits de la première question du premier tableau par les chiffres de la quatrième du même tableau; ce qui nous a donné les résultats suivans:

	hect.	litr.
Froment	19125	
Méteil	12825	
Seigle	46200	
Orge	12600	
Sarrasin	1500	
Millet et maïs	6	
Avoine	14437	50
Légumes secs	1100	
Autres menus grains	435	
Pommes de terre	55800	
TOTAUX	164028	50

La cinquième colonne est pour indiquer les besoins pour tous les usages.

Nous n'avons à comprendre ici que l'emploi de la farine de seigle pour la colle et pour l'empois de nos étoffes de lainage, qu'on peut évaluer à 400 hectolitres de ce grain.

On met, terme moyen, un kilogramme de farine pour empeser chaque pièce. On ne peut porter, année commune, depuis quelque tems, qu'à 24 mille pièces la fabrication moyenne annuelle. En mettant 60 kilogr. de farine par hectolitre, il faudrait pour cet usage 400 hectolitres de seigle, et nous faisons entrer dans ce nombre la colle employée à d'autres usages, qui, étant très-peu de chose, peut équivaloir à la partie de colle forte dont se servent quelques tisserands pour leurs pièces, au lieu de farine.

Enfin, la sixième colonne, ou total des besoins annuels, n'étant que le montant additionné des quatre colonnes qui précèdent, donne les résultats suivans :

	hect.	litr.
Froment.	76381	78 1/2
Méteil.	51700	
Seigle	207900	
Orge.	63000	
Sarrasin.	15000	
Maïs et millet.	60	
Avoine.	72187	50
Légumes secs.	4113	51 1/2
Autres menus grains.	1620	
Pommes de terre. . .	446400	
Châtaignes.	65000	
Totaux	1003362	80

La division des ressources a quatre colonnes. La première contient la troisième question de ce tableau, ainsi conçue :

Troisième question.

La récolte en grains est-elle ordinairement suffisante pour la consommation de votre département ?

Cette question peut être répondue affirmativement pour tous les grains et farineux, à l'exception des légumes secs et autres menus grains, dont on importe ordinairement la majeure partie du département de la Haute-Loire.

Quatrième question.

A combien d'hectolitres évaluez-vous la quantité de grains restant à l'ouverture de la récolte, provenant du sol de votre département ou achats faits ailleurs ?

En général, il n'existe d'excédant de récolte sur la consommation que dans les bonnes années, et cet excédant s'exporte en Vivarais, d'où l'on importe en échange des vins.

Cependant, quoique presque tous les petits propriétaires soient ordinairement réduits à battre les

premières gerbes qu'ils récoltent pour leurs besoins, les grands propriétaires et les boulangers dans les villes, qui tirent des farines d'Auvergne, ont des ressources de prévision qu'on peut évaluer à un douzième des besoins de l'année, c'est-à-dire, en froment, méteil, seigle, orge et avoine ; ce que nous établissons ainsi qu'il suit :

	hect.	litr.
Froment.	6365	23
Méteil	4308	33
Seigle.	17325	00
Orge	5250	00
Avoine	6015	62
Totaux . . .	39264	18

Cinquième question.

A combien d'hectolitres évaluez-vous le produit de la récolte en 1824, sans aucune déduction ?

La solution de cette question n'est qu'une répétition de la sixième et de la septième du premier tableau.

(Voir pour les quantités la page 113.)

La quatrième colonne sert à indiquer le total des ressources, composées soit des restes des années antérieures, soit de la récolte de 1824, et conséquemment ce n'est qu'une addition des chiffres des quatrième et cinquième questions des ressources, qui donnent les produits suivans :

	hect.	litr.
Froment.	82865	23
Méteil	56008	33
Seigle.	225225	
Orge	68250	
Sarrasin	15000	
Millet et maïs. . . .	60	
A reporter. . .	447408	56

	hect.	litr.
Report.	447408	56
Avoine.	78203	12
Légumes secs	4400	
Autres menus grains.	1620	
Pommes de terre . .	446400	
Châtaignes	65000	
TOTAUX. . . .	1043031	68

Une autre et dernière division de ce tableau contient deux questions relatives à la comparaison de la consommation avec les ressources.

Sixième question.

A combien d'hectolitres évaluez-vous l'excédant des ressources sur les consommations de l'année,

Première colonne : Non compris les restes des années antérieures ?

Je porte dans cette colonne le restant de froment et de légumes secs dont je n'ai pas fait emploi dans la ration des hommes, et qui n'entre point dans la composition de la nourriture des bestiaux, c'est-à-dire :

	hect.	litr.	cent.
Froment	118	21	50
Légumes secs. . .	286	48	50
TOTAUX . . .	404	70	00

Deuxième colonne : Y compris les restes des années antérieures ?

J'additionne les produits de la colonne ci-dessus avec ceux de la quatrième question, ce qui me donne les résultats suivans :



	hect.	litr.	cent.
Froment.	6483	44	50
Méteil.	4308	33	
Seigle	17325		
Orge.	5250		
Avoine.	6015	62	
Légumes secs. . . .	286	48	50
Totaux. . . .	39668	88	00

Septième question.

A combien d'hectolitres évaluez-vous le déficit des ressources de l'année ,

Première colonne : Non compris les restes des années antérieures ?

Deuxième colonne : Y compris les restes des années antérieures ?

D'après les résultats qui précèdent (sixième question), nous répondons négativement aux deux colonnes de cette septième et dernière question.

Ici finit notre travail. Quelques difficultés qu'il ait présenté , nous ne regretterons pas le tems que nous y avons employé , si vous jugez , Messieurs , que nous avons rempli son objet autant qu'il est possible de le faire dans ces sortes de matières.

RAPPORT

SUR LE PRODUIT DES RÉCOLTES DE 1825;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1825.

MESSIEURS,

En vous adressant un tableau destiné à recevoir les résultats de l'évaluation numérique du produit des grains de 1825, ainsi que des besoins présumés du département, depuis cette récolte jusqu'à pareille époque, en 1826, M. le Préfet vous a invité à faire de nouveaux efforts pour donner à cet état toute l'exactitude et la régularité dont il est susceptible.

Vous m'avez confié, comme l'année dernière, ce travail. Le résultat de mes recherches pour la récolte de 1824, que vous voulutes bien approuver dans votre séance du 29 novembre de cette année, a rendu ma tâche moins pénible. La Providence ayant favorisé, en 1825, les produits de la presque totalité des communes, à l'exception d'un petit nombre affligées par la grêle, la situation de nos subsistances doit être considérée comme l'une des plus satisfaisantes que puisse promettre notre sol, généralement ingrat, peu productif et ordinairement sujet à des cas fortuits.

Le nouveau travail qui vous est demandé a été beaucoup simplifié, en le dégageant de questions dont

les unes se trouvaient déjà résolues, et dont les autres ne pouvaient l'être d'une manière satisfaisante.

Je vais entrer dans quelques détails sur la solution des diverses questions qui vous sont proposées.

La première colonne est destinée à établir la population, non compris les passagers : c'était la première question du deuxième tableau de 1824, et nous continuons à la porter, d'après le dénombrement officiel, à 133,934 individus.

La seconde colonne indique les espèces de grains et de farineux : elle formait la première du premier tableau de 1824. On y a retranché les pommes de terre et les châtaignes, sur lesquelles on ne demande que des indications générales.

La troisième colonne concerne les produits et est subdivisée en six autres qui présentent les questions suivantes :

1.o Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains et de farineux ?

Nous n'avons pas de données nouvelles pour changer la solution de 1824, et nous la maintenons. (Voir la page 110.)

Il en est de même des deux colonnes suivantes.

2.o Quantité moyenne de semence par hectare ? (Voir la page 112.)

3.o Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune ?

(Voir la page 111.)

4.o Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1825 ?

Sans quelques accidens occasionnés par la grêle dans certaines parties de notre territoire, et par la sécheresse, nous devrions porter, cette année, la multiplication

de la semence bien au-dessus de celle des années communes ; mais d'après ces considérations et quelques renseignemens qui nous ont été fournis, nous croyons qu'on peut établir les produits suivans :

Froment	7.
Méteil.	7.
Seigle.	8.
Orge	9.
Sarrasin	18.
Maïs et millet.	15.
Avoine	10.
Légumes secs.	6.
Autres menus grains. . . .	6.

5.o Produit par hectare, en 1825 ?

Cette question se résout en multipliant la deuxième colonne par la quatrième, et donne les résultats suivans:

Froment	15	hectol.	75	litres.
Méteil.	16		45	
Seigle.	17		60	
Orge	25		20	
Sarrasin.	13		50	
Maïs et millet. . .	3		75	
Avoine	27		50	
Légumes secs. . . .	16		50	
Autres menus grains	13		50	

6.o Produit total de chaque espèce de grains et farineux en 1825 ?

Pour la solution de cette question, il faut multiplier la première colonne par la cinquième, et on a les produits suivans :

	hect.	litr.
Froment	133875	00
Méteil.	90475	00
Seigle.	369600	00
Orge	113400	00
A reporter. . .	707350	00

	hect.	litr.
Report. . . .	707350	00
Sarrasin.	27000	00
Maïs et millet. . .	90	00
Avoine	144375	00
Légumes secs. . . .	6600	00
Autres menus grains	2430	00
TOTAUX. . . .	887845	00

La quatrième colonne ou division concerne là consommation.

Quantité approximative d'hectolitres de grains et de farineux annuellement nécessaire,

1.o Pour la consommation des habitans ?

Afin d'établir cette colonne, nous avons composé sur nos ressources la ration de chaque individu de la manière suivante :

	hect.	litr.
Froment	0	76
Méteil.	0	50
Seigle.	1	20
Orge.	0	50
Légumes secs.	0	04
TOTAUX.	3	00
Pommes de terre . . .	0	75
Châtaignes	0	25
TOTAL GÉNÉRAL. .	4	00

Ration dont la quotité est égale à celle de l'année dernière, quoique composée différemment.

Ainsi, d'après cette base, nous remplissons la première partie de cette colonne ainsi qu'il suit :

	hect.	litr.
Froment.	101789	84
Méteil	66967	00
Seigle	160720	80
Orge	66967	00
Légumes secs	5357	36
Totaux.	401802	00

Nous n'avons pas compris ici les pommes de terre et les châtaignes, qui entrent pour un hectolitre dans la ration.

2.o Pour la nourriture des animaux domestiques?

Nous avons le même embarras que l'année précédente, pour établir exactement le nombre des animaux domestiques du département, et ceux de passage, qui consomment de l'orge et de l'avoine; consommation qui sera bien plus forte cette année. La récolte des fourrages ayant été contrariée par l'extrême sécheresse, ne peut être considérée que comme une demi-récolte. Nous pensons qu'on peut remplir cette colonne de la manière suivante :

	hect.	litr.
Seigle.	679	20
Orge	3833	00
Sarrasin	25500	00
Millet et maïs.	84	00
Avoine.	109937	50
Légumes secs	142	60
Autres menus grains. .	1995	00
Totaux.	142171	34

3.o Pour les semences?

Nous opérons comme dans notre travail de l'année dernière, en multipliant les produits du 1.o de la troisième colonne par les chiffres du 2.o de la même

colonne : ce qui nous donne les mêmes résultats que précédemment.

(Voir la page 119.)

4.o Pour les distillèries, brasseries et tous autres usages ?

Depuis notre dernier travail, il s'est établi une brasserie à St-Chély, qui livre environ 400 pièces de bière, d'un hectolitre (3 quintaux chaque), à la consommation; mais M. Pelatan, qui en est le propriétaire, se pourvoit d'orge dans l'Auvergne. Ainsi, nous n'aurons aucun égard à cet établissement, et nous nous bornons à porter dans cette colonne ce qui est nécessaire au collage de nos étoffes, que nous évaluons, comme en 1824, à quatre cents hectolitres seigle.

5.o Total des besoins annuels ?

Cette colonne étant le montant additionné des quatre précédentes, donne les résultats suivans :

	hect.	litr.
Froment	120914	94
Méteil.	79792	00
Seigle.	208000	00
Orge	83400	00
Sarrasin.	27000	00
Maïs et millet.	90	00
Avoine	124375	00
Légumes secs.	6600	00
Autres menus grains. .	2430	00
TOTAUX.	652601	94

La cinquième colonne ou division concerne la comparaison du produit avec la consommation.

1.o Excédant ?

En distrayant, pour chaque nature de grains, des quantités portées dans la dernière colonne des produits,

le montant de celles établies dans la dernière colonne de la consommation, on a les résultats suivans :

	hect.	litr.
Froment.	12960	06
Méteil.	10638	00
Seigle	161600	00
Orge.	30000	00
Avoine.	20000	00
Totaux	235243	06

Je dois observer que je n'ai pas compris ici l'excédant établi sur le tableau de l'année dernière, parce que d'abord le nouveau tableau n'en fait pas mention, et que d'ailleurs il a dû s'écouler en exportation pour nos échanges avec le vin de Vivarais, comme cela a lieu chaque année.

2.° Déficit ?

Nous avons été favorisés par une assez bonne récolte pour répondre négativement à cette question.

La sixième colonne ou division est destinée à établir le poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1825.

La récolte de cette année ayant été meilleure que celle de la précédente, la pesanteur spécifique a dû nécessairement augmenter en proportion. D'après nos propres essais, nous avons eu les résultats suivans :

Froment	77 kilogrammes.
Méteil.	74
Seigle	74
Orge.	68
Sarrasin.	54
Maïs et millet	52
Avoine.	54

La dernière partie du tableau concerne les pommes de terre et les châtaignes.

On ne demande pour ces deux espèces de farineux que des indications générales.

La culture des pommes de terre s'améliore et prend chaque année une extension considérable. Les produits de 1825 ont été aussi bons qu'on pouvait le désirer. Il y aura par conséquent excédant ; mais on l'emploîra à la nourriture des bestiaux, vu l'insuffisance des fourrages.

La récolte des châtaignes, qui se présentait d'abord sous les plus belles apparences, a été contrariée par les gelées de la fin d'octobre et n'a pas produit autant qu'on s'y attendait ; mais elle sera encore plus que suffisante.

En terminant notre travail, nous ne vous dirons pas que nous avons cherché à lui donner toute l'exactitude et la régularité dont il est susceptible ; mais bien celles qu'il a été possible d'obtenir dans une matière aussi difficile.

RAPPORT

SUR LE PRODUIT DES RÉCOLTES DE 1826;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1826.

MESSIEURS,

Monsieur le Préfet vous a adressé un cadre destiné à constater l'évaluation numérique du produit des récoltes de 1826 et des besoins pour la consommation de l'année.

Chargé, comme dans les années précédentes, des recherches relatives à ce travail, je viens les soumettre à votre approbation.

Le tableau est le même que celui de 1825. Nous continuons de porter à la première colonne la population à 133934 individus, suivant le dénombrement officiel.

La deuxième colonne indique les mêmes espèces de grains et de farineux qu'en 1825.

La troisième colonne concernant les produits est toujours subdivisée en six autres, qui contiennent les questions suivantes :

1.o Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains et de farineux ?

Nous n'avons pas acquis de nouvelles données à cet égard, pour changer notre travail précédent.

2.o Quantité moyenne de semence par hectare ?

Nous ne pensons pas qu'il y ait aucun changement à faire au terme moyen déjà adopté.

3.o Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune ?

Cette question doit être répondue comme dans les deux années précédentes, puisqu'il s'agit d'année commune.

4.o Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1826 ?

Les résultats qui doivent servir à établir la réponse à cette question varient, chaque année, suivant que la température a été favorable ou nuisible à chaque espèce de grains et de farineux à récolter.

Les plus belles apparences semblaient promettre des produits abondans, lorsque la sécheresse prolongée de l'été et les pluies précoces de l'automne ont amené des modifications à ce qu'on attendait; ainsi, suivant les renseignemens que nous nous sommes procurés, la récolte du froment a été ordinaire, celle du seigle assez bonne, celle de l'orge très-médiocre, et celle de l'avoine mauvaise et presque nulle, parce que les pluies l'ont avariée en grande partie. On peut donc établir les produits de la manière suivante :

Froment	6.
Méteil.	7.
Seigle.	9.
Orge	6.
Sarrasin	20.
Maïs et millet.	20.
Avoine	3.
Légumes secs.	6.
Autres menus grains. . .	5.

5.o Produit par hectare en 1826 ?

En multipliant la deuxième colonne par la quatrième, nous avons la solution de cette question ainsi qu'il suit :

Froment	13 hectol.	50 litres.
Méteil.	16	45
Seigle.	19	80
Orge	16	80
Sarrasin.	15	00
Maïs et millet. . .	5	00
Avoine	8	25
Légumes secs. . . .	16	50
Autres menus grains	11	25

6.o Produit total de chaque espèce de grains et de farineux, en 1826 ?

Cette question se résout en multipliant la première colonne par la cinquième ; ce qui donne les produits suivans :

	hect.	litr.
Froment	114750	00
Méteil.	90475	00
Seigle.	415800	00
Orge	75600	00
Sarrasin.	30000	00
Maïs et millet. . . .	120	00
Avoine	43312	50
Légumes secs. . . .	6600	00
Autres menus grains	2025	00
Totaux. . .	778682	50

La quatrième colonne, qui concerne la consommation, est toujours subdivisée en cinq autres relatives à la quantité approximative d'hectolitres de grains et de farineux annuellement nécessaires,

1.o Pour la nourriture des habitans ?

Nous n'avons rien changé à la base de 4 hectolitres par ration de chaque individu ; mais nous avons établi cette ration sur nos ressources, parce qu'avant tout il faut s'assurer si elles peuvent faire face à nos besoins. D'ailleurs, la quotité étant la même, quelle qu'en soit la composition, cela n'influe en aucune manière

sur les résultats généraux de l'excédant ou du déficit des produits de la récolte.

Nous composons ainsi qu'il suit la ration de chaque individu :

	hect.	litr.
Froment	0	71
Méteil.	0	50
Seigle.	1	30
Orge.	0	45
Légumes secs.	0	04
Totaux.	3	00
Pommes de terre . . .	0	75
Châtaignes	0	25
Total général. .	4	00

Ce qui nous amène à remplir la première partie de cette colonne de la manière suivante :

	hect.	litr.
Froment.	95093	14
Méteil	66967	00
Seigle	174114	20
Orge	60270	30
Légumes secs	5357	36
Totaux.	401802	00

Les pommes de terre et les châtaignes ne sont pas comprises ici, quoiqu'elles entrent, comme en 1825, pour un hectolitre dans la ration ; les produits de ces deux farineux n'étant établis que d'une manière générale, par observation, à la suite du tableau.

2.o Pour la nourriture des animaux domestiques ?

A défaut de dénombrement exact des animaux domestiques et de ceux de passage, nous sommes forcés de n'établir cette consommation que d'une manière approximative, ainsi qu'il suit, non compris les pommes de terre et les châtaignes :

	hect.	litr.
Méteil	683	00
Seigle.	15085	80
Orge	2729	70
Sarrasin	28500	00
Maïs et millet.	114	00
Avoine	28875	00
Légumes secs	142	64
Autres menus grains. .	1590	00
Totaux.	77720	14

3.° Pour les semences ?

Cette opération se fait comme dans les années précédentes. (Voir la page 119.)

4.° Pour les distilleries, brasseries et tous autres usages ?

La brasserie de Mazaux, près St-Chély, la seule du département, se pourvoyant d'orge en Auvergne, nous n'avons à porter que la consommation nécessaire au collage de nos étoffes, que nous évaluons toujours à 400 hectolitres seigle.

5.° Total des besoins annuels ?

Ce n'est ici que le montant additionné des quatre colonnes précédentes qui donne les résultats suivans :

	hect.	litr.
Froment	114218	14
Méteil.	80475	80
Seigle.	235800	00
Orge.	75600	00
Sarrasin.	30000	00
Maïs et millet. . .	120	00
Avoine	43312	50
Légumes secs. . . .	6600	00
Autres menus grains	2025	00
Totaux. . . .	588150	64



La cinquième colonne ou division est destinée à établir la comparaison du produit avec la consommation.

1.o Excédant ?

En distrayant, pour chaque nature de grains, des quantités portées dans la dernière colonne des produits, le montant de celles établies dans la dernière colonne de la consommation, on a les résultats suivans :

	hect.	litr.
Froment.	531	86
Méteil	10000	00
Seigle.	180000	00
Totaux . . .	190531	86

2.o Déficit ?

En faisant emploi de nos ressources de l'année et trouvant un excédant, on ne peut répondre que négativement à cette question ; mais on doit observer qu'il y a effectivement déficit dans les produits de l'orge et de l'avoine, et que la différence de 64451 hectolitres 20 litres de grains de moins que l'année précédente, affectés à la nourriture des animaux domestiques, provenant de ce déficit, devra être remplacée par une plus grande quantité de pommes de terre et de châtaignes, et par l'excédant de l'orge et de l'avoine que présentait la récolte de 1825, évalué à 50000 hectolitres.

La dernière colonne de ce tableau a pour objet de constater le poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1826.

La pesanteur spécifique de chaque espèce de grains varie, chaque année, suivant leur bonne ou mauvaise qualité. Différens essais nous ont donné les résultats suivans :

Froment.	76 kilogrammes.
Méteil.	73
Seigle	74
Orge.	65
Sarrasin	57
Maïs et millet . .	52
Avoine.	45

Les pommes de terre et les châtaignes ne sont portées à la fin du tableau que pour avoir des indications générales sur ces deux espèces de farineux.

La culture de la pomme de terre s'accroît chaque année. La récolte de ce précieux tubercule, en 1826, malgré qu'elle ait été contrariée par les gelées précoces, offrira un excédant considérable, qui sera d'un grand secours pour pourvoir à l'insuffisance de l'orge et de l'avoine.

La récolte des châtaignes a été très-médiocre; néanmoins, avec l'excédant de celle de 1825, elle pourra suffire aux besoins ordinaires.

Nous avons justifié dans notre rapport, autant qu'il était possible, nos diverses propositions, et nous venons les soumettre à votre approbation, en réclamant l'indulgence que mérite un pareil travail, qui n'est pas susceptible d'une exactitude rigoureuse.

RAPPORT

SUR LE PROJET D'UNE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LA GRÊLE, ÉTABLIE A MONTAUBAN, POUR DIX-HUIT DÉPARTEMENS DU MIDI DE LA FRANCE;

PAR M. LE BARON FLORENS, PRÉSIDENT.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1822.

MESSIEURS,

Monsieur le Préfet nous a adressé les statuts d'une société d'assurance mutuelle contre la grêle, formée à Montauban pour 18 départemens du midi de la France; et il a bien voulu demander l'avis de la Société sur cet établissement, dans ce qui peut intéresser le département. Je viens vous soumettre le travail qu'a nécessité l'examen de ces statuts.

Sans doute les sociétés d'assurance sont des établissemens utiles, quels que soient les objets dont elles offrent la garantie; mais ces établissemens ne présentent pas tous la même utilité, à raison de la différence de leur organisation. En effet, ces sociétés peuvent être composées d'individus qui sont en même tems assureurs et assurés; et ce sont alors des sociétés d'assurance mutuelle : ou bien ce sont des sociétés dont les membres ne sont qu'assureurs; et alors ce sont de simples sociétés d'assurance.

Dans les sociétés d'assurance mutuelle, on trouve trois graves inconvéniens. Le premier est que tous les

sociétaires sont obligés, ou au moins intéressés, à surveiller les opérations de l'administration de la société : ce qui n'est pas un modique embarras. Le deuxième est que la somme mise en commun, si elle est fixe, peut être insuffisante pour satisfaire à toutes les pertes essuyées, et si elle n'est point fixe, peut dépasser beaucoup le sacrifice que l'assureur consentirait à faire : de manière que l'incertitude ou l'élévation trop grande de ce sacrifice éloignera ou dégoûtera de toute participation à ces sortes de sociétés. Le troisième inconvénient est que les sociétaires ne participent pas tous également aux avantages de la société, parce qu'ils ne sont pas tous également exposés aux accidens contre lesquels la société garantit : et cet inconvénient est d'autant plus grand et sensible, que l'association embrasse une plus grande étendue de pays où la différence de la température et de la conformation du sol produit la différence dans ces accidens.

Dans les sociétés de simple assurance, tous ces inconvéniens disparaissent. L'assuré paie une somme fixe qu'il connaît parfaitement et qui n'est susceptible d'aucun accroissement quelconque : il n'a rien à surveiller : s'il éprouve des pertes, il en reçoit l'indemnité entière. Il participe également aux charges et aux avantages ; car, s'il paie beaucoup, il recevra beaucoup pour ses pertes ; et s'il reçoit peu pour ses pertes, c'est qu'il a voulu payer peu.

Appliquons les principes à la société mutuelle d'assurance de Montauban.

Cette société est établie à Montauban, département de Tarn-et-Garonne. (Art. 16, 33 et 43.)

Les 18 départemens appelés à former l'association sont : ceux de la Gironde, de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, du Lot, de Tarn-et-Garonne, du Gers, de Haute-Garonne, du Tarn, de l'Aveyron, de la Lozère, du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariége, des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées et des Landes. (Art. 1.)

La durée de l'association est fixée à 30 ans. (Art. 2.)

Son objet est de garantir les récoltes pendant par racines contre les effets de la grêle. (Art. 1.)

Son administration se compose d'un directeur-général chargé de l'exécution, d'un conseil d'administration chargé de la surveillance des opérations du directeur-général, et d'un conseil-général qui vérifie les opérations et arrête les comptes d'administration. (Art. 3, 19, 24, 26.)

Le directeur général est inamovible pendant la durée de l'association. S'il vient à mourir, sa veuve ou ses héritiers présentent un remplaçant au conseil d'administration. (Art. 18.)

Le conseil d'administration est composé de vingt-quatre membres, qui sont renouvelés tous les ans par vingt-quatrième ; mais vingt de ces membres sont déjà élus et pris dans le département du chef-lieu et dans les départemens circonvoisins. (Art. 20.)

Le conseil-général est composé des trois sociétaires les plus forts assurés par département : les membres du conseil peuvent se faire représenter au conseil par d'autres sociétaires. (Art. 16.)

Les récoltes assurées sont divisées en deux classes : la première est composée des récoltes des céréales, et la deuxième des récoltes des vignes, jardins, etc. (Art. 14.)

Le *minimum* de la valeur des récoltes assurées est de quatre millions. (Art. 2.)

Le *minimum* de la somme à fournir par chaque sociétaire, pour fonds de garantie, est de 1/2 pour cent pour la 1.re classe, et de 1 pour cent pour la 2.me ; et le *maximum* est triple, c'est-à-dire, de 1 et demi et 3 pour cent, suivant la classe des récoltes assurées. (Art. 4 et 5.)

Les frais d'administration sont fixés à 1/400.e du montant des récoltes assurées (Art. 6.)

Ils sont alloués au directeur-général par abonnement : de sorte qu'il est chargé, moyennant cette allocation, de tous les frais quelconques d'administration. (Art. 30 et 31.)

Le cautionnement du directeur-général est fixé à vingt mille francs (Art. 35.)

Les contestations entre la société et les sociétaires sont jugées, sans appel ni recours en cassation, par trois arbitres, dont deux sont nommés par les deux parties, et le troisième par le juge de paix du chef-lieu de l'association, c'est-à-dire, de Montauban. (Art. 41.)

Ce simple exposé de l'organisation de la société suffit pour en faire apercevoir les vices.

Et d'abord, comment les sociétaires des départemens éloignés du chef-lieu de l'association pourront surveiller leurs intérêts, à une distance de 40 à 50 lieues? S'ils nomment des fondés de pouvoirs, quelle garantie auront-ils que ces fondés de pouvoirs, pris nécessairement au chef-lieu ou dans le voisinage, apporteront pour les intérêts des départemens éloignés le même zèle que pour leur propre département? que les évaluations des pertes seront faites avec la même promptitude, et les secours et les indemnités payés avec la même exactitude? Et,

s'il s'élève des contestations entre ces sociétaires et la société, trouveront-ils des défenseurs dans ces fondés de pouvoirs, qui dans ce cas deviennent leurs adversaires? Ne seront-ils pas obligés à un déplacement dispendieux, pour aller eux-mêmes réclamer justice à Montauban.

Un autre vice de cette association est que ; le fonds de garantie étant fixé et ne pouvant être dépassé ; l'assuré n'a point de garantie qu'il recevra le total de ses pertes. Il suffit pour cela que le montant total des pertes excède le montant total des fonds de garantie ; ce que nulle puissance humaine ne peut garantir être impossible. On peut en juger par ce simple rapprochement. Le *maximum* du fonds de garantie de quatre millions de récoltes est d'environ 90,000 fr. Qui peut garantir que les pertes sur ces quatre millions n'excéderont pas cette somme de 90,000 francs ? Quelle impossibilité y a-t-il que les pertes aillent, par exemple, jusqu'au vingtième des récoltes assurées, et par conséquent jusqu'à une somme plus que double de ce *maximum*, puisque cette somme serait de 200,000 fr. On sait bien qu'il y a des probabilités sur ces sortes de matières ; mais les lois de la nature ne sont pas tellement constantes qu'elles ne puissent déranger toutes ces probabilités. Mais si le fonds de garantie n'est pas suffisant pour garantir toutes les pertes, par quel motif pourra-t-on être engagé à entrer dans une société qui ne garantit pas tout ce qu'on veut garantir ?

L'inégalité des avantages dans l'association est un autre vice qui ne rend le projet admissible que pour le petit nombre des départemens voisins de celui de Tarn-et-Garonne, qui sont soumis aux accidens de la grêle dans une proportion à peu près égale. Mais vouloir

que des départemens qui n'ont sous ce rapport aucune analogie avec ceux auxquels on veut les assimiler, en fassent partie, c'est vouloir qu'on méconnaisse ses intérêts et qu'on les sacrifie pour les intérêts d'autrui.

L'idée de centralisation à Montauban paraît devoir répugner au plus grand nombre des départemens appelés à l'association. D'un autre côté, les villes de Nismes, Montpellier, Toulouse et Bordeaux se prêteraient difficilement à reconnaître Montauban pour la capitale de la société. Et combien l'influence, donnée au département de Tarn-et-Garonne dans l'association, est augmentée par la formation du conseil d'administration, déjà composé de vingt membres pris dans ce département ou dans les départemens voisins, et d'un conseil-général qui serait très-probablement composé en majorité de membres pris dans le département du chef-lieu ou dans le voisinage, à cause de la faculté de donner procuration et de la nécessité de prendre les fondés de pouvoirs dans le département de Tarn-et-Garonne ou dans les départemens voisins ?

Le fonds de garantie doit être payé d'avance. (Art. 5.) Or ce fonds peut être, pour le *minimum*, sur quatre millions de récoltes assurées, de. . . . . 30,000 fr.
et sur quarante millions, de. . . . . 300,000 fr.
Et pour le *maximum*, ce fonds peut être
triplé, c'est-à-dire, de. . . . . 90,000 fr.
ou de. 900,000 fr.

Les frais d'administration sont également payés d'avance (Art. 6.), et ils peuvent s'élever depuis 10,000 fr. jusqu'à 100,000 francs.

Toutes ces sommes, versées d'avance entre les mains du directeur-général, ne sont garanties, avant leur



entrée dans une caisse à trois clefs et après leur sortie ; que par un cautionnement de 20,000 francs fourni par le directeur-général. (Art. 35 et 36.)

L'inamovibilité du directeur-général, pendant les trente années de la durée de l'association, paraît une disposition inconciliable avec l'intérêt des associés. En effet, si la gestion de cet administrateur mérite l'improbation de la société, cette censure ne pourra le dépouiller de l'administration, et il opposera victorieusement son inamovibilité à l'association.

Ces statuts contiennent quelques dispositions sages. Nous citerons celle qui exclut toute solidarité entre les sociétaires (Art. 4.) ; celle qui ordonne une répartition provisoire d'indemnité, aussitôt après les pertes éprouvées et constatées (Art. 12.) ; celle qui établit un comité permanent du conseil-général pour surveiller continuellement l'administration. (Art. 19.)

Concluons : Le projet peut être fort bon pour le département de Tarn-et-Garonne : il paraît même fait pour l'intérêt exclusif de ce département et des deux à trois départemens limitrophes. Au-delà de cette sphère, il paraît d'autant plus inapplicable qu'on voudrait lui donner plus d'extension.

Nous pensons donc que le département de la Lozère n'a absolument aucun intérêt à entrer dans l'association proposée ; et que, s'il veut jouir des avantages d'une association pareille, il lui est possible de les obtenir, en bornant l'association aux limites de son territoire et en modifiant convenablement les statuts de la société de Montauban.

RAPPORT

SUR LES VARIATIONS DE L'ATMOSPHÈRE ET SUR LES CAUSES AUXQUELLES ON PEUT LES ATTRIBUER;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1823.

MESSIEURS,

Monsieur le Préfet, en vous adressant copie d'une circulaire de Son Exc. le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, qui demande des renseignemens sur les causes qui ont amené, depuis plusieurs années, dans la France, comme dans les autres parties de l'Europe, les refroidissemens et variations atmosphériques, la grêle, les inondations, etc., vous a invité à vous livrer aux recherches qu'exige un travail de cette importance, et à lui en transmettre le résultat.

Vous avez bien voulu me charger de vous faire un rapport à ce sujet, et je viens le soumettre à votre approbation.

Le département de la Lozère, formé du Gévaudan, était anciennement l'une des parties les plus boisées de la France. Avant la conquête des Gaules par les Romains, ce pays montagneux était couvert de forêts. C'est sans doute cette situation si recherchée des Druides qui les y avait attirés. Il existe encore un grand nombre de leurs monumens religieux, connus vulgairement sous les dénominations de *Géants*, *Tombeaux de Géants*, etc., qui sont placés sur divers points élevés du département, et qui étaient avoisinés de bois.

Si nous consultons les documens historiques, nous trouvons que les abords de ce pays étaient impraticables, tant il y avait de forêts qui servaient de repaire à des animaux malfaisans. Il n'existait dans l'intérieur que de petits sentiers pour le parcourir à pied ou à cheval ; et il est probable que la première grande route qu'on y construisit fut la voie romaine qui conduisait de Lyon à Toulouse, en traversant le pays des Gabales (le Gévaudan), dans la direction du nord-est au sud-ouest, depuis le pays des Vélaunes (le Vélai) jusqu'à celui des Ruthènes (le Rouergue), près de l'Aubrac. Cette route, dont il reste encore de très-beaux vestiges qui donnent une haute idée de la grandeur des travaux de ces anciens maîtres du monde, ne put être pratiquée, dans presque toute son étendue, qu'à travers des forêts qu'il fallut abattre ; et cette communication importante commença à ouvrir ce pays jusqu'alors inaccessible et pour ainsi dire isolé.

Il est à remarquer que les difficultés des communications, dans la partie centrale du sud au nord, existaient encore au 12.e siècle. Un acte de Louis VII, de 1161, appelé la Bulle-d'Or, désigne le Gévaudan comme un pays *de très-difficile accès*. Le voyage d'Aldebert, évêque de Mende, auprès de ce prince, est cité comme une chose extraordinaire, puisqu'il est dit dans le préambule de cet acte : *Personne de notre tems ne se souvient qu'aucun évêque du Gévaudan soit venu à la cour des Rois de France, nos prédécesseurs, etc.* Ainsi, il est à présumer que ce pays était encore bien boisé à cette époque.

Nous ne sommes entrés dans ces détails que pour faire voir combien notre position était changée. Le déboisement s'est opéré successivement à un tel point,

que, si on n'y apporte un prompt remède, certaines parties, jadis les plus boisées, sont menacées de manquer du combustible nécessaire pour se garantir contre l'aspérité de notre climat. Nous pourrions citer entr'autres la ville de Langogne, au nord-est du département, dont l'emplacement n'était autrefois qu'une vaste forêt, laquelle, d'après une charte de 998, fut concédée par Etienne, vicomte du Gévaudan, pour y établir un monastère, qui donna naissance par la suite à cette ville, l'une des principales de la Lozère; mais notre tâche ne remonte pas si haut: nous ne devons rechercher que les forêts qui existaient dans le département il y a trente ans, et répondre à plusieurs autres questions qui ont donné lieu à la lettre de Son Exc. le Ministre de l'intérieur.

Les forêts qui existaient, il y a trente ans, dans le département de la Lozère, y subsistent encore, à quelques petites exceptions près et sauf de grandes dégradations. Les plus remarquables sont celles de Mercoire, à l'est, entre Langogne et Villefort; le Bois-Noir, au pied de la Margéride, près du Malzieu; celui du Fau-des-Armes, au bas de la Lozère, au sud de Villefort; la forêt de l'Aigoual, dans la partie méridionale; et celle de l'Aubrac, qui s'étend dans le département de l'Aveyron, à l'ouest. Elles sont généralement placées sur les revers des montagnes et à tous les aspects. Dans les vallons, on voit quelques petits bois qui ne sont à proprement parler que des bouquets répandus çà et là, et en petit nombre. Les plateaux qui dominent les montagnes, espèces de plaines très-vastes connues dans le pays sous le nom de *Causse*, ne sont pas boisés.

On n'a pas des données exactes sur l'étendue des forêts du département, si ce n'est sur celle des bois

domaniaux ; cependant, d'après certains renseignemens, au nombre desquels se trouvent les opérations des communes cadastrées, on peut la porter en totalité à 50000 hectares, près du 10.e de la superficie du département ; savoir : 1435 hectares en bois domaniaux, 40000 en bois communaux, et le restant en bois appartenant à divers particuliers. Les bois domaniaux sont : l'Aigoual, la Mézarié, Gourdouze, le bois du Commandeur dans l'arrondissement de Florac, et la forêt de Mercoire dans l'arrondissement de Mende. Ces forêts sont entièrement peuplées de hêtres ; les deux premières, en futaie ; la troisième, partie en futaie et partie en taillis ; et les deux autres, en taillis. Les bois communaux et ceux des particuliers sont de diverses essences. Dans les arrondissemens de Mende et de Marvejols, le pin domine dans les futaies ; le hêtre et le noisetier, dans les taillis : on remarque le chêne blanc dans la partie la plus rapprochée des vallons. Dans l'arrondissement de Florac, c'est le châtaignier qui est dominant.

Le clergé, la noblesse et les communes étaient propriétaires des neuf dixièmes de ces bois.

Ces mêmes forêts ne sont plus dans le même état qu'en 1789. Depuis lors, le déboisement a été toujours croissant. L'avidité de plusieurs propriétaires, l'abus de la part de certains usagers et le pillage des prolétaires se sont réunis pour les détruire. Ce n'a plus été des aménagemens réguliers, des coupes réglées ; on n'a pas seulement élagué, abattu les arbres ; on les a coupés à hauteur d'homme ; on a arraché jusqu'aux racines : ainsi on a détruit tout moyen de reproduction. Les défrichemens sont venus ajouter à cette calamité. Nous avons dit que presque tous nos bois étaient sur les revers des montagnes ; et ces défrichemens ont

été pratiqués sur des pentes si rapides, que les plus petites pluies ont entraîné les terres dans les vallons, mis a nu les rochers et rendu ainsi infertile un sol qui, à l'aide de ces grands végétaux, offrait une ressource pour le pacage des troupeaux, entretenait l'humidité si nécessaire aux sources, arrêtait l'impétuosité des vents, divisait les pluies et retardait la fonte des neiges, qui s'opérait d'une manière plus lente et moins dévastatrice. Je pourrais encore ajouter, comme une suite du déboisement, les dégradations fréquentes des routes et des chemins vicinaux ; l'encombrement des rivières, où les terres ocreuses et argileuses qui y sont entraînées opèrent l'effet des matières vénéneuses sur les poissons et les dépeuplent ; la mutilation du plus bel ornement d'un grand nombre de nos sites vraîment pittoresques et la disparition des cerfs, des sangliers et de certaines espèces d'oiseaux.

Ce n'est pas que la dévastation des bois et les défrichemens n'aient constamment éveillé la sollicitude de l'Administration supérieure du département : nous pourrions citer une foule d'actes, depuis plus de 25 ans, qui ont prescrit des mesures contre ces entreprises désastreuses ; mais il est à regretter que certaines autorités locales n'aient pas tenu la main à leur exécution.

L'Administration s'est aussi occupée des moyens de diminuer la consommation du bois comme combustible, en faisant des recherches pour découvrir des mines de charbon de terre. M. de Valdenuit, Préfet du département, a fait lui-même, l'année dernière, diverses courses à ce sujet, avec un élève-ingénieur des mines. Une découverte de ce genre serait un grand bienfait pour ce pays, où il se consomme une quantité prodigieuse de bois de chauffage à cause des hivers longs

et rigoureux ; et où il est employé également pour l'usine assez importante de la fonderie des mines de plomb et argent de Villefort, les fourneaux des teinturiers et les fours à chaux.

Enfin, une autre consommation nécessaire, qui diminue annuellement la masse de nos bois, c'est leur emploi pour les constructions et le charronnage, et pour la fabrication des sabots, qui sont la principale et presque l'unique chaussure du pauvre et de nos agriculteurs. Depuis quelque tems, le luxe qui s'est introduit jusques dans cette partie, parce que la classe aisée fait usage, pendant l'hiver, de sabots fabriqués en bois de noyer, a été cause de la destruction de la majeure partie de ces arbres qui bordaient les héritages, et dont l'accroissement est si lent et le fruit si utile dans l'économie alimentaire.

Pardonnez moi, Messieurs, ces digressions : vous ne les jugerez peut-être pas étrangères à mon sujet. Je me hâte de passer au 4.e paragraphe de la lettre de Son Exc.

Pour établir l'influence qu'a eu le déboisement sur le système météorologique du département, il est bon d'observer que son territoire renferme cinq chaînes de montagnes qui, lorsqu'elles étaient couronnées d'arbres, l'abritaient, savoir : l'Aubrac, à l'ouest ; l'Aigoual, au sud ; la Margéride, du nord au sud ; la Lozère, de l'est à l'ouest ; et la chaîne des montagnes des Cévennes, de l'est au sud.

Suivant sa division politique, le département est composé de trois arrondissemens. Celui de Florac est dans la partie méridionale ; il est occupé par les Cévennes et séparé de la partie du nord par la Lozère. Cet arrondissement a moins éprouvé de déboisement. Malgré l'ingratitude du sol et la rapidité des pentes,

ses habitans ne se servent que de bois vieux ou mort; et font des plantations partout où elles peuvent prospérer ; aussi les variations atmosphériques ne s'y sont pas fait remarquer d'une manière aussi sensible que dans les arrondissemens de Mende et de Marvejols. Les hauteurs des montagnes de ces deux arrondissemens ayant été déboisées, ils ont perdu les abrits qui rendaient leur climature moins variable ; et par surcroît de malheur les montagnes de l'Auvergne, plus élevées que celles de ce département, et qui servaient de rempart à notre territoire, ayant été également dépouillées de leurs forêts, le vent glacial du nord a eu plus d'accès et nous est devenu plus funeste.

Ainsi, les changemens apportés dans le système météorologique du département ont été plus sensibles dans les arrondissemens de Mende et de Marvejols, par suite du déboisement tant local que des contrées qui nous avoisinent, et même de celles éloignées ; car il n'est malheureusement que trop vrai que cette destruction a frappé la presque totalité des forêts de l'ancien et du nouveau monde.

Si l'on ne s'est pas aperçu que les rivières eussent des eaux plus ou moins abondantes, on a remarqué que les crues ont été plus rapides, les inondations plus subites et fâcheuses ; parce que les bois dévastés et les pentes *dégazonnées* n'ont pas pu ralentir la fonte des neiges et diviser les eaux des pluies d'orage.

La grêle n'a pas paru plus fréquente ; mais, n'étant pas attirée par les forêts, elle a porté ses ravages dans les plaines et les vallées où se trouvent les terrains cultivés.

Les glaces, dans les basses régions, ont acquis plus d'intensité : on éprouve des gélées plus tardives.

Les vents sont devenus plus violens et plus désastreux, par leurs changemens soudains.

Les saisons, au dire des anciens cultivateurs, bons observateurs dans ce genre, n'ont plus un cours aussi régulier qu'autrefois : ce qui met souvent leur prévoyance en défaut.

Enfin, l'économie animale a éprouvé des atteintes plus ou moins nuisibles.

Pour me résumer, je répéterai ce que M. le baron Florens, notre président, a consigné dans une statistique dont il me permit de publier quelques articles dans mon Journal, lorsqu'il était à la tête de l'administration de ce département, en l'an 11 (1803).

« On peut donc dire qu'une des principales causes » des maux du département est la dévastation et le » défrichement des bois. Rareté du combustible et » du bois de construction : diminution des pacages ; » éboulemens qui détruisent ou dénaturent les pro- » priétés ; maladies plus fréquentes, plus dangereuses : » tels sont les effets de l'aveugle travail des hommes ; » comme si la nature n'était pas affligée d'assez de » maux, pour qu'il fallut encore que l'homme appliquât » lui-même son industrie à en augmenter la masse. »

Je conclus. Messieurs, tant de résultats fâcheux font sentir la nécessité d'un bon code rural, d'une meilleure organisation des gardes champêtres et d'encouragemens pour les plantations ; mais Son Exc. le Ministre de l'intérieur vous annonce que *c'est pour fixer son opinion, pour voir ensuite quelles dispositions ordonner*, qu'il demande des notes sur les divers points dont je viens de vous entretenir ; et nous devons attendre avec confiance que le Gouvernement, qui a voulu sonder le mal, y mettra un terme.

RAPPORT

SUR LE TREMBLEMENT DE TERRE DU 19 FÉVRIER 1822 ;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1822.

MESSIEURS,

Par sa lettre du 23 mai dernier, M. le Préfet vous a témoigné le désir que vous lui adressiez les renseignemens qu'auraient pu recueillir les membres de la Société sur le tremblement de terre qui a eu lieu le 19 février 1822.

Ce tremblement de terre fut peu sensible à Mende; cependant, vers les huit heures du matin, plusieurs personnes observèrent deux secousses presque successives, dont le mouvement d'oscillation fut de courte durée.

La direction paraissait venir du côté de l'est et se diriger vers l'ouest : ce qui semblait indiquer les montagnes des Alpes pour le foyer de l'inflammation.

Les rapports insérés dans les journaux vinrent confirmer cette opinion, en annonçant que les effets de ce phénomène s'étaient fait ressentir, le même jour et à peu près à la même heure, dans les villes

du Puy, Lyon, Bourg, Vesoul, Belley; Grenoble et Chambéry.

Il est à remarquer que, dans celles de ces villes plus rapprochées du foyer supposé, le balancement fut si sensible, qu'il endommagea plusieurs maisons et qu'un grand nombre de cheminées furent renversées.

A Mende, le balancement fut si doux qu'il n'y causa aucun accident, et qu'il fut loin d'inspirer la même frayeur que le tremblement de terre qu'on y ressentit le 8 février 1808.

Le tems était calme et et serein; le baromètre marquait 26 pouces; et le thermomètre, + 2 degrés.

Le vent était nord-est, et il fit très-beau tout le jour ainsi que le lendemain.

RAPPORT

SUR L'ÉTABLISSEMENT D'ATELIERS DE SALPÊTRE DANS LE DÉPARTEMENT ;

PAR M. BLANQUET, MEMBRE RÉSIDANT.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1820.

MESSIEURS,

Le département de la Lozère est hors des circonscriptions des salpêtrières royales, et conformément à l'article 4 de la loi du 10 mars 1819, la fabrication du salpêtre est entièrement et exclusivement, comme dans bien d'autres départemens, livrée à l'industrie privée.

C'est pour mettre l'industrie des particuliers en éveil et la tourner vers l'établissement de quelques ateliers de salpêtre que vous m'avez chargé de faire un rapport, d'après une instruction qui vous a été transmise par M. le Préfet, au nom de Son Exc. le ministre de la guerre, sur la fabrication du salpêtre.

La loi précitée a rendu libres la fabrication et le commerce du salpêtre en France, et nos arts industriels peuvent obtenir du sol français le salpêtre. L'instruction qui nous a été communiquée nous fait connaître les procédés propres à l'obtenir ; ces procédés chimiques sont mis à la portée des connaissances ordinaires. Le Gouvernement ne demande

point aux particuliers l'exploitation en grand des nitrières artificielles qui se rattache trop souvent à des entreprises hasardeuses ; il indique dans son instruction la simple exploitation des petites nitrières comme un supplément des exploitations rurales. Ce dernier établissement assure un profit certain et facile à obtenir.

Indépendamment des nitrières artificielles dont l'exploitation peut être faite en grand ou en petit, et que l'on n'obtient que par des procédés chimiques, on peut se procurer le salpêtre d'une autre manière, et on trouve ce sel presque tout formé : on n'a plus qu'à le soumettre à de simples lessivages. Ce salpêtre nous est représenté, pour ainsi dire, à nu dans les fouilles des terres et dans les matériaux de démolition.

L'exploitation du salpêtre cesse d'appartenir exclusivement à la classe des salpêtriers : tout particulier peut le fabriquer ; dès-lors, les habitans des campagnes principalement peuvent retirer les plus grands avantages de cette fabrication. La vue d'obtenir des profits certains doit faire naître des ateliers de salpêtre qui, de proche en proche, en feront élever beaucoup d'autres.

Je ne vous ferai, Messieurs, qu'une analyse succinte de l'instruction sur la fabrication du salpêtre ; c'est à l'instruction même qu'il faut renvoyer ceux qui se présenteraient dans la vue de former de pareils ateliers ; c'est dans cette instruction lumineuse qu'ils trouveront le développement des principes dans cette matière, soit que l'on veuille manipuler comme chimiste ou comme simple ouvrier.

J'entre en matière :

Le sel nommé salpêtre est trouvé tout formé dans la nature, dans les lieux habités principalement par les hommes et par les animaux. Les sels que nous offrent les matériaux salpêtrés ; soit qu'ils s'y trouvent naturellement, ou qu'ils soient le produit de la nitrification, sont le *nitrate de potasse*, le *nitrate de chaux*, le *nitrate de magnésie*, le *sel marin* ou *nitrate de soude*, et le *muriate de potasse*. Le premier de ces sels est trouvé dans la nature à la surface du sol ou des murs des habitations, sous la forme d'efflorescenses : on l'appelle alors *salpêtre de houssage*. C'est dans l'instruction même qu'il faut puiser les caractères distinctifs des autres sels ; instruction à laquelle devraient recourir ceux qui voudraient s'initier dans cette science, qui n'est pas strictement nécessaire à celui qui ne se livre qu'à la manipulation ou au lessivage des terres pour en extraire le salpêtre.

Le nitre ou salpêtre qu'offre la nature se trouve dans les étables, les écuries, les bergeries, les caves, les celliers, le bas des magasins, les granges, les grottes qui servent d'asile aux animaux ; dans tous les lieux en général qui reçoivent des substances animales et végétales, ou qui sont exposés à leurs exhalaisons putrides. On ne trouve enfin le salpêtre que dans les lieux empreints d'une certaine humidité et où l'air pénètre d'une manière libre.

Je dois observer que les salpêtres ne se trouvent tout formés dans la nature, que lorsqu'il se présente un concours d'une substance animale d'une base alcaline, telle que la potasse et la chaux, de l'humidité et de l'air ; alors, l'air fournit l'*oxigène* (air vital)



à l'*azote* (base de l'air phlogistique ou de la mophète atmosphérique) des matières animales pour former l'*acide nitrique* (eau forte, suivant l'ancienne nomenclature chimique).

Je ne vous entretiendrai pas, Messieurs, de l'influence de l'humidité, de la chaleur des substances végétales dans la nitrification, ni du tems qu'exige cette nitrification.

Les nitrières en petit, ainsi que je l'ai dit, promettent seules des avantages, et les habitans des campagnes peuvent en retirer de certains; mais ce n'est pas à ce genre d'industrie qu'il faut les appeler. Les terres des bergeries, des étables leur donneront au moins six à huit onces de salpêtre par pied cube; ils pourront aussi mettre à profit les matériaux de démolition. La dégustation des terres leur fera reconnaître quels sont les matériaux salpêtrés, à leur saveur plus ou moins piquante et amère. Le lessivage des matériaux salpêtrés est facile, et l'instruction précitée en indique le mode. L'évaporation ou cuite des eaux salpêtrées y est aussi indiquée.

Ainsi, Messieurs, il peut résulter pour notre département, de l'établissement des nitrières en petit, des avantages certains, si ces nitrières sont liées aux exploitations rurales, pouvant être faites sans recourir à de grandes dépenses et dans un tems qui n'est plus employé aux travaux de l'agriculture. On voit, dans l'instruction envoyée par le ministre de la guerre, les phénomènes de la fabrication naturelle, dans lesquels concourent les formations nitriques, la présence des matières animales qui, seules, semblent fournir l'azote que contient l'acide nitrique. Les simples cultivateurs

trouveront, dans cette même instruction, les procédés chimiques et les méthodes d'extraction les plus à portée de leur intelligence.

L'ordonnance du Roi vient ouvrir une nouvelle carrière à leur industrie domestique, sans que ce nouveau genre d'occupation nuise en rien à leurs travaux de la campagne.

J'ai renfermé, dans un cadre fort resserré, le rapport dont vous m'avez chargé : ce rapport ne tend qu'à faire connaître aux individus portés aux spéculations sûres, faciles et peu dispendieuses, la source où il faut puiser les renseignemens positifs pour diriger un atelier de salpêtre.

Je conclus, Messieurs, à ce que vous daignez méditer mon mémoire, si vous le jugez digne d'être rendu public par son insertion dans le Journal de la Lozère. Les cultivateurs éclairés et d'autres particuliers y verront ce qu'ils n'auraient pas eu la patience d'étudier dans un long mémoire, dans l'instruction qui nous a été remise, et qui ne saurait être répandue d'une manière propre à avertir tous les propriétaires de ce département de la nouvelle branche d'industrie qui peut s'y établir. Les individus qui désireraient connaître l'instruction peuvent se présenter au secrétariat de la Société, où il leur en sera donné communication, en se réservant de remettre des exemplaires mis à la disposition de la Société aux personnes qui voudront se livrer à ce genre d'exploitation.

NOTE

SUR DE LA CHAUX SULFATÉE SÉLENITE,

TROUVÉE A BRUGERS ;

PAR M. IGNON, FILS (AUGUSTE), MEMBRE CORRESPONDANT.

SÉANCE DU 7 JUIN 1827.

MESSIEURS,

Vous connaissez les avantages du plâtre employé comme engrais en agriculture, et son utilité dans les constructions.

Sur l'indication qui me fut donnée de l'existence de carrières à plâtre à Brugers et à Grèzes, je me rendis dans ces villages pour m'en assurer, et je reconnus, sur un terrain appartenant à M. Bouniol, de Brugers, de la

Chaux sulfatée sélénite (Brogniart.),
Chaux sulfatée trapézienne. (Hauy.)

Elle se trouve dans de la marne feuilletée argileuse, appliquée à la surface du terrain comme une masse isolée; mais en si petite quantité, qu'on aurait de la peine à en ramasser un quintal ou deux, et qu'il faudrait ou creuser pour en retirer de faibles quantités: ce qui exigerait un travail énorme; ou attendre que les eaux, lavant le terrain en pente où elle gît, vinssent à la dégager de l'argile feuilletée avec laquelle elle alterne.

J'avais déjà trouvé, avec mon ami M. Prost, aux

environs de Mende, au lieu de Flagic, quelques échantillons de cette variété, que j'ai également observé auprès de Belle-Sagne, au *vallat* de la Valette, à Nojaret et dans le Valdonnez.

M. Bouniol a fait ramasser pour son usage, à plusieurs reprises, de la sélénite, et en a même fourni à M. le curé de Grèzes pour la confection du plafond et de la cheminée du salon de la maison curiale.

Ce qui avait fait penser qu'il existait à Brugers et à Grèzes des carrières à plâtre, c'est que des Italiens, qui avaient apporté dans ces endroits des figures en plâtre, se trouvant dans la pénurie de gypse et trop éloignés des villes où les dépôts de ce sel terreux sont établis, s'étaient amusés à ramasser de la sélénite, que peut-être le hazard leur avait fait découvrir, et l'avaient fait calciner au four du lieu, afin de continuer leur commerce.

Cette opération eût au moins pour résultat que les habitans du pays, qui, auparavant, voyaient avec indifférence les cristaux de sélénite, apprirent qu'ils pouvaient en retirer quelque utilité, quoiqu'en petit.

Mais la découverte de la *chaux sulfatée grossière* (vulgairement pierre à plâtre) serait d'un très-grand avantage pour ce département ; elle apporterait une baisse considérable dans le prix de la chaux, et surtout dans celui des bois de construction, dont la rareté se fait de plus en plus sentir. Ne désespérons pas encore ; car il n'est pas démontré que notre pays n'en recèle point. Espérons, au contraire, que, mieux exploré, nous jouirons peut-être un jour de tous ses avantages.

RAPPORT

SUR UNE ESPECE DE VINAIGRE PROVENANT D'ACIDE PYROLIGNEUX MAL FABRIQUÉ ;

PAR M. BARBUT, MEMBRE RÉSIDANT.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1820.

MESSIEURS,

Le vinaigre ou acide acétique est un des assaisonnemens presque aussi nécessaire que le sel. Il est extrêmement essentiel qu'il soit de bonne qualité et qu'il soit le résultat du suc de raisin parvenu à sa fermentation acide. Depuis quelques années, il s'est introduit dans le commerce de cette denrée une fraude dont j'ai observé les plus graves inconvéniens. On vend, sous le nom de vinaigre, un liquide connu dans la chimie sous le nom d'acide pyroligneux, qu'on fabrique en grand dans les charbonnières, dont on relève l'acidité par une certaine quantité d'acide sulfurique et qu'on aromatise avec un peu de vinaigre radical. Cette liqueur, immédiatement après sa confection, imite assez bien le vinaigre et peut le remplacer jusqu'à un certain point ; mais, sous peu de jours, elle tourne à la fermentation putride ; il ne reste qu'une boisson dégoûtante couverte de pellicules : elle n'offre plus cet assaisonnement antiseptique et préservatif de toute putridité ; mais bien, au contraire, un ferment de putréfaction.

J'ai l'honneur de proposer, en conséquence, à la Société, de signaler cet abus à l'Autorité, afin qu'il soit pris des mesures convenables pour bannir de la consommation une denrée sans doute mal fabriquée; mais qui prive le peuple d'un grand secours de salubrité, et qui le trompe indignement dans son acquisition. Je ne conteste point d'ailleurs les avantages que les arts retirent de l'emploi de l'acide pyroligneux de bonne qualité.

RAPPORT

SUR UN OUVRAGE DE M.r TESSIER,

CONCERNANT LES DANGERS DU SEIGLE ERGOTÉ ;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1822.

MESSIEURS,

Dans votre dernière séance, j'ai eu l'honneur de vous communiquer, d'après l'invitation de M. le Préfet, une *notice sur les dangers du seigle ergoté ou blé cornu*, par M. Tessier, et vous m'avez chargé de vous en faire l'analyse.

L'altération du seigle, connue sous différens noms, et notamment sous celui d'*ergot*, qui attaque aussi le froment et diverses autres graminées, mais en petite quantité, est heureusement très-rare dans ce département : on pourrait même dire qu'elle n'y existe pas, puisque l'un de nos collègues, qui s'applique avec zèle et succès à la botanique, dans ses nombreuses recherches sur les céréales et les graminées, ne l'a jamais observée; cependant, quoique nos récoltes ne soient pas entachées de ce fléau, ne pourrait-on pas, par la voie du commerce, introduire des grains qui en fussent infectés; et, sous ce dernier rapport, vous jugerez qu'il ne sera pas sans intérêt de faire connaître l'ouvrage de M. Tessier, publié par ordre de Son Exc. le Ministre de l'intérieur.

Dans les pays où la maladie qu'on appelle l'*ergot* est commune, on sait que c'est une substance noirâtre, plus ou moins allongée, qu'on voit dans les épis de seigle, qui remplacent un ou deux grains, et que ces excroissances de couleur violette donnent une farine grise détériorée, qui communique au pain un goût détestable et une qualité malfaisante.

M. Tessier, qui, dans un précédent traité de la maladie des grains, avait rassemblé un grand nombre d'observations sur les causes de l'*ergot* et sur sa constitution physique, s'est borné, dans la notice dont il s'agit, à parler de ses effets sur la santé des hommes, effets prouvés par des témoignages authentiques et par des expériences concluantes.

D'abord, il lui paraît certain que l'*ergot* occasionne des maladies, malgré les opinions erronnées de quelques auteurs : celle qu'on lui a spécialement attribuée est une gangrène sèche. Il cite des épidémies de ce genre qui ont existé aux environs de Blois et de Montargis, en Sologne et en Dauphiné, auprès de Lille et de Béthune, aux environs d'Arras et de Douai, dans quelques cantons de l'Auvergne et du Limousin, et dans les pays étrangers. Chargé par le Gouvernement de se rendre en Sologne, en 1777, M. Tessier rapporta des observations et une certaine quantité d'*ergots* avec lesquels il fit des expériences sur des animaux, dont les résultats doivent inspirer une juste défiance des grains ergotés.

C'est dans la notice de M. Tessier qu'il faut voir la description de la maladie des hommes occasionnée par l'*ergot*. Voici comme il s'exprime :

« Les hommes qui en étaient attaqués, sur-tout les » mieux constitués, et dans certaines épidémies, éprou-

» vaient, les deux ou trois premiers jours, des douleurs
» de tête ou d'estomac, la fièvre survenait ensuite : ces
» signes ne se manifestaient pas dans ceux qui étaient
» d'une mauvaise constitution. Ils sentaient tous des
» lassitudes douloureuses dans les extrémités inférieures,
» qui se gonflaient sans inflammation apparente ; elles
» devenaient engourdies, froides et livides, se couvraient
» de phlyctènes et se gangrenaient ; quelquefois il en
» suintait une sérosité fétide ou des gouttes de sang
» noirâtre, quelquefois il s'y formait des vers. Ordi-
» nairement, la gangrène était entourée d'un cercle
» rougeâtre, où elle se bornait, et où, par la suite, le
» membre se séparait de lui-même...... Les doigts
» tombaient les premiers, et successivement les autres
» parties se détachaient dans leurs articulations ; les
» extrémités supérieures, quoique plus rarement,
» éprouvaient le même sort. On a vu des malheureux
» auxquels il ne restait que le tronc, et qui ont vécu
» dans cet état encore quelques jours : les membres se
» séparaient sans hémorragie ; quelquefois, les chairs
» sphacelées tombaient seules, et laissaient à nu les os,
» qu'on était obligé de couper ; quelquefois aussi les
» membres devenaient si maigres, que la peau était
» collée sur les os ; ils étaient, dans ce cas, d'une
» noirceur épouvantable, et se desséchaient sans tomber
» en pourriture..... Les pauvres gens étaient seuls
» exposés à la maladie, qui n'était pas contagieuse ?
» elle attaquait les hommes plutôt que les femmes.....
» Cette maladie a été plus ou moins meurtrière ; car
» dans une épidémie, sur 120 individus traités à l'Hôtel-
» Dieu d'Orléans, il ne s'en est sauvé que 4 ou 5. »

M. Tessier soumit à des expériences 22 animaux ; savoir : 3 cochons de différens âges, une dinde,

4 canards, 12 poules et 2 chiens : tous marquaient une répugnance invincible pour ce grain : il fallut le leur faire prendre par force, avec néanmoins d'autres alimens de bonne qualité. A l'exception des chiens, qui ne furent pas poussés aussi loin que les autres sujets d'expérience, tous moururent gangrénés.

D'après les rapports évidens et palpables entre ce qui est arrivé à ces animaux, auxquels on avait fait prendre de l'*ergot*, et aux hommes qui en avaient mangé dans leur pain et qui avaient succombé, on ne peut révoquer en doute les dangers auxquels expose l'emploi de cette substance, comme aliment.

M. Tessier donne ensuite quelques conseils sur les moyens de séparer du seigle les grains ergotés. L'un des plus faciles est de jeter au loin, à la pèle, le grain battu dans lequel il y a de l'*ergot*, dans un endroit où il y ait un courant d'air : ce qu'on appelle *jeter à la roue* ou *venter*. Ce moyen seul suffit pour séparer l'*ergot* du seigle, parce que l'*ergot* se place du côté du monceau, près de l'ouvrier; ensorte qu'en effleurant le seigle avec un balai, il est aisé de l'enlever. On peut aussi se servir du crible et du van, ou bien mettre le seigle dans des baquets pleins d'eau ; les petits *ergots* surnagent, et avec une écumoire on les enlevera et on fera ensuite sécher le seigle.

Enfin, cette notice est terminée par l'indication d'un traitement curatif de la maladie, que M. Tessier partage en quatre tems : il en a pris la base dans une méthode publiée en 1765, et dont on a certifié le succès. Dans une matière aussi délicate, nous croyons devoir encore copier ce que dit l'auteur à ce sujet :

« Dans le premier tems, où il y a douleur aiguë et
» gonflement aux extrémités, on fait prendre pour
» boisson une infusion de fleur de sureau ou d'une
» autre plante analogue, dans laquelle on ajoute du
» miel et du vinaigre; on applique sur les parties
» gonflées des compresses imbibées d'eau-de-vie, après
» y avoir fait des frictions avec un linge chaud pour
» ranimer la circulation. Il est utile que les malades
» aient une nourriture bonne et un peu substantielle,
» parce qu'affaiblis par une suite de mauvais alimens,
» ce seul secours souvent les guérit.

» Le second tems est marqué par un engourdissement
» dans les pieds et dans les mains, accompagné d'un
» froid excessif : alors on fera, sur ces parties, des
» frictions avec les huiles de camomille, ou de mille-
» pertuis, ou de térébenthine, ou de rue, et par-dessus
» on appliquera des linges trempés dans une forte
» décoction de quinquina et de sel ammoniac : il serait
» à désirer que les malades pussent boire, de quatre
» heures en quatre heures, quelques onces de cette
» décoction.

» La gangrène établie forme le troisième tems; elle
» s'annonce quand les parties commencent à devenir
» d'un rouge plombé ou d'un brun obscur : on ne doit
» plus douter de son existence, lorsqu'il paraît des
» phlyctènes. Alors, à la décoction précédente, dont
» les malades boiront, on ajoutera du suc d'oseille ou
» du vinaigre, et quatre grains de camphre par livre
» de liqueur : on scarifiera les parties gangrénées,
» qu'on pansera avec la térébenthine : quelques grains
» de camphre mis sur les plaies seraient avantageux;
» le tout devra être recouvert de linge imbibé de
» décoction de quinquina.

» Dans le cas où, malgré ces secours, les parties
» deviendraient totalement noires et sphacélées, ce qui
» constituerait le quatrième tems, on serait forcé d'en
» venir à l'amputation ; mais il faudrait attendre que
» la nature elle-même eût marqué le tems par une
» ligne de séparation entre le mort et le vif. Si on la
» précipitait, le moignon du membre amputé se mor-
» tifierait entièrement, et le sphacèle se renouvellerait,
» ou au moins il s'y formerait de tems en tems de la
» gangrène, comme dans le cas dont je viens de parler. »

J'aurais voulu être plus court ; mais vous me permettrez de répéter, avec l'auteur de la notice, qu'on n'a rien dit de trop, si on n'a dit que ce qu'il était utile de faire connaître.

A la suite de ce rapport, M. Barbut a observé que le traitement curatif indiqué pour la gangrène sèche occasionnée par l'*ergot*, pouvait être employé avec succès dans une maladie très-commune dans nos montagnes pendant les froids excessifs de l'hiver : la gangrène qui se met aux membres gelés.

La Société a arrêté que cette observation serait publiée à la suite de l'analyse faite par son Secrétaire perpétuel.

ANALYSE

D'UNE OPÉRATION DE GASTROTOMIE PRATIQUÉE PAR M. LE DOCTEUR CAYROCHE;

PAR M. BARBUT, MEMBRE RÉSIDANT.

SÉANCE DU 9 MARS 1820.

MESSIEURS,

Une dame de 24 ans, déjà mère de plusieurs enfans, voulant se faire vomir, s'introduit dans l'œsophage une fourchette d'argent qui excite une contraction si forte de ce conduit, qu'elle échappe de ses mains et descend dans l'estomac. Ce corps étranger séjourna pendant trois mois dans ce viscère, sans y occasionner d'autre incommodité qu'une simple pesanteur. On sentait la fourchette à travers les parois abdominales, située de telle façon que le manche était placé à deux travers de doigt au-dessus de l'ombilic, dans la partie droite de la région épigastrique, tandis que les becs paraissaient être dans l'estomac même, au-dessous du foie. Une indigestion amena, vers le cinquième mois, des vomissemens violens qui changèrent la position de la fourchette. On en sentait, au simple toucher, le manche deux travers de doigt au-dessus de l'ombilic, et deux pouces à gauche de la ligne blanche; l'autre extrémité paraissait être située dans l'hypocondre droit et un peu à côté de la colonne

vertébrale. Dès lors, douleur vive, dépérissement, progressif, etc. Un nouveau vomissement est suivi de la manifestation d'un engorgement qui prend en peu de jours un volume considérable. Les souffrances augmentent quand la malade veut marcher ou prendre des positions qui exigent la tension du ventre : ce qui la contraint à rester dans le lit, ou bien, si elle veut se lever, à fléchir la tête sur le tronc.

Les parens de la malade, justement alarmés, provoquent une consultation extraordinaire, où assistèrent MM. *Blanquet*, médecin ordinaire, et qui avait eu la malade sous ses yeux depuis quatre mois; *Barbut*, médecin-inspecteur des eaux minérales de Bagnols, médecin en chef de l'hospice; et *Cayroche*, médecin opérant de l'hospice civil, des maisons d'arrêt et de justice de la ville de Mende, élève de l'école de Paris, avantageusement connu par des succès nombreux dans les opérations les plus délicates de la chirurgie, et en qui la malade avait la plus grande confiance. Le résultat de leur délibération fut que, vu le dépérissement de la malade et l'impossibilité évidente que la fourchette, comme enkystée par une de ses extrémités dans la tumeur qui était résultée de l'engorgement dont il a été fait mention, pût désormais être déplacée, la gastrotomie devait être pratiquée, après avoir consulté préalablement MM. *Delpech* et *Fages*, professeurs célèbres de l'université de Montpellier. Sur leur réponse, le conseil, de nouveau réuni, persista dans sa décision pour que l'opération fut faite, comme étant la seule ressource pour éviter une mort certaine.

Le premier mai 1819, deux cent vingt-neuvième jour depuis l'accident, M. Cayroche pratiqua la gastro-

tomie ; une incision de deux pouces de longueur ; sur le point le plus élevé de la tumeur , ouvrit la cavité de l'abdomen. L'estomac fut incisé , et la fourchette facilement extraite , après que M. Cayroche , pour ne pas occasionner de trop violentes dilacérations, en eût dégagé successivement , par la dissection , les becs implantés dans la substance même de ce viscère......

Un pansement méthodique fut mis en usage , et la suite de l'opération fut des plus heureuses , puisque la malade était parfaitement rétablie le vingtième jour. Depuis lors , elle a joui de la santé la plus parfaite ; elle n'éprouve plus ni tiraillemens , ni douleurs , soit pendant la digestion , soit en marchant. L'engorgement qu'on remarquait avant l'opération a tout-à-fait disparu.

Le rédacteur du Journal général de médecine cite plusieurs opérations de ce genre , qui n'ont pas été couronnées du même succès à Glascow , Paris et Sédan ; et , à cette occasion , il dit qu'il y a bien loin de la conduite tenue en cette circonstance, par M. Cayroche , à celle des opérateurs de ces villes.

PROJET

D'UN TRAVAIL TENDANT A RECUEILLIR LES LOCUTIONS VICIEUSES,

ET A LES CORRIGER ;

PAR M. BOUYON, MEMBRE RÉSIDANT.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 AOUT 1820.

MESSIEURS,

L'utilité publique, voilà le but de toute Société pareille à celle qui vient d'être formée à Mende. Mais, dans l'esprit de l'institution, notre attention principale doit se diriger sur l'agriculture et sur le commerce ; ce sont d'ailleurs les deux points qui, en quelque sorte, touchent immédiatement le bien-être des individus. Sans doute, il importe beaucoup aux propriétaires et aux cultivateurs qu'on leur indique les moyens d'améliorer les terres ; et il est très-avantageux à toutes les personnes qui s'occupent de l'industrie locale, que l'on puisse donner à nos ouvrages un degré de perfection qui en assure la vente, avec augmentation du prix ; mais il serait de l'intérêt général, et l'on ne saurait en disconvenir, d'un bien grand intérêt, que les jeunes gens du département qui s'y destinent à un état quelconque, se trouvassent en terme, sans sortir de chez eux, de parler purement leur langue. Je m'explique sur le moyen de parvenir à ce résultat.



Sans que Paris même fasse exception, toutes les parties du royaume ont des locutions vicieuses qui leur sont propres ; locutions que l'habitude enracine tellement dans les individus, qu'à moins d'une attaque faite une bonne fois sur les lieux, l'habitant le plus instruit, s'occupant le plus de sa langue, s'évertuant pour la bien parler, ne s'en dégagera qu'avec la plus grande peine, et toujours imparfaitement. Cette vérité, tout le monde l'a sentie. D'où vient donc que si peu de gens se sont occupés d'apporter remède au mal ? C'est qu'il ne suffit pas de la bonne volonté : il faut des connaissances, un travail assidu, beaucoup de tems ; sans parler de l'insipidité et des dégoûts qui sont inséparables de pareils ouvrages. Malheureusement encore, par une sorte de fatalité, les grammairiens n'aiment point à remplir cette tâche, la regardant peut-être comme au-dessous d'eux. Au surplus, on est fondé à croire que le concours de plusieurs, par exemple, d'une société, serait très-favorable en cette occasion ; afin que l'ouvrage fut traité dans l'étendue convenable, et avec assez de rapidité pour que le dégoût ne nuisît point à l'exécution.

En conséquence, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer qu'il soit nommé une commission spécialement chargée de recueillir les locutions vicieuses de la Lozère ; soit par les recherches que feront ses membres eux-mêmes ; soit à l'aide des correspondans qu'elle choisira sur les différens points du département. Pour qu'aucun de nous ne se trouve privé du plaisir de participer à l'œuvre, tous les membres de la Société pourront fournir leurs notes à la commission. Bien qu'aux termes de l'arrêté de M. le Préfet, Marvejols et Florac ne doivent s'occuper que de l'agriculture, je

demande que dans la circonstance, et par exception; nous nous permettions de nous éclairer des lumières de ces deux Sociétés. Nous leur communiquerions le projet, avec invitation de vouloir bien nous envoyer les notes et les observations qui leur sembleraient devoir contribuer à sa réussite. La récolte, si c'est le mot, ne saurait être trop abondante.

Cependant, Messieurs, il est à propos d'observer qu'il ne s'agit point de relever les expressions qui n'appartiennent qu'aux dernières classes; le travail serait immense, il produirait peu d'effet : d'abord le vulgaire ne nous lira pas; et l'homme ayant des connaissances, s'il vient à rencontrer quelques expressions tout-à-fait communes, ne manquera pas de s'écrier : *mais qui parle donc ainsi* ? et de fermer son livre pour ne le plus ouvrir. J'ai été témoin de cette singularité. Comme tout le monde aime à se mesurer avec les gens instruits, bientôt il n'y aurait pas de petit écolier qui, par imitation, traitant notre ouvrage d'inutile, ne dédaignât d'y recourir.

Nous devrons donc nous restreindre aux locutions vicieuses que l'on remarque dans les différentes classes de la société susceptibles de quelque instruction; mais il vaut mieux amasser plus que moins; et alors il conviendra d'étendre un peu les notes, sauf à les élaguer, au moment du dépouillement par la commission.

Pour rendre l'ouvrage plus complétement utile, je m'offre à joindre aux *Lozérianismes* certain nombre d'expressions défectueuses dont se servent en général les Français qui, parlant d'ailleurs la langue assez

bien, n'en ont jamais fait une étude. Si je ne consultais que mon zèle, et sur-tout mon attachement à mes nouveaux compatriotes, dont la bonne et franche amitié me touche bien sensiblement, je ferais le dessein de jeter à la fin du volume, en forme de notes, certaines règles faciles à saisir, et quelques réflexions; mais des devoirs m'occupent, et ma santé contrarie trop souvent mes intentions.

Tout en reconnaissant, Messieurs, la difficulté de l'entreprise, j'ose être persuadé qu'avec une volonté déterminée et un peu de courage, nous viendrons à bout de faire un ouvrage dont l'utilité pourrait s'étendre même au-delà du département; ne fut-ce que par l'exemple.

Si mon projet est goûté, je demande qu'au moment où cela paraîtra convenable, la Société veuille bien consacrer une séance à tout ce qui s'y rapporte.

SUR L'ETYMOLOGIE

DU MOT *GABACHO* ;

PAR M. J. J. M. IGNON[1], SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1823.

M. Ignon, Secrétaire perpétuel, communique à la Société la lettre qu'il a publiée dans son Journal du 27 septembre dernier, sous le nom de *Gabale*, pour réfuter l'étymologie, du mot *Gabacho*, terme injurieux, que l'auteur du dictionnaire languedocien et l'éditeur de la seconde édition font dériver du latin *Gabalus* ; en voici l'extrait :

Monsieur, j'ai sur le cœur l'explication que donne l'auteur du dictionnaire languedocien du mot espagnol *gabacho*, terme injurieux, qu'il fait dériver du latin *gabalus* : ce qui n'est pas fort agréable pour un bon gévaudanois. Je sais bien que certaines personnes, en fait d'étymologie, n'y regardent pas de si près ; mais il doit être permis de ne pas les croire sur parole et de combattre leur opinion : c'est ce que je vais entreprendre.

Voici le texte des articles qui se trouvent à ce sujet dans l'ancienne et la nouvelle édition de ce dictionnaire :

« *Gavo*, et le terme *gavacho*, que les espagnols » appliquent aux montagnards du Gévaudan qui » vont faire leur moisson et à tous les français,

» viennent du latin *gabalus*, qui est le nom des » habitans du Gévaudan ; tout l'extérieur des habi» tans des montagnes, et même leurs mœurs et leur » langage, tout se ressent de la rudesse du pays » qu'ils habitent ». (Dict. languedocien par M. l'abbé de S.***, un vol. in 8.° imprimé à Nismes 1756, page 234.)

« *Gabach*, *gabâcho*, ou *gavach*, *gavâcho*, du » latin *gabalus*, grossier, rustre, montagnard. Voy. » *Gavot*. *Lëngâjhe gabach* : langage grossier ou patois. » Il y a deux cents ans qu'on désignait deux sortes » d'habitans de la France, les *francisman* et les » *gabach* : le langage des uns était poli, celui des » derniers ne l'était point. »

« *Gavot*, et les termes *gavach* ou *gavâcho* (voy. » ces mots), viennent du latin *gabalus*, ou *gabali*» *tanus*, qui est le nom des habitans du Gévaudan. » Les espagnols donnent le nom de *gavâcho* comme » une injure, non-seulement aux journaliers du Gé» vaudan qui sont dans l'usage très-ancien d'aller » faire chaque année la moisson en Espagne, mais » à tous les français que le bas peuple n'aime pas, » ou qu'il hait même cordialement ». (Dictionnaire languedocien, par M. l'abbé de S.***, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par son neveu L. A. D. F., 2 volumes in-8.°, imprimé à Alais 1820, tome I.er, pages 357 et 371.)

N'en déplaise à l'auteur et à l'éditeur, les mots *gavo* et *gavâcho* ne dérivent pas des mots latins *gabalus* ou *gabalitanus* ; c'est ce que nous allons démontrer.

Et d'abord, qui ne sait que le nom de *gavo* est employé dans tout le midi de la France pour dési-

gner un habitant des montagnes ; que dans le Languedoc on nomme ainsi et l'auvergnat et le gévandanois qui s'y rendent pour la moisson ; que, dans la Provence, on donne aussi ce nom au cévenol, au dauphinois, ou provençal même des pays montagneux des Basses-Alpes, qui vont dans la plaine faire la récolte des olives.

Quant au mot de *gavache*, terme de mépris que se donnent réciproquement et les espagnols et les français des classes mal élevées, il dérive encore moins des mots latins *gabalus* ou *gabalitanus* que le nom de *gavo*. Il faudrait avoir l'*étymologo-manie*, si l'on peut s'exprimer ainsi, pour hasarder une opinion de cette nature. Si nous consultons l'acception de ce mot dans la langue espagnole, nous voyons que *gabacho*, subst. masc., signifie homme sale, malpropre, dégoûtant. Lat. *despicatus homo*. (*Nuevo diccionario de las lenguas espanñola, francesa y latina*, par l'abbé Gattel, tom. II, pag. 1.)

Si nous recherchons dans nos lexiques français, Boiste nous apprend, dans son dictionnaire universel de la langue française, 4.e édition in-4.o, page 202, que *gavache*, subst. masc., signifie lâche, sans honneur, et que c'est un terme vieux.

Rolland lui donne la même acception, en ajoutant que ce terme est emprunté de l'espagnol.

Le P. Le Brun, dans son dictionnaire universel français-latin, édition in-4.o, pag. 590, dit : *gavache*, adj. (terme injurieux, qui signifie homme méprisable, sans cœur.) *Homo vilis*, *homo luteus*. Plaute.

Philibert - Joseph Leroux, dans son dictionnaire comique, satyrique, etc., édition de 1750, in-8.o, partie, page 7, s'exprime ainsi : *gavache*,

mot qui vient de l'espagnol. En Espagne, on appelle par mépris les français de la sorte. Ce mot signifie autant qu'ivrogne, vilain, sale, lâche. Le dicton espagnol est *gavascho puerco*, et à cette occasion il cite l'emploi qu'en a fait Scaron dans son Virgile travesti, livre V :

Il vous traiterait de gavaches,
Vous me faisiez tant les bravaches.

Ainsi, suivant l'acception espagnole, nous demanderons qu'ont de plus sale, de plus malpropre, de plus dégoûtant les montagnards gévaudanois que ceux des autres pays. Sobre, laborieux et habillé de bure, fruit de la tonte des troupeaux que nourrissent ses pacages et de son industrie, le paysan des contrées montagneuses est le même par-tout.

Mais nous nous récrîrions bien davantage, si nous considérions l'acception française ; et en effet, qu'y a-t-il donc de commun entre le terme *gabacho* ou *gavache*, homme lâche, sans honneur, et les mots *gabalus* ou *gabalitanus*, nom d'un peuple que César cite parmi tant d'autres braves, (*Comm. Cæs. de bell. gall.* liv. 7) que nos Rois ont toujours distingué, et auquel ils accordèrent, en 1475, l'honneur de joindre, les fleurs de lis à ses armes, avec cette légende : *Fidelitatis præmium*, devise qu'il a su justifier dans les tems mêmes les plus difficiles.

Encore un coup, c'est pour vouloir tout expliquer qu'on tombe dans de pareilles inconséquences; mais pourquoi attribuer l'étymologie du terme *gabacho* aux pays des gabales, où on ne s'en doutait pas avant l'interprétation forcée de M. l'abbé de S.***, tandis que depuis près de trois siècles il existe dans la Gascogne, au pays du Bazadois, une contrée



appelée la *Gavacherie*. Les mémoires de la Société royale des antiquaires de France nous fournissent à cet égard un document que nous citerons, non pour prouver que ces habitans méritent à plus juste titre que nous un nom aussi injurieux ; mais seulement pour établir que l'opinion des lexicographes languedociens n'a aucun fondement et ne nous est pas applicable. Voici l'article : nous l'avons extrait du tome I.er de ces mémoires, page 419.

« La Gavacherie, dont les géographes ne font » point mention, est un des plus beaux et des plus » fertiles cantons du diocèse de Bazas. Il ne com- » prend plus aujourd'hui qu'environ quarante pa- » roisses. Depuis la petite ville de Duras exclusi- » vement, il s'étend, au nord, vers Pellegrue, et » se resserre ensuite vers Saint-Ferme et Castelmorons; » et, à l'est, sur l'une et l'autre rive du *Droit*, » jusqu'à son embouchure. Du levant au midi, il » est borné par le diocèse d'Agen et par la Garonne. » Le peuple y parle un français corrompu, plus » encore dans sa prononciation que dans ses tours » de phrases et ses expressions, dont pourtant quel- » ques-uns lui sont propres. Ce patois s'il n'est pas » le même, ressemble fort à celui des Poitevins et » des Saintongeois, si ce n'est que ceux-ci emploient » partout l'accent grave ; les Gavaches au contraire, » l'accent aigu. Ce vice de prononciation leur vient » des Gascons, dont ils sont environnés de toute part. » Mais le nom de *Gavaches* que les Espagnols don- » nent indistinctement et en mauvaise part à tous » les Français d'où l'ont-ils tiré ? Les éclaircissemens » que fournit une tradition obscure satisfont peu. » En en attendant d'autres, les voici : Après une

» cruelle peste, sans en fixer l'époque, ce canton » fut dépeuplé ; alors des colonies du Poitou et de » Saintonge s'y introduisirent en passant par Coutras. » Le peu de Gascons qui y avaient survécu à la » mortalité, et ceux des environs, voyant arriver » dans leur pays des gens qui parlaient français, » et par conséquent un langage bien différent du » leur, qui approchait fort de l'espagnol, par mépris » et par envie nommèrent *gavaches* leurs nouveaux » hôtes qui venaient partager avec eux des terres » qui, depuis quelque tems, étaient demeurées sans » maîtres et sans culture. »

Je crois maintenant avoir suffisamment établi que le terme de mépris *gabache* n'a rien de commun avec la dénomination latine de nos ancêtres. Je crois aussi que ce n'est pas en mauvaise part que M. l'abbé de S.*** et son neveu M. L. A. D. F. nous l'ont attribué ; et à cette exception près, je regarde leur dictionnaire comme un ouvrage estimable.

ELOGE FUNEBRE

DE M. *CROUZON*, MEMBRE RÉSIDANT ;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1823 (*).

MESSIEURS,

Nous éprouvons, pour la première fois depuis notre organisation, un de ces événemens inséparables de notre condition humaine.

M. Jean-Jacques Crouzon, prêtre, chanoine honoraire de l'église cathédrale de Mende, conservateur de la bibliothèque et membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de cette ville, sa patrie, a terminé, le 15 de ce mois, sa carrière, âgé d'environ 77 ans.

En vous entretenant de la perte que nous venons de faire d'un de nos collègues, je ne puis vous exprimer que bien faiblement les sentimens d'estime qu'il nous inspira dans nos réunions, qu'il partageait toujours avec un zèle soutenu.

S'il m'était permis de sortir du cercle de nos attributions, je vous rappellerais qu'entré de bonne

(*) La Société a adopté l'usage de se réunir extraordinairement pour assister aux obsèques de ses membres. Lorsque le convoi est arrivé au cimetière et que les cérémonies religieuses sont terminées, l'éloge du défunt est prononcé sur sa tombe.

heure dans la carrière ecclésiastique, il fut momentanément le précepteur des enfans d'une famille illustre qui a donné deux princes à l'église (1), et que parmi ces élèves, la Lozère compte aujourd'hui l'un de ses députés (2).

Je vous le représenterais, après la perte de ses bénéfices, se vouant à l'instruction primaire et dirigeant une école à peu près à l'instar de celles des Frères de la doctrine chrétienne ; mais avec quelques parties d'enseignement d'un ordre plus relevé.

Je vous parlerais de son goût pour la musique et de la confiance qu'on lui avait accordée comme maître des enfans de chœur d'une cathédrale dont le vénérable Pontife et le clergé viennent de concourir à la pompe de ses funérailles, par les augustes cérémonies de l'Eglise.

Je vous dirais. . . . . . mais ma tâche est de ne l'envisager que sous le rapport de ses travaux scientifiques. Vous le savez, Messieurs, après les devoirs de son état, une de ses occupations favorites était la météorologie, cette science dans laquelle se sont distingués les Deluc, les Saussure, les Cotte, les Ramond et tant d'autres savans. Les observations de ce genre exigent un soin tout particulier ; peu de personnes avant lui s'en étaient occupées, dans ce pays, d'une manière aussi suivie et avec autant de persévérance : il en publiait chaque mois le résultat, par la voie du Journal du département. Vous vous

---

(1) Son Em. le cardinal de Bernis, ancien ambassadeur de France à la cour de Rome ; et Mgr. l'archevêque de Rouen.

(2) M. le comte René de Bernis.

rappelez que, dans votre séance publique du 25 août 1820, M. l'abbé Crouzon prononça un discours sur l'utilité des observations météorologiques, qui mérita vos suffrages et ceux d'un nombreux auditoire.

Comme appliqué spécialement à cette partie de la physique qui a pour objet la connaissance des météores, c'est-à-dire des phénomènes qui ont lieu dans l'atmosphère, connaissance aussi importante en agriculture que dans l'art de guérir, le collègue dont nous déplorons la perte était digne d'être associé à vos travaux, uniquement consacrés à l'utilité publique. Nous lui devons de la reconnaissance pour la part qu'il y a prise, et pour les avoir suivis assidûment, quoique presque octogénaire. Déposons donc sur sa tombe le tribut de notre amitié et l'expression de nos regrets, en lui disant un adieu pour toujours.

ELOGE FUNEBRE

DE M. *BOISSONADE*, MEMBRE RÉSIDANT;

PAR M. BLANQUET, MEMBRE RÉSIDANT.

SÉANCE DU 27 JUILLET 1824.

MESSIEURS,

Les Sociétés savantes et littéraires ont adopté l'usage pieux de députer quelques uns de leurs membres pour accompagner jusqu'à la tombe les restes mortels de ceux qui partagèrent leurs travaux : c'est aujourd'hui que, pour nous y conformer, nous venons saluer d'un éternel adieu M. Jacques Boissonade, qui a rempli sa vie par la pratique de toutes les vertus religieuses, civiles et domestiques. Il fut, vous le savez, bon père, tendre époux, homme pieux et bon citoyen ; ses mœurs étaient douces et affables ; il ne se rendit pas moins recommandable par une probité sévère.

D'abord feudiste, et ensuite expert-géomètre, il s'acquitta de ses fonctions avec un zèle et une exactitude remarquables ; ces belles qualités lui acquirent la confiance publique.

M. Boissonade, simple dans ses manières et dans ses goûts, aimait cette vie tranquille qui s'accorde si bien avec la pureté du cœur : aussi l'avons-nous vu se montrer l'ami de la nature. Ce fut près d'elle qu'il vint chercher ces jouissances incomparables que fait

naître le goût de l'agriculture. C'est lui qui a créé cette belle pépinière placée non loin des lieux où vont reposer les cendres d'un homme vertueux ; c'est lui qui, modeste par caractère, était bien loin d'aspirer à l'honneur d'être associé à une corporation savante ; mais à peine une Société d'agriculture fut-elle organisée dans cette cité, que ses connaissances en géonomie fixèrent les regards sur lui, et qu'il fut désigné pour en être membre. M. Boissonade, par un zèle ardent et une assiduité soutenue, justifia le choix que l'on avait fait de lui.

Après avoir payé à M. Boissonade le tribut d'affliction que nous lui devons, et passé rapidement sur les détails d'une vie qui offre tant de beaux exemples à imiter, tant de vertus à chérir, contentons-nous de mêler nos regrets à ceux d'une épouse éplorée, de ses enfans affligés et de la population entière qui lui accordait son estime. Promettons tous, sur les bords de sa tombe, de ne jamais oublier notre collègue, et disons-lui cet éternel adieu qui est si déchirant pour nos cœurs.

ELOGE FUNEBRE

DE M. *CHARPENTIER*, MEMBRE RESIDANT;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1824.

MESSIEURS,

Pourquoi faut-il que nous soyons réduits à venir si souvent exprimer les tristes accens de la douleur dans ce champ où reposent tant de générations et qu'arrosent, presque chaque jour, les larmes de la tendresse paternelle, de l'amour conjugal, de la piété filiale et de l'amitié? . . . Mais, Messieurs, vous le savez, c'est un tribut de notre fragilité humaine, qui nous révèle la grandeur de celui qui est de toute éternité.

Appelé à me conformer à un usage que vous avez adopté, quelque pénible que soit ma tâche, si je ne la remplis qu'imparfaitement, du moins elle me mettra à même de suivre l'impulsion de mon cœur envers un ami, un bon voisin et un estimable collègue.

Je vais donc vous entretenir de la perte que la Société vient de faire dans la personne de M. Joseph-Laurent Charpentier.

N'attendez pas, Messieurs, que je puisse énumérer ici tous les droits qu'il avait à l'estime publique; et

cette estime, dont il jouissait à juste titre, est son plus bel éloge.

Né à Nantes, en 1745, M. Charpentier entra de bonne heure dans une administration financière, dont il occupa un des principaux emplois, en Gévaudan, jusqu'à la révolution. Dans l'exercice de ses fonctions, il avait puisé cet esprit d'ordre et cette activité qui, ne lui permettant pas de rester dans l'inaction lorsqu'il fut privé de sa place, lui inspirèrent de se livrer au commerce. C'est dans cette carrière qu'à l'instar des maisons les plus recommandables du département, il s'acquit une confiance extraordinaire, et qu'il établit au loin des relations qui ne tournaient pas seulement à son profit, mais qui contribuaient en même tems à la prospérité de nos fabriques, en facilitant l'écoulement de leurs produits.

Les succès de ses entreprises furent le prix de la persévérance de ses travaux et lui procurèrent, avec une honnête aisance, cette considération qui le plaça bientôt parmi les notabilités commerciales de cette ville. Dès lors, ses propres affaires ne l'occupèrent pas uniquement : il fut appelé successivement à diverses fonctions administratives, et notamment au conseil d'arrondissement, au conseil municipal, à la fabrique de l'église cathédrale ; fonctions qu'il n'accepta que dans des vues d'intérêt public, et qu'il remplit toujours avec un zèle soutenu. Vous l'avez vu, Messieurs, suivre nos séances avec assiduité, y prendre la parole toutes les fois qu'il avait quelque avis utile à vous proposer ; et son expérience, en fait de commerce, vous faisait ajouter le plus grand prix à son opinion sur cette matière.

Vous parlerai-je de ses vertus domestiques ? Vous les connaissez. Il déplorait encore la perte d'une épouse du premier mérite ; il idolâtrait ses enfans ; et il avait la satisfaction d'en être payé de retour ; il était bienfaisant envers les malheureux.

Frappé d'un rhumatisme qui tout-à-coup s'est porté à la poitrine, quelques jours ont suffi pour l'enlever à l'affection d'une famille inconsolable et de ses nombreux amis ; mais, avant de quitter cette terre d'exil, il a eu le bonheur de donner des preuves de son respect pour la religion, d'en recevoir les secours salutaires et de remplir les devoirs d'un pieux et fidèle chrétien. Formons des vœux, Messieurs, pour qu'il puisse obtenir la récompense du juste, et adressons-lui, pour la dernière fois, l'expression de nos sentimens et de nos regrets.

ELOGE FUNEBRE

DE M. *BARBUT*, MEMBRE RÉSIDANT;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 6 MARS 1827.

MESSIEURS,

Avant de saluer d'un éternel adieu la dépouille mortelle de notre estimable collègue, permettez-moi de vous entretenir un instant de celui qui fut si long-tems notre conseil, quand les souffrances et les infirmités venaient nous affliger; de celui dont les talens et une longue expérience apportaient quelques soulagemens à nos maux.

Né au Born, canton de Mende, en septembre 1770, M. Jacques-Philippe Barbut, après avoir fait ses premières études dans le collége de cette ville, fut suivre les cours de la célèbre faculté de médecine de Montpellier. Reçu docteur en octobre 1792, il fut attaché au service de santé à l'armée des Pyrénées-Orientales, et revînt peu de mois après à Mende, où il se lia d'amitié avec M. Bonnel, fils. C'est dans l'intimité de ce savant médecin, trop tôt enlevé à ses compatriotes par une mort prématurée et par suite de son zèle à l'occasion d'une maladie contagieuse; c'est dans les conseils de M. Bonnel, père, qu'il puisa les sages avis qui dirigèrent ses débuts dans une carrière

où ses succès ne tardèrent pas à le faire connaître d'une manière avantageuse.

Il n'entre pas dans mon sujet, Messieurs, de vous rappeler ici les cures qui, dans sa pratique médicale, accrurent sa réputation et le firent remarquer. Médecin habile, il était devenu dans la contrée l'oracle de cet art qu'avaient exercé avant lui, avec tant de distinction, nos compatriotes les Guy de Chauliac, les Dumoulin, les Chaptal, les Samuël Blanquet, les Bonnel, père et fils; comme eux, il avait mérité la confiance et l'estime générales.

On sait qu'il dût aux connaissances qu'il avait acquises dans ses cours et dans sa pratique, d'être nommé à la chaire de physique et de chimie expérimentales de l'école centrale de ce département, lors de l'organisation de cet établissement; on sait qu'il leur dût encore d'être appelé à succéder, en juin 1812, à M. le docteur Girard, dans l'inspection des eaux thermales de Bagnols; d'être attaché au service des prisons; de faire partie du jury médical; d'avoir été nommé membre correspondant de la Société de médecine de Paris, et d'avoir obtenu la décoration de l'ordre royal de la légion d'honneur.

A toutes ces distinctions, qui semblent être la récompense des connaissances spéciales de son art, il en joignait d'autres qui attestent qu'elles étaient très-variées. Je pourrais vous parler du zèle qu'il mettait dans l'exercice de ses fonctions administratives, comme conseiller municipal de cette ville; mais l'empressement et la présence de ses collègues dans cette cérémonie lugubre, justifient assez la considération dont il

jouissait parmi eux. Ce même zèle, il le portait dans ses fonctions judiciaires, comme suppléant du juge de paix de ce canton.

Ma tâche particulière a pour objet de m'occuper de lui comme membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de cette ville. Avant de nous être associé, il avait déjà l'honneur d'être membre correspondant du conseil d'agriculture établi près de Son Exc. le Ministre de l'intérieur. Vous comptiez tellement sur ses lumières, que, n'ayant pas fait partie de la première formation de votre compagnie, il y fut bientôt adjoint par l'unanimité de vos suffrages. Vous avez été témoins, Messieurs, de son assiduité à partager vos travaux : aucune des questions que vous agitiez ne lui était étrangère. Son goût prononcé pour l'agriculture lui avait fait introduire, dans l'exploitation de ses propriétés, des améliorations dont il s'empressait de faire connaître les résultats avantageux aux propriétaires voisins, pour les engager à suivre ses méthodes. On lui doit d'avoir propagé, par son exemple et ses conseils, la greffe des arbres fruitiers, si négligée anciennement dans les campagnes, et l'introduction de plusieurs espèces et variétés de fruits qui n'y étaient pas connues. Il vous avait annoncé, dans votre dernière séance, un travail important sur l'état de l'agriculture dans le département de la Lozère et sur les moyens de l'améliorer : il se proposait de vous le soumettre ; mais la Providence en a décidé autrement.

Atteint d'une fluxion de poitrine, M. le docteur Barbut, qui redoutait cette maladie à laquelle plusieurs des siens avaient succombé, a vu s'approcher le

terme de son existence ; aussi s'est-il empressé de puiser, dans les secours et les consolations de la religion, la résignation et la force qu'elle peut seule inspirer pour adoucir les horreurs de cette séparation si redoutable à un bon époux, à un bon père. Après l'accomplissement des devoirs religieux, quelques jours ont suffi pour réaliser ses sinistres pressentimens ; et le 4 de ce mois, il a été enlevé à une épouse chérie, à des enfans bien-aimés, à des proches, à des collègues et à des amis dont il partageait l'affection. Puisse l'expression de nos regrets apporter quelque adoucissement à la juste douleur de sa famille !

ARRÊTÉ

CONCERNANT L'IMPRESSION DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1826.

LA SOCIÉTÉ, considérant qu'elle n'avait encore publié qu'une partie de ses travaux par la voie du Journal du département ; qu'elle possède plusieurs mémoires sur les différentes branches dont elle s'occupe, lesquels, s'appliquant spécialement au département, peuvent présenter quelque utilité pour les localités et justifier le but de son institution, en leur donnant une plus grande publicité :

A ARRÊTÉ qu'elle fera imprimer ses mémoires et l'analyse de ses travaux en un recueil, dont elle offrira des exemplaires à M. le Préfet et à MM. les membres du conseil général du département, comme une faible preuve de sa reconnaissance pour les encouragemens dont ils l'honorent ; qu'elle en adressera à toutes les Sociétés académiques avec lesquelles elle correspond, et qu'il en sera distribué à MM. les membres et correspondans de la Société.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

JUILLET 1827.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

M. DE VALDENUIT, Chevalier de la légion d'honneur, Préfet du département de la Lozère.

BUREAU.

Président	M. LE BARON FLORENS.
Vice-Président . . .	M. PASCAL.
Secrétaire perpétuel.	M. IGNON. (J. J. M.)
Vice - Secrétaire . .	M. PROST.
Trésorier.	M. BOUYON.

MEMBRES HONORAIRES.

S. S. M. LE COMTE CHAPTAL, Membre de l'Institut, Pair de France.

M. LE BARON JERPHANION, ancien Préfet du département.

M. MOREAU (JOSEPH), ancien Préfet du département.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANS.

MM.

BLANQUET, Juge au tribunal civil de Mende.

BOISSIER, Négociant.

BOISSONADE, Docteur en médecine, membre correspondant de l'académie royale de médecine.



BONNEL, Chanoine de l'église cathédrale de Mende.

BOURRILLON, Négociant, membre de la Chambre consultative des manufactures, fabriques, arts et métiers de la ville de Mende.

BOUYON, Payeur du département.

CHEVALIER, Propriétaire.

LE BARON FLORENS, Chevalier de la légion d'honneur, ancien Préfet.

GUYOT, Chevalier de la légion d'honneur, maire de la ville de Mende, membre du conseil général du département.

DES HERMAUX, Procureur du Roi près le tribunal civil de Mende.

IGNON (J. J. M.), Imprimeur, chargé de la recherche des monumens antiques et du moyen âge du département, membre de la chambre consultative des manufactures, etc.

DE LESCURE (CÉLESTIN), Propriétaire, chevalier de Saint-Louis.

MARCÉ, Pharmacien.

MONTEIL-CHARPAL, juge de paix du canton de Mende.

PASCAL, ancien Directeur des contributions indirectes.

PROST, Directeur de la poste aux lettres à Mende; membre correspondant de la Société Linnéenne de Paris.

MEMBRES TITULAIRES NON RESIDANS.

MM.

COSTIER, Maire de Saint-André-Capcèse.

LAPORTE-BELVIALA, Maire de Grandrieu, conseiller honoraire à la cour royale de Nismes, membre du conseil général du département.

MAISONNEUVE, ancien directeur des mines de Villefort, à Vialas.

MATHIEU, juge de paix, à Langogne.

MEMBRES CORRESPONDANS.

MM.

BENOIT, ancien Notaire à Villefort.

BOURDON, Architecte du département, à Mende.

BROS (André), Adjoint à la mairie de Lanuéjols.

DE CHARAIX, Chevalier de Saint-Louis, maire de Ribennes.

CHEVALIER, fils aîné, propriétaire à la Bessière.

CROUZON (Louis), Artiste vétérinaire, à Mende.

DUPARC, Négociant, à Mende.

GRANIER, Maire de Rieutort.

IGNON, fils (Auguste), à Mende.

JAFFARD, Négociant, Adjoint à la mairie, à Mende.

MATHIEU (Félix-Urbain), Docteur en médecine, à Langogne.

ROCHE, Maire de Châteauneuf-Randon.

DE SOULAGES, Maire à Auroux, membre du conseil général du département.

TABLE DES MATIERES.

MÉMOIRES

ET

ANALYSE DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DE LA VILLE

DE MENDE,

CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.



MENDE,
IMPRIMERIE DE J. J. M. IGNON. — 1826.

COMPTE - RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ;

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 1827 ;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Dans cette solennité, votre règlement m'appelle à rendre compte de vos travaux.

Ma tâche ayant pour objet d'exposer tout ce que vous avez fait d'utile pour ce pays, j'ai lieu d'espérer qu'en applaudissant à vos efforts, cette Assemblée, non-moins brillante que nombreuse, daignera me tenir compte de mon zèle et l'encourager par son indulgence.

Avant d'entrer en matière, qu'il me soit permis de rappeler que le désir de concourir à la célébration de la fête de notre bien-aimé Monarque vous a porté à changer l'époque de votre séance publique et à la faire concorder avec le jour où des concerts d'acclamations et de vœux se forment dans tous les points de son empire pour bénir son règne et demander au Roi des Rois de lui accorder, ainsi qu'à son auguste famille, de longues et heureuses années.

Il y a quelque gloire d'être l'historien d'une compagnie qui, suivant l'expression du premier Magistrat qui vous a organisé, « se livre tout entière, et hors » de tout motif d'intérêt personnel, à l'étude des

» connaissances utiles et au soin de les rendre pour » ainsi dire domestiques. » (1)

Oui, Messieurs, vous méritiez un pareil éloge : votre première publication l'a justifié. Vous avez prouvé que, lorsque les améliorations et les perfectionnemens en tout genre débordaient de toutes parts, vous deviez les signaler, pour que notre pays ne restât pas seul stationnaire.

Votre mission est aussi honorable que glorieuse. Sans autre autorité que celle de l'instruction et de la persuasion par l'exemple, vous pouvez seconder les vues bienfaisantes du premier Magistrat de ce département, dont la sollicitude éclairée embrasse tout ce qui intéresse le bien-être de ses administrés, et qui sait si bien justifier la haute confiance du Roi.

Je vais rappeler, aussi succintement qu'il me sera possible, les objets qui ont fait la matière de vos méditations depuis votre séance publique.

Pour donner une nouvelle impulsion à vos travaux et utiliser les connaissances particulières à chacun de vos Membres, vous les avez divisé en trois sections.

Agriculture.

La première s'occupe de l'agriculture. Cet art, le plus utile, le plus nécessaire de tous, et qui tient de si près à notre existence, a été constamment placé à la tête des objets dont vous deviez vous occuper.

Dans un discours, prononcé en séance publique, M. Blanquet s'est livré à des aperçus généraux sur l'économie rurale. Il a parlé principalement des améliorations qu'elle avait reçues dans ce Département

(1) Discours de M. le Préfet *Moreau*, à la séance publique du 29 août 1829.

sous le rapport de la culture des céréales, des plantes potagères et fourragères, des arbres à fruits, forestiers et d'agrément.

Semis de graines.

M. Prost, qui s'occupe spécialement et avec le plus grand succès de la botanique, a eu occasion de vous entretenir plusieurs fois du résultat des semis de graines provenues du jardin du Roi, dont vous étiez redevables à la munificence du Gouvernement. Ses divers rapports, fruit d'une connaissance approfondie de la matière, ont été insérés dans vos annales. Elles contiennent aussi la liste des végétaux utiles dans les arts et l'agriculture, qui croissent spontanément dans le Département de la Lozère, ou dont la culture y est généralement répandue : travail qui renferme des observations d'une grande importance pour les localités.

Chûte prématurée des feuilles du noyer.

Vous lui êtes encore redevables d'une note sur la chûte prématurée des feuilles du noyer.

La cause de cet accident, que l'on a remarqué cette année avec une espèce de consternation, était peu connue. Votre collègue l'a attribuée à une plante parasite qui appartient à la nombreuse famille des hypoxylons, et que M. de Candolle nomme *Xyloma juglandis*, à laquelle les feuilles du noyer servent de support, et dont la propagation a été favorisée par la longue durée des pluies du printems. Les arbres qui en ont été infectés ont perdu le feuillage protecteur du fruit, qui, étant alors plus exposé aux rayons ardens du soleil, s'est desséché et est tombé avant sa maturité : ce qui a rendu la récolte des noix presque nulle.

Les ravages occasionnés par le *Xyloma* ont donné

lieu à votre Collègue de rechercher les moyens, sinon de les prévenir lorsque le printems est pluvieux, mais de rendre les récoltes du noyer moins accidentelles dans ce Département, en neutralisant les effets funestes des gelées tardives qui surviennent au moment de la floraison, par l'emploi de la greffe, qui procurerait des espèces dont les feuilles et les fleurs se développeraient quinze ou vingt jours plus tard.

Blé de Tangarock.

Votre Président, Messieurs, vous a communiqué les résultats d'une expérience qu'il a faite du produit de blé de Tangarock. Sur cent grains semés, quatre-vingt-dix ont levé et en ont donné 7200. Ainsi, le rapport de la semence à la récolte a été comme un est à soixante et douze.

Ce succès extraordinaire pour le pays mérite qu'on se livre encore à de nouveaux essais de culture de cette variété de froment, l'une des plus robustes que l'on connaisse.

Prairies artificielles.

Parmi les améliorations importantes introduites dans l'économie rurale, on doit citer les prairies artificielles. Les habitans de ce Département, qui possède dans ses vallons beaucoup de prairies naturelles et un plus grand nombre de pacages sur les plateaux des montagnes, ont négligé pendant long-tems ce nouveau genre de culture, malgré l'exemple donné par quelques agronomes instruits. Mais, persuadé que la propagation de la culture des prairies artificielles, qui exige moins de bras que celle des céréales, doit offrir les plus grands avantages dans un pays où l'aspérité du climat ne permet pas, la majeure partie de l'année, de mener

au pacage les nombreux troupeaux qu'on y élève ; et dans lequel, lorsque la saison rigoureuse se prolonge, il y a toujours pénurie de paille et de foin, et par suite dépérissement des troupeaux, M. le Préfet a provoqué et obtenu du Conseil général du Département les fonds nécessaires pour acheter des graines de plantes fourragère des diverses espèces et d'une utilité reconnue, qu'il a distribuées principalement à plusieurs Membres de votre Compagnie, pour en faire l'essai et en généraliser la culture.

Qui ne voit, Messieurs, la possibilité de nous affranchir un jour de recevoir les troupeaux transhumans du Languedoc, et de profiter nous-mêmes des bénéfices qu'en retirent leurs propriétaires. Et en effet, si nous multipliions nos fourrages de manière à mettre nos ressources pour l'hiver en proportion de celles que nos montagnes nous offrent pour l'été, nous pourrions augmenter le nombre de nos bêtes à laine et nous n'aurions plus besoin de recourir à celles de certains spéculateurs du Gard ou de l'Hérault.

Nous y trouverions encore un autre avantage : celui de prévenir ou de diminuer la fréquence des maladies épizootiques, et notamment le claveau, connu sous le nom vulgaire de *Picotte*, qui se manifeste presque toujours, ainsi que l'expérience l'a prouvé, par le contact des troupeaux étrangers avec ceux du pays.

Amélioration des prairies naturelles.

Notre Département est classé par sa nature parmi les pastoraux, c'est-à-dire, parmi ceux où l'on doit se livrer spécialement à l'élève des bestiaux ; aussi tout ce qui peut tendre à la multiplication et à l'amélioration des prairies doit principalement nous intéresser.

M. le baron Florens, votre Président, dans une



notice qui a été insérée dans vos annales, vous a communiqué les améliorations qu'il avait introduites dans son domaine de Charpal, situé sur la montagne de la Margéride, à environ 1200 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Ce domaine se compose de pacages et de prairies. Ces dernières, qui occupent une surface d'environ 60 hectares, étaient en grande partie marécageuses, à raison de l'abondance des eaux des ruisseaux et des sources qui s'y trouvent, et du peu de pente du terrain.

En 1817, M. Florens entreprit des travaux pour remplir le double but qu'il se proposait : l'assainissement du terrain et l'arrosement des prairies. A cet effet, plus de seize mille mètres de canaux pour l'irrigation, ou de petits fossés pour recueillir les eaux stagnantes, furent creusés, et ils donnèrent ce résultat : que des parties de prés où l'on ne pouvait passer à pied sec dans le tems même des plus fortes chaleurs d'été, furent, après cette opération, accessibles comme les autres parties, et qu'au bout de quatre ans la récolte en foin augmenta des cinq sixièmes.

Une autre cause d'amélioration : l'engrais par le parcage du troupeau dans les prairies, a fait obtenir à votre Président un résultat bien plus avantageux. Ce nouveau système devait nécessairement trouver des contradicteurs ; mais l'expérience a prouvé l'excellence du moyen adopté, puisque les prés ont produit la plûpart le quadruple de ce qu'ils donnaient, et que le troupeau n'a éprouvé aucun mauvais accident, ni dans l'animal, ni dans la toison.

Chaulage des grains.

Après vous avoir entretenu de l'amélioration des prairies, permettez-moi de vous dire un mot sur un

objet qui se rattache à celle des récoltes en blé : je veux parler du chaulage des grains. Plusieurs procédés ont été indiqués pour détruire les germes de la carie ou charbon dans la semence du blé. Ce sujet a été déjà traité dans mon précédent compte-rendu ; mais vous avez eu à vous occuper postérieurement de la poudre anti-charbonneuse et végétative de M. Nicolet de Fribourg, en Suisse, qui vous en adressa un demi-kilogramme pour en faire l'essai. Sur le rapport de M. Prost, qui vous communiqua une note de M. Vauquelin, de l'institut, contenant l'analyse des substances dont cette poudre était composée, lesquelles sont de nature à compromettre la santé des familles et mettent dans des mains inexpérimentées un poison très-caustique, vous fûtes d'avis que, sans contester l'efficacité de la poudre Nicolet, vu les dangers de son emploi, vous feriez connaître la note de M. Vauquelin par la voie du Journal du Département, en recommandant en même-tems des procédés de chaulage plus simples, employés sans danger et avec succès par plusieurs de vos Membres.

Plantes oléagineuses.

La culture des plantes oléagineuses, si souvent recommandée par la Société royale et centrale d'agriculture de la Seine, qui ne cesse par ses importans travaux et ses publications d'exciter l'émulation de tous les agronomes, a été tentée par deux de vos Collègues. M. le docteur Boissonnade a essayé celle du colzat, et M. Monteil-Charpal celle du lin. Ils ont soumis l'un et l'autre les graines qu'ils ont récoltées à l'action de la meule employée dans le pays à l'extraction de l'huile de noix ; et c'est à l'imperfection de cette machine qu'ils attribuent la modicité de leurs produits en huile.

Le principal mérite de ces essais a été d'établir que l'on pouvait se livrer avec succès à la culture de ces plantes dans ce département, et qu'il ne s'agissait que de se procurer des machines propres à l'extraction de l'huile de leurs graines, pour obtenir les mêmes résultats que partout ailleurs.

Culture du mûrier.

L'introduction d'une culture plus importante, offrant un nouveau genre d'industrie agricole et manufacturière, qui fait la principale richesse de nos voisins du Gard et de l'Ardèche, est celle du mûrier blanc. Cette culture, réléguée jusqu'à présent dans la partie méridionale de notre Département qui avoisine celui du Gard, dite des Cévennes, arrondissement de Florac, s'est étendue peu à peu dans les vallons du Tarn, à Florac, Ispagnac, Sainte-Enimie.

Dans votre séance publique de 1820, vous avez été témoins de la remise solennelle que fit M. le Préfet d'une médaille d'argent accordée par Sa Majesté à M. Cabot de la Fare, pour ses heureux essais dans la culture du mûrier, à Arrigès.

Depuis quelques années, on a essayé de l'introduire dans le vallon de Mende. Vous connaissez les plantations de MM. vos Collègues Guyot, de Lescure, Blanquet et Auguste Bonnel. Votre Secrétaire perpétuel vous a rendu compte de celle de M. Borrelli de Serres, receveur général des finances du Département, qui possède, dans son enclos à Mende ou dans sa propriété de St-Bauzile, près de 600 pieds de cet arbre précieux, et a formé une pépinière qui en contient de 12 à 1500. Ses plantations ont parfaitement réussi et résisté au long hiver de cette année. M. Borrelli voulant utiliser la feuille de ses arbres, fit, en mai dernier, l'essai

d'une petite chambrée de vers-à-soie ; dont les résultats surpassèrent toutes les espérances, puisqu'on obtînt d'une demi-once d'œufs de ces insectes plus de 20 kilogrammes de cocons, qui furent filés dans son enclos, où il avait fait établir un fourneau et un tour, genre de spectacle tout nouveau pour le pays, et qui attira un grand nombre de curieux.

Les essais de M. Borrelli et les résultats qu'il a obtenus peuvent, nous n'en doutons pas, être tentés avec les mêmes succès dans tous nos vallons, et procurer ainsi au Département une nouvelle branche de culture, d'industrie et de prospérité.

Produit des récoltes.

Des renseignemens, qui tiennent tout à la fois à l'économie rurale et politique, vous ont été demandés, en 1824, 1825 et 1826, par M. le Préfet, qui vous a adressé un cadre de tableau destiné à constater l'évaluation numérique du produit des récoltes de chacune de ces années et des besoins pour la consommation.

Ce travail, que vous confiâtes à votre Secrétaire perpétuel, présentait un grand nombre de questions dont la solution était d'autant plus difficile que nous manquions de données assez certaines sur la plûpart. Il fallut se livrer à des recherches dont les résultats furent soumis à votre approbation et transmis à M. le Préfet. Dans ces sortes de matières, vous le savez, Messieurs, on ne peut pas se promettre d'obtenir une exactitude rigoureuse ; mais, en accueillant les trois rapports qui vous ont été faits à ce sujet et en ordonnant leur insertion dans le recueil de vos Mémoires, vous avez jugé qu'ils présentaient celle dont ils étaient susceptibles ; et ce témoignage, extrêmement flatteur pour votre rapporteur, semble s'accroître de celui du

premier Magistrat de ce Département, par la demande qu'il vous a faite récemment de pareils renseignemens sur les récoltes de cette année.

Assurance contre la grêle.

M. le Préfet vous ayant adressé les statuts d'une société d'assurance mutuelle contre la grêle, formée à Montauban pour 18 départemens du midi de la France, et demandé l'avis de la Société dans ce qui pouvait intéresser ce Département, votre Président voulut bien se charger de vous faire un rapport à ce sujet.

M. le baron Florens reconnaît d'abord que les sociétés d'assurance sont des établissemens utiles, quels que soient les objets dont elles offrent la garantie; mais qu'elles ne présentent pas toutes la même utilité, à raison de la différence de leur organisation. Ces sociétés sont de deux espèces : celles d'assurance mutuelle composées d'individus qui sont en même-tems assureurs et assurés, et celles à prime ou simples sociétés d'assurance dont les membres ne sont qu'assureurs.

Dans les sociétés d'assurance mutuelle, votre rapporteur trouve trois graves inconvéniens : 1.° l'obligation de la part de tous les sociétaires, dans leur intérêt, de surveiller les opérations de l'administration de la société ; 2.° l'incertitude où est l'assureur sur la somme à payer pour satisfaire à toutes les pertes essuyées ; 3.° l'inégalité des chances pour les assureurs, lorsque l'association embrasse une grande étendue de pays où la différence de la température et la conformation du sol produit une différence dans les accidens contre lesquels la société garantit.

Dans les sociétés de simple assurance, tous ces inconvéniens disparaissent. L'assuré paie une somme

fixe, qu'il connaît parfaitement et qui n'est susceptible d'aucun accroissement quelconque : il n'a rien à surveiller ; s'il éprouve des pertes, il en reçoit l'indemnité entière.

Appliquant ensuite les principes à la société mutuelle de Montauban, M. Florens, dans un simple exposé de son organisation, en fait apercevoir les vices et cite aussi quelques dispositions sages que contiennent ses statuts. Pour justifier son opinion, il entre dans des détails qui ne se prêtent pas à une simple analyse : ce rapport fait d'ailleurs partie de vos Mémoires. Je me bornerai à dire, qu'en concluant, votre rapporteur est d'avis que ce projet peut être fort bon pour le département de Tarn-et-Garonne ; qu'il paraît même fait pour l'intérêt de ce département et des deux à trois départemens limitrophes ; qu'au-delà de cette sphère, il semble d'autant plus inapplicable qu'on voudrait lui donner plus d'extension ; et qu'il pense donc que le Département de la Lozère n'a absolument aucun intérêt à entrer dans l'association proposée.

Tournis des bêtes à laine.

Pour terminer les objets qui font partie de votre section d'agriculture et qui se rattachent à l'art vétérinaire, il me reste à vous parler du tournis des bêtes à laine, maladie qui affecte ordinairement un grand nombre de bestiaux dans le Département de la Lozère et occasionne des pertes assez considérables, qu'on pourrait prévenir ou guérir en pratiquant le procédé indiqué par M. de Neirac, l'un des correspondans du Conseil d'agriculture pour le département de l'Aveyron.

Ce procédé, dont vous aviez chargé votre Secrétaire perpétuel de faire l'analyse, a été consigné dans vos Annales. Pour ne pas abuser plus long-tems de vos

momens, il suffira sans doute de rappeler que c'est d'après le sentiment de M. Voisin, médecin à Versailles, qui attribue le tournis à un engorgement séreux du cerveau, que M. de Neirac, qui partage cette opinion, a imaginé d'employer les exutoires et qu'il les a pratiqués avec un fer brûlant, comme moyen plus actif et plus prompt, procédé qui lui a parfaitement réussi, ainsi qu'à votre Collègue M. Monteil-Charpal, qui en a fait l'essai sur un agneau et un antenois. J'ajouterai que, dans sa pratique, l'un de vos correspondans, M. Louis Crouzon, en ayant fait usage avec non moins de succès sur plusieurs sujets, a été mentionné honorablement, en 1823, dans le procès-verbal de la séance publique de l'école vétérinaire de Lyon.

Je passe maintenant à la deuxième section de vos travaux :

Industrie et Commerce.

Exposition des produits de l'industrie.

Dans une notice sur les produits industriels de ce Département envoyés aux différentes expositions, votre Secrétaire perpétuel a signalé, en 1823, les négocians et fabricans de la Lozère qui avaient obtenu des distinctions honorables, en indiquant les objets de fabrication qui les leur avaient méritées.

Ces objets sont presque tous des tissus de nos lainages, seul genre d'industrie dont on s'occupait alors dans ce Département.

Vous avez fait insérer cette notice dans le recueil de vos Mémoires, et je me dispenserai à cause de cela de vous en entretenir plus longuement.

Fabrication des étoffes de laine.

M. Philippe Hedde, négociant-manufacturier, que vous avez admis au nombre de vos correspondans,



voulant payer son tribut académique, vous a adressé un mémoire sur des améliorations à introduire dans la fabrication des étoffes de laine ; lesquelles tendraient au perfectionnement de cette branche de commerce qui occupe une grande partie des habitans de ce Département. Il se borne pour le moment à présenter l'introduction de quelques petits changemens, faciles à opérer, dans la manière de tisser, et propose de remplacer le mécanisme actuel par un autre plus convenable, dont il donne le dessin, accompagné des détails les plus étendus sur sa construction peu dispendieuse et sur les résultats plus avantageux de ses produits.

Vous avez renvoyé ce mémoire à une commission chargée de vous faire un rapport. Je n'anticiperai pas sur son opinion : il est à présumer que, si elle trouve économie, bon marché et perfection de produit, elle vous proposera de concourir de tous vos moyens à cette introduction, en dédaignant les réclamations de la routine ; parce que c'est sur-tout en industrie qu'il faut marcher avec son siècle. Eh ! quelle circonstance plus favorable pour stimuler notre zèle, Messieurs, que celle où le Prince chéri qui nous gouverne, juste appréciateur de toutes les notabilités de son royaume, vient récemment, dans sa munificence royale, d'honorer les progrès des arts industriels et leur utilité, par ses augustes suffrages et de nobles encouragemens.

Exploitation du salpêtre.

Une nouvelle branche de commerce a été offerte à l'industrie privée dans le Département : c'est l'exploitation du salpêtre, qui, d'après l'article 4 de la loi du 10 mars 1819, est entièrement libre sur tous les

points de la France qui ne sont pas compris dans les arrondissemens des salpétrières royales, et la Lozère est dans cette exception. Tout particulier peut y entreprendre la formation et l'extraction de ce sel, en se munissant d'une licence qu'il obtiendra moyennant le droit fixe de 20 francs, et qui le dispensera de la patente.

Mais, pour que ce nouveau système pût prospérer sur notre sol, il convenait que les moyens d'obtenir le salpêtre, comme en Suède, en Suisse, etc., par des nitrières en petit liées aux exploitations rurales, se répandissent dans les campagnes, où ils offrent des avantages réels.

Pour y parvenir, M. le Préfet vous adressa plusieurs exemplaires d'une instruction que Son Exc. le Ministre de la guerre a fait rédiger sur la fabrication du salpêtre, et vous les distribuâtes en partie aux personnes qui désiraient se livrer à ce genre d'exploitation, conformément aux conclusions de M. Blanquet, chargé de vous faire à ce sujet un rapport qui a été inséré dans le recueil de vos Mémoires.

Argile plastique.

M. le docteur Boissonnade vous a présenté un échantillon d'argile plastique, séparée par la décantation du sable qu'elle contient. Votre Collègue vous a exposé les avantages qui pourraient résulter pour le pays, si l'on utilisait ce produit, qui est fort abondant aux environs de Mende, en formant un établissement de poterie. Il a rappelé les essais tentés, il y a quelque tems, par MM. Bouchité et Toquebœuf; et, sur sa demande, vous avez chargé une commission de prendre les renseignemens convenables et de vous présenter des [illegible] propres à donner suite à ce genre d'industrie.

Chaux sulfatée sélénite.

Un jeune homme, dont vous avez voulu encourager le goût pour la minéralogie, en l'admettant au nombre de vos correspondans, en même tems qu'il recevait un pareil honneur de la Société d'histoire naturelle de Montpellier, vous a prié d'agréer, comme un faible tribut académique, des échantillons de chaux sulfatée sélénite trouvée à Brugers, où il s'était rendu pour rechercher des carrières à plâtre. Il y a joint une notice que vous avez daigné accueillir et faire insérer dans le recueil de vos Mémoires.

Malgré l'espèce d'embarras où je suis, et que vous saurez apprécier, de vous entretenir plus longuement des débuts d'une personne qui me tient de si près (1), permettez-moi cependant, dans l'intérêt de la science, de vous rappeler ici qu'il s'est empressé de vous communiquer les découvertes importantes qu'il a faites d'un grand nombre de fossiles, et sur-tout d'une partie de la dépouille d'un *ichtyosaurus*, genre de reptile extrêmement curieux dont l'analogue antédiluvien n'existe plus, et duquel il a transmis quelques vertèbres à l'illustre et savant auteur de l'anatomie comparée. M. le baron Cuvier, dans une lettre infiniment obligeante, a bien voulu l'engager à poursuivre ses recherches, en lui annonçant que c'était avec un vif intérêt que, par son envoi, il avait appris qu'on trouvait dans le Département de la Lozère des restes de cet animal très-rares en France.

J'ai dû me restreindre aux objets qui vous avaient été soumis : espérons que ceux de nos Collègues et autres négocians du Département qui ont formé depuis

(1) M. Ignon (Auguste), fils de M. le Secrétaire perpétuel.

peu des établissemens industriels et manufacturiers avantageux au pays, vous mettront à même de les signaler à l'estime publique.

A présent, Messieurs, me voilà arrivé à la troisième et dernière section de vos travaux : celle des

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET BEAUX-ARTS.

Dans les sciences physiques et naturelles, plusieurs mémoires et notices ont été soumis à votre approbation.

Variations atmosphériques.

M. le Préfet, en vous adressant copie d'une circulaire de Son Exc. le Ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, qui demandait des renseignemens sur les causes qui ont amené depuis plusieurs années, dans la France comme dans les autres parties de l'Europe, les refroidissemens et variations atmosphériques, la grêle, les inondations, etc., vous invita à vous livrer aux recherches qu'exigeait un travail de cette importance et à lui en transmettre le résultat.

Vous chargeâtes votre Secrétaire perpétuel de vous faire un rapport à ce sujet. Depuis long-tems on se plaignait avec juste raison des effets funestes de la dévastation des forêts, de ces barrières placées par la nature pour opposer une résistance à l'impétuosité des vents, qui, en attirant les orages, la grêle, empêchaient qu'ils ne portassent leurs ravages dans les vallées où se trouvent les terrains cultivés; on remarquait que les glaces, dans les basses régions, avaient acquis plus d'intensité, et qu'on éprouvait des gelées plus tardives; que les vents étaient devenus plus violens et plus désastreux par leurs changemens soudains; que les saisons n'avaient plus un cours

aussi régulier qu'autrefois, et qu'enfin l'économie animale avait éprouvé des atteintes plus ou moins nuisibles.

Votre rapporteur n'hésita point à attribuer tous ces maux et les changemens apportés dans le système météorologique du département, aux effets du déboisement. Je craindrais d'abuser de vos momens en analysant mon propre travail, dont vous avez ordonné l'insertion dans vos Annales, et qué M. le Préfet a bien voulu transmettre au Gouvernement. Permettez-moi seulement, Messieurs, de manifester ici quelque satisfaction, en rappelant qu'une partie des vœux exprimés dans mes conclusions a été réalisée par la publication du code forestier, dont les dispositions bien exécutées doivent amener le terme que nous désirions voir apporter au mal.

Observations météorologiques.

Votre Secrétaire perpétuel a été encore chargé par vous d'un rapport sur le tremblement de terre du 19 février 1822 : il a été consigné dans vos Mémoires et adressé à M. le Préfet, qui avait demandé des renseignemens à ce sujet.

Je dois mentionner ici le discours que M. l'abbé Crouzon prononça, en séance publique, sur l'utilité des observations météorologiques ; c'est-à-dire, des phénomènes qui ont lieu dans l'atmosphère, dont la connaissance est aussi importante en agriculture que dans l'art de guérir.

Flore de la Lozère.

M. Prost, que j'ai eu occasion de citer déjà plusieurs fois, vous présenta, dans la même séance, une notice sur la Flore du Département de la Lozère, qui fait partie de vos Mémoires.

Grâces au zèle et au savoir de cet amant passionné de la botanique, nous pourrons bientôt connaître nos richesses végétales et nous énorgueillir d'un travail qui sera au moins à l'égal de tout ce qu'on a publié ailleurs de plus complet dans ce genre.

Vinaigre pyroligneux.

M. Barbut vous a signalé les dangers de l'emploi d'une espèce de vinaigre provenant d'acide pyroligneux mal fabriqué ; et, dans l'intérêt de la santé publique, vous fites insérer son rapport dans le Journal du Département, et plus tard dans le recueil de vos Mémoires.

Seigle ergoté.

Une pareille insertion a eu lieu, dans le même intérêt, pour un rapport de votre Secrétaire perpétuel sur un ouvrage de M. Tessier concernant les dangers du seigle ergoté ou blé cornu. L'altération du seigle, connue sous différens noms et notamment sous celui d'*ergot*, est heureusement très-rare dans ce Département : il serait peut-être vrai de dire qu'elle n'y existe pas ; mais comme on pourrait introduire par la voie du commerce des grains qui en fussent infectés, vous avez jugé qu'il convenait de faire connaître la qualité malfaisante de la farine qui en provenait, les maladies qu'elle occasionnait et les moyens curatifs. L'analyse de l'ouvrage de M. Tessier donna lieu à M. Barbut d'observer que le traitement indiqué pour la gangrène sèche causée par l'ergot, pouvait être employé avec succès dans une maladie très-commune dans nos montagnes pendant les froids excessifs de l'hiver : la gangrène qui se met aux membres gelés.

Tourbe.

M. Blanquet, en vous offrant des échantillons de

la tourbe qu'on trouve au-dessus du village d'Alteyrac, commune de Chastel-Nouvel, vous a lu un Mémoire sur cette substance formée par les débris des végétaux, qu'il a carbonisée de concert avec M. Urbain Florit de la Tour.

D'un autre côté, M. Hedde vous a adressé des échantillons de cette substance qu'il a découverte aux Mèdes, canton de Grandrieu. Votre correspondant vous a promis une notice sur les essais qu'il se propose de faire de cette tourbe.

Vous avez applaudi au zèle de vos Collègues, rivalisant d'émulation dans la recherche et la préparation d'un combustible qui peut offrir la plus grande ressource aux habitans de plusieurs villages de ce Département, réduits, par la privation de toute espèce de bois, à ne brûler que du chaume, de la paille et de la bouse de vache dessechée.

Les essais de MM. Blanquet et Florit ont déjà mérité l'approbation de M. le Préfet et du Conseil général.

Locutions vicieuses.

L'un de vos Membres, qui, au milieu des occupations d'une place importante, cherche des délassemens dans l'étude de la langue française, en se nourrissant tour à tour de la lecture des grands écrivains auxquels elle a prêté son harmonie, son élégance et sa pureté, devait nécessairement être frappé des locutions vicieuses que l'on rencontre dans tous les pays où elle n'est pas généralement parlée; aussi, dans votre séance publique, M. Bouyon vous présenta-t-il un projet de travail tendant à les recueillir et à les corriger : projet qui a été inséré dans le recueil de vos Mémoires, et dont l'exécution aurait pour résultat, suivant l'auteur, de faire un ouvrage dont l'utilité pourrait s'étendre au-delà du Département, ne fusse que par l'exemple.

Question grammaticale.

Toujours occupé de la langue, M. Bouyon vous a communiqué une question sur une tournure de phrase condamnée par Lévizac, et qu'il a soumise à M. Marle, rédacteur du Journal grammatical, qui a partagé l'opinion de votre Collègue.

Lévizac trouve absurde et ridicule cette locution : *Plus jolie l'une que l'autre*. Ce n'est, dit-il, que l'inattention qui l'a introduite dans la langue.

M. Bouyon, qui est d'un avis contraire, pose ainsi la question. Je copie ses propres expressions ; son langage paraîtra à une partie de cette Assemblée moins grave que celui que la nature des matières m'a obligé de tenir jusqu'à présent :

« Trois jolies femmes, dit notre Collègue, se trouvent » réunies dans un salon. J'adresse un compliment à » la première : ses beaux yeux me ravissent et occupent » ma pensée ; mais à peine ai-je salué la seconde, que » je ne songe plus qu'à sa bouche charmante que le » doux sourire accompagne. Je m'approche de la troi- » sième, adieu le souvenir des autres : je ne m'occupe » plus que de son air grâcieux et fin qu'embellit » encore un teint de lis et de roses.

» Je répète mes hommages ; et toujours le joli trait » de la dame que je vois l'emporte sur le joli trait » de la dame que j'ai vue. Julie me fait oublier » Adèle, et Clémence me fait oublier Julie. N'y a-t-il » pas là du plus joli l'un que l'autre ? »

M. Marle croit, avec M. Bouyon, que la tournure de phrase condamnée par Lévizac est très-propre à peindre l'état d'hésitation dans lequel se trouve quelquefois l'esprit, lorsque les objets qu'il compare lui offrent tour à tour des qualités qui paraissent se sur-

passer les unes les autres : elle est sur-tout inévitable, lorsque cette supériorité est réelle ; et il ajoute, par suite de l'application du principe, un exemple à celui donné par M. Bouyon : ce qui lui paraît plus que suffisant pour démontrer que la doctrine de Lévizac ne peut être d'accord ni avec la raison, ni avec les faits.

Style épistolaire.

Enfin, M. Bouyon, pour faire encore diversion à la gravité des matières qui vous occupent ordinairement, vous a lu un article sur le genre épistolaire.

Ses deux modèles sont cette dame aimable et naïve qui a exprimé de tant de manières le mot *j'aime* dans ses nombreuses lettres à sa fille, et le philosophe de Ferney. Votre Collègue ne cherche point à les comparer : le sujet de leurs lettres est si différent, qu'il se borne à faire des rapprochemens.

Son écrit est rempli de ces observations judicieuses, fines et spirituelles qu'on ne peut analyser sans en affaiblir le mérite. A qui accordera-t-il la palme ? Il vous l'a dit lui-même : *C'est mon idole, Madame de Sévigné. Messieurs, ai-je tort ?*

Colonie juive.

Votre Secrétaire perpétuel vous a communiqué une notice sur l'existence d'une colonie juive qui s'était fixée dans le Gévaudan antérieurement au 14.e siècle.

Le principal siège de cette colonie était placé dans la partie de l'ouest de ce pays, aujourd'hui dépendante de l'arrondissement de Marvejols, et sur les confins du département de l'Aveyron (ancien Rouergue).

Votre Collègue fonde son opinion :

1.o Sur les dénominations de plusieurs lieux, tels que Montjezieu, en latin *Mons Judæorum*, Mont des Juifs ; Salmon ; Booz ; Ruth, appelé par corruption

Reilhes; et Obed, aujourd'hui Bec ou Aubec. Tous ces noms, tirés de l'ancien Testament, semblent avoir été pris à dessein dans l'ordre généalogique d'une même famille du peuple de Dieu, puisque Booz, père de Salmon, fils de sa première femme Noëmi, épousa Ruth, de laquelle il eût Obed;

2.o Sur les noms de certaines familles de ces lieux, tels que ceux d'Arsas, de Salomé, de Taré, d'Elie, d'Esron, etc., qui ne laissent aucun doute que cette contrée n'ait été habitée par des Juifs;

3.o Sur un grand nombre de tombeaux creusés dans le roc, à la manière des sépulcres des Hébreux, qu'on trouve à Booz, à la Tuile, à Reilhes, commune de Salmon, et à Mas-Bousquet, commune de Saint-Germain-du-Teil, presque tous à l'aspect de l'est; lesquels paraissent appartenir à la même origine;

4.o Sur la Synagogue établie à Mende, dont on voit encore la porte en arceau de forme gothique; laquelle, quoique éloignée de trois myriamètres de la contrée ci-dessus, complète ce qui nous reste de monumens de l'existence passagère des Juifs en Gévaudan, d'où ils furent expulsés en 1312, sous le règne de Philippe-le-Bel et l'épiscopat de Guillaume Durand II, qui fonda à Mende, sur le sol de leur Synagogue, un collège de neuf prêtres sous l'invocation de tous les Saints.

Étymologie du mot Gabacho.

Vous avez aussi, Messieurs, accordé les honneurs de l'insertion dans le recueil de vos Mémoires à une lettre, d'abord publiée par votre Secrétaire perpétuel dans le Journal du Département, pour réfuter l'étymologie du mot *Gabacho*, terme injurieux que l'auteur du Dictionnaire Languedocien et l'éditeur de sa

seconde édition, ouvrage très-estimable d'ailleurs, font dériver, d'accord avec le dictionnaire de Trévoux, des mots latins *Gabalus* ou *Gabalitanus*, Gàbale, dénomination sous laquelle étaient anciennement désignés les habitans du Gévaudan.

L'auteur de la lettre, en bon Gévaudanois, repousse avec indignation une pareille opinion, et il prouve qu'il n'y a rien de commun entre le terme espagnol *Gabacho*, qu'on a francisé en celui de *Gavache*, homme lâche, sans honneur, et le mot *Gabalus* ou *Gabalitanus*, nom d'un peuple que César cite parmi tant d'autres braves ; que nos Rois ont toujours distingué, et auquel ils accordèrent, en 1475, l'honneur de joindre les fleurs de lis à ses armes, avec cette légende : *Fidelitatis præmium*, devise qu'il a su justifier dans les tems mêmes les plus difficiles.

Nécrologie.

Maintenant, Messieurs, j'ai achevé de vous rendre compte des différens Mémoires, Rapports et Notices qui vous ont été soumis dans diverses séances. Vous aurez remarqué que j'ai cité quelques-uns de nos Membres que nous n'avons plus la satisfaction de compter parmi nous. Votre Secrétaire perpétuel a été l'interprête de vos sentimens et de vos regrets sur la tombe de MM. Crouzon, Charpentier et Barbut ; et M. Blanquet s'est acquitté du même devoir sur celle de M. Boissonnade. Pour dernière preuve de votre estime, vous avez voulu que leurs éloges fussent consignés dans le recueil de vos Mémoires.

Afin de réparer des pertes aussi sensibles, vous avez appelé à siéger parmi vous d'honorables Collègues, qui, par leurs connaissances variées, leur zèle et leur

amour du bien public, concourront puissamment, ainsi que les nouveaux Correspondans que vous avez choisis, au succès de vos travaux.

Correspondance.

Votre correspondance s'est considérablement accrue. Parmi les Sociétés savantes qui sont en rapport avec vous, nous citerons en première ligne l'Institut de France, académie royale des sciences, qui vous a fait témoigner par son Secrétaire perpétuel tout le prix qu'elle attachait à vos publications; la Société royale des antiquaires de France; la Société royale et centrale d'agriculture du département de la Seine; la Société Linnéenne; celle de Géographie et celle d'Horticulture de Paris; les Sociétés académiques d'Angoulême, Avignon, Boulogne-sur-Mer, Douai, Epinal, le Mans, Metz, Montauban, Montpellier, Nismes, Poitiers, le Puy, Troyes et Toulouse.

Plusieurs savans, artistes et notables manufacturiers se sont mis aussi en relation avec vous. Permettez-moi de citer de ce nombre MM. le baron Charles Dupin, de l'académie des sciences de l'Institut; de Flaugergues, juge de paix du canton de Viviers, correspondant de la même classe; le baron de Ferussac, M. Ternaux, etc.

Le Gouvernement vous continue l'abonnement aux Annales de l'agriculture, et vous êtes redevables encore à sa munificence de plusieurs ouvrages dont se sont enrichies vos archives.

Le Conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, vous accorde annuellement des fonds pour vos menues dépenses.

M. le Maire et le Conseil municipal de la ville de Mende se plaisent à seconder vos efforts. Vous leur

devez un local convenable pour la tenue ordinaire de vos séances, à côté de la bibliothèque de la ville, établissement qui, grâces à leurs soins, a reçu cette année un accroissement considérable en bons livres et pourra bientôt être ouvert au public.

Enfin, un encouragement extrêmement flatteur est celui du renvoi que vous fait quelquefois M. le Préfet de questions qu'il soumet à votre investigation; nous pourrions ajouter l'accueil bienveillant avec lequel il a reçu les Membres de votre Bureau qui lui ont présenté la première publication de vos Mémoires, et l'empressement qu'il a mis à vous présider dans cette solennité.

Continuons, Messieurs, à justifier cette confiance, en secondant de tous nos moyens les vues de l'Administration pour la prospérité de ce Département; et cette tâche sera d'autant plus honorable pour notre Compagnie, qu'elle n'aura d'autre mobile que son zèle et son amour pour tout ce qui tend à l'utilité publique.

DISCOURS

SUR LES SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES,

LU A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 1827 ;

PAR M. LE BARON FLORENS, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

De tous les êtres sortis des mains du Tout-Puissant, le plus étonnant sans doute est cet être intelligent qu'il a revêtu d'un corps par lequel doit s'exercer son intelligence, par lequel il doit sentir, voir, connaître et devenir perfectible à l'infini. Mais cette intelligence dépend tellement du corps, qu'elle ne croît, ne se développe qu'avec le corps, qu'elle suit même les dispositions du corps, qu'elle est vive, active, ou lente, lourde selon la délicatesse ou l'obtusité des sens, selon que le corps ouvre des voies plus ou moins faciles aux objets qui doivent arriver à l'esprit.

D'où vient cette dépendance de l'être le plus noble de la création, de l'être qui est l'image la plus parfaite de l'être parfait, de l'esprit ? Nous ne voulons point parler du grand phénomène de l'union de l'esprit avec le corps ; mais de cet asservissement, contre nature dans l'homme, de l'être intelligent à l'être matériel. La philosophie humaine n'a jamais pu l'expliquer ; et elle ne le saurait. Une autre philosophie nous l'apprend. Cet asservissement est une peine, un châtiment. L'homme, en s'éloignant de la lumière, est

tombé dans les ténèbres ; et il ne peut en sortir que par des efforts, par le travail. Il naît dans l'ignorance, et l'ignorance la plus profonde, lui dont la vie est la lumière, lui qui était appelé à voir la lumière dans la lumière et à posséder sans travail, par la seule intuition, la science parfaite. Il naît sans idée, sans connaissances ; et c'est du corps qu'il doit recevoir celles qu'il acquerra. Il ne les étendra que peu à peu et avec la lenteur du tems : il ne les perfectionnera que par l'expérience et la réflexion. La science ne sera que le fruit de son travail.

Voilà l'homme : il est condamné au travail. Mais par le travail de son intelligence, il reprend le rang qu'il doit occuper dans la création. Son corps n'est plus qu'un esclave qui obéit à son maître et qui lui ouvre toutes les voies qui peuvent le conduire à la connaissance de toutes choses.

Il n'est rien qui puisse échapper au pouvoir, à l'action de son intelligence. Il saisit tout : il embrasse tout : il connaît tout, la terre, les cieux, les mers et celui qui les a faits.

A ses ordres, la terre fournit à tous ses besoins : il la soumet à tous ses désirs et la force de lui donner ce qu'il veut, de le donner abondamment, de le donner constamment et sans lui permettre le repos. Il la rend féconde là où elle est stérile : il lui rend la fécondité là où elle l'a perdue : il conserve sa fécondité, il la perpétue, il l'accroît. Il assure ses fruits contre les caprices des saisons, contre les eaux surabondantes et contre les ardeurs desséchantes. Il ose même tenter de les garantir contre cet élément qui si souvent les détruit au moment de les recueillir, en le combattant

par les mêmes armes qui protègent l'habitation de l'homme contre le feu du ciel.

Dirons-nous comment il élève et forme les animaux qui doivent coopérer à ses travaux : comment il en perfectionne l'espèce par l'introduction d'espèces meilleures et par le croisement des espèces diverses : comment il ménage ou augmente leur force, ou supplée leur service par la puissance des instrumens, des machines ?

Dirons-nous comment il multiplie leur nourriture, non-seulement par les irrigations naturelles, mais encore par cette irrigation qu'on peut appeler artificielle, qui, d'une faible source d'eau sans effet dans son cours naturel, en fait, ramassée dans des bassins, une source abondante et fécondante ?

Dirons-nous comment il assure cette nourriture par des fruits soustraits à l'action des météores malfaisans, en les faisant naître cachés sous la terre qui les produit ; et comment par ces fruits il prépare pour la saison rigoureuse des alimens frais qui, mêlés avec des alimens secs, contribuent puissamment à la santé, à l'engraissement des animaux ?

Mais que servent à l'homme les fruits de la terre et les animaux avec leurs dépouilles, après qu'ils ont satisfait ses premiers besoins ? Que fera-t-il de ces animaux, de ces dépouilles, de ces fruits, qui ne lui sont pas nécessaires ? Son esprit aiguillonné par d'autres besoins, par le besoin de l'aisance, de la richesse, de la gloire même, créera les moyens de transformer ces fruits, ces dépouilles, pour en accroître la valeur jusqu'à un point excessif : il transportera tous ces

produits de la nature et de l'art là où ils sont plus rares, et où leur prix est plus élevé ; et il imposera ainsi à son profit un riche tribut aux besoins des localités, en se débarrassant de sa surabondance. Et voilà l'industrie et le commerce, ces deux puissans amis de l'agriculture, qui forment une triple alliance que le tems ne rompra jamais, parce qu'elle est formée par le besoin de leur union, par un intérêt réciproque qui durera aussi long-tems que la terre produira et que l'homme l'habitera.

Car l'homme est infatigable. Son travail ne pourrait cesser qu'avec ses besoins. Il ne peut exister sans occupation, sans travail. Pour lui, l'activité est la vie, et l'oisiveté est la mort. L'oisif végète : il ne vit pas : c'est un être inutile, ou qui n'est utile qu'à soi : il n'appartient point à la société : retranchez-l'en, et il est mis à sa place. L'homme social travaille, veut toujours travailler, et que tout travaille, et l'esprit et le corps.

Veut-il doubler, décupler, centupler la force de son corps ? il invente des machines. Veut-il l'exercer utilement ou agréablement ? il lui enseigne l'art d'élever des édifices grands, majestueux au luxe, simples et commodes au besoin : l'art de donner aux objets absens la présence et la vie, par des images vives et vraies de leurs formes, de leurs couleurs : l'art de charmer les oreilles et de faire entendre à l'ame le langage des passions par des sons inarticulés et qui n'expriment aucune pensée.

Veut-il polir, orner son esprit ? il l'applique à l'étude de la correction et de l'élégance de la parole ; à l'étude de ce langage vif, animé, noble, sublime

que l'antiquité réservait pour ses dieux ; à l'étude de ce langage qui, unissant l'énergie à la raison, le goût à l'imagination, éclaire, émeut, convainc, persuade; à l'étude de la vie des peuples et de leurs princes et grands hommes, des lieux qu'ils ont habités, des tems où ils ont existé et de la durée de leur passage sur la terre.

Veut-il enfin perfectionner son esprit ? il lui ouvre la carrière de la science de toutes choses : il lui montre dans l'art du raisonnement, dans la science de la méthode, la voie qui doit le diriger dans la recherche de la vérité : il lui donne la rectitude du jugement par les sciences exactes, la force et l'étendue par les sciences analytiques, la droiture de la volonté par les sciences morales. La nature n'a rien de caché pour lui : il connaît tous les êtres matériels, leurs élémens, leurs variétés, les lois de leur formation, de leurs affinités, de leurs mouvemens : il mesure la marche des astres, leur grandeur, leurs distances, leur action réciproque : il connaît même les êtres spirituels; saisit, sinon leur substance, leur nature, au moins leurs attributs essentiels, la pensée, le sentiment, l'entendement, la volonté, les facultés de connaître et d'aimer. Nous dirons plus : il connaît l'être des êtres; il le connaît dans ses œuvres, dans cette magnificence, cette grandeur, cet ordre qui brille, qui éclate dans l'univers et qui ne cesse de surprendre son admiration, comme si ces beautés anciennes étaient toujours des beautés nouvelles : il le connaît dans son action, dans cette action puissante, continuelle qui régit tous les êtres, les conserve, les reproduit sans cesse; dans cette action qui est partout, qui meut tout, vivifie tout, anime tout.

Et comment l'homme pourrait-il ignorer l'être dont il est l'ouvrage, dont il est le souffle, l'émanation, l'image : l'être qui renferme tout, toutes les idées, toutes les connaissances, toute science : l'être qui est la raison universelle, la lumière qui éclaire tous les esprits, le soleil de toutes les intelligences : l'être où il voit tout, où il puise toutes les sciences qui sont véritablement sœurs, et par cette origine commune et par l'alliance qui les unit dans son esprit et les fait servir mutuellement entr'elles par les secours de la plus étroite amitié ?

Nous l'avons dit. D'où vient cette puissance de l'intelligence humaine ? Du travail. L'esprit, par le travail, peut tout connaître, et connaître toujours plus parfaitement. Ses lumières peuvent toujours s'étendre, ses connaissances croître toujours, sa science s'avancer toujours vers la perfection ; mais cette perfection n'est que l'effet d'un travail long et constant. Pour l'atteindre, il faut des siècles, et pendant ces siècles, une suite d'esprits supérieurs, de génies : il faut une longue transmission d'idées, d'observations, d'expériences : il faut une réunion des esprits marchant simultanément vers un même but. Ce sont là les deux grands moyens de la perfectibilité de la science : rassembler les élémens trouvés et recueillis successivement par le passé ; et trouver dans le présent, par une réunion d'efforts communs, des élémens nouveaux et une plus parfaite combinaison de tous ces élémens.

Et voilà la source de ces associations, où tout est mis en commun, les lumières, les connaissances, les observations, les idées, les systêmes, les opinions ;

où, par la communication, chacun reçoit les connaissances des autres; où, du choc des discussions, naît souvent pour tous ou pour quelques-uns des connaissances nouvelles; où les connaissances acquises s'affermissent, s'étendent; où les erreurs et les préjugés s'affaiblissent, se détruisent; où les méthodes utiles sont reconnues, adoptées, propagées; où l'ignorance enfin, vaincue par la lumière, est forcée de s'enfuir comme la nuit devant le soleil.

Tel est, Messieurs, le principe et l'objet de notre association. Nous devons notre existence à la sagesse et à la bienveillance de l'auguste famille que le Souverain des Souverains a chargé de présider à nos destinées. Nous devons notre conservation aux encouragemens de celui en qui nous nous plaisons d'honorer l'ami des lumières, des sciences et des arts, et le zélateur de tout bien, de tout moyen de prospérité pour le pays confié à ses soins. Nous ne pourrons reconnaître ces bienfaits, qu'en répondant fidèlement à notre institution, à toute l'étendue de nos devoirs, par tous les efforts qui nous seront permis; de manière que notre insuffisance seule soit notre justification, si ces efforts ne remplissent pas tous nos désirs.

EXTRAIT DU RAPPORT

SUR LA DIVISION

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 17 mai dernier, après avoir réparé, par des choix honorables, les pertes qu'avait éprouvées la Société, vous avez voulu donner une nouvelle impulsion à ses travaux, et par conséquent un nouvel intérêt à vos réunions. Vous avez pensé qu'il conviendrait de diviser en sections les Membres de votre Compagnie, et d'assigner à chacune les matières dont elle devrait s'occuper.

Pour remplir le but que vous vous proposiez, vous m'avez chargé de vous soumettre un projet à ce sujet.

Comme Société centrale du Département, d'après votre institution, vous devez non-seulement vous occuper de tout ce qui intéresse l'agriculture, mais même des objets qui ont rapport au perfectionnement du commerce, des sciences et des arts.

Votre titre indique ces divisions, et vos travaux paraissent naturellement devoir être classés en trois sections : 1.o Agriculture ; 2.o Industrie et Commerce ; 3.o Sciences, Belles-Lettres et Beaux-Arts.

Quoique ces trois sections embrassent toutes les connaissances humaines, permettez-moi de ne vous indiquer que les objets qui peuvent dans chacune présenter un intérêt spécialement approprié au Département, Vous savez, Messieurs, que chaque pays est dominé par des influences locales qu'il faut subir. Ainsi, la culture est soumise à celles du climat et du sol ; l'industrie et le commerce, aux productions du sol, à la population, aux capitaux, aux communications ; les sciences et les arts, au génie, au talent, à l'instruction, etc. Aussi, prenant pour règle tout ce qui peut être utile au Département et accroître le bien-être de ses habitans, vos travaux ont été constamment dirigés vers ce but.

Dans la division des matières assignées à chaque section, vous remarquerez sans doute que le tableau que j'ai l'honneur de vous présenter est bien resserré, parce que je me suis borné à la seule indication de celles qui m'ont paru convenir aux localités ; mais vous pourrez lui donner plus d'étendue, s'il y a lieu, dans le cours de vos travaux.

Je n'ai pas cru devoir m'occuper du personnel : vous jugerez qu'il faut laisser à chaque Membre le choix de la section ou des sections dont il désirera faire partie ; nous n'avons pas tous le même goût : *Trahit sua quemque voluptas*. On a rarement des connaissances universelles ; mais c'est en apportant chacun le tribut de celles qui nous sont propres, que nous pourrons, dans nos réunions générales, traiter toutes les matières qui seront soumises à notre investigation.

On a peu écrit sur ce Département : il est pour

ainsi dire inconnu ; et ce qu'on en a dit dans ces compilations nouvelles où l'on veut embrasser tout le royaume, est toujours incomplet et par fois peu exact ou erroné. Il vous appartient de le faire connaître sous bien des rapports. Nous manquons d'une bonne statistique ; en mettant en commun les connaissances que nous avons des localités, et en faisant un appel à nos correspondans et à toutes les personns qui portent le même intérêt que la Société au pays que nous habitons, je ne doute point que nous ne parvenions à l'obtenir. Déjà, Messieurs, votre première publication peut être considérée comme les premiers jalons placés sur cette voie que vous parcourrez avec persévérance, jusqu'à ce que vous en ayez atteint le terme. L'entreprise est grande ; mais votre zèle saura en applanir toutes les difficultés.

Dans sa séance du 6 septembre 1827, la Société a approuvé sa division en trois sections, ainsi que le tableau des matières assignées à chacune d'elles.

DISCOURS

SUR LA

NECESSITÉ D'AMÉLIORER LE SYSTÈME AGRICOLE

DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE ;

LU A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 1827 ;

PAR M. MONTEIL-CHARPAL, MEMBRE RÉSIDANT.

MESSIEURS,

J'aurai l'honneur de vous entretenir aujourd'hui de la nécessité d'améliorer notre système agricole et d'indiquer quelques moyens généraux pour y parvenir. Cette vaste matière est bien au-dessus de mes forces, et son développement exigerait une plume plus exercée que la mienne. Je le sais ; je n'ignore pas même que j'ai à parler dans une réunion composée d'hommes instruits et éclairés, justes appréciateurs des saines idées. Ces considérations devraient suffire, sans doute, pour m'imposer silence ; mais je sais aussi que je dois compter sur toute votre indulgence, par le double motif du vif désir de me rendre utile et de l'importance du sujet que je ne vais qu'ébaucher.

Messieurs, au moment où tous les genres d'industrie s'améliorent sensiblement, où les arts mécaniques surtout semblent atteindre leur plus haut point de perfection et présentent au commerce tant de variétés de produits beaux et nombreux, et dont cependant les avantages et les inconvéniens, dans l'intérêt des peuples, sont

encore un problême à résoudre, l'agriculture, dans notre intéressant pays, languit, ne fait aucun pas vers le mieux et y est encore en quelque sorte dans l'enfance. Une position si fâcheuse, et dont les conséquences sont si funestes, invite les amis du bien à indiquer les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour la faire cesser. C'est à nous principalement que s'adresse cette pressante invitation; car, Messieurs, ne nous le dissimulons pas, le but de notre réunion en Société d'agriculture, commerce, sciences et arts ne se borne pas à observer, à essayer, mais bien à propager les saines doctrines, et, par de bons et utiles exemples, forcer l'indolent laboureur, témoin de leurs succès, à abandonner ses vieilles et principales habitudes, et l'aider à sortir enfin de l'ornière de la routine. Notre tâche est difficile, sans doute. Nous avons à combattre les anciens préjugés, l'ingratitude du sol et les trop fréquentes et subites transitions de la température, qui seules suffisent pour priver le cultivateur du fruit de ses sueurs et de ses veilles, et le plonger dans la plus affreuse misère: calamité d'autant plus désastreuse, qu'elle est toujours attribuée à l'introduction des nouvelles méthodes, et que par suite et sans autre examen on abandonne. Il n'est donc pas étonnant, Messieurs, que, dans ce triste état des choses, l'agriculture, principe fondamental du commerce et des arts, l'ame et la force des Gouvernemens, doive devenir l'objet le plus important de nos recherches et de nos soins.

L'histoire de tous les âges nous apprend que la puissance des Empires et les bonheur des peuples sont toujours, en raison de la prospérité de ce premier de tous les arts; nous y lisons que les nations les

plus reculées de l'antiquité, les mieux policées et chez lesquelles les sciences étaient le plus soigneusement cultivées, les arts et le commerce en pleine vigueur, l'honoraient d'une manière spéciale. Nous voyons dans l'ancienne et superbe Rome un des libérateurs de cette maîtresse du monde, le grand et modeste Quintius Cincinnatus, après avoir reçu les honneurs du triomphe, abdiquer la dictature pour reprendre encore sa charrue. Nous voyons, même de nos jours, dans la Chine, le souverain avec tout l'appareil de la pompe impériale, suivi d'une cour nombreuse et brillante, porter la main à la charrue et tracer avec elle des sillons sur la terre. Nous voyons, enfin, le poéte latin ne pas dédaigner d'en faire l'objet de ses veilles et d'en consacrer dans ses immortels ouvrages et les délices et les avantages, au beau moment où la nature sortant de son repos dit à l'homme : je vis encore.

Des exemples si frappans et si honorables nous disent assez, Messieurs, que c'est vers ce but principal que doivent tendre tous nos efforts. Pénétrons-nous de cette grande et trop fâcheuse vérité : que tout est ici à faire ; que la Lozère, en beaucoup de points, est encore en friche, si j'ose me servir de cette expression, et qu'elle laisse conséquemment à l'économiste agricole le soin d'y introduire tous les genres d'améliorations possibles, indiquées d'après la connaissance des propriétés du sol et des localités. Sachons aussi que si la Lozère présente une surface considérable de terres incultes et nullement susceptibles d'améliorations, elle en présente aussi un grand nombre où toute espèce de culture peut être admise et obtenir un plein succès : il ne s'agit que de donner une bonne et sage direction aux unes et aux autres ; couvrir les

premières de nombreux troupeaux qui, par leurs engrais, donneront une nouvelle vigueur à la végétation et en augmenteront la fertilité ; répandre sur les bonnes terres, connues sous le nom de végétales, les semences qui pourront leur convenir. Ces procédés simples et faciles amèneront un résultat positif et avantageux.

A ces considérations générales que je livre à vos méditations, se joignent plusieurs autres moyens d'améliorations. Parmi ceux les plus surs, les plus utiles, et qui doivent occuper le premier rang dans notre système agricole, sont l'abandon entier de l'usage fatal des jachères, l'établissement des réservoirs pour faciliter les irrigations des prairies naturelles, la création et l'extension des prairies artificielles, et la régénération de nos bestiaux par le choix des belles races. Il est aisé de sentir qu'au lieu de livrer à un inutile repos cette portion de terrain qu'on laisse en jachère et qui ne produit qu'une petite quantité d'herbe, par un semis de graine de trèfle ou toute autre graine artificielle répandue sur la semence printanière, on obtiendra le double avantage d'une récolte en foin équivalente au prix d'une récolte en céréales, et un amendement considérable pour le sol.

L'introduction et la réussite des prairies artificielles, sur-tout dans les terres de moyenne qualité, dont les produits sont souvent absorbés par les frais de culture, ne nous laissent aujourd'hui aucun doute sur leur avantage. Il faut donc les multiplier à l'infini, les soigner et tenter, par de nombreux essais, si les terres autres que les calcaires peuvent leur convenir ; faciliter les irrigations des prairies naturelles, en formant des bassins pour ramasser une plus grande quantité d'eau,

en changer ses qualités vicieuses ; et la répandre ensuite là où elle est le plus nécessaire, est encore un moyen d'améliorer peu connu, ou du moins peu usité, et cependant un des plus utiles. Toute la science de l'agriculture se trouve en quelque sorte renfermée dans ces points essentiels : c'est le tronc principal d'où s'échappent toutes les autres branches de l'économie rurale qui vivifient l'industrie, le commerce et les arts. Avec de tels matériaux, il s'établit un mouvement continuel de rotation, au moyen duquel le propriétaire peut élever un plus grand nombre de bestiaux, obtient par eux plus d'engrais, et, par une conséquence toute naturelle, des récoltes plus abondantes et plus certaines ; ses bénéfices s'accroissent encore par le prix de ces mêmes bestiaux, leur dépouille et leur laitage. Il est de plus constant et de principe reconnu que l'aisance du paysan contribue beaucoup à l'avantage d'une bonne culture, le met dans l'heureuse position de pouvoir remplacer par des animaux de choix cette race chétive, sans valeur, et qu'on rencontre presque sur toute la surface du Département. Cette restauration seule nous conduirait à une heureuse révolution dans l'économie agricole, et doit figurer avantageusement parmi les moyens régénérateurs.

Plusieurs essais dans ce genre ont été faits dans quelques localités ; une longue expérience en a consacré les bons effets. Dans l'intérêt de l'agriculture, je me permettrai, Messieurs, de vous rappeler que, depuis bien long-tems, j'élève avec quelque succès, dans ma ferme de Villeneuve, un troupeau de bêtes à laine race mérinos ; qu'il y prospère ; qu'il est connu en Suisse d'une manière avantageuse, et que la laine qui

en provient peut bien rivaliser avec celles des troupeaux de même espèce stationnaires dans les dépôts publics; j'ose avancer même que, malgré l'éloignement qu'on paraît avoir pour l'introduction de ces précieux animaux, de tous les produits ruraux, tout calcul fait, c'est encore celui qui offre plus de certitude et plus d'avantages. La race bovine, que j'ai extraite depuis près de trois ans de la Suisse, réussit aussi parfaitement; les taureaux alliés avec les belles vaches indigènes ont déjà donné de beaux résultats, et chez lesquels se trouvent réunies les formes, la taille et la force. Il serait bien à désirer, et nous devrions émettre un vœu formel pour que, sur plusieurs points du Département, on créât des dépôts dans ce genre : bientôt on verrait disparaître cette race bâtarde et s'élever à sa place d'animaux de belle espèce : le paysan, habitué à l'éducation des bêtes à corne, adopterait plus facilement cette importante innovation : la terre en serait bien mieux cultivée; car personne n'ignore que les gros bœufs, ces laborieux compagnons du laboureur, en traçant des sillons plus profonds, donnent plus de fécondité à notre mère nourricière.

La race chevaline, depuis l'introduction des étalons du dépôt de Rodez, n'a pas encore obtenu une amélioration bien sensible : on peut même croire que, si les propriétaires ne se procurent pas de plus belles jumens poulinières, leur tentative sera vaine et infructueuse : ils rendront sans effet les sacrifices que le Gouvernement ne cesse de faire en leur faveur, Cependant, le cheval, si doux, si utile à son maître, mériterait d'autres soins : ce bon animal ne semble exister que pour nos besoins et pour nos goûts. Il paraît d'après l'expérience que, dans cette espèce

d'animaux, l'ascendant femelle exerce une plus grande influence sur les descendans et leur communique plus directement de bonnes ou mauvaises qualités. A l'appui de cette opinion, je me permettrai de dire que nous avons ici depuis long-tems de bons étalons, et qu'on n'a jamais vu aucun de leurs produits qui approchât même de leur perfection.

Une nouvelle branche agricole non moins intéressante s'introduit et s'accroît chaque jour parmi nous. Le mûrier, qu'on peut nommer à juste titre arbre à feuilles dorées, qui répand l'aisance, les richesses même sur les contrées où il prospère, croît ici comme ailleurs, promet les plus belles espérances à ceux qui se livrent à sa culture et qui la soignent. Déjà plusieurs essais ont été tentés, et partout ils annoncent d'heureux résultats, le tems et l'expérience seule en consacreront définitivement les avantages ; cependant, dans tout état de choses, il est utile au propriétaire d'en multiplier les plantations : ce précieux arbre pouvant être considéré sous le double rapport de l'intérêt pécuniaire et d'ornement champêtre.

D'autres améliorations dans des genres différens occupent sans doute les amis de la prospérité de leur pays : ils seront jaloux de les faire connaître. Celles dont je viens de parler, et dont la réussite n'est plus problématique, nous annoncent que la nature n'est pas plus ingrate ni plus marâtre ici qu'ailleurs ; qu'il suffit de l'étudier, de la suivre pas à pas, de la diriger et de n'exiger d'elle que le possible, mais avec une volonté bien déterminée.

Redoublons donc de zèle, Messieurs ; unissons nos efforts à ceux du premier Magistrat du Département,

qui, par la sagesse de son administration, justifie si pleinement l'honorable choix du Roi, par son infatigable activité et le désir de nous procurer le bien dont il est animé, mérite à juste titre notre reconnaissance ; et bientôt, Messieurs, nous aurons la douce satisfaction de voir parmi nous l'industrie prendre un nouvel essor, le commerce son ancien rang; et, du concours de ces deux branches vivifiantes, naîtront le bonheur et la prospérité tant désirés de notre bien-aimée Patrie.

NOTICE

SUR LA CHUTE PRÉMATURÉE DES FEUILLES DU NOYER ;

PAR M. PROST, VICE-SECRÉTAIRE.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1827.

MESSIEURS,

La plûpart des noyers des environs de Mende ont perdu la majeure partie de leurs feuilles. Tout le monde s'en est aperçu, et peu de personnes en connaissent la véritable cause. Les feuilles du noyer servent de support à une petite plante parasite qui appartient à la nombreuse famille des hypoxylons, et que M. de Candolle nomme *Xiloma juglandis*. (FL. FR.) Cette production se propage d'une manière étonnante, lorsque les pluies du printems sont de longue durée, telles que celles que nous avons éprouvées cette année; elle attaque la surface inférieure des feuilles, et même les pétioles. Quand le noyer est infecté de ce végétal, les feuilles qui en sont atteintes perdent de leur verdure et tombent : celles qui sont répandues sur le sol portent toutes de nombreuses taches du *Xiloma juglandis*. Cet arbre, qui offre ordinairement dans la saison où nous sommes, un ombrage fort épais, ne présente cette année qu'un feuillage clair, que les rayons du soleil traversent facilement. J'ai examiné la noix sur

différentes positions : elle était saine ; et jusqu'à présent, la chûte des feuilles ne paraît porter aucun dommage à la récolte. Maintenant qu'elle est privée de ce feuillage protecteur que la nature prévoyante lui donne ordinairement, et qui est nécessaire à son développement, nous avons à craindre que la noix, exposée aux rayons ardens du soleil, ne se dessèche et ne tombe avant sa maturité. Il y a toute apparence qu'à la sève du mois d'août, de nouvelles feuilles pousseront pour remplacer les premières ; mais viendront-elles assez tôt pour garantir la récolte ? J'en doute. (1)

Je soumets à la Société une feuille attaquée du *Xyloma juglandis*. Cette production végétale ne doit pas être confondue avec la *Sphæria juglandis* (de Candolle) qui croît sur la même espèce de feuille et qui appartient à la même famille. Celle qui nous occupe a des pustules noires, luisantes, planes, un peu ridées, très-petites, ordinairement arrondies et disposées par zônes presque circulaires. Le tissu de la feuille devient un peu rougeâtre dans la partie occupée par le *Xyloma*.

Le noyer est précieux ; malheureusement ses récoltes sont très-casuelles dans ce Département. Il est impossible de préseter des moyens pour préserver les noyers du *Xyloma juglandis* : cette plante ne cause réellement de dégâts que lorsque le printems est pluvieux ; mais il serait, je pense, facile de rendre nos récoltes moins accidentelles. Il faut convenir que les agriculteurs de ce Département ne soignent pas

(1) Les doutes de M. Prost ont été fondés ; puisque la récolte des noix a été presque nulle.

assez la culture du noyer : ils ne font absolument rien pour l'améliorer. La greffe offre un moyen certain pour assurer nos récoltes. Je la recommande particulièrement à Messieurs les Membres de la Société qui sont propriétaires : c'est à nous à donner l'exemple et de nous occuper sérieusement de cette partie importante de notre culture. La greffe du noyer, inconnue à Mende, est répandue avec succès dans plusieurs provinces de la France, sur-tout dans le département de l'Isère, où le climat se rapproche beaucoup du nôtre. Personne n'ignore que la perte de nos récoltes en noix est presque toujours causée par les gelées tardives qui surviennent au moment de la floraison : la greffe y obvierait, puisqu'elle nous procurerait des espèces dont les feuilles, les fleurs se développeraient quinze ou vingt jours plus tard.

NOTICE

SUR L'ESSAI DE QUELQUES PLANTES A FOURRAGES;

PAR M. BONNEL, MEMBRE RÉSIDANT.

SÉANCE DU 1.er MAI 1828.

MESSIEURS,

DIRE que la culture des fourrages est l'une des plus essentielles et des plus importantes, c'est énoncer une vérité triviale que tout le monde sait; puisque, sans fourrages, point de bestiaux; sans bestiaux, point d'engrais; et sans engrais, point de moissons ni de récoltes quelconques. C'est donc principalement de ce côté qu'un cultivateur doit diriger son attention.

Convaincu moi-même de cette vérité, je me suis occupé, dans les momens libres de mon ministère, à faire des essais en petit des diverses plantes fourrageuses nouvellement introduites dans la culture française. J'en ai essayé un grand nombre qui n'ont pas répondu aux éloges qu'on leur a prodigués dans différens journaux d'agriculture, et j'ai vu par expérience qu'il en fallait beaucoup rabattre des belles annonces qu'ils nous faisaient de leurs produits; néanmoins, sur le nombre de celles que j'ai essayées, j'ai été assez satisfait des suivantes:

1.° La grande CHICORÉE SAUVAGE (*Cichorium intybus*. L.) me paraît être la première que je dois signaler ici. Elle n'est pas délicate pour le terrain ; elle est très-précoce, puisqu'on peut la faucher dans le courant d'avril ; il n'est pas rare de lui voir produire des tiges d'un mètre et demi de hauteur ; ses feuilles sont fort larges. Tout le défaut que je lui connais, c'est d'être difficile à dessécher ; mais on est assuré de trouver en elle une excellente nourriture en vert pour le printems, et pendant huit mois de l'année qu'elle est en rapport ; elle augmente le lait des vaches et ne lui communique aucune amertume ; la nourriture qu'elle procure aux bestiaux est très-salubre ; sa précocité si utile dans le mois d'avril, la force de sa constitution qui la met à l'abri des rigueurs de l'hiver, qui la fait résister aux orages, aux grandes pluies, lui mériteront sans doute l'attention des agriculteurs.

Arthur Young, dont les ouvrages ne sauraient être assez lus, assez réfléchis, parle avec enthousiasme de la chicorée. Il ne voit jamais cette plante, *cette excellente plante*, sans se féliciter d'avoir voyagé dans l'objet d'acquérir et de répandre des connaissances utiles. Selon lui, l'introduction de ce fourrage en Angleterre, quand bien même un lord n'aurait fait autre chose pendant sa vie, suffirait pour prouver qu'il n'a point vécu en vain. Semée en mars, on peut la couper deux fois la première année ; amendée par quelques engrais l'hiver suivant, elle végétera avec plus de vigueur au printems, et l'on pourra la faucher trois ou quatre fois jusqu'à la fin de l'automne. Semée avec l'orge ou l'avoine, elle est d'abord retardée, mais donne ensuite des produits plus abondans : il faut

la couper avant que les tiges aient acquis trop de consistance.

2.° J'ai cultivé la grande Pimprenelle (*Poterium sanguisorba.* L.), qui offre aux bestiaux un fourrage succulent pendant l'époque la plus rigoureuse de l'année, puisqu'elle végète sous la neige; elle est aussi des plus printanières. Elle se distingue et se recommande aux yeux des cultivateurs par la faculté qu'elle a de croître, même de prospérer, dans les sols montagneux les plus ingrats et les plus arides.

La pimprenelle est recommandable encore par le double avantage de procurer aux bestiaux un fourrage vert, lorsque le froid suspend toute végétation dans les campagnes, et quand, en été, l'extrême chaleur et la sécheresse, par un excès contraire, opèrent le même effet. Il paraît donc utile de multiplier ce fourrage, à cause de sa salubrité et de son influence sur la santé des bestiaux qui s'en nourrissent; enfin, pour la propriété qu'il a d'augmenter le lait des vaches et de produire un beurre excellent. A tant de qualités qui doivent la rendre utile à la culture de notre Département, il suffit d'ajouter qu'elle fertilise les plus mauvais terrains et les dispose à produire de bonnes récoltes de blés; néanmoins je ne conseillerais pas de la cultiver dans les fonds excellens de nos vallons. Je n'en comparerai pas les produits avec ceux de la luzerne, du trèfle et du sainfoin, sans contredit plus considérables : ce n'est que dans les fonds médiocres où ces trois fourrages ne prospéreraient pas, que je la préférerais.

3.° J'ai été encore très-satisfait du produit du Bunias (*Bunias Orientalis.* L.), que je cultive depuis

quatre ou cinq ans. Cette plante s'élève à la même hauteur que la grande chicorée : ses feuilles sont aussi larges. Tous les bestiaux auxquels je l'ai présentée l'ont mangée volontiers. Je ne doute donc pas qu'elle ne soit de la plus grande ressource dans nos terrains du vallon, où elle prospère bien. Cette plante est vivace ; elle produit beaucoup de graines pour la propager, et elle brave impunément la rigueur de nos hivers, qualité bien essentielle pour notre Département.

4.o J'ai aussi cultivé comme fourrage le Pastel (*Isatis tinctoria*, L.), plante si renommée depuis quelques années pour le bleu d'indigo qu'on peut en retirer. Elle vient à 50 centimètres d'élévation, talle beaucoup et est très-précoce. Depuis nombre d'années que je la cultive, je l'ai vue monter en graines dans les premiers jours d'avril, et alors elle s'élève à la hauteur d'environ un mètre : c'est à cette époque qu'on pourrait la faucher ; elle ne craint pas non plus la rigueur de nos hivers.

5.o J'ai eu encore à me louer d'une plante généralement connue sous le nom de Fromental, qui est indigène au pays. Elle domine dans nos bonnes prairies du vallon de Mende. J'ai essayé de la cultiver seule dans le terrain sec de Chalde-Coste, et j'ai vu avec plaisir qu'elle y réussissait bien. Le *Fromental*, ou Avoine élevée de Linnée (*Avena elatior*), est une plante qui a beaucoup d'analogie, sous le rapport des produits, avec le *Ray-grass* (*Lolium perenne*. L.) si vanté des anglais. Comme lui, il est vivace, croît et se plaît dans presque tous les terrains. Il craint moins que ce dernier la sécheresse. Il faut le faucher avant l'apparition de l'épi : plus tard, il

devient sec et dur, et perd une grande partie de sa substance. Recueilli de cette manière, son produit doit être plus considérable que celui du *Ray-grass*, attendu la longueur de ses tiges. Cette herbe est celle qui résiste le plus aux gelées ; on peut dire qu'elle brave l'infertilité des terres et les climats les plus âpres ; en raison de cela, les récoltes sont plus égales et plus sûres. Son herbage nourrit parfaitement les moutons et les autres bestiaux, soit qu'on les y mène paître dessus, soit qu'on le leur donne en vert en été, ou sec en hiver.

6.° J'ai aussi cultivé le TIMOTHY des Anglais, connu en France sous le nom de FLÉOLE DES PRÉS (*Phleum pratense*. L.), et je n'ai qu'à me louer également du produit de ce fourrage. Il talle beaucoup et s'élève à la hauteur d'environ 75 centimètres. Il paraît convenir parfaitement à tous les animaux, qui le mangent avec avidité. On assure qu'il n'est pas délicat pour le terrain. Je ne puis pas encore avoir la certitude de ce fait, ne l'ayant essayé que dans un jardin pour me procurer de la graine suffisamment afin de la semer en plein champ ; si elle réussit, j'aurai l'honneur d'en faire part à la Société, ainsi que des résultats des autres plantes que j'aurai cultivées pour augmenter dans notre Département le nombre de celles à fourrages.

7.° Dans mes expériences des plantes fourrageuses, je ne dois pas omettre la GRANDE OSEILLE, que je cultive depuis quelques années. Elle me paraît présenter les mêmes avantages que la grande Chicorée sauvage et le *Bunias*. Comme celles-ci, elle donne des feuilles très-longues et très-larges ; s'élève très-haut (à un mètre et demi à peu près), et elle est

aussi précoce qu'aucune d'elles, puisque vers le milieu d'avril j'en ai mesuré quelques plantes qui n'avaient pas moins d'un mètre et demi. Cette plante est vivace et n'est pas du tout aigre comme la petite oseille : ce qui la rend plus propre à nourrir les bestiaux, qui s'en accommodent à merveille. Elle a encore, pour notre Département, l'avantage de braver les gelées du printems. Dans le courant de l'été, elle peut se faucher plusieurs fois, si la saison est favorable. Je ne doute donc pas que cette plante ne soit du nombre de celles qui peuvent augmenter nos ressources pour nourrir les bestiaux, et qu'on ne puisse la cultiver en grand avec avantage.

Je serai très-satisfait de mes essais, si les détails dans lesquels je suis entré peuvent être de quelque utilité au pays que j'habite, et engager nos riches cultivateurs à les cultiver plus en grand que je ne l'ai fait moi-même.

EXTRAIT DU RAPPORT

SUR LE

PRODUIT DES RÉCOLTES DE 1827;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1827.

MESSIEURS,

Monsieur le Préfet a appelé de nouveau votre concours pour lui fournir les informations relatives à l'évaluation numérique du produit des récoltes en grains de 1827 et des besoins pour la consommation de l'année, et vous m'avez chargé de recueillir, comme dans les trois années précédentes, les documens nécessaires pour remplir le cadre destiné à ce travail.

Je viens soumettre à votre approbation le résultat de mes recherches.

Rien n'a été changé à la forme du tableau : il contient, pour 1827, les mêmes questions qu'en 1826.

La première colonne est relative à la population du Département, non compris les étrangers.

D'après le dénombrement, rendu officiel et authentique par ordonnance du Roi du 15 mars 1827, la population du Département de la Lozère s'est accrue, depuis le récensement précédent, de 4844 individus, et est fixée, à compter du premier janvier 1827, pendant cinq ans, à 138,778.

La seconde colonne contient l'indication des grains et farineux dont vous devez constater les produits, c'est-à-dire, le froment, méteil, seigle, orge, sarrasin, maïs et millet, avoine, légumes secs et autres menus grains.

La troisième colonne concerne les produits et contient les six mêmes questions qu'en 1826.

Les trois premières nous ont paru devoir être répondues comme dans notre précédent rapport.

La quatrième, relative au nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1827, est susceptible de modifications annuelles, selon que la récolte de chaque espèce de grains ou de légumes a été favorisée ou contrariée par la température.

En général, les blés d'hiver ont un peu souffert; et ceux semés en mars, ainsi que les grains et légumes, ont été contrariés par l'extrême sécheresse de l'été, qui a nui à leur fructification : ce qui a occasionné des produits très-médiocres dans une grande partie du Département.

(Ici le Rapporteur détaille toutes les opérations qui établissent les produits.)

Vous devez fournir des indications générales sur les pommes de terre et sur les châtaignes.

Quant aux pommes de terre, elles ont subi la même influence que les blés de mars; c'est-à-dire, que la sécheresse a été préjudiciable à leur fructification; et ce tubercule, si important dans l'économie animale, n'a donné, terme moyen dans le Département, qu'une demi-récolte : cependant elle pourra suffire à nos besoins.

En ce qui concerne les châtaignes, les renseignemens que nous avons reçus des Cévennes s'accordent à dire

que les belles apparences d'une récolte abondante se sont évanouies par l'effet d'une température froide au moment de l'obtenir, et que les résultats n'excèdent guère le tiers d'une bonne récolte : en d'autres termes, qu'elle a été assez médiocre; mais elle suffira encore aux besoins ordinaires.

Il me reste, Messieurs, un dernier objet : c'est les observations à l'appui du travail sur les récoltes en grains faites, en 1827, dans le Département de la Lozère.

J'ai déjà signalé les causes qui avaient nui aux blés de mars, en indiquant que ceux d'hiver n'avaient donné que des produits très-médiocres; cependant, quelques minimes que soient ces produits en général, et sur-tout leur excédant, il ne doit exister aucune crainte qu'ils ne suffisent à la subsistance du Département. D'ailleurs, vous savez que les grands propriétaires, et les boulangers dans les villes, ont des ressources de prévision qui, d'après des renseignemens plus exacts qui m'ont été fournis récemment, peuvent être évalués à un sixième des besoins de l'année : passé cette réserve, les excédans servent à nos échanges avec le vin de Vivarais. Je dois remarquer que, depuis quelques mois, l'exportation de nos grains est plus considérable que de coutume, à cause du haut prix qu'on en retire dans certains départemens voisins.

Je terminerai ce rapport, comme les trois précédens, en réclamant, pour le nouveau travail que je soumets à votre approbation, la même indulgence dont vous avez déjà honoré mes efforts pour atteindre à toute l'exactitude possible.

NOTICE

SUR LA FABRICATION DU CIDRE;

PAR M. BOISSONADE, MEMBRE RÉSIDANT.

SÉANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 1827.

MESSIEURS,

Le pommier, dont nous voyons prospérer la culture dans nos vallons, donne assez régulièrement une récolte abondante tous les quatre ans. Cette abondance occasionne une grande baisse dans la valeur des pommes, qui d'ailleurs sont assez fréquemment avariées par les vents de l'automne. De-là, l'alternative de les vendre à vil prix ou de les laisser dépérir.

Frappé de ces inconvéniens, et ne voyant le moyen d'y remédier que dans la fabrication du cidre, j'ai été poussé à faire des recherches sur l'art de le pressurer, et me suis décidé à les mettre en pratique.

Permettez-moi, Messieurs, d'arrêter quelques instans votre attention sur les résultats de mon essai et les procédés à l'aide desquels je les ai obtenus.

Dans les contrées où le pommier est cultivé en grand pour la confection du cidre, comme en Normandie, en Bretagne et en Picardie, on donne la

préférence aux espèces de pommiers dont les fruits sont acerbes, ou doux, ou aigres. Les pommes dites à couteau sont en général considérées comme impropres à donner du bon cidre. Il m'est permis de penser que cette opinion est trop exclusive, car je n'ai employé en grande partie que de ces sortes de pommes, et le cidre qu'elles m'ont donné a été reconnu pour être de bonne qualité, par des personnes qui avaient long-tems fait usage de cette boisson dans les pays où elle est généralement usitée, et où par conséquent on doit la faire avec le plus de soin. Quoiqu'il en soit, on ne peut employer que celles que l'on récolte maintenant, en attendant que, par le bienfait de la greffe, nous ayons propagé les variétés qui sont plus spécialement propres à la fabrication du cidre.

Je me servis dans mon expérience de la reinette verte et de la reinette grise, de calville rouge, de la pomme connue dans le pays sous le nom de pomme de *Langeac*, de la pomme douce à écorce rugneuse et grisâtre, dont le parenchyme roussit dès qu'il est mis à nu, et que je regarde comme une véritable pomme à cidre, et enfin de quelques variétés de ces différentes espèces qui, pour la plupart, n'avaient donné, l'année de mon essai (1824), que des fruits très-petits, mais en grande quantité, de telle sorte qu'il était impossible de les verser avec avantage dans le commerce.

J'établis un pressoir sur le plan du pressoir à *étiquet* décrit par l'abbé Rozier, chez lequel je puisai d'ailleurs tous les renseignemens que je pus désirer sur la manipulation du cidre. Ce pressoir, dans des proportions réduites, est à la portée de tous les petits

propriétaires et peut encore servir à d'autres usages d'économie rurale.

Parmi les opérations auxquelles je me livrai, je ne vous signalerai que celles dans lesquelles je m'écartai de la règle généralement suivie, et qui me parurent propres à donner des résultats plus satisfaisans.

Ainsi, je ne me servis pas, pour écraser mes pommes, de la meule employée dans le pays pour réduire en pâte les noix et autres substances oléagineuses. Nos pommes étant très-aqueuses et peu consistantes, un essai m'avait fait reconnaître que cette manière de les écraser les réduisait en une bouillie qui ne pouvait que très-difficilement être soumise à l'action du pressoir, et qui fournissait un cidre bourbeux, lent à s'épurer et tournant à la fermentation putride décélée par une odeur hydro-sulfureuse très-prononcée. Il me parut alors préférable de les faire piler une à une, dans une auge, avec des maillets de bois ; et je calculai que, par ce procédé, un homme me faisait autant de travail en un jour qu'il aurait pu en faire dans le même-tems à l'aide de la meule dont je viens de parler.

Je procédai immédiatement au pressurage du marc, et je m'écartai en cela de la méthode suivie dans certains pays et conseillée par plusieurs auteurs, qui veulent que le marc séjourne au moins vingt-quatre heures dans la cuve, afin de lui laisser subir, en cet état, un commencement de fermentation ; car, ayant observé que, pendant ce délai, le marc passait le plus souvent à la fermentation acide (phénomène qui ne saurait que nuire à la qualité et à la conservation du liquide), je dus préférer le pressurage immédiat.

Enfin, au lieu de disposer mon marc sur le pressoir,

par couches alternant avec des couches de paille, je le pressurai dans une sorte de paniers en tresse de paille cousue, assez semblable aux *coffins* employés en Provence pour l'extractiou de l'huile d'olive. Chacun de ces paniers pouvait contenir le marc d'un hectolitre de pommes, dont le poids modéré permettait qu'un homme put le placer facilement sous la *mai* ou table du pressoir. A l'avenir, je les remplacerai par des sacs en toile forte, qui présentent le double avantage d'une plus grande propreté et d'une plus longue durée.

Si les procédés que je viens d'indiquer font éviter la plûpart des inconvéniens qui se présentent pendant la fabrication du cidre, ils ne suffisent pas pour assurer sa vinification : cellê-ci repose sur des considérations et des soins que l'on néglige assez généralement.

Il faut remarquer que, dans nos contrées montagneuses et froides, l'eau domine dans le suc de la pomme, et que ce dernier ne contient qu'une petite quantité de sucre. Le sucre est l'élément de la fermentation vineuse ; par conséquent, plus les pommes contiennent de cet élément, plus le moût qui en provient doit être disposé à acquérir cette fermentation.

Deux tonneaux remplis, l'un avec du moût de pommes douces et l'autre avec du moût de pommes simplement aqueuses, m'ont fourni l'occasion de faire l'application de ce principe d'œnologie. Celui qui contenait le moût de pommes douces était déjà en pleine fermentation et spiritueux au bout d'un mois, tandis que l'autre laissait échapper à peine quelques bules de gaz et n'était encore qu'une boisson insipide. En opérant le mélange de ces deux liquides, j'obtins

une fermentation uniforme dans les deux tonneaux, et plus tard, un cidre spiritueux qui s'est conservé plus de deux ans.

Dans une autre circonstance, j'activai la fermentation d'un moût trop aqueux, par l'addition de deux litres de sirop de pomme par hectolitre de liquide.

Toutefois mes soins ne se sont pas arrêtés là. Après ces opérations et la première décantation qui les accompagna, quoique spiritueux et pétillant; le cidre était louche et n'avait pas encore déposé sa lie. Je jugeai nécessaire de le transvaser de nouveau au commencement de janvier : cette fois j'obtins un liquide transparent et agréable au goût, malgré l'excès d'acide carbonique qu'il contenait ; mais au mois de mars, une troisième décantation me permit de juger que la fermentation qui s'était prolongée jusques là l'avait débarrassé de toute substance étrangère et de cette surabondance d'acide carbonique.

Cette pratique suivie en Angleterre, et dont on a déjà signalé les avantages dans les *Annales de l'Agriculture françoise*, n'exige, comme vous voyez, que quelques tonneaux de rechange et quelques heures de travail, qui ne sauraient être d'un grand prix pendant la saison morte : sans elle, on ne pourrait obtenir une boisson saine et susceptible d'être gardée long-tems.

Si les causes que j'ai déjà signalées, les avaries et le défaut de débouchés joints à l'encombrement qui résulte d'une récolte abondante, rendent indispensable la fabrication du cidre pour utiliser l'un des produits de notre sol, elle nous offre de son côté un encouragement puissant dans l'accroissement de valeur qu'elle fait éprouver à ces produits.

En effet, le prix de cinquante kilogrammes de pommes communes est, dans les années d'abondance, d'un franc cinquante centimes.

Celui d'un pareil poids de pommes abattues par le vent est tout au plus de soixante et quinze centimes.

Cinquante kilogrammes de pommes m'ont donné vingt-cinq litres de cidre pur; et ce, avec des moyens d'extraction qui étaient loin d'être parfaits.

Le cidre moyen, autrement dit la piquette, étant laissé pour couvrir les frais de la manipulation, et le prix du cidre pur étant fixé à dix centimes le litre; vous voyez dans le premier cas le prix des cinquante kilogrammes de pommes s'accroître d'un franc; et dans le second, d'un franc soixante et quinze centimes.

Ainsi, Messieurs, la fabrication du cidre, en nous fournissant les moyens de soustraire nos pommes à une perte inévitable, ajoute encore considérablement à leur valeur. Ces motifs sont, je crois, bien suffisans pour engager nos compatriotes à s'y livrer.

NOTICE

SUR LA FABRICATION DES PEIGNES DESTINÉS AUX TISSUS ;

PAR M. PHILIPPE HEDDE, MEMBRE CORRESPONDANT.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1828.

MESSIEURS,

De tous les ustensiles employés à la fabrication des tissus, le peigne est celui qui réclame le premier l'attention du manufacturier. Il sert à séparer les fils de la chaîne, afin de faciliter le travail ; à serrer les différens coups de trame pour former corps d'étoffe ; enfin, à déterminer la largeur du tissu.

C'est en partie à la grande régularité du peigne, à la perfection avec laquelle les pièces qui le composent ont été traitées, que l'on doit attribuer l'éclat que l'on remarque principalement dans les belles étoffes unies.

Quelle justesse ne faut-il pas, pour faire entrer dans des espaces si petits un nombre considérable de parties dont il semblerait impossible de pouvoir calculer les interstices ? Chacune d'elles doit recevoir isolément un travail qui contribuera à la perfection du tissu.

Le peigne, dont la forme est toujours la même pour tous les tissus, est composé de petites lames ou dents de roseau ou de métal : celles d'acier sont le plus usitées ; et, quand elles sont faites d'un fil bien

trempé et exempt de pailles, elles sont moins susceptibles de couper les fils de la chaîne et d'être endommagées par le passage de la navette.

Les dents qui composent le peigne sont placées successivement les unes à côté des autres, sur une même ligne, entre quatre lames de fer ou de bois dites coronelles.

La distance comprise entre les deux lames du haut et celles du bas est appelée foulée du peigne : elle est toujours proportionnée au genre de travail du tissu.

L'extrêmité des dents est fixée de chaque côté aux coronelles, au moyen d'un fil de lin ou de métal dont la grosseur détermine l'intervalle des dents et les tient dans un écartement uniforme.

Pour rendre le peigne plus solide, on plombe généralement les coronelles, que l'on renferme dans un cadre de bois qui le rend plus facile à disposer sur le métier.

La largeur des peignes pour étoffes est exprimée par les fractions de l'aune. On appelle portée de peigne, le nombre de dents contenues dans une largeur déterminée; et compte de peigne, la quantité de portées dont il se compose pareillement.

La portée de peigne est généralement de 40 dents : elle se trouve en harmonie avec la portée de chaîne de 80 fils, quand le peigne est passé à deux fils. Quoiqu'en principe la portée de peigne se compose de 40 dents, il faut en excepter les tissus passés à quatre fils, dont la portée de peigne ne se compose que de 20 dents ; tandis qu'au contraire, pour les articles passés à un fil, on la suppose de 80 dents.

Il est des comptes de peigne où les dents de cordon sont en-sus de la largeur et du nombre de dents qui

expriment le compte de peigne ; tandis que dans d'autres, les cordons sont en dedans. L'usage de la fabrique peut seul mettre au courant de ces variations.

Pour reconnaître les différentes largeurs des rubans, on est convenu de les désigner par des numéros qui, commençant par un, vont en augmentant progressivement.

Les rubans velours suivent le même système ; mais les proportions sont différentes.

Le numéro des rubans de la Suisse est indiqué par le nombre de lignes qu'il renferme.

En Angleterre, on désigne les rubans d'après le tableau suivant :

Le N.o	2	correspond au N.o	1 1/4.
	4	*id.*	2.
	6	*id.*	3.
	8	*id.*	5.
	12	*id.*	7.
	16	*id.*	9.
	20	*id.*	12.
	24	*id.*	16.
	30	*id.*	22.
	40	*id.*	30.

Cette dénomination a pris son origine dans le prix du ruban lui-même ; ainsi, un fabricant anglais disant un n.o 12 semblait désigner une pièce du prix de 12 deniers.

En général, la portée des rubans est plus facile à établir que celle des étoffes. On a pris la ligne pour mesure commune, et le nombre de dents qu'elle renferme indique la portée du peigne.

La largeur du ruban est toujours un peu diminuée, soit par la tirée de la trame, soit par le retrécissement du tissu, dont la chaîne est tendue pendant le

travail de l'ouvrier. On a remédié à cela, en ajoutant à la largeur du tissu que l'on veut obtenir un certain nombre de lignes.

Les peignes de rubans velours ont environ 2 3|4 dents à la ligne ; la foulée ou hauteur du peigne est proportionnée au travail des doubles pièces. Ceux de taffetas et de satin sont ordinairement calculés à 4 et 4 1|2 ; tandis que les peignes de gaze sont de 6, 6 1|2, 7 et 7 1|2 dents.

Le peigne contribuant beaucoup, par sa finesse et sa régularité, à la bonne fabrication des rubans, je crois qu'il est à propos de citer ici la fabrication des peignes mécaniques de MM. Harp Roberts et compagnie, qui peuvent être très-propres au travail des étoffes de laine (1). Cette maison est parvenue à livrer au commerce des peignes de la plus grande finesse. Ne serait-il pas possible d'en tirer un parti avantageux, en créant des articles extrêmement légers, dont les dessins grâcieux ajouteraient encore au mérite d'un tissu presque aëriforme, et dont la finesse rivaliserait celle des dentelles les plus riches ?

---

(1) Afin de pouvoir adopter, pour les tissus de laine du Département de la Lozère, l'usage des peignes mécaniques de métal, qui sont d'un prix bien moins élevé que les peignes ordinaires, je me propose d'en faire faire un échantillon avec les dents de cuivre et de l'offrir à la Société.

DU PERFECTIONNEMENT DES ARTS MECANIQUES ;

PAR M. DES HERMAUX, MEMBRE RÉSIDANT.

MESSIEURS ;

L'homme porte en lui-même une force d'intelligence et d'activité qui se déploie extérieurement avec plus ou moins d'énergie, suivant les tems et les lieux; mais, nulle part, ce principe de vie qui anime et fait mouvoir les sociétés ne s'est montré avec plus de puissance et d'éclat que dans cette France, où, sous un ciel tempéré, loin des frimats du nord qui roidissent et engourdissent les sens, comme du soleil brûlant du midi qui les frappe d'une molle et paresseuse inertie, habite un peuple nombreux, doué des plus brillantes facultés naturelles, qui ne sent et ne goûte la vie que par l'action et le mouvement, et pour lequel tout sur la terre est supportable, hors le repos. Il faut devant ce peuple une carrière toujours ouverte. Naguère la gloire des combats excitait son ambition et son ardeur; il marquait le retour de chaque saison en inscrivant sous ses drapeaux le nom d'une victoire nouvelle; aujourd'hui toute son activité sociale semble se porter vers ces arts mécaniques qui servent aux besoins de l'homme civilisé et embellissent son existence.

Chaque année vient encore dans cette carrière éclairer nos succès, et au lieu d'un champ de mort et de carnage, les pages de notre histoire recueillent de fécondes et paisibles découvertes qui resteront à jamais utiles aux hommes; et le Louvre, cet antique monument de la grandeur française, à la place des étendards arrachés aux ennemis vaincus, reçoit avec un noble orgueil, sous ses voûtes royales, les riches et brillans trophées de l'industrie nationale.

Cependant, au milieu de ses rapides progrès, l'indnstrie s'étonne et pousse un cri d'alarme : on dirait qu'elle ne marche en avant qu'à regret et comme poussée par une fatalité irrésistible vers un abîme où elle doit se perdre sans retour. Serait-il donc vrai que le perfectionnement des arts peut devenir une calamité publique ? Faut-il proscrire loin de nous ces ateliers et ces inventions nouvelles qui s'étendent chaque jour sur le sol de la France; ou bien, au contraire, ne sont-ce pas là d'heureux moyens pour adoucir et améliorer progressivement l'état de la population ?

Une première vérité domine cette discussion : c'est qu'il n'est donné à aucune puissance d'arrêter le progrès des arts, quand il est aussi général que celui qui se fait sentir de nos jours dans presque toute l'Europe, et en particulier dans la France. Quelle voix, en effet, oserait s'élever pour dire aux fabricans de nos départemens les plus industriels : Vous avez appris à livrer à la consommation des produits variés et brillans, dont le travail est peu coûteux; vos procédés sont aussi ingénieux qu'utiles. . . . . Hé bien, vous serez condamnés à travailler comme faisaient vos pères; vos bras seront toute votre puissance; vous n'aurez pas

d'autres leviers, ou ils seront brisés dans vos mains; spectateurs impassibles, vous contemplerez cependant de l'autre côté des mers, chez une nation rivale, le développement et les progrès de ces arts, dont je vous déshérite; vos propres concitoyens dédaigneront les ouvrages imparfaits de vos mains, pour consommer les produits des fabriques étrangères; votre travail et vos sueurs resteront ainsi sans salaire; vos familles et vous-mêmes sans pain pour se nourrir. . . . .

Qui dicterait une semblable loi, et quel peuple s'y soumettrait ?

Les consommateurs, guidés par l'intérêt personnel, rechercheront toujours les produits de l'industrie les mieux faits et qui coûtent le moins : au-delà d'une certaine limite, les prohibitions contre les importations étrangères deviennent impuissantes. Une lutte est donc ouverte entre tous les fabricans, à qui produira le mieux et à meilleur marché : le succès dépend de la perfection des procédés mécaniques qu'ils emploient. Lorsque de nouveaux moyens industriels ont été appliqués, sur un point quelconque de l'Europe, avec économie et perfectionnement de travail, il faut que leur usage devienne général et soit adopté par tous les fabricans, s'ils veulent soutenir la concurrence : la contrée qui s'obstinerait à les repousser tomberait bientôt dans le dénûment et la misère, et son industrie ne trouvant plus de consommateurs serait totalement anéantie. Que deviendrait un peuple qui tenterait de combattre avec les flèches et les lances fragiles des anciens guerriers contre le bronze tonnant et meurtrier qui fixe de nos jours le destin des batailles ? L'infériorité des anciens procédés industriels à l'égard des nouveaux est la même, et la comparaison



est d'autant plus exacte, que l'artillerie n'est autre chose qu'un perfectionnement mécanique appliqué à l'art de la guerre.

Quelles que soient donc les opinions diverses sur les avantages et les inconvéniens des progrès des arts mécaniques, la nécessité toute-puissante ne permet pas qu'ils s'arrêtent: ils sont indépendans de tout événement, au-dessus des erreurs populaires comme de celles des Gouvernemens, parce qu'ils émanent de cette perfectibilité sociale vers laquelle la Providence divine entraîne les Nations avec une force souveraine qui, sans contraindre la libre volonté de chaque individu, gouverne toutes les masses d'une manière irrésistible.

Mais il est dans les intérêts de notre Département de suivre les progrès des arts, non pas seulement comme une nécessité odieuse à laquelle l'on se soumet toujours lentement, avec regret et désavantage, mais comme un bien général dont il est lui-même appelé à ressentir les heureux effets, s'il profite de tous ses moyens et ne se laisse pas devancer de trop loin dans cette carrière.

Les arts mécaniques ont pour objet de fabriquer ce qui est nécessaire aux besoins de la vie. L'homme n'avait, à l'origine de la société, que ses bras pour se nourrir et se vêtir; mais, en le condamnant à travailler à la sueur de son front, le Dieu créateur lui laissa, dans sa clémence infinie, la liberté et l'intelligence par lesquelles, roi de la nature, il lui a été donné de l'asservir à son usage et de puiser dans son sein pour tous ses besoins. Après une longue suite de siècles, le savoir aidé de l'expérience a graduellement pénétré dans le secret des lois du monde physique; et, pour suppléer à ces bras si faibles de

l'homme, que le travail fatigue et accable, il s'est emparé de forces motrices, dont la puissance est inépuisable, soit en dirigeant la chûte des eaux que prodigue le sein de la terre, soit en resserrant dans des vases d'airain une vapeur élastique et légère qui donne à l'industrie, dans tous les degrés et avec une juste mesure, l'impulsion et les mouvemens qu'elle réclame.

A l'aide de ces moyens, les arts mécaniques produisent chaque jour des choses mieux faites, mieux appropriées à l'usage, au goût des consommateurs, et qui coûtent moins de travail. Voilà le but naturel de l'industrie : c'est pour elle cette perfection vers laquelle tout tend par sa nature. Comment se ferait-il que, pour l'industrie seule, il y eût du danger d'en approcher ou de l'atteindre ; et qu'au lieu d'admirer sous ce rapport le développement du génie de l'homme, nous devions en redouter les conséquences funestes ? Cependant cette crainte existe et se fonde sur des motifs en apparence trop graves pour ne pas les recueillir et les examiner attentivement. Le peuple, dit-on, est obligé de vivre du prix de son travail ; si vous empruntez des forces toutes-puissantes à l'eau et à la vapeur, qui tiennent lieu des bras de l'homme, ou qui du moins n'en réclament le secours que dans un faible rapport avec les produits immenses qu'elles donnent, vous avilissez le prix de la main-d'œuvre, qui devient moins nécessaire et surabonde ; vous faites plus, vous réduisez à l'inaction tous les bras que remplacent les procédés mécaniques ; l'eau et la vapeur se sont emparés du travail qui les nourrissait ; que feront-ils ? reflueront-ils vers d'autres branches de l'industrie ou vers l'agriculture ? Mais ces professions

diverses se suffisaient déjà à elles-mêmes, et probablement elles devront aussi à de nouveaux perfectionnemens les moyens d'employer moins de travail; il faudra donc que les malheureux artisans tendent à la charité publique leurs mains désormais inactives; et au lieu d'une population laborieuse et morale qui se suffisait à elle-même, l'Etat aura à nourrir la mendicité honteuse et oisive. Ces résultats ont suivi partout l'introduction des machines mécaniques. Combien de révoltes populaires n'ont-elles pas fait naître en Angleterre? Le peuple de ses villes manufacturières les plus opulentes les faisait retentir, il y a à peine quelques mois, d'un cri déchirant de douleur et de misère; et parmi nous, au sein même de cette ville de St-Quentin si industrieuse et surnommée le Manchester de la France, l'expression de la détresse d'une foule d'ouvriers sans travail n'a-t-elle pas été portée jusques au pied du trône? . . . .

Ces plaintes se répandent des rangs de la société les plus élevés jusques dans les dernières classes du peuple. Les opinions qui se propagent ainsi, alors même qu'elles sont fausses, ont toujours en elles-mêmes quelque chose de vrai qu'il faut se hâter de rechercher et de reconnaître.

Ainsi, il ne peut pas être contesté que l'établissement de nouvelles machines, appliquées à une branche quelconque de l'industrie, n'expose souvent un grand nombre d'ouvriers à manquer momentanément de travail. La consommation n'augmente pas subitement dans la même proportion que les produits; et l'artisan, dont une fabrication n'a plus besoin, ne discerne pas du premier coup-d'œil à quel autre objet il pourra employer son travail. C'est là un inconvénient qui

n'est pas particulier aux machines mécaniques de nos jours. Il n'y a point eu de découvertes heureuses, importantes pour la société, dont d'abord quelques individus n'aient souffert : le passage du cap de Bonne-Espérance ruina le commerce des ports de la Méditerranée ; l'invention de l'imprimerie réduisit à l'inaction la classe nombreuse à cette époque des copistes de manuscrits. Depuis les premiers jours du monde, la condition de l'espèce humaine ne se serait jamais améliorée, si l'on se fut arrêté devant ces faibles considérations. Il faudrait, si l'on voulait agir dans cet esprit, détruire non-seulement les machines mécaniques, mais encore nos canaux, nos grandes routes, nos instrumens les plus usuels, jusques à la charrue nourricière de l'homme, parce que tout cela n'a d'autre objet que d'employer moins de travail.

Il ne faut pas se laisser égarer par l'imagination. Quels que soient les progrès des arts, ils ne se déploient jamais aussi rapidement qu'elle se le représente : il leur faut des essais, des tâtonnemens. Leurs premières expériences demeurent loin du but : elles ne se perfectionnent et ne se répandent qu'à l'aide du tems. L'ancienne industrie est ainsi avertie à l'avance. Elle commence d'abord à voir décroître ses bénéfices, ensuite sa consommation se restreindre peu à peu, jusqu'à ce qu'elle tombe entièrement. Durant cette décadence, à mesure qu'elle ne peut plus nourrir un certain nombre d'ouvriers, ils ont le tems de se classer et de donner une autre direction à leur travail. C'est un des premiers devoirs du Gouvernement de veiller à ce que cette transition se fasse sans secousse, et de guider la population industrielle vers de nouveaux travaux qui remplacent ceux auxquels elle se livrait.

On ne saurait trop encourager, sous ce rapport, l'instruction primaire. C'est elle qui, en développant et éclairant l'intelligence du peuple, le rendra plus propre à exercer toute espèce d'industrie, lui fera discerner celle qui doit le mieux satisfaire à ses besoins et le dégagera de ces habitudes qui trop souvent enchaînent chaque individu à une profession dans laquelle il ne peut pas vivre, tandis que toute autre lui donnerait une existence douce et commode. La raison publique a déjà fait de grands progrès, sous ce rapport, dans beaucoup de départemens, et s'étendra de même dans tous les autres, parce que la nature de l'homme est d'être intelligent et de chercher son bien-être partout où il peut le trouver.

Vainement veut-on supposer que, dans l'état actuel de la société, il peut y avoir une immense force de travail disponible que l'agriculture et toutes les industries prises collectivement ne sauraient absorber, et qui restera en conséquence sans aucun prix; c'est une erreur que la raison et les faits repoussent.

L'emploi du travail ne peut avoir d'autres limites que celles des besoins de l'homme, auxquels il est destiné à satisfaire; les fruits que produisait spontanément la terre, la dépouille qu'il arrachait aux animaux suffisaient pour nourrir et vêtir l'homme dans l'état sauvage. Il est si manifestement né pour la civilisation, qu'avec des besoins si bornés, au milieu des forêts spacieuses où il errait, son existence fut toujours précaire; et la population, loin de s'accroître, tendait sans cesse au dépérissement. L'homme civilisé, au contraire, a su pourvoir avec sûreté aux besoins indispensables de la nature; mais il s'en est tellement créés de nouveaux, qu'ils n'ont pour ainsi dire aucune

bornes. Entrez dans la demeure du pauvre; demandez-lui si c'est assez pour sa nourriture, que du pain noir qu'il tient dans sa main; et pour ses vêtemens, du drap grossier qui le couvre? Interrogez toutes les classes intermédiaires; passez ensuite dans les palais qu'habitent la richesse et la puissance: partout vous apprendrez que les commodités de la vie, ou le luxe qui est sous vos yeux, ont pour l'homme qui en jouit quelque chose d'incomplet; et que s'il n'y ajoute pas, c'est que ses moyens ne peuvent pas atteindre au-delà. Enfin, considérez la fortune publique: vous verrez des routes qui ne sont pas ouvertes, d'autres qui ne s'achèvent pas, des monumens à construire, partout des services publics qui réclament contre l'insuffisance des fonds qui leur sont accordés. Quand ces besoins seront comblés et que d'autres ne seront pas nés à leur place, alors seulement je pourrai comprendre qu'il y a en France une force de travail surabondante.

Jusques là, si une branche de l'industrie est réellement surchargée de ses produits, je penserai qu'en ce moment le travail est mal distribué: et au lieu d'accuser et de repousser les procédés par lesquels il a augmenté sa force productive, je compterai sur les lumières du Gouvernement, sur l'activité et l'intelligence des fabricans, pour opérer bientôt une distribution d'ouvrage mieux entendue et plus utile.

Afin d'entourer cette vérité d'une plus grande évidence, qu'on se représente une société de trente individus se suffisant à eux-mêmes et vivant en communauté du produit de leurs terres et de leur travail. Supposons que vingt d'entr'eux cultivent les champs et en retirent la nourriture de la société entière, tandis que les dix autres confectionnent des tissus

pour les vêtemens de tous. Si ces derniers découvrent tout à coup des procédés industriels, au moyen desquels le travail de cinq d'entr'eux suffira pour habiller trente personnes, qu'arrivera-t-il ?

Il y aura dans cette société cinq individus qui n'auront plus de travail. Ceux qui travaillent la terre, ne recevant rien d'eux en échange, ne voudront plus les nourrir. J'écarte tous sentimens d'humanité ; je veux qu'ils soient expulsés, bannis sans retour, comme on arrache d'un champ les plantes parasites : ce ne sera pas assez ; car, si cinq suffisaient pour en habiller trente, dès qu'il n'y en aura plus que vingt-cinq à vêtir, voilà encore à peu près un homme sans travail ; et si vingt laboureurs nourrissaient trente personnes, dès que cinq manqueront, il y aura aussitôt trois laboureurs de trop : c'est donc quatre personnes à expulser de nouveau. En poussant plus loin ce calcul, on voit que la société doit s'anéantir, si l'on applique cette fausse idée : qu'elle renfermait dans son sein une force inutile de travail.

Dans le système contraire, quels seront les résultats ? Dix hommes en habillent trente d'un drap grossier qui se porte jusqu'à ce qu'il soit totalement hors d'usage ; cinq peuvent désormais remplir cette même tâche ; il reste encore à la société cinq personnes disponibles. Hé bien ! elle se fera faire des draps plus fins, plus souples, plus variés, qui seront non-seulement un vêtement, mais encore une parure ; elle les rejetera, dès qu'ils auront perdu leur propreté et leur lustre ; s'inquiétant peu d'un surcroît de dépense qui sera prise sur le travail qu'elle obtient de ces nouveaux procédés mécaniques, en augmentant sa force productive, elle aura ainsi appris à satisfaire

ce luxe qui est dans le goût et les plaisirs de tous les hommes.

Supposons encore que, de leur côté, les laboureurs soient parvenus à produire, avec le travail de quinze personnes, les objets nécessaires pour la nourriture de trente ; voilà encore cinq hommes disponibles : la société en profitera pour se procurer une nourriture plus abondante et plus agréable, pour changer un pain noir contre celui de pur froment, ou bien pour agrandir et embellir ses demeures, se donner des meubles plus commodes et plus beaux. Ainsi, chaque accroissement de la force productive deviendra sensible à la société, par les nouvelles jouissances qu'elle procurera à tous les individus qui la composent ; et, loin d'avoir à craindre les procédés mécaniques qui économisent le travail, elle les recherchera comme une source féconde de prospérité et d'aisance.

Ce qui est vrai de cette société particulière le sera aussi de toute nation où le travail sera bien distribué, avec d'autant plus de raison que nous avons supposé le nombre des membres de cette société limité, invariable ; tandis que chez un peuple il y aura toujours un accroissement de population qui suivra le progrès des arts et assurera à leurs produits une plus grande consommation.

Les faits viennent partout confirmer ces principes. Les diverses révolutions qu'a éprouvées l'industrie en Angleterre ont sans doute amené des momens de crise et de détresse pour certaines classes d'ouvriers ; mais ces momens n'ont jamais eu qu'une courte durée. Bientôt la consommation a augmenté ; une nouvelle distribution d'ouvrage s'est naturellement opérée, et il est resté à la société un accroissement de richesse.

qui, répartie entre tous les individus, a procuré à chacun une aisance et une amélioration dans sa vie domestique, qu'il n'eût point connues sans ces progrès des arts qu'il avait peut-être détestés et maudits. D'ailleurs, il ne faut pas s'y tromper, plusieurs des crises du commerce et de l'industrie, en Angleterre, tiennent à toute autre cause qu'au perfectionnement des arts mécaniques. Ainsi, il est aujourd'hui reconnu partout que la situation financière et industrielle vraîment déplorable où cet état s'est trouvé jeté en 1826, a été la conséquence des pertes immenses que ses négocians ont éprouvées dans leurs rapports avec les nouveaux états de l'Amérique. L'Angleterre a été depuis long-tems considérée comme un maison de banque. Elle avait versé dans l'Amérique du Sud des centaines de millions, soit en numéraire prêté aux divers gouvernemens, soit en objets manufacturés, soit en travaux et entreprises sur les mines. Ni les gouvernemens, ni les particuliers, ni les mines n'ont pu rendre au commerce anglais les fonds qu'il leur avait livrés; de là, des faillites individuelles si importantes, si nombreuses, que le crédit général de l'Angleterre a dû en être un moment affecté; mais c'est là un fait isolé, dont la cause particulière est connue, qui ne doit être rappelé dans cette discussion, que pour admirer avec quelle facilité, et dans quel peu de tems, ce peuple a pu réparer des pertes aussi immenses, à tel point qu'elles ne sont déjà plus sensibles, et que son gouvernement ne lui adresse que des félicitations sur sa prospérité toujours croissante. Il faut donc qu'il eût en lui-même un source si féconde de nouvelles richesses, que rien ne put la tarir! Ce n'est autre chose que la prospérité de ses moyens industriels:

c'est par eux que, relativement à son étendue, l'Angleterre renferme une population bien plus nombreuse qu'aucun autre état de l'Europe, et que chacun de ses habitans consomme, en objets commodes ou nécessaires à la vie, le double de ce qu'il est donné aux individus des autres nations de faire servir à leur usage. Aussi, en 1815, un Souverain étranger, jetant les yeux dans Londres, autour de lui, frappé de la propreté et du luxe qui éclataient partout, se demandait : où est donc le peuple dans ce pays ?

Si nous reportons maintenant nos regards vers la France, cette belle patrie dont le nom seul émeut si vivement nos cœurs, et pour laquelle la nature a tout fait, pourrons-nous ne pas contempler avec joie, dans son sein, le développement d'une aisance générale, qui marche en raison des progrès des arts industriels et se fait sentir partout, dans nos villes comme dans nos campagnes, où incontestablement les habitans sont mieux nourris, mieux vêtus, mieux logés qu'ils ne l'étaient autrefois.

Ce n'est pas sans doute qu'il n'y ait encore, dans beaucoup de départemens, trop de besoins et d'indigence; mais ce sont ceux-là mêmes où les arts se sont le moins développés, et leur situation n'est qu'un nouveau motif pour répandre dans leur sein les moyens d'industrie qui peuvent seuls leur assurer une juste part de la richesse générale de la nation.

Tel est le Département de la Lozère; cependant de son sein s'élèvent les plaintes les plus vives contre l'introduction de nouvelles machines destinées à tisser et à filer la laine : ce qui appelle l'examen le plus attentif.

Le travail des laines est établi dans la Lozère depuis des tems assez reculés. Cette industrie a été sur-tout

florissante, lorsque n'ayant pas à lutter avec des machines mécaniques, elle trouvait pendant la guerre, dans l'habillement des troupes et dans son commerce avec l'Espagne, une consommation très-étendue. Malgré ces avantages, on ne peut pas dire qu'elle ait amélioré sensiblement le sort de la population. Ses ouvriers ont vécu; ils se sont préservés du froid et de la faim, mais c'est tout, et ils n'ont jamais obtenu de leur travail au-delà des premières et absolues nécessités de la vie. Aujourd'hui cette industrie semble les abandonner et fait naître leurs vifs regrets. Cependant il ne faut pas s'y tromper; quoique dans un état de décadence très-marqué, elle n'est pas totalement anéantie, ainsi qu'on paraît le supposer. Nous ne distinguons pas avec assez de soin les produits exportés hors du Département, de ceux qu'il consomme lui-même. En général, l'opinion publique de chaque pays n'aperçoit pas toute l'importance du commerce intérieur, et se laisse plus vivement frapper par celui qui est fait au-dehors; cependant les esprits devraient être éclairés là-dessus, par les rapports officiels publiés en 1821 et 1822, sur la situation commerciale de l'Angleterre, où l'on voit combien chez ce peuple de neuf à dix millions d'individus, et qui semble alimenter par ses produits manufacturés le reste du monde, la consommation intérieure surpasse ses exportations.

Plusieurs négocians de cette ville ont évalué le prix du travail sur les laines, dans la Lozère, à 2,800,000 fr., et la matière première à 1,400,000 fr. : ce qui forme un total de 4,200,000 fr. réparti entre 70,000 pièces de drap, qui ont chacune une valeur moyenne de 60 fr. On ajoute que cette industrie occupe 50,846 individus.

La population de la Lozère se compose de 138,000

individus, distraction faite des enfans en bas âge et de la classe la plus élevée de la société, qui est très-peu nombreuse. Je suppose que 120,000 personnes s'habillent en tissus de laine fabriqués dans le pays et dépensent chacun pour cet objet 20 francs par an : cela donne 2,400,000 fr. à la consommation intérieure et laisse 1,800,000 fr. à l'exportation.

L'introduction en France de nouvelles mécaniques a très-peu influé sur notre consommation intérieure. Tout le monde peut s'assurer, ainsi que je l'ai fait moi-même, que nos tissus l'emportent sur tous ceux qui se fabriquent ailleurs, quant au bas prix et à leur durée ; seulement, ils sont bien inférieurs sous le rapport du moelleux, de la finesse et du lustre. Le consommateur qui ne recherche que l'économie dans ses vêtemens doit donc les préférer ; tandis que celui qui peut se livrer à quelque superfluité à cet égard les rejetera sans hésiter. La population de la Lozère n'en est point venue à ce dernier état ; les familles les plus aisées s'habillent quelquefois d'escots d'Amiens, de tissus en coton qu'on réserve encore pour les jours de fête, et que la rigueur du climat ne permet pas de porter pendant huit mois de l'année ; mais ce sont là des exceptions peu nombreuses, et il est évident que la masse du peuple n'use d'autres vêtemens que ceux de draps du pays, parce qu'ils sont les plus économiques. S'il en était autrement, ce serait une preuve frappante que la chûte de son industrie n'est pas pour lui une source d'indigence, dès qu'elle lui permet d'adopter des habits plus coûteux et d'accroître ainsi sa dépense et son luxe.

Mais, si la consommation intérieure a été peu restreinte par la concurrence des tissus fabriqués à la

mécanique, il n'en est pas de même de notre exportation: Au-dehors du Département, le débit de nos draps tenait aussi à leur bas prix et à leur durée; mais partout la condition du peuple s'étant sensiblement améliorée, il recherche désormais autre chose dans ses vêtemens que le bon marché : il y veut de la finesse, de l'élégance. Nous n'avons pas appris à satisfaire ce nouveau goût du consommateur, et c'est la cause véritable qui fait décroître nos exportations. Chaque jour, les nouvelles mécaniques, en se perfectionnant, laisseront moins de différence entre les prix de leurs tissus et des nôtres ; et le luxe de son côté, en se propageant, nous repoussera toujours davantage. Il faut donc s'attendre à voir tomber entièrement cette branche de notre industrie ; mais sans que par là 50,000 ouvriers soient réduits à l'indigence et à l'oisiveté : cela serait et trop malheureux et trop effrayant.

Pour connaître le travail qu'emploie notre industrie, je pense qu'au lieu de compter les individus qui, dans le cours de l'année, lui consacrent plus ou moins de tems, il est plus exact de calculer le nombre réel des journées qu'elle consomme.

Il ne faut pas, terme moyen, à chaque pièce de drap, plus de soixante journées de travail : ce qui donne 4,200,000 journées à la masse totale des produits ; sur ce nombre, la consommation intérieure, suivant le rapport déjà fixé, en absorbera 2,400,000, et l'importation 1,800,000 ; lesquelles représentent le travail annuel de 6000 personnes et un salaire de 1,200,000 fr. Un seul jour ne fera pas disparaître entièrement ce travail et ce salaire ; mais il ne faut pas moins songer sérieusement à donner tôt ou tard une autre destination à cette force productive.

Pour atteindre ce but, il faut considérer que nos produits ne se vendent plus hors du Département, faute de finesse et de lustre. Subissons donc cette loi du consommateur, qui est notre maître : il veut des draps mieux filés, mieux tissés ; nous ne pourrons les lui fournir qu'en employant de nouvelles machines. Le grand nombre de bras et le bon marché du travail parmi nous avaient créé et soutenu notre ancienne industrie ; dans l'établissement des mécaniques, ces avantages nous resteront, et nous aurons de plus des chûtes d'eau qui s'offrent de toute part sans aucuns frais et peuvent tenir lieu, avec une grande économie, de machines à vapeur, dont l'achat et l'entretien sont si coûteux. Nous pourrons donc, aujourd'hui comme autrefois, lutter avec les fabricans des autres départemens.

Mais, dit-on, nos ouvriers sont dispersés dans nos campagnes : ils sont à la fois tisserands et laboureurs ; et cette situation ne se prête pas au travail des nouvelles fabriques.

Chaque homme, dans l'enfance de la société, est obligé d'exercer tous les métiers. Il les exerce mal, parce que les facultés de l'homme sont bornées ; et pour qu'elles acquièrent l'aptitude et le développement dont elles sont susceptibles, il faut qu'elles soient constamment appliquées à un objet unique. Aussi, le premier pas de l'industrie a toujours été de séparer les diverses professions et d'attacher chaque ouvrier à une espèce particulière de travail : c'est par ce moyen que les arts ont fait des progrès étonnans. Il est donc impossible, de nos jours, de faire conduire la charrue et travailler les laines par les mêmes mains, sous peine d'avoir à la fois des tissus mal faits et des champs mal cultivés.

On prétend que, pendant l'hiver, le laboureur n'aura rien à faire. Mais une exploitation rurale bien réglée a des travaux pour toutes les saisons : il ne lui manque pas, durant l'hiver, des bestiaux à soigner, des champs à bêcher, à clore et à épierrer. Dans le plus grand nombre de nos fermes, on a déjà supprimé les filatures et les métiers à tisser, et leurs produits sont bien loin d'avoir diminué.

Quant aux individus purement prolétaires et artisans qui sont domiciliés dans les campagnes, ils y traînent l'existence la plus misérable, de laquelle ils ne s'affranchiront que lorsque l'établissement de grandes fabriques les aura appelés et réunis autour des villes, dont ils accroîtront la population ; et cet accroissement deviendra avantageux à l'agriculture, parce qu'une population réunie dans les villes consomme le double que lorsqu'elle est dispersée dans les campagnes, et qu'elle donne ainsi aux produits des terres un prix plus élevé, un débit plus certain.

Il appartient aux négocians de la Lozère de diriger notre population vers ce nouveau mode de travail. L'exportation de nos produits était tout pour eux; c'était sur elle que roulait uniquement leur commerce. Les bénéfices qu'ils en retiraient pouvaient ne pas être très-étendus, mais ils étaient surs et n'offraient pas des chances de pertes. On conçoit qu'ils voient avec regret cette carrière se fermer devant eux ; mais c'est une loi de la nécessité qu'il faut subir. Qu'ils sachent donc s'en ouvrir une autre. Qu'ils deviennent fabricans, et ils retrouveront peut-être plus qu'ils n'auront perdu. Déjà plusieurs d'entr'eux ont suivi cette direction : l'un a appris à donner, par de nouveaux apprêts, à nos tissus, le lustre qui leur

manque ; ceux-là ont élevé des filatures qui emploient un grand nombre d'ouvriers, et dont les produits expédiés au-dehors remplacent une partie de notre ancienne exportation ; d'autres, enfin, ont établi des papeteries et des usines, qui ont acquis au Département une industrie nouvelle. Encore quelques pas de plus, et les grandes fabriques, résultat d'une civilisation avancée, auront avantageusement remplacé parmi nous ce travail isolé et individuel qui appartient à l'enfance des arts et qui a laissé toujours languir notre population dans un état de pauvreté et de souffrance, étrangère aux plus simples commodités de la vie.

NOTICE

SUR DES SUBSTANCES TROUVÉES DANS LE BASSIN DE LA SOURCE DES EAUX THERMALES DE BAGNOLS;

PAR M. DE VALDENUIT, PRÉFET DE LA LOZÈRE, PRÉSIDENT HONORAIRE.

MESSIEURS,

J'avais été versé dans ma voiture, en allant faire le recrutement, à la fin de novembre 1823 ; des fractures me faisaient souffrir des douleurs intolérables, et je me déterminai à aller prendre des douches à Bagnols, malgré les représentations des médecins, qui redoutaient pour moi la rigueur de la saison Je m'y rendis le 28 décembre, et j'éprouvai bientôt des résultats surprenans : je fus débarrassé de toute douleur en dix jours.

Je pris surabondamment des douches jusqu'au 25 janvier ; et, pour occuper mes loisirs, je me procurai des livres dans lesquels on parlait des eaux de Bagnols. Je pris les renseignemens ; je recueillis les traditions sur l'époque de la première construction des bains et sur la forme qu'ils pouvaient avoir. Je lus des récits merveilleux sur les effets de ces eaux, et je trouvai dans la thèse de M. Bonnel de la Brageresse, médecin, imprimée en 1774, les réflexions les plus judicieuses sur leur usage ; ce fut aussi dans cet ouvrage que je copiai la note suivante :

« Une occasion, peut être unique dans l'espace de

» plusieurs siècles, se présenta à mon père, en 1764,
» pour voir l'endroit le plus profond où l'on a pu
» suivre l'eau dans sa première sortie du fond de la
» montagne d'où elle tire son origine. Ce fut lorsque
» M. le comte de Morangiés, qui est seigneur de Bagnols,
» l'y appela pour le consulter sur des réparations essen-
» tielles qu'il voulait faire pour rendre les eaux plus
» pures et exemptes des matières hétérogènes qu'elles
» charriaient, et rendre plus commodes les appartemens
» destinés à l'étuve et au bain. Un éboulement consi-
» dérable de terrain avait écrasé les arceaux et les
» voûtes pratiquées anciennement à la première source
» des eaux. On y trouva une source abondante
» de plus de trois pouces de diamètre, qui sortait au
» milieu d'un grand carré de quatre toises, dont trois
» faces étaient creusées dans le roc : c'était sous une
» coupole octogone, bâtie de pierres énormes et placées
» au milieu de ce carré, que se trouvait la source,
» dont l'ouverture était garnie d'un tuyau de plomb
» où l'on voyait encore les restes d'une soupape de
» même métal : le pavé, soit de la coupole, soit du
» reste du carré, était d'un mastic qui avait deux pieds
» d'épaisseur, et qui était si ferme que les marteaux
» les plus durs ne pouvaient y avoir aucune prise.
» La chaleur de l'eau, à son origine, était la même
» que celle qu'elle a à l'étuve. Ce grand carré, creusé
» à trois faces dans le roc, avait la quatrième bâtie en
» maçonnerie ; celle-ci séparait ce premier carré d'une
» voûte longue au milieu de laquelle était placé un
» aquéduc de pierre qui conduit l'eau minérale dans
» une auge située derrière la muraille qui sépare cette
» voûte des étuves. Cette auge est percée à ses deux
» extrémités, pour partager l'eau aux deux étuves. »

M. de la Brageresse croit que ces constructions avaient été faites par les Romains. C'est un puissant motif pour regretter qu'on n'ait pas fait, à cette époque, le plan et le dessin de ces anciens travaux.

Comme les piscines, les étuves et les douches qui existent ne présentent aucune ressemblance avec les constructions romaines, je voulus chercher dans le bassin même de la source quelques traces des anciens ouvrages. J'espérais aussi y trouver en entier les mucilages dont on voit souvent des parties dans les bains et dans l'eau que boivent les malades.

Je fis ouvrir le mur qui ferme le bassin au public, et j'entrai, avec des flambeaux, en descendant plusieurs marches grossièrement taillées, dans un grand caveau voûté, long de neuf mètres, large de deux et haut de deux mètres 50 centimètres environ. Il fut bâti en schiste, en 1764, par des ouvriers du pays employés à réparer l'écroulement dont on vient de parler. Il paraît que la voûte de ce caveau a été couverte d'une chape en ciment; car elle n'a pas beaucoup souffert des infiltrations. Elle supporte une grande épaisseur de remblais, et passe sous la voie publique dans la direction du sud-sud-ouest. Au milieu de ce caveau, contre la paroi, au midi, est un petit bassin parallélogramme recouvert de pierres plates dont les joints sont bien cimentés; au bout, du côté des étuves, est une ouverture irrégulière de 15 pouces sur 22. Elle est fermée par un schiste mobile, qui a été descellé lorsque M. Le Boullenger, ingénieur en chef, et M. Barbut, médecin-inspecteur des eaux, plongèrent un thermomètre dans le bassin pour vérifier la chaleur de la source.

M. de la Brageresse dit (page 29) : « qu'elle s'élève
» à 36 degrés Réaumur, à la source ; à 32, dans l'air
» de la voûte où se trouve cette source : ce qu'on
» appelle la première étuve ; à 27 degrés, dans l'air
» de la seconde voûte, qui forme une étuve moins
» chaude ; et à 22 degrés, dans l'air de la voûte du
» bain, lorsque l'eau y est ramassée : ce qui peut
» former une troisième étuve ; enfin, que l'eau ra-
» massée sous cette voûte pour le bain n'a perdu que
» 5 ou 6 degrés sur la chaleur de la source. Il ajoute
» que le petit filet d'eau, détaché de la source pour
» les buveurs, qui vient aboutir dans la voûte com-
» mune qu'on peut regarder comme le vestibule des
» six autres, n'a perdu qu'un demi-degré de la
» chaleur de la source. »

D'après ces détails, il est certain que M. de la Brageresse a mesuré la chaleur de l'eau seulement au tuyau qui la verse dans la première étuve appelée la grande douche, et qu'il a fait des expériences sur l'air et la vapeur contenus dans cette voûte et celles qui la suivent, qui sont doubles, servent actuellement à séparer les deux sexes dans l'usage des eaux, et donnent, les unes et les autres, dans le vestibule ou voûte commune où était placé le robinet destiné aux buveurs ; car, s'il était descendu dans le caveau qui contient le bassin de la source, il aurait dit que l'entrée en était murée ; il en aurait décrit la forme et les dimensions, et aurait remarqué la différence entre les travaux de la réparation et ceux dont M. son père avait vu les restes en 1764.

Il ne reste aucun vestige du grand carré de quatre toises au milieu duquel se trouvait le tuyau de la

source, sous une coupole octogone. Il est malheureux que M. de la Brageresse, le père, n'ait pas laissé des notes sur les changemens qu'il avait conseillés, ou que M. son fils ne lui ait pas demandé des renseignemens positifs sur les réparations faites depuis une époque aussi rapprochée, puisque dix ans s'étaient à peine écoulés. Personne n'aurait pu en parler d'une manière plus satisfaisante.

Il était impossible de faire des fouilles ; je me bornai à des conjectures. Je pensai que des motifs d'économie avaient déterminé sans doute à supprimer des constructions de luxe ; qu'on s'était borné à dégager la source de tout encombrement, et qu'on l'avait enfermée dans le petit caveau actuel. Je me préparai à y descendre. Des habitans du village qui m'avaient accompagné cherchaient à me dissuader de cette entreprise, que des préjugés populaires faisaient croire dangereuse. On n'avait jamais ouï dire qu'on eût osé y péuétrer, et on ne se rappelait pas qu'on eût ouvert ce petit bassin avant que M. Le Boullenger y eût plongé un thermomètre.

Je fixai un bougeoir au bout d'un long bâton, et j'introduisis une lumière dans la partie supérieure du bassin remplie d'une vapeur épaisse. La lumière s'affaiblit, mais ne s'éteignit pas tout à fait. Comme elle n'était point altérée à l'ouverture du bassin, j'attendis que l'air atmosphérique y eût pénétré davantage, et je commençai mes observations.

Je fus d'abord frappé d'un bruit souterrain prolongé, causé par l'éruption de grosses bulles de gaz qui, s'échappant du sein de la montagne, arrivent et crèvent à la surface de l'eau, qui ne s'élève dans le

bassin qu'à 52 centimètres. Ces éruptions se succèdent à la distance d'une minute ou une minute et demie; elles durent ordinairement 25 ou 30 secondes ; quelquefois une éruption avorte, et celle qui suit dure alors de 35 à 45 secondes. Je fis descendre la personne qui m'accompagnait, et je descendis moi-même avec précaution, afin de ne pas déranger des objets que j'avais aperçus à travers la vapeur.

Je vis flotter le long des murs diverses espèces de mucilages. Les uns, très-petits, ressemblaient par la forme et la couleur à des fleurs de sureau détachées et un peu macérées ; les autres, plus larges, et dont quelques-uns avaient de 3 à 4 pouces de diamètre, étaient semblables à des morceaux de grosses éponges, à des mucus intestinaux et à la gelatine qui enveloppe les œufs de grenouille. Je les recueillis avec soin dans un vase rempli d'eau du bassin. Les plus petits étaient rassemblés autour d'une substance blanche et friable attachée au mortier de chaux et sable dans les joints qui se trouvaient à fleur d'eau.

Je vérifiai la forme intérieure du bassin ; les deux extrémités offrent un pan coupé, au sud-ouest, dans le rocher d'où sort la source ; et au nord-ouest, près du tuyau de décharge qui conduit les eaux aux douches. Les grands côtés du bassin et la voûte plate composée de cinq dalles sont recouverts, à partir de la superficie de l'eau, d'un enduit brun mamelonné de 2 lignes ou 2 lignes et demie d'épaisseur ; il s'enlève facilement et laisse voir la pierre qui a été employée : il l'a tellement garantie de l'influence des eaux, qu'elle paraît sortir de la main de l'ouvrier. Les murs des grands côtés sont construits en moëllons bien taillés,

d'appareil de six pouces d'épaisseur. L'extrémité au sud-ouest présente le schiste de la montagne ; celle au nord-ouest est en maçonnerie ordinaire, recouverte d'un ciment ou beton que la chaleur ou la qualité de l'eau ont amolli à un pouce de profondeur, et qui est, à la superficie, comme une pâte liquide et onctueuse. J'en ai pris des échantillons. Ce ciment, hors du bassin de la source, est d'une extrême dureté ; je n'ai pu enlever d'éclat qu'en me servant d'un ciseau de fer et en frappant dessus à grands coups de marteau.

Je cherchai l'ouverture de la source. Elle est dans le schiste, au bas du pan coupé au sud-ouest, au niveau du fond du bassin. L'orifice est un ovale couché de 25 centimètres sur 30. On ne sent aucun travail de main d'homme, et les petites saillies anguleuses du schiste sont vives. L'intérieur de cette ouverture est inégal ; le conduit est horizontal dans la longueur d'un mètre et demi, et plus loin il paraît s'élever. J'y enfonçai d'abord la jambe ; ensuite j'y introduisis un bâton armé d'une raclette : je l'allongeai en le liant à un autre pour racler le fond du conduit aussi loin que possible. J'amenai des débris de pyrites et des petits fragmens de schiste avec quelques mucilages.

Des morceaux assez gros de schiste et de granit étaient épars dans le milieu du bassin : ils y avaient été jetés à l'époque où MM. Barbut et Le Boullenger le firent ouvrir.

Je portai mon attention sur l'état des murs d'enceinte au-dessous du niveau de l'eau. Je fus singulièrement surpris de leur dégradation. Les eaux ont rongé et dissous le calcaire. Du côté de l'ouest, les assises

de moëllons du fond n'existent plus sur une largeur de près d'un mètre et demi, et dans toute l'épaisseur du mur. Le vide forme un arc surbaissé. Mes pieds atteignaient un corps solide que je crois être le schiste de la montagne. Du côté du sud, la dégradation n'est pas aussi considérable; mais le vide derrière le mur est plus étendu, car avec un bâton de quatre pieds je ne touchai rien dans plusieurs directions. Le calcaire a été rongé inégalement; il forme des saillies qui ressemblent à des trouçons de racines grossièrement sculptées, droites ou contournées, suivant que la matière sciliceuse plus ou moins abondante s'est opposée à l'action de l'eau. J'étais depuis près d'une demi-heure accroupi ou agenouillé, et respirant une chaleur concentrée dans cette chaudière à vapeur presqu'entièrement fermée, longue de trois mètres sur un mètre de large et un mètre 13 centimètres de hauteur; il y aurait eu de l'imprudence pour la personne qui m'accompagnait et pour moi, de prolonger des recherches que je pouvais continuer le lendemain.

J'examinai au jour les divers mucilages recueillis; je les séparai dans plusieurs bocaux. Les grands avaient des bord frangés. A l'exception des plus petits, qui étaient d'un assez beau blanc, les autres étaient d'un gris foncé mélangé de nuances sales de jaune ou de vert; ils se rompaient facilement lorsqu'on ne les enlevait pas avec précaution; placés sur des charbons ardens, ils exhalaient l'odeur de chair brûlée.

Je descendis de nouveau dans le bassin de la source, pour revoir les formes singulières du calcaire rongé par les eaux. J'en brisai quelques morceaux; je m'assurai que tous les moëllons placés sous l'eau avaient

été plus ou moins attaqués, et qu'au-dessus ils étaient parfaitement conservés. Cette conservation est due à l'enduit terreux ressemblant à de l'ocre brûlé qui garnit exactement la voûte plate et les murs. Je ne remarquai point cet enduit sur le ciment ou beton ramolli qui se trouve aux deux extrémités du bassin.

Dans celle au nord, on a enchassé un tuyau de décharge d'environ 4 pouces et demi d'ouverture, à 52 centimètres du fond : il est de fonte et porte une charnière pour y adapter une grille ou une fermeture ; on l'a placé à cette hauteur, afin d'obtenir préalablement plus de chûte pour la douche : on aurait perdu ces 52 centimètres, s'il eût été posé, comme l'orifice de la source, au niveau du fond du bassin ; il aurait pu d'ailleurs s'encombrer des graviers amenés par les eaux.

Il y a une grande disproportion entre l'ouverture de ce tuyau et l'orifice de la source. On ne peut savoir si la quantité d'eau qu'elle verse dans le bassin est égale à celle qui coule par le tuyau : les dégradations considérables des murs latéraux donnent lieu de croire qu'il peut se perdre beaucoup d'eau et qu'elle se perd depuis très-long-tems. Il serait difficile de juger des progrès de la corrosion subie par le calcaire ; mais en considérant l'étendue des brêches, il doit y avoir plus de 40 ans que les murs du bassin sont ouverts. Au reste, il serait heureux pour l'établissement qu'on pût compter sur un volume d'eau plus considérable.

Pendant ma première station dans le bassin, j'avais touché une vase grasse qui avait fixé mon attention. Je trouvai autour et à l'aplomb des murs un dépôt large de 5 à 6 pouces, épais de 2 et demi environ,

formé d'une substance onctueuse et difficile à saisir avec la main ; j'en recueillis avec précaution, et j'aperçus des fragmens de mucilage, plus ou moins décomposés, dans une boue grisâtre. Depuis 60 ans, les opérations mystérieuses de cette source n'avaient pas été troublées ; les mucilages provenant du sein de la montagne arrivaient à la surface de l'eau ; les bulles de gaz, en crevant, formaient de légères ondulations circulaires dont le mouvement poussait ces mucilages vers les murs et les y retenait ; après avoir flotté un laps de tems qu'on ne saurait fixer, ils s'enfonçaient, et, en se décomposant, ils avaient produit lentement ce dépôt ; de tems en tems, quelques-uns, poussés vers le tuyau de décharge, tombent dans l'auge où les eaux se partagent ; ils s'y brisent, et les parcelles coulent dans les bains et même dans les verres des buveurs.

Je mesurai la chaleur, à l'orifice de la source, avec un thermomètre au mercure, fait par Rochette, jeune ; elle ne s'éleva qu'à 33 degrés et demi Réaumur ; à 32, dans la vapeur du bassin ; et seulement à 17 et demi, dans l'atmosphère du caveau, à cause de la communication établie avec l'air libre. Le thermomètre à l'esprit de vin employé par M. Barbut marquait 35, 34 et 24 degrés. Cette différence doit être attribuée à l'esprit de vin, qui se règle avec moins d'exactitude que le mercure.

Je désirais connaître exactement la quantité d'eau qui coule de la source dans les bains. Je fis préparer dans un tonneau moyen un flotteur bien gradué ; je le fis éprouver plusieurs fois, en mesurant litre par litre l'eau dont on le remplissait. Je fis disposer le mur de séparation entre la grande douche et l'étuve,



pour amener toute l'eau dans une rigole mobile. Deux hommes, au signal que je donnais, plaçaient le tonneau sous cette rigole, et, lorsque les 60 secondes finissaient, je détournais subitement l'eau avec une conduite en fer blanc. Je la dirigeais dans le tonneau avec la même précision, pour m'assurer de l'exactitude de l'opération. Six expériences successives donnèrent, dans un ordre différent, le même résultat. La source fournit donc 113 litres par chaque minute. Sur vingt tonneaux mesurés, on a compté sept fois 109 et sept fois 114 litres, ensuite 110, 111, 112, 117, 120 et 124. Il paraît que l'eau suit l'intermittence des bulles de gaz, et que celles-ci, en arrivant au bassin de la source, accélèrent ou retardent son cours.

Je voulus profiter du moment où je pouvais disposer librement de la grande douche et de l'étuve, pour connaître la direction du tuyau qui y amène l'eau de la source. J'y introduisis avec précaution une perche mince; je sentis à quelques pieds de l'ouverture un corps qui faisait résistance; je forçai un peu, et j'éprouvai la même sensation que si le bâton fut entré dans de la neige glacée; à l'instant, l'eau coula blanche comme de la chaux fondue : je l'avais dirigée dans la petite douche; j'y courus et j'eus le tems d'en recueillir dans une baignoire. Je trouvai au fond un sédiment blanc, avec des morceaux gros comme des fèves et friables comme du plâtre mort : c'était du soufre pur. Je fis placer des seaux dans l'auge ou petit bassin de distribution, et je brisai de nouveau l'amas formé dans l'intérieur du tuyau; l'eau coula encore blanche; j'obtins d'abord du soufre aussi beau que le premier, ensuite mélangé de mucilages : on

aurait pu en ramasser davantage; en dirigeant l'eau dans les baignoires, où les parties ténues qui coloraient l'eau se seraient déposées; mais je n'avais pu prévoir ce qui arrivait, et la surprise m'empêcha de prendre ces précautions.

Le soufre, qui paraissait blanc à la lumière, est, au jour, d'une couleur citrine claire. Je fis ouvrir les tuyaux de bois qui conduisaient l'eau pour les buveurs, afin de savoir s'ils contenaient du soufre : j'en trouvai de légères traces qui n'étaient pas adhérentes, et qui avaient été déposées par l'eau blanchie qui y était entrée.

Je ne hasarderai aucune conjecture sur la formation des substances que j'ai trouvées dans la source des eaux thermales de Bagnols; je me suis borné à exposer avec exactitude ce que j'ai vu, et je laisse aux savans le soin d'expliquer ces divers phénomènes.

DISCOURS

SUR LES MOYENS DE PROPAGER LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE DÉPARTEMENT,

LU DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 1827;

PAR M. BOUYON, MEMBRE RÉSIDANT.

MESSIEURS,

Si vous voulez bien le permettre, je commencerai par déclarer que mon intention ne fut et ne sera jamais de m'ériger en censeur, ce qui à la vérité ne me conviendrait guère; ni de m'amuser aux dépens des personnes que j'aime. Habitans de la Lozère, si intéressans à mes yeux, vous me serez toujours chers!... et du reste, mon attachement n'est qu'un juste retour des sentimens, je puis dire délicieux, que vous ne cessez de me témoigner. Je voudrais pouvoir vous être utile; mais un homme qui n'est que ce que je suis, quel autre moyen aurait-il que des souhaits!

Il en est des langues, Messieurs, comme de tout, on n'acquiert la facilité de les parler que par la grande habitude. Il serait donc à désirer que sur les points principaux du département, dans les premières classes de la société d'abord, et l'exemple menerait plus loin qu'on ne pense, les parens se fissent un devoir, et s'il était possible un plaisir, de ne parler que français aux enfans, et de les accoutumer à ne rien dire qu'en français. L'œuvre serait incomplète, si des recommandations analogues n'étaient faites aux



domestiques, quelque peine que ces derniers eussent à s'exprimer, et de quelque manière qu'ils le fissent. Pour placer ainsi les choses, je sais qu'il en coûte, et par rapport aux autres, et par rapport à soi-même; mais que l'on veuille entrer dans l'importance de l'objet, les difficultés s'affaibliront. En évitant de tourmenter les enfans, les petits malheureux arriveront là bien assez tôt, il ne faudrait jamais perdre de vue leur langage. On le soigne comme sans intention; aujourd'hui on rélève un mot, demain un autre, avec un ton plus ou moins léger, toujours amical. Vous le concevez bien mieux que je ne saurais le dire.

Les enfans sortent de chez eux pour apprendre à lire et à écrire. C'est à ces premiers maîtres qu'il appartient sur-tout de jeter les bons fondemens de l'édifice. Ici doit commencer à se faire sentir l'intention de corriger; toutefois légèrement encore, avec quelque adresse et assez de précaution pour prévenir le dégoût. Mais, Messieurs, les instituteurs pourraient-ils ?.... voudraient-ils ?... Parens qui êtes instruits, parlez, ne cessez de recommander, encouragez; votre ouvrage produira bientôt son fruit, et d'autant plus précieux que tous le cueilleront. D'abord, en classe, jamais un mot de patois; et l'invitation douce et engageante aux enfans de parler français, même n'étant pas entr'eux. Sans doute il y aurait trop à faire, si d'ailleurs la chose n'était impossible, de s'arrêter à tout ce qui n'est pas bien: mais il ne faudrait pas non plus se lasser trop vîte, encore moins se rebuter. Avec le désir et un peu de patience, je m'assure qu'on parviendrait à corriger une très-grande partie des fautes, et précisément

celles qui enracinent certaines prononciations vicieuses ; contre lesquelles ensuite le tems même perd sa force.

Sans chercher à calculer les avantages que l'on trouverait à n'arriver aux langues étrangères que par sa propre langue, et combien, passant ainsi du connu à l'inconnu, on aurait de la facilité à épargner aux élèves de bien cruelles peines ; je voudrais que MM. les professeurs de langue latine se persuadassent de cette vérité, qu'il est bon, qu'il est essentiel de savoir être de son pays. C'est dans les colléges que l'on devrait veiller à ce qu'il ne fut jamais dit un mot patois ; ce serait là qu'il faudrait être attentif à corriger le langage, et avec d'autant plus de soin que les élèves feraient leurs progrès. N'approuverait-on pas que dans la semaine on destinât une heure à une lecture qui ne serait, pour ainsi dire, qu'une lecture de prononciation ? Les élèves désignés au moment même liraient chacun quelques lignes ; on les reprendrait exactement. Un petit mot d'éloge, en courant, amènerait l'émulation dont on connaît les effets. Il serait à propos que MM. les professeurs tâchassent d'inspirer le goût de la langue française, en faisant bien sentir aux élèves, indépendamment de ce qui a trait au devoir ou à l'utilité, motif qui par malheur ne les touche guère, en leur faisant bien sentir les raisons d'agrément, de plaisir, de satisfaction. Quand nous sommes jeunes, ces raisons nous gagnent plus aisément.

En passant, oserais-je faire le souhait que MM. les séminaristes voulussent bien prendre l'habitude de ne jamais se servir du patois pour converser entr'eux. La langue française leur devenant plus familière, dans la suite ils en feraient usage avec plus de facilité,

par conséquent plus volontiers, et alors moins rarement : ce qui évidemment contribuerait à la répandre.

Un moyen encore efficace serait l'intervention, un peu marquée, des hautes personnes ayant en main le premier pouvoir ; car il importerait que les publications se fissent en français, et que, dans les églises, toutes les instructions n'eussent lieu qu'en cette langue. Les uns riraient, me dira-t-on, les autres se moqueraient, et bien souvent on ne serait pas entendu. Je le veux. Mais, premièrement, on ne s'égaie pas long-tems aux dépens de ce qui est utile ; bientôt l'on cesse d'avoir beau jeu ; et de ce qui paraît être un second inconvénient, il en résulterait de l'avantage. Qu'a-t-on voulu nous dire ; je n'ai pas compris ce mot ? Le voisin tâche de l'expliquer : le petit grain d'amour-propre se glissant partout, un autre fait la question d'une manière indirecte : tel qui est heureusement parvenu à déchiffrer quelques pages de son excellente Journée du Chrétien, recueille ses petites idées, il réfléchit ; peut-être essaiera-t-il de renforcer sa science de quelques pages encore : on verra naître chez quelques-uns une espèce de goût de la lecture. Je ne sais comment sont mes yeux ; mais je crois voir que tout cela tend à notre fin.

Il semblerait que là où la nature nous met dans une position peu favorable, nous devrions au moins ne pas ajouter à la défaveur. Il arrive pourtant que dans les parties méridionales de la France, je ne l'ai jamais remarqué sans peine, on se fait comme un plaisir d'altérer son langage. A dessein, on prononce mal ou ridiculement ; on a l'air de se complaire dans les expressions les plus triviales ; ou dans des

expressions qui ne sont pas françaises, et dont la plûpart même n'appartiennent à aucune espèce de langue. Autre singularité : fréquemment la conversation n'est qu'un mélange bizarre de français et de patois : enfin, par gentillesse, on défigure, on gâte son langage de toutes les façons. Veut-on ensuite parler comme il faut ? Vous devinez ce qui arrive. Hélas ! nous avons assez déjà de nos mauvaises dispositions ! Habituons-nous à bien prononcer, à ne nous servir que de bons termes, en un mot, à parler toujours le mieux qu'il nous est possible.

Mais point d'affectation : c'est le pire de tous les défauts. Gardons-nous aussi, en parlant, de nous plaire trop à nous écouter : rien n'est si propre à nous ravir l'attention des autres, que celle que nous nous donnons complaisamment à nous-mêmes. J'avais écrit quelques lignes pour rendre mon idée sensible ; un moment de réflexion me les a fait effacer. Je me suis dit : la gaieté est par fois un peu maligne, elle aime les allusions. Quelque rieur à qui on aura répété mes paroles, sans intention, pourra bien s'amuser à chercher des rapports. Qu'il vienne à rencontrer le moindre trait, l'original lui est connu, il le nomme : encore une heure, c'est public. Il ne me servira de rien d'avoir pris la sage précaution de m'enfermer dans mon cabinet avec ma seule petite imagination, sans voir personne au monde; c'est M....... que j'aurai peint, c'est lui que j'aurai voulu peindre : et nous savons jusqu'où peut aller la reconnaissance d'un individu qui se croit atteint.

J'engagerai nos jeunes gens à profiter d'une ressource que les circonstances leur offrent. Parmi les divers

fonctionnaires appelés dans le département, il y en a toujours qui parlent bien leur langue ; et il n'est pas rare d'en trouver qui ont eu le bonheur de recevoir de la nature l'agréable don de ce qu'on appelle l'accent. Laissons l'imitation servile ; elle ressemble trop à la charge, et cela déplaît. J'engagerai MM. les jeunes gens à se rapprocher des personnes qui parlent bien, à les écouter avec attention, ayant quelque envie de profiter ; et sur ces bons modèles, à tâcher de corriger, d'épurer leur langage. Dans toutes vos lectures, ajouterai - je, quelqu'en soit le motif ou le but, apprenez à réserver à la langue une petite part de votre attention. Vous vous trouverez bien du procédé.

Pardon, Messieurs ; je ne vous ai dit que ce que vous saviez déjà : si du moins je m'étais un peu mieux exprimé ! Je vous ai fatigué, peut-être. Mais votre indulgence est grande.

LISTE

DES MOUSSES, HÉPATIQUES ET LICHENS

OBSERVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE,

Présentée à la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Ville de Mende, dans sa séance publique du 6 novembre 1827;

PAR M. PROST, VICE-SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Dans la séance publique du 25 août 1820, j'eus l'honneur de lire une notice sur la Flore du département de la Lozère. Je donnai un aperçu des richesses végétales qui couvrent notre sol montagneux. Je me bornai à citer les plantes phanérogames les plus rares et les plus remarquables. La Cryptogamie, si variée, si nombreuse en espèces, fut entièrement négligée. Cette partie de la Botanique est pleine d'intérêt; mais elle est hérissée de difficultés que le simple amateur surmonte avec peine, sur-tout lorsqu'il n'est pas à portée de consulter les herbiers originaux et les auteurs qui ont spécialement écrit sur les différentes familles des acotylédones. L'étude des cryptogames est extrêmement minutieuse: elle exige une application toute particulière; plus on cherche à l'approfondir, plus les difficultés augmentent par le nombre des espèces qui se présentent et qu'il faut étudier, classer et dénommer. C'est un champ vaste et inépuisable qui offre matière aux observations les plus curieuses. Ici point de ces

fleurs élégantes qu'on admire dans la plûpart des autres plantes, de ces fleurs qui plaisent par l'éclat de la corolle et par leur agréable odeur. La Cryptogamie n'en est pas moins attrayante aux yeux du naturaliste: elle excite son zèle et son ardeur; la multitude des objets, la diversité des formes le charment, l'animent et lui donnent cette constance qui est nécessaire pour vaincre les obstacles.

En terminant ma notice, insérée dans les Mémoires de cette Société, je pris l'engagement de publier un essai sur la Flore du département de la Lozère. Je devais faire connaître tous les genres de végétaux qui émaillent nos prairies, qui ornent nos bois, nos champs et nos còteaux. Il faut en convenir, Messieurs, non-seulement le loisir m'a manqué, mais j'ai trop compté sur mes faibles forces. Ce travail est immense: je n'en avais pas mesuré toute l'étendue. Celui qui veut l'exécuter doit connaître les différens sites, les différens terrains de ce département. Il doit les connaître en détail. Il faut qu'il parcoure nos vallées et nos plaines calcaires et granitiques; qu'il s'enfonce dans l'épaisseur des forêts; qu'il escalade les rochers sourcilleux qui couronnent les vastes plateaux que nous appelons *Causses*; qu'il côtoie nos rivières, nos ruisseaux et nos lacs; qu'il gravisse les pentes rudes et élevées de nos montagnes; il faut qu'il pénètre jusques dans les précipices les plus profonds et jusques dans les gorges les plus sauvages. Ces courses, qui ne sont pas sans dangers, exigent du tems, de grandes fatigues et des sacrifices pécuniaires. *La Botanique*, a dit un auteur, *est une charmante coquette qui a presque toujours ruiné ses amans.*

Déjà, en 1820, je réunissais dans mon herbier

un grand nombre de cryptogames ; j'espérais qu'après quelques excursions sur nos montagnes et dans nos vallons, je recueillerais à-peu-près toutes les productions de ce genre. L'expérience m'a démontré que nos contrées étaient plus riches que je ne l'avais d'abord cru : à la vérité, mes collections se sont beaucoup augmentées ; mais je ne puis me flatter d'être au terme de mes recherches.

Messieurs, en vous exposant aujourd'hui les difficultés que présente la publication d'une bonne Flore, je ne cherche pas à me dégager de la promesse que j'ai faite en 1820. Mon intention n'est pas d'abandonner mon projet. Je recueille les matériaux nécessaires pour l'exécuter un jour. Comme j'ai peu de tems à donner à l'étude de la Botanique, à cette aimable science qui fait les délices de ma vie, il n'est guère possible de fixer maintenant l'époque de l'exécution de mon entreprise. En attendant, j'ai cru devoir faire connaître, par une simple liste, les mousses, les hépatiques et les lichens que j'ai observés dans le département. Ces trois familles, séparées par des caractères tranchans et faciles à saisir, sont généralement confondues par le vulgaire sous le nom de *Mousses*.

Les mousses, proprement dites, ont une racine, une tige plus ou moins courte, des feuilles persistantes, une urne ou capsule recouverte d'une opercule et renfermant les graines. Les mousses sont ramassées en gazon ou étendues sur la terre, les pierres et les écorces. Elles fructifient en hiver ou au commencement du printems. Elles tapissent les murs, les toits de chaume, et les préservent de la dégradation que l'humidité pourrait y causer. Leur utilité ne se borne

Je ne fatiguerai pas l'attention de cette brillante Assemblée, en lisant la longue série des noms qui compose la liste des mousses, hépatiques et lichens du département : ce serait abuser de ses momens et de sa patience. Cette liste sera déposée au bureau de la Société.

J'ai trouvé dans le département 217 espèces de mousses. Il y en a de nouvelles pour la Flore française. J'en ai découvert une, fort gentille et fort rare, qui jusqu'à présent n'avait été recueillie qu'en Italie et en Corse.

Le nombre des lichens s'élève à 360, sans compter une foule de variétés. J'en possède en outre de 20 à 30 espèces non décrits.

Les hépatiques sont moins nombreuses ; j'en compte une trentaine.

Je m'arrête à ces trois familles de la Cryptogamie. Les algues qui habitent nos rivières, nos ruisseaux et nos fontaines ; les grandes espèces de champignons, amies des forêts et des lieux frais ; les champignons microscopiques qui vivent sur les feuilles d'arbres et de plantes herbacées ; les hypoxylons qui se plaisent sur le bois mort et les feuilles sèches, formeront une autre liste que je publierai plus tard.

MOUSSES.

GENRE 1.

ANDREÆA. —— ANDRÉÉE.

1. A. RUPESTRIS. Hedw. Sp. musc. 47. -- Fl. fr. n.º 1193. -- *Andréée des rochers.*

Jungermannia rupestris. Linn. Sp. 1601.

Croît sur les rochers de granite ombragés, Bois de Villeneuve (1).

---

(1) Les mousses, les hépatiques et les lichens dénommés dans cette liste ont été trouvés, en grande partie, aux environs de Mende ou dans

2. A. ROTHII. Web. et Mohr. crypt. 386. -- Fl. fr. vol. 6. p. 208. -- *A. de Roth.*

Sur les rochers découverts, plaine de la Colombêche.

GENRE 2.

SPHAGNUM. —— SPHAIGNE.

1. S. LATIFOLIUM. Hedw. Sp. musc. 27. -- Fl. fr. n.o 1178. -- *S. à larges feuilles.*

S. palustre, var. A. Linn. Sp. 1569.

Commun dans les marais tourbeux de nos montagnes.

2. CAPILLIFOLIUM. Hedw. Sp. musc. 28. — Fl. fr. n.o 1179. -- *S. à feuilles étroites.*

S. palustre, var. B. Linn. Sp. 1569.

Les marais tourbeux, à la Colombêche, au Palais.

Toutes les espèces de sphaignes vivent dans les marais; elles sont grandes et d'un vert glauque.

GENRE 3.

PHASCUM. —— PHASQUE.

1. P. CRISPUM. Hedw. Sp. musc. 21. -- Fl. fr. n.o 1175. -- *P. crépu.*

Sur les bords des champs et des sentiers, à Rieucros, à la Vabre.

2. P. SUBULATUM. Linn. Sp. 1570. -- Fl. fr. n.o 1177. -- *P. en alène.*

Les pâturages, les côteaux herbeux, à Badaroux.

3. P. MUTICUM. Schreb. Phasc. 8. -- Fl. fr. n.o 1171. -- *P. sans pointe.*

P. acaulon, var. B. Linn. 1570.

Sur la terre, les lieux découverts, à Recolis.

4. P. CUSPIDATUM. Schreb. Phasc. 8. -- Fl. fr. n.o 1172. -- *P. pointu.*

P. acaulon, var. A. Linn. 1570.

Le long des allées, le bord des bois et des champs; n'est pas rare.

---

les communes voisines. Je ne citerai pas toutes les localités où ces plantes ont été observées; je me bornerai à nommer un lieu ou deux. Il était encore inutile d'allonger cette liste en rapportant toutes les synonymies. Je ne présenterai que celles de Linné et de la Flore française par MM. De Lamarck et De Candolle.

5. P. PILIFERUM. Schreb. Phasc. 8. -- Fl. fr. n.o 1176. -- *P. porte-poil.*

Les lisières des bois, à la Vabre.

6. P. CURVISETUM. Dicks. crypt. 4. p. 2. -- Fl. fr. vol. 6. p. 205. -- *P. à pédicelle courbé.*

Sur la terre, dans les prés secs, à Rieucros.

7. P. CURVICOLLUM. Hedw. Musc. fr. 1. p. 32. -- Fl. fr. n.o 1173. -- *P. courbé.*

Sur les côteaux parmi d'autres mousses, à la Vabre.

8. P. BRYOIDES. Dicks. crypt. 4. p. 3. -- Fl. fr. vol. 6. p. 205. -- *P. faux-bry.*

Sur les pelouses, les bords des sentiers, à Mende.

La majeure partie des mousses qui composent le genre *Phascum* sont dépourvues de tige : elles échappent à nos recherches par leur petitesse. Les caractères de ces pygmées ne peuvent être étudiés sans le secours d'une forte lentille.

GENRE 4.

GYMNOSTOMUM. —— GYMNOSTOME.

1. G. RUPESTRE. Schw. suppl. 1. p. 31. -- *G. des rochers.*

Sur les rochers calcaires des environs de Mende.

2. G. COMPACTUM. Schleich. crypt. exs. 2. n.o 7. -- Fl. fr. vol. 6. p. 206. -- *G. compacte.*

Sur les rochers humides, à la Rouvière.

3. G. CURVIROSTRUM. Brid. Bryol. 1. p. 84. -- Fl. fr. n.o 1189. -- *G. à bec courbé.*

Habite les rochers fréquemment arrosés, à la Malène.

4. G. FASCICULARE. Hedw. Sp. musc. 38. -- Fl. fr. vol. 6. p. 206. -- *G. en faisceau.*

Les côteaux herbeux, les pâturages, à Baderoux.

5. G. PYRIFORME. Hedw. Sp. musc. 38. -- Fl. fr. n.o 1185. -- *G. pyriforme.*

Bryum pyriforme. Linn. Sp. 1580.

Sur la terre humide, le bord des fossés, à Mende.

6. G. OVATUM. Hedw. Musc. fr. 1. p. 16. -- Fl. fr. n.o 1190. -- *G. ovoïde.*

Le bord des chemins et des champs ; commun au printems.



7. G. MINUTULUM. Schwœgr, suppl. 1. p. 25.-- *G. nain.*

Sur la terre fraîche, à Rieucros, à Sirvens.

8. G. MICROSTOMUM. Hedw. Sp. musc. 33. -- Fl. fr. n.o 1191. -- *G. à petite bouche.*

Au bord des champs, les lisières des bois, à Toussaint.

9. G. PULVINATUM. Hedw. Sp. musc. 36. -- Fl. fr. vol. 6. p. 108. -- *G. coussinet.*

Sur les murs, sur les rochers, à Rieucros, à Recolis.

10. G. TRUNCATULUM. Hedw. Fund. musc. 2. p. 87. -- Fl. fr. n.o 1186. -- *G. tronqué.*

Bryum truncatulum. Linn. Sp. 1584.

Sur les murs, les revers des routes, les allées des jardins, à Mende.

Cette petite mousse est commune sur les murs et les côteaux de Jérusalem. Hasselquist pense que c'est cette plante que Salomon a désignée sous le nom d'*Hyssope.*

11. G. TENUE. Schrad. crypt. n.o 31. -- Fl. fr. vol. 6. p. 207. -- *G. mince.*

Sur les rochers calcaires, à Mende.

12. G. INTERMEDIUM. Schwœgr, suppl. 1. p. 19.-- Fl. fr. vol. 6. p. 207. -- *G. intermédiaire.*

Sur le bord des routes et des champs, à Mende.

13. G. CILIATUM. Fl. fr. n.o 1184. -- *G. cilié.*

Bryum apocarpum, var. B. Linn. Sp. 1579.

Sur les rochers, à Rieucros, à Recolis; commun.

14. G. AQUATICUM. De Cand. Fl. fr. n.o 1182. -- *G. aquatique.*

Cette belle mousse naît dans les eaux vives, attachée aux pierres et aux rochers; elle est commune à la source près Florac. Je dois la connaissance de cette espèce à mon ami M. Bayle.

GENRE 5.

DIPHYSCIUM. —— DIPHYSCIE.

1. D. FOLIOSUM. Brid. Bryol. 1. p. 326. — *D. feuillée.*

Buxbaumia foliosa. Linn. syst. veg. 945. --Fl. fr. n.o 1332.

Dans les bois, sur la terre, au Sapet.

GENRE 6.

BUXBAUMIA. —— BUXBAUMIE.

1. B. INDUSIATA. Brid. Bryol. 1. p. 331. —*B. enveloppée.*

Sur le bois à demi-pourri ; au Sapet. Cette singulière mousse est dépourvue de feuilles et de tige ; son pédicelle, long de trois ou quatre lignes, part d'un faisceau de poils courts et serrés, et porte une capsule grosse et ventrue.

GENRE 7.

SPLACHNUM. —— SPLANC.

2. S. FRŒLICHIANUM. Hedw. Musc. fr. 2. p. 99. -- Fl. fr. n.o 1197. -- *S. de* Frœlich.

Croît dans les fentes des rochers des Cévennes. Cette mousse m'a été communiquée par M. Salleyx, qui l'a trouvée aux environs de St-Germain-de-Calberte. Jusqu'à présent, le *S. Frœlichianum* est la seule espèce de ce genre qui ait été trouvée dans le département de la Lozère. Le *S. ampulaceum. Linn.* n'est pas rare dans les marais tourbeux des montagnes du Dauphiné, du Jura, du Cantal, qui ont une grande analogie avec les nôtres. Je ne désespère pas que de plus amples recherches ne fassent découvrir cette espèce et une foule d'autres mousses sur la Lozère, la Margéride ou l'Aubrac.

GENRE 8.

TETRAPHIS. —— TETRAPHIS.

1. T. PELLUCIDA. Hedw. Sp. musc. 45. --Fl. fr. n.o 1192. -- *T. pellucide.*

Mnium pellucidum. Linn. Sp. 1574.

Croît sur le bois à demi-pourri, au Sapet.

GENRE 9.

ORTHOTRICHUM. —— ORTHOTRIC.

1. O. CUPULATUM. Hoffm. Germ. 2. p. 26. — Fl. fr. n.o 1184. -- *O. hémisphérique.*

Bryum striatum , *var. Y.* Linn. Sp. 1579.

Sur les troncs d'arbres, les pierres ; commun.

2. O. FLŒRKII. Hornsch. -- *O. de Flœrke.*

Sur les rochers ; le long des torrens de nos montagnes.

3. O. ANOMALUM. Hedw. Sp. musc. 162. -- **Fl. fr.** n.o 1283. -- *O. irrégulier.*

Bryum striatum, *var. B.* Linn. Sp. 1579.

Sur les pierres, les rochers; commun.

4. O. HUTCHINSIÆ. Hook. Musc. Brit. 73. -- *O. de Miss. Hutchins.*

Sur les rochers souvent arrosés par l'eau des torrens; bois de la Rouvière.

5. O. RUPINCOLA. Hook et Grev. n.o 36. -- *O. des rochers.*

Sur les rochers, les lieux couverts de nos montagnes.

6. O. AFFINE. Schrad. Fl. germ. 67. -- Fl. fr. n.o 1285. -- *O. apparenté.*

Sur les troncs d'arbres; dans les bois.

7. O. FASTIGIATUM. Bruch. -- *O. surbaissé.*

Sur les troncs des peupliers et des noyers; à Mende.

8. O. PUMILUM. Schwœgr. suppl. 1. p. 22. -- Fl. fr. vol. 6. p. 225. -- *O. nain.*

Sur les troncs de vieux peupliers; à Mende.

9. O. OBTUSIFOLIUM. Schrad. Crypt. 14. -- Fl. fr. vol. 6. p. 225. -- *O. à feuilles obtuses.*

Sur les troncs des saules et des peupliers; à Mende.

10. O. STRIATUM. Hedw. Sp. musc. 163. -- Fl. fr. n.o 1286. -- *O. strié.*

Bryum striatum, *var. A.* Linn. Sp. 1579.

Sur les troncs d'arbres; à Mende.

11. O. DIAPHANUM. Schrad. Fl. germ. 69. -- Fl. fr. n.o 1287. -- *O. diaphane.*

Sur les troncs des vieux peupliers, quelquefois sur les murs; à Mende.

GENRE 10.

GRIMMIA. —— GRIMMIE.

1. G. APOCARPA. Hedw. Musc. fr. 1. p. 104. -- *G. sessile.* *G. apocarpa et apocaula.* Fl. fr. n.os 1211 et 1212. -- *Bryum apocarpum.* Linn. Sp. 1579.

Commun sur les murs, les rochers et les troncs d'arbres; varie beaucoup.



2. G. ALPICOLA. Hedw. Sp. musc. 77. -- Fl. fr. n.o 1213. — *G. des Alpes.*

Sur les rochers de nos montagnes.

3. G. GRACILIS. Schleich. pl. exs. cent. 3. n.o 14.—Fl. fr. vol. 6. p. 212. -- *G. grêle.*

Sur les rochers innondés pendant l'hiver; au Sapet.

4. G. RIVULARIS. Schwœgr. suppl. 1. p. 96. — Fl. fr. vol. 6. p. 212. -- *G. des ruisseaux.*

Sur les rochers, sur les pierres, au bord des ruisseaux et des torrens de nos montagnes.

5. G. CRIBROSA. Hedw. Musc. fr. 3. p. 73. -- Fl. fr. n.o 1214. -- *G. criblée.*

Sur les rochers schisteux; à Badaroux.

6. G. CRINITA. Web. et Morh. crypt. 456. -- Fl. fr. vol. 6. p. 214. — *G. à crins blancs.*

Sur le mortier des vieilles murailles; à Chaldecoste.

7. G. ALPESTRIS. Schleich. pl. exs. cent. 4. n.o 13. — Fl. fr. vol. 6. p. 213. — *G. alpestre.*

Sur les rochers granitiques; à Villeneuve.

8. G. OBTUSA. Schwœgr. suppl. 88. — Fl. fr. vol. 6. p. 213. — *G. obtuse.*

Sur les rochers ombragés; à Badaroux.

9. G. OVATA. Schwœgr. suppl. 85. -- *G. ovale.*
Dicranum ovale. Fl. fr. n.o 1241.

Sur les rochers; commune.

10. G. PULVINATA. Hook. Musc. brit. 38.--*G. en coussinet.*
Dicranum pulvinatum. Fl. fr. n.o 1253.
Bryum pulvinatum. Linn. Sp. 1586.

Sur les murs, sur les rochers; commune.

11. G. AFFRICANA. Walk-Arn. Nouv. méth. mous. -- *G. d'Afrique.*
Campilopus cribrosus. Brid. meth. 76.

Sur les rochers calcaires des environs de Mende. D'après M. Walker-Arnott, cette mousse croît au Cap de Bonne Espérance et sur les rochers arides exposés au midi de l'Europe australe. Je l'ai trouvée à l'exposition du midi et à celle du nord, et aussi commune à l'une qu'à l'autre exposition.

12. G. TRICHOPHYLLA. Grev. fl. ed. — *G. porte-poil.*
Sur les rochers des environs de Mende.

GENRE 11.

TRICHOSTOMUM. —— TRICHOSTOME.

1. T. LANUGINOSUM. Hedw. Sp. musc. 109. -- Fl. fr. n.o 1229. -- *T. laineux.*
Bryum hypnoides, var. A. Linn. Sp. 1585.
Les lieux rocailleux ; à Rieucros-d'Abaysse, au Sapet.

2. T. ERICOIDES. Schrad. suppl, 62. — Fl. fr. vol. 6. p. 217. -- *T. des bruyères.*
Bryum hypnoides, var. Y. Linn. Sp. 1585.
Sur la terre, dans les bois de pins.

3. T. CANESCENS. Hedw. Sp. musc. 111. -- Fl. fr. n.o 1228. -- *T. blanchâtre.*
Bryum hypnoides, var. B. Linn. Sp. 1585.
Lieux secs et stériles; commun.

4. T. FUNALE. Schwœgr. suppl. 1. p. 150.-- *T. cordelette.*
Sur les rochers de granite; à la Colombêche.

5. T. PATENS. Schwœgr. suppl. 1. p. 151. -- Fl. fr. vol. 6. p. 218. -- *T. étalé.*
Sur les rochers de nos montagnes.

6. T. HETEROSTICHUM. Hedw. Sp. musc. 109. -- Fl. fr. n.o 1230. -- *T. unilatéral.*
Sur les rochers schisteux; commun.

7. T. AFFINE. Schleich. cent. 4. n.o 18. -- *T. apparenté.*
Sur les rochers de nos montagnes.

8. T. SUDETICUM. Funck. crypt. n.° 670. — *T. de Silésie.*
Sur les rochers; à Rieucros.

9. T. ACICULARE. Schwœgr. suppl. 1. p. 157.—*T. aiguille.*
Dicranum aciculare, Fl. fr. n.o 1240.
Bryum aciculare. Linn. Sp. 1583.
Sur les pierres, les rochers souvent innondés, au bord des torrens de nos montagnes.

10. T. FONTINALOIDES. Hedw. Sp. musc. 114. — Fl. fr. n.o 1234. — *T. fontinale.*
Fontinalis minor. Linn. Sp. 1571.

Au bord des eaux, attaché aux pierres et aux racines des arbres ; Mende.

GENRE 12.

ENCALYPTA. —— ETEIGNOIR.

1. E. CILIATA. Hedw. Sp. musc. 61. — *E. cilié.*
E. fimbriata. Fl. fr. n.o 1201.
Bryum extinctorium, *var. B.* Linn. Sp. 1581.

Sur la terre, parmi les rochers, dans les bois; Mende.

2. E. VULGARIS. Hedw. Sp. musc. 60. — Fl. fr. n.o 1200. — *E. vulgaire.*
Bryum extinctorium. Linn. Sp. 1581.

Sur les murs, sur les rochers; Mende.

GENRE 13.

WEISSIA. —— WEISSIE.

1. W. LANCEOLATA. Brid. Meth. 47. — *W. lanceolée.*
Grimmia lanceolata. Fl. fr. n.o 1210.

Sur la terre, sur les murs ; commune au printems.

2. W. STARKEANA. Hedw. Sp. musc. 65. — Fl. fr. vol. 6. p. 210. — *W. de Starke.*

Sur la terre fraîche ; à la Vabre.

3. W. TRISTICHA. Brid. Meth. 44. — *W. trilatérale.*

Sur les rochers humides ; Mende.

4. W. RECURVATA. Brid. Meth. 43. — *W. recourbée.*
Grimmia recurvata. Fl. fr. n.o 1209.

Sur les pierres, dans les lieux ombragés ; Mende.

5. W. PUSILLA. Hedw. Sp. musc. 64. — Fl. fr. n.o 1206. — *W. naine.*
Bryum paludosum. Linn. Sp. 1584.

Habite les petites cavités des rochers calcaires; elle forme des tapis serrés d'un vert fort agréable. Cette mousse et la précédente ont 2 ou 3 millimètres de hauteur.

6. W. CONTROVERSA. Hedw. Sp. musc. 67. -- Fl. fr. n.o 1205. -- *W. contestée.*

Le long des haies, le bord des sentiers couverts; Mende.

7. W. CIRRHATA. Hedw. Sp. musc. 69. -- Fl. fr. n.o 1203. — *W. à crochets.*

Mnium cirrhatum. Linn. Sp. 1576.

Dans les bois; à Recolis.

8. W. CURVIROSTRA. Sw. Musc. Suec. 25. -- Fl. fr. n.o 1207. -- *W. à bec courbé.*

Sur la terre, dans les bois; à Toussaint.

9. W. FUGAX. Hedw. Sp. musc. 64. -- Fl. fr. vol. 6. p. 209. -- *W. fugace.*

Sur les rochers humides; à Villefort, à Serverette.

10. W. ACUTA. Hedw. Sp. musc. 71. -- Fl. fr. vol. 6. p. 210. -- *W. pointue.*

Sur les rochers continuellement arrosés; au Sapet.

11. W. VERTICILLATA. Schwœgr. suppl. 71. — Fl. fr. vol. 5. p. 211. *W. verticillée.*

Bryum verticillatum. Linn. Sp. 1585.

Sur les rochers humides et couverts; Mende.

GENRE 14.

DICRANUM. —— DICRANE.

1. D. GLAUCUM. Hedw. Sp. musc. 135. -- Fl. fr. n.o 1247. — *D. glauque.*

Bryum glaucum. Linn. Sp. 1582.

Pâturages humides et tourbeux; plaine de la Colombèche.

2. D. LONGIFOLIUM. Hedw. Sp. musc. 130. — Fl. fr. vol. 6. p. 220. -- *Dicr. à longues feuilles.*

Sur les rochers ombragés; bois du Sapet.

3. D. STRUMIFERUM. Ehrh. exs. 74. -- Fl. fr. n.o 1251. -- *D. bossu.*

Sur les rochers ombragés, dans les bois, à Villeneuve, au Sapet.

4. D. POLYCARPON. Sw. Musc. Suec. 32. — Fl. fr. n.o 1252. — *D. à plusieurs fruits.*

Sur les rochers ombragés de nos montagnes. Les deux espèces



précédentes se ressemblent beaucoup : elles ne sont distinctes que par la situation de l'urne, qui, dans l'une, est droite ; et dans l'autre, légèrement penchée.

5. D. SCHRADERI. Schwœgr. suppl. 1. p. 166. — Fl. fr. vol. 6. p. 219. — *D. de Schrader.*

Les prés tourbeux, à la Colombèche.

6. D. SCOPARIUM. Hedw. Sp. musc. 126. — Fl. fr. n.o 1235. — *D. à balai.*

Bryum scoparium. Linn. Sp. 1582.

Dans les bois ; commun.

7. D. LONGIROSTRUM. Schwœgr. suppl. 1. p. 170. — Fl. fr. vol. p. 220. — *D. à long bec.*

Dans les bois, à Coulagnes-Hautes.

8. D. HETEROMALLUM. Hedw. Sp. musc. 128. — Fl. fr. n.o 1237. *D. unilatéral.*

Bryum heteromallum. Linn. Sp. 1583.

Sur les bords des fossés ; à la Colombèche.

9. D. VARIUM. Hedw. Sp. musc. 133. — Fl. fr. n.o 1239. — *D. changeant.*

Bryum simplex. Linn. Sp. 1587.

Sur la terre fraîche, à Sirvens.

GENRE 15.

FISSIDENS. —— FISSIDENT.

1. F. BRYOIDES. Hedw. Sp. musc. 155. — *F. faux-bry.*

Dicranum viridulum. Fl. fr. n.o 1255.

Bryum viridulum. Linn. Sp. 1584.

Les lieux frais, dans les bois, à Toussaint.

2. F. TAXIFOLIUS. Hedw. Sp. musc. 155. — *F. à feuilles d'if.*

Dicranum taxifolium. Fl. fr. n.o 1256.

Hypnum taxifolium. Linn. Sp. 1587.

Les lieux frais ; à la Vabre.

3. F. ADIANTHOIDES. Hedw. Sp. musc. 157. — *F. adianthoïde.*

Dicranum adianthoides. Fl. fr. n.o 1257.

Hypnum adianthoides. Linn. Sp. 1588.

Les lieux tourbeux, le bord des fossés. Pâturages de la Colombèche.

GENRE 16.

DIDYMODON. —— DIDYMODON.

1. D. PUSILLUM. Hedw. Sp. musc. 104. -- Fl. fr. n.o 1224. -- *D. nain.*

Sur le fin terreau qui recouvre les rochers ; à la Vabre.

2. D. RIGIDULUM. Hedw. Sp. musc. 104. -- Fl. fr. n.o 1226. -- *D. roide.*

Sur les vieux murs, les vieilles souches ; à Mende.

3. D. GLAUCESCENS. Web. et Mohr. Bot. 158.--*D. glauque.* *Trichostomum glaucescens.* Fl. fr. vol. 6. p. 216.

Les lieux ombragés, autour des rochers ; à Recolis.

4. D. CAPILLACEUM. Sw. Musc. Suec. 28. -- Fl. fr. n.o 1223. -- *D. capillaire.*

Sur la terre fraîche ; à Recolis, à la Vabre.

5. D. PURPUREUM. Hook. Musc. brit. 65.-- *D. purpurin.* *Dicranum purpureum.* Fl. fr. n.o 1248. *Mnium purpureum.* Linn. Sp. 1575.

Les tourbières de nos montagnes. Commun.

6. D. LONGIROSTRUM. Web. et Mohr. Bot. Tasch. 156. -- *D. à long bec.*

Les tourbières, au bord des fossés ; au Palais.

7. D. FLEXICAULE. Schleich. pl. exs. cent. 4. n.o 14. -- Fl. fr. vol. 6. p. 215. -- *D. flexueux.*

Les lieux rocailleux ; à la Vabre.

8. D. HOMOMALLUM. Hedw. Sp. musc. 105. -- Fl. fr. n.o 1225. -- *D. unilatéral.*

Les lieux frais, sur la terre ; à la Vabre.

GENRE 17.

BARBULA. —— BARBULE.

1. B. RIGIDA. Hedw. Sp. musc. 115. -- *B. roide.* *Tortula rigida.* Fl. fr. n.o 1263.

Sur les murs, les collines sèches ; à Mende.

2. B. GRACILIS. Schwægr. suppl. 1. p. 125. -- *B. grêle.*

Parmi les rochers calcaires qui dominent Mende.

3. B. CHLORONOTOS. Brid. Meth. 90. -- *B. à dos vert.*
Tortula membranifolia. Hook. Musc. ex. p. 6.
Sur les rochers, sur les murs ; à Chaldecoste.

4. B. MURALIS. Brid. Meth. 61. -- B. *des murs.*
Tortula muralis. Fl. fr. n.o 1260.
Bryum murale. Linn. Sp. 1581.
Sur les murs ; très-commune.

5. B. FALLAX. Hedw. Sp. musc. 120. -- *B. trompeuse.*
Tortula fallax. Fl. fr. n.o 1266.
Bryum imberbe. Linn. Mant. 309.
Sur les murs, sur le bord des chemins ; au Pont-Neuf.

6. B. UNGUICULATA. Brid. Meth. 94. -- *B. ongle d'oiseau.*
Tortula unguiculata. Fl. fr. n.o 1265.
Bryum unguiculatum. Linn. syst. 948.
Sur le bord des routes, les côteaux arides ; à Mende.

7. B. CONVOLUTA. Hedw. Sp. musc. 120. -- *B. enveloppée.*
Tortula convoluta. Fl. fr. n.o 1667.
Les prés secs et sablonneux ; à Mende.

8. B. REVOLUTA. Schwœgr. suppl. 1. p. 127. -- *B. roulée.*
Tortula revoluta. Fl. fr. vol. 6. p. 224.
Les terrains sablonneux et incultes, à Mende.

9. B. HORNSCHUCHIANA. Schult. Rec. de Barb. 25. -- *B. de Hornschuch.*
Les terres sablonneuses ; à Mende.

10. B. TORTUOSA. Schwœgr. suppl. 1. p. 129. -- *B. tortueuse.*
Tortula tortuosa. Fl. fr. n.o 1261.
Bryum tortuosum. Linn. sp. 1583.
Au pied des vieux arbres, sur les vieilles souches ; à Recolis.

GENRE 18.

SYNTRICHIA. —— TRESSULE.

1. S. SUBULATA. Brid. Bryol. 1. p. 579. -- *T. subulée.*
Tortula subulata. Fl. fr. n.o 1258.
Bryum subulatum. Linn. sp. 1581.
Le bord des bois, des champs ; à Mende.

Var. inermis. Brid. Bryol. 1. p. 579. — *T. subulée*; *var. sans pointe.*

Dans les bois; à la Vabre.

2. S. RURALIS. Brid. Bryol. 1. p. 584. — *T. rustique.*
Tortula ruralis. Fl. fr. n.o 1262.
Bryum rurale. Linn. Sp. 1581.

Sur les toits, sur les vieux murs, au bord des champs; à Mende. Cette espèce présente plusieurs variétés.

GENRE 19.

BARTRAMIA. —— BARTRAMIE.

1. B. HALLERIANA. Hedw. Sp. musc. 164. — Fl. fr. n.o 1320. — B. *de Haller.*

Sur les rochers ombragés; au bois du Sapet.

2. B. POMIFORMIS. Brid. Bryol. 2, p. 39. -- B. *pomiforme.*
B. *vulgaris.* Fl. fr. n.o 1316.
Bryum pomiforme. Linn. Sp. 1580.

Sur la terre, sur les rochers; commune.

3. B. ŒDERI. Brid. Bryol. 2. p. 46. — Fl. fr. n.o 1319. — B. *d'Œder.*

Sur les rochers ombragés; bois de Recolis.

4. B. ITHYPHYLLA. Brid. Bryol. 2. p. 43. — Fl. fr. n.o 1318.
B. à feuilles droites.

Les terrains granitiques, au bord des sentiers et des bois; à la Colombèche.

5. B. FONTANA. De Cand. Fl. fr. n.o 1320. — B. *des fontaines.*
Mnium fontanum. Linn. Sp. 1574.

Les marais découverts, auprès des sources; à Belle-Sagne.

GENRE 20.

FUNARIA. —— FUNAIRE.

1. F. HYGROMETRICA. Hedw. Sp. musc. 173. — Fl. fr. n.o 1289. — *F. hygrométrique.*
Mnium hygrometricum. Linn. Sp. 1575.

Les lieux humides, sur les murs et sur la terre; à Mende.



2. F. MUHLENBERGII. Schwœgr. suppl. 1. p. 78. -- Fl. fr. n.o 1290. -- *F. de Muhlenberg.*

Sur le fin terreau qui recouvre les rochers ; à Badaroux.

GENRE 21.

BRYUM. —— BRY.

1. B. ARGENTEUM. Linn. Sp. 1586. -- Fl. fr. n.o 1300. B. *argenté.*

Sur les murs et le bord des chemins ; commun.

2. B. CAPILLARE. Linn. Sp. 1586. -- Fl. fr. n.o 1305. -- B. *capillaire.*

Les lieux ombragés ; à Mende.

3. B. CŒSPITITIUM. Linn. Sp. 1586. -- Fl. fr. n.o 1304. -- B. *en gazon.*

Sur les vieux murs, les rochers; Mende.

4. B. TURBINATUM. Sw. Musc. Suec. 49. -- Fl. fr. n.o 1307. -- B. *en toupie.*

Parmi les rochers, sur les collines ; à Mende.

5. B. PALLESCENS. Schwœgr. suppl. 1. p. 107. -- B. *pâlissant.*

Terrains tourbeux ; à la Colombèche.

6. B. PALLENS. Schwœgr. suppl. 1. p. 111. -- B. *pâle.*

Lieux humides et tourbeux; à Rieutort.

7. B. VENTRICOSUM. Dicks. crypt. 2. p. 4. -- Fl. fr. n.o 1308. -- B. *renflé.*

Marais découverts ; à la Colombèche.

8. B. BIMUM. Schreb. Spec. 1047. -- Fl. fr. n.o 1306. -- B. *bisannuel.*

Lieux humides ; au Sapet.

9. B. ALPINUM. Linn. syst. 4. p. 480. -- Fl. fr. n.o 1298. -- B. *des Alpes.*

Sur les rochers humides, au bord des torrens ; à la Rouvière, au Sapet.

10. B. DECIPIENS. De Cand. Fl. fr. n.o 1301. -- B. *trompeur.*

Mnium annotinum. Linn. Sp. 1576.

Lieux humides et tourbeux ; au Palais.



11. B. ANDROGYNUM. Hedw. Sp. musc. 178. — Fl. fr. n.o 1302. — B. *androgin.*

Mnium androgynum. Linn. Sp. 1574.

Les fissures des rochers ; à Serverette.

12. B. CARNEUM. Linn. Sp. 1587. — Fl. fr. n.o 1299. — B. *couleur de chair.*

Lieux humides et sablonneux ; au moulin du Martinet.

13. B. NUTANS. Sw. Musc. Suec. 46. — Fl. fr. n.o 1296. — *B. penché.*

Lieux ombragés, autour des rochers ; à Recolis.

14. B. CRUDUM. Vill. Dauph. 4. p. 888. — Fl. fr. n.o 1309. — *B. frais.*

Mnium crudum. Linn. Sp. 1576.

Lieux ombragés ; à Recolis.

15. B. PALUSTRE. Sw. Musc. Suec. 46. — Fl. fr. n.o 1303. — B. *des marais.*

Mnium palustre. Linn. Sp. 1574.

Les prés marécageux ; à la Colombèche.

16. B. STELLARE. Roth. germ. 3. p. 240. — Fl. fr. vol. 6. p. 226. — *B. rayonnant.*

Sur les rochers humides, à Mende.

17. B. ROSEUM. Schreb. Spic. 1048. — Fl. fr. n.o 1312. — *B. en rosette.*

Mnium serpillifolium, var. Y. Linn. Sp. 1578.

Dans les bois, au pied des arbres ; à la Vabre.

18. B. LIGULATUM. Schreb. Spic. 753. — Fl. fr. n.o 1315. — *B. en lanière.*

Mnium serpillifolium, var. D. Linn. Sp. 1577.

Les lieux ombragés, les haies, les bosquets ; à Mende.

19. B. STELLATUM. Sw. Musc. Suec. 48. — Fl. fr. n.o 1310. — *B. étoilé.*

Mnium hornum. Linn. Sp. 1576.

Lieux humides et ombragés ; au Sapet.

20. B. SERRATUM. Brid. Meth. 119. — *Bry dentelé.*

Lieux humides et ombragés ; à Recolis.

21. B. ROSTRATUM. De Cand. Fl. fr. n.o 1314. — *B. à bec.*
Lieux humides et ombragés ; au moulin de Ramilles.

22. B. CUSPIDATUM. Schreb. Spic. 1049. — Fl. fr. n.o 1313. — *B. pointu.*
Mnium serpillifolium, *var. B.* Linn. Sp. 1577.
Les haies, les bords des prés ; à Mende.

23. B. PUNCTATUM. Schreb. Spic. 755. — Fl. fr. n.o 1311. — *B. ponctué.*
Mnium serpillifolium, *var. A.* Linn. Sp. 1577.
Les haies, les lisières des bois ; commun.

GENRE 22.

MEESIA. —— MÉESIE.

1. M. LONGISETA. Hedw. musc. fr. 1. p. 56. — Fl. fr. n.o 1294. — M. *à long pédicelle.*
Mnium triquetrum. Linn. Sp. 1578.
Les marais tourbeux de nos montagnes.

GENRE 23.

POHLIA. —— POHLIE.

1. P. CURVISETA. Hornsch. — *P. courbé.*
Sur la terre, lieux découverts ; à Serverette, au revers du Palais.

GENRE 24.

TIMMIA. —— TIMMIE.

1. T. AUSTRIACA. Hedw. Sp. musc. 176. — Fl. fr. n.o 1292. — *T. d'Autriche.*
Autour des rochers ombragés ; à Badaroux, à la Vabre.

GENRE 25.

FABRONIA. —— FABRONIE.

1. F. PUSILLA. Radd. act. Flor. — *F. naine.*
Cette petite mousse est rare : elle n'avait été trouvée qu'en Corse et en Italie. Je l'ai découverte, il y a trois ou quatre ans, aux environs de Mende : elle habite les fissures des rochers.

GENRE 26.

PTERIGYNANDRUM.——PTERIGYNANDRE.

1. P. GRACILE. Hedw. Sp. musc. 129. -- Fl. fr. n.o 1217. -- *P. délié.*

Hypnum gracile. Linn. syst. 952.

Sur les rochers ombragés ; à Badaroux.

2. P. FILIFORME. Hedw. Sp. musc. 129. -- Fl. fr. n.o 1216.

Sur les troncs d'arbres, dans les bois ; à la Barraque du Born.

3. P. STRIATUM. Schwœgr. suppl. 1. p. 103. -- Fl. fr. vol. 6. p. 214. -- *P. strié.*

Sur les troncs d'arbres ; au Sapet.

4. P. SMITHII. De Cand. Fl. fr. n.o 1222. -- *P. de Smith.*

Sur les troncs d'arbres ; aux environs de la Malène.

GENRE 27.

LEUCODON.——LEUCODON.

1. L. SCIUROIDES. Brid. Bryol. 2. p. 208. -- *L. queue d'écureuil.*

Dicranum sciuroides. Fl. fr. n.o 1254.

Hypnum sciuroides. Linn. Sp. 1596.

Sur les troncs d'arbres ; commun.

GENRE 28.

LESKEA. —— LESKÉE.

1. L. SERICEA. Hedw. Sp. musc. p. 228. -- Fl. fr. n.o 1331. -- *L. soyeuse.*

Hypnum sericeum. Linn. Sp. 1595.

Sur les murs, sur les troncs d'arbres ; commune.

2. L. POLYCARPA. Ehrh. Crypt. exs. 96. -- Fl. fr. n.o 1330. -- *L. à plusieurs fruits.*

Au pied des vieux arbres, les lieux ombragés ; à Mende.

3. L. ATTENUATA. Hedw. Sp. musc. 230. -- Fl. fr. n.o 1333. -- *L. atténuée.*

Sur les troncs d'arbres ; dans les bois.

4. L. COMPLANATA. Hedw. Sp. musc. 231. -- Fl. fr. n.o 1326. -- *L. applatie.*

Hypnum complanatum. Linn. Sp. 1588.

Au pied des arbres ; à la Vabre.

5. L. TRICHOMANOIDES. Hedw. Sp. musc. 232. -- Fl. fr. n.o 1325. -- *L. trichomane*.

Les lieux humides et ombragés ; les bois des environs de Mende.

GENRE 29.

HYPNUM. —— HYPNE.

1. H. SYLVATICUM. Linn. mant. 2. p. 310. -- Fl. fr. n.o 1389. -- *H. des bois*.

Les lieux humides; bois du Sapet.

2. H. DENTICULATUM. Linn. Sp. 1588. -- Fl. fr. n.o 1390. -- *H. denté*.

Lieux ombragés, sur le bois pourri ; à Villeneuve.

3. H. ALOPECURUM. Linn. Sp. 1594. -- Fl. fr. n.o 1376. -- *H. queue de renard*.

Les lieux humides, attaché aux pierres et aux rochers ; à Mende.

4. H. DENDROIDES. Linn. Sp. 1593. -- *H. arbrisseau*. *Leskea dendroides*. Fl. fr. n.o 1332.

Les prés, les bois maréeageux ; au Sapet.

5. H. MOLLE. Dicks. crypt. 2. p. 11. -- Fl. fr. vol. 6. p. 235. -- *H. mol*.

Sur les pierres, au bord des ruisseaux; à Mende.

6. H. PURUM. Linn. Sp. 1594.--Fl. fr. n.o 1342.--*H. pur*.

Sur la terre, dans les bois ; à la Vabre.

7. H. MURALE. Dicks. crypt. 3. p. 10. -- Fl. fr. n.o 1385. -- *H. des murs*.

Sur les murs ; à Mende.

8. H. MUTICUM. Sw. Musc. Suec. 60. -- Fl. fr. n.o 1341. -- *H. sans pointe*.

Sur la terre, dans les bois de pins ; commun.

9. H. TENELLUM. Dicks. crypt. 4. p. 16. -- Fl. fr. vol. 6. p. 234. -- *H. exigu*.

Sur la terre et les troncs d'arbres; à Recoulettes, près la Malène.

10. H. SERPENS. Linn. Sp. 1596. -- Fl. fr. n.o 1379. -- *H. traînant*.

Sur la terre, sur les vieux troncs; à la Vabre.

11. H. PSEUDOPLUMOSUM. Brid. Bryol. 2. p. 472. -- *H. en plume.*

H. plumosum. Fl. fr. n.o 1371.

Sur les rochers; le long des ruisseaux de nos montagnes.

12. H. LUTESCENS. Huds. Fl. angl. 421. -- Fl. fr. n.o 1370. -- *H. jaunâtre.*

Les côteaux stériles; commun.

13. H. RUFESCENS. Dicks. crypt. 9. -- Fl. fr. vol. 6. p. 228. -- *H. roussâtre.*

Sur les rochers humides du bord du Tarn; à la Malène.

14. H. ALBICANS. Neck. meth. 180. -- Fl. fr. n.o 1369. -- *H. blanchâtre.*

Les lieux secs, les bois de pins; à Villeneuve.

15. H. NITENS. Schreb. Spic. 92. -- Fl. fr. n.o 1346. -- *H. brillant.*

Prés humides et tourbeux; à la Colombêche.

16. H. SPLENDENS. Hedw. Sp. musc. 262. -- Fl. fr. n.o 1335. -- *H. éclatant.*

Dans les bois; commun.

17. H. TAMARISCINUM. Hedw. Sp. musc. 261. -- Fl. fr. n.o 1334. -- *H. tamarix.*

H. proliferum. Linn. Sp. 1590.

Dans les bois, au bord des haies; à Mende.

18. H. CURVATUM. Sw. Musc. Suec. 64. -- *H. recourbé.*

H. myurum. Fl. fr. n.o 1376.

Sur les rochers et au pied des arbres; au Paillou, à Villeneuve.

19. H. MYOSUROIDES. Linn. Sp. 1596. -- Fl. fr. n.o 1375. -- *H. queue de rat.*

Sur les rochers ombragés; à Serverette.

20. H. ABIETINUM. Linn. Sp. 1591. -- Fl. fr. n.o 1336. -- *H. des sapins.*

Les lieux stériles; à Mende.

21. H. PRÆLONGUM. Linn. Sp. 1591. -- Fl. fr. n.o 1333. -- *H. alongé.*

Lieux ombragés, dans les bois; à Toussaint.

22. H. RUTABULUM. Linn. Sp. 1590. — Fl. fr. n.o 1368. — *H. fourgon.*

Les prés, les vergers, le bord des haies ; à Mende.

23. H. VELUTINUM. Linn. Sp. 1595. — Fl. fr. n.o 1382. — H. *velouté.*

Sur la terre, sur les pierres, les lieux ombragés ; à la Vabre.

24. H. INTRICATUM. Hedw. Sp. musc. 272. -- Fl. fr. n.o 1383. — H. *embrouillé.*

Au pied des arbres et sur les pierres ; à Mende.

25. H. POPULEUM. Hedw. Sp. musc. 273. — Fl. fr. vol. 6. p. 232. -- H. *des peupliers.*

Sur les vieux troncs ; à Marattes.

26. H. RUSCIFORME. Weiss. Crypt. 225. -- Fl. fr. n.o 1386. -- H. *fragon.*

Le bord des ruisseaux, autour des fontaines ; à Mende.

27. H. RIPARIUM. Linn. Sp. 1595. -- Fl. fr. n.o 1385. H. *des rives.*

Au bord des ruisseaux, adhérent aux pierres ; à Mende.

28. H. CONFERTUM. Dicks. crypt. 4. -- Fl. fr. vol. 6. p. 228. -- H. *ramassé.*

Sur les troncs à demi-pourris ; au Sapet.

29. H. STRIATUM. Hedw. Sp. musc. 275. — Fl. fr. n.o 1366. -- H. *strié.*

Dans les bois ; à Toussaint.

30. H. CUSPIDATUM. Linn. Sp. 1595. -- Fl. fr. n.o 1339. — H. *pointu.*

Les prés humides, le bord des fossés ; à Mende.

31. H. LOREUM. Linn. Sp. musc. 1593. -- Fl. fr. n.o 1361. --H. *courroie.*

Lieux ombragés ; au moulin du Paillou.

32. H. STELLATUM. Schreb. Spic. 92. -- Fl. fr. n.o 1364. -- H. *étoilé.*

Les marais tourbeux ; le bord des fossés. Plaine de la Colombèche.

33. H. HALLERI. Linn. syst. 952. = Fl. fr. n.o 1365. -- H. *de Haller.*

Sur les pierres ; au bois du Sapet.

34. H. DIMORPHUM. Brid. Meth. 165. — Fl. fr. vol. 6. p. 233. — H. *à double face.*

Sur la terre, autour des rochers; à Toussaint.

35. H. SQUARROSUM. Linn. Sp. 1592. — Fl. fr. n.o 1362. — H. *hérissé.*

Lieux humides; au Sapet, à Serverette.

36. H. BREVIROSTRUM. Ehrh. dec. n.o 85. — Fl. fr. vol. 5. p. 231. — H. *à bec court.*

Sur les vieilles souches; à Mende.

37. H. TRIQUETRUM. Linn. Sp. 1589. — n.o 1367. — H. *triangulaire.*

Dans les bois. Commun.

38. H. FILICINUM. Linn. Sp. 1590. — Fl. fr. n.o 1347. — H. *fougère.*

Lieux humides, auprès des sources; à Mende.

39. H. COMMUTATUM. Hedw. Sp. musc. 284. — H. *changeant.*

H. *glaucum.* Fl. fr. n.o 1345.

Auprès des sources. Commun.

40. H. PALLUSTRE. Linn. Sp. 1593. — Fl. fr. n.o 1354. — H. *des marais.*

Le long des ruisseaux, sur les pierres; à Vachéry.

41. H. REVOLVENS. Sw. Musc. Suec. 58. — Fl. fr. n.o 1357. — H. *roulé.*

Les marais tourbeux; à la Colombèche.

42. H. SUBSPHÆROCARPON. Schleich. cent. n.o 46. — Fl. fr. vol. 6. p. 230. — H. *arrondi.*

Adhère aux roches, aux pierres, auprès des sources; à Mende.

43. H. FLUITANS. Linn. Fl. Suec. 2. p. 399. — Fl. fr. n.o 1355. — H. *flottant.*

Le bord des eaux; à Mende.

44. H. UNCINATUM. Hedw. Sp. musc. 289. — Fl. fr. n.o 1351. — H. *en crochet.*

Sur les pierres et au pied des vieux arbres; au Sapet.

45. H. RUGOSUM. Linn. syst. 950. -- Fl. fr. n.° 1360. -- H. *ridé.*

Les lieux stériles, les bois ; à la Vabre, à Villeneuve.

46. H. CUPRESSIFORME. Linn. Sp. 1592. -- Fl. fr. n.o 1352. -- H. *cyprès.*

Sur la terre, sur les rochers, sur les troncs d'arbres. Commun. Cette mousse varie à l'infini ; les différentes formes qu'elle prend embarrassent quelquefois les yeux les plus exercés.

47. H. INCURVATUM. Schrad. crypt. n.o 80. -- Fl. fr. n.o 1353. -- H. *courbé.*

Sur la terre ; à Coulagnes - Hautes.

48. H. MOLLUSCUM. Hedw. musc. fr. 4. p. 56. -- H. *tendre* ; H. *crista castrensis.* Fl. fr. n.° 1349.

Lieux ombragés ; au bois de la Vabre.

GENRE 30.

NECKERA. —— NECKÈRE.

1. N. PUMILA. Hedw. sp. musc. 205. -- Fl. fr. vol. 6. p. 236. -- *N. naine.*

Sur le tronc des sapins ; au Sapet.

2. N. CRISPA. Hedw. Sp. musc. 206. -- Fl. fr. n.° 1394. -- *N. crispée.*

Hypnum *crispum.* Linn. Sp. 1589.

Sur les rochers et au pied des arbres ; à la Vabre.

3. N. VITICULOSA. Hedw. Sp. musc. 209. -- Fl. fr. n.o 1392. -- *N. sarmenteuse.*

Hypnum viticulosum. Linn. Sp. 1592.

Au pied des arbres et sur les vieux murs ; à la Vabre.

4. N. CURTIPENDULA. Hedw. Sp. musc, 209. -- Fl. fr. n.o 1391. -- *N. court-pendue.*

Hypnum curtipendulum. Linn. Sp. 1504.

Sur les rochers de nos montagnes.

GENRE 31.

FONTINALIS. —— FONTINALE.

1. F. ANTIPYRETICA. Linn. Sp. 1571. -- Fl. fr. n.o 1397. -- *F. incombustible.*

Croît dans les eaux claires. Commune.

2. F. SQUAMOSA. Linn. Sp. 1571. -- Fl. fr. n.o 1398.
F. écailleuse.
Dans les eaux dormantes de nos montagnes.

GENRE 32.

POLYTRICHUM. —— POLYTRIC.

1. P. JUNIPERINUM. Hedw. Sp. musc. 89. — *P. genévrier.*
P. juniperifolium. Fl. fr. vol. 6. p. 224.
P. commune, var. B. Linn. Sp. 1573.
Les tourbières de la Colombèche, du Palais.

2. P. STRICTUM. Menz. act. Soc. Linn. 4. p. 77. -- Fl. fr. n.o 1274. -- *P. roide.*
Dans les bois ; au Sapet.

3. P. PILIFERUM. Hedw. Sp. musc. 90. -- Fl. fr. n.o 1273. -- *P. porte-poil.*
P. commune, var. Y. Linn. Sp. 1573.
Lieux stériles, les bois de pins ; à la Colombèche.

4. P. COMMUNE. Linn. Sp. 1573. — Fl. fr. n.o 1272.
P. commun.
Les tourbières de nos montagnes et les bois. Commun.

5. P. LONGISETUM. Sw. Musc. Suec. 76. — Fl. fr. n.o 1275. — *P. à long pédicelle.*
Les tourbières et les bois de nos montagnes ; au Sapet.

6. P. FORMOSUM. Hedw. Sp. musc. 92. — Fl. fr. n.o 1276. -- *P. élégant.*
Dans les bois de sapins ; sur le revers de la Lozère.

7. P. ALPINUM. Linn. Sp. 1573. -- Fl. fr. n.o 1277. — *P. des Alpes.*
Les lieux stériles de nos montagnes.

8. P. URNIGERUM. Linn. Sp. 1573. -- Fl. fr. n.o 1280. -- *P. à urne.*
Les bois, les pâturages de nos montagnes.

9. ALOIDES. Hedw. Sp. musc. 96. — Fl. fr. n.o 1271. -- *P. à feuilles d'aloès.*
Mnium polytrichioides, var. B. Linn. Sp. 1576.
Dans les bois de pins ; à Villeneuve.

10. P. NANUM. Hedw. Sp. musc. 95. -- Fl. fr. n.o 1258. -- *P. nain.*

Mnium polytrichioides. Linn. Sp. 1576.

Sur la terre, dans les bois de pins; à la Colombêche.

GENRE 33.

OLIGOTRICHUM. —— OLIGOTRIC.

1. O. UNDULATUM. De Cand. Fl. fr. n.o 1281. – *O. ondulé.*

Bryum undulatum. Linn. Sp. 1532.

Les lieux ombragés, les haies, les bois; à Recolis.

2. O. HERCYNICUM. De Cand. Fl. fr. n.o 1282. — *O. de la Forêt-Noire.*

Sur la terre fraîche; au bois du Mas.

HEPATIQUES.

GENRE 1.

RICCIA. —— RICCIE.

1. R. GLAUCA. Linn. Sp. 1605. – Fl. fr. n.o 1126. -- *R. glauque.*

Sur la terre fraîche; à Badaroux.

2. R. CILIATA. Hoffm. Fl. germ. 2. p. 95. – Fl. fr. vol. 6. p. 193.

Sur la terre, autour des rochers; à Recolis.

GENRE 2.

TARGIONIA. —— TARGIONE.

1. T. HYPOHPYLLA. Linn. Sp. 1604. -- Fl. fr. n.o 1129. -- *T. hypophylle.*

Sur la terre, autour des rochers; à Recolis.

GENRE 3.

MARCHANTIA. —— MARCHANTIE.

1. M. POLYMORPHA. Linn. Sp. 1603. -- Fl. fr. n.o 1133. -- M. *protée.*

Les lieux humides; au bord des fossés et des ruisseaux; au Sapet, à Serverette.

2. M. HEMISPHÆRICA. Linn. Sp. 1604. — Fl. fr. n.o 1134. — M. *hémisphérique.*

Les lieux couverts et humides ; à Mende.

3. M. CONICA. Linn. Sp. 1604. — Fl. fr. n.o 1136. — M. *conique.*

Les lieux humides et ombragés ; à Mende.

GENRE 4.

JUNGERMANNIA.——JONGERMANNE.

1. J. EPIPHYLLA. Linn. Sp. 1602. — Fl. fr. n.o 1139. — *J. épiphylle.*

Au bord des fossés, autour des naissans ; à Marates.

2. J. PINGUIS. Linn. Sp. 1682. — Fl. fr. n.o 1140. — J. *grasse.*

Sur la terre humide ; à Badaroux, au Pompidou.

3. J. FURCATA. Linn. Sp. 1602. — Fl. fr. n.o 1142. — J. *fourchue.*

Les lieux ombragés, au pied des arbres ; à la Fagette.

4. J. PUBESCENS. Schrad. Spic. 76. — Fl. fr. n.o 1143. — J. *pubescente.*

Parmi les mousses, autour des rochers et au pied des arbres ; à la Vabre.

5. J. MINUTA. Dicks. crypt. 2. p. 13. — Fl. fr. vol. 6. p. 194. — J. *fluette.*

Sur les rochers ombragés, parmi les mousses ; à la Vabre.

6. J. SCALARIS. Schm. icon. t. 17. — Fl. fr. n.o 1164. — J. *en échellons.*

Dans les bois ; au Sapet.

7. J. INCISA. Schrad - Journ. 1. p. 67. — Fl. fr. vol. 6. p. 196. — J. *incisée.*

Sur la terre fraîche, parmi les mousses ; à Rieucros.

8. J. BARBATA. Schreb. Spic. 1080. — Fl. fr. n.o 1147. — J. *barbue.*

Sur la terre, les lieux couverts ; à Sirvens.

9. J. EMARGINATA. Hook. Jung. t. 27. — Fl. fr. vol. 6. p. 197. — J. *échancrée.*

Sur la terre graveleuse et humide ; au Sapet.

10. J. VENTRICOSA. Dicks. crypt. 3. p. 14. — Fl. fr. vol. 6. p. 197. — *J. ventreuse.*

Sur les rochers humides ; à Mende.

11. J. BICUSPIDATA. Linn. Sp. 1598. — Fl. fr. n.o 1149. — *J. à deux pointes.*

Les lieux ombragés et humides ; à Sirvens.

12. J. BIDENTATA. Linn. sp. 1598. — Fl. fr. n.o 1150. — *J. à deux dents.*

Les lieux frais ; dans les bois.

13. J. EXCISA. Dicks. crypt. 3. p. 11. -- Fl. fr. vol. 6. p. 200. — *J. coupée.*

Sur la terre humide et sablonneuse ; à la Vabre.

14. J. LANCEOLATA. Linn. Sp. 1597. -- Fl. fr. n.o 1154. — *J. lancéolée.*

Le bord des bois, les lieux humides ; au Sapet.

15. J. ASPLENIOIDES. Linn. Sp. 1597. -- Fl. fr. n.o 1155. — *J. doradille.*

Les lieux ombragés et humides ; dans les bois.

16. J. LÆVIGATA. Schrad. crypt. germ. 398. — Fl. fr. n.o 1156. - *J. lisse.*

Au pied des arbres et sur les rochers ; à la Vabre.

17. J. TRILOBATA. Linn. Sp. 1598. -- Fl. fr. n.o 1157. — *J. à trois lobes.*

Sur la terre, dans les bois ; à la Vabre.

18. J. REPTANS. Linn. Sp. 1599. -- Fl. fr. n.o 1158. -- *J. rampante.*

Sur les bois à demi-pourris ; au bois du Sapet.

19. J. PLATYPHYLLA. Linn. Sp. 1600. — Fl. fr. n.o 1159. -- *J. à larges feuilles.*

Sur les vieux murs et au pied des arbres ; à la Vabre.

20. J. TAMARISCI. Linn. Sp. 1600. -- Fl. fr. n.o 1160. -- *J. tamarix.*

Sur les troncs d'arbres ; dans les bois.

21. J. DILATATA. Linn. Sp. 1600. — Fl. fr. n.o 1161. — *J. dilatée.*

Sur les troncs d'arbres ; à la Vabre.

22. J. COMPLANATA. Linn. Sp. 1599. -- Fl. fr. n.o 1162. -- *J. applatie.*

Sur les troncs d'arbres ; à la Vabre.

23. J. SERPILLIFOLIA. Dicks. crypt. 4. p. 119. -- Fl. fr. vol. 6. p. 203. -- *J. à feuilles de serpollet.*

Sur le bois à demi-pourri ; au Sapet.

24. J. NEMOROSA. Linn. Sp. 1598 -- Fl. fr. n.o 1163. *J. des bois.*

Sur les rochers humides et ombragés ; au bois de Villeneuve.

25. J. TRICHOPHYLLA. Linn. Sp. 1601. -- Fl. fr. n.o 1168. -- *J. capillaire.*

Sur la terre et sur le bois à demi-pourri ; au Sapet.

LICHENS.

GENRE 1.

SPILOMA. —— SPILOME.

1. S. ELEGANS. Ach. syn. p. 1. -- *S. élégant.*

Sur l'écorce des arbres. Je l'ai trouvé sur un cérisier au bois de Toussaint.

2. S. MELALEUCUM. Ach. syn. p. 2. -- *S. noir et blanc.* *Corniocarpon nigrum.* Fl. fr. n.o 882.

Sur les troncs d'arbres ; à la Malène.

3. S. SPHÆRALE. Ach. syn. p. 2. — *S. sphérique.*

Parasite sur la croûte de l'*Isidium corallinum.*

4. S. DENTRITICUM ? Ach. syn. p. 3. -- *S. dendrite.*

Trouvé sur la croûte du *Lecanora villarsii.* J'ai observé sur le *Thallus* de plusieurs Lichens, tels que le *Cetraria glauca* et le *Parmelia physodes*, une production non décrite qui, je crois, doit être rapportée à ce genre.

GENRE 2.

ARTHONIA. —— ARTHONIE.

1. A. PUNCTIFORMIS. Ach. syn. p. 4. — *A. pointillée.*

Sur l'écorce lisse des arbres ; à Mende.

2. A. SWARTZIANA. Ach. Syn. p. 5. -- *A de Swartz.*

Sur l'écorce des arbres ; au Sapet.

3. A. ASTROIDEA. Ach. syn. p. 6. -- *A. astroïde.*
Opegrapha radiata. Fl. fr. n.o 832.
Sur l'écorce des arbres. Commune.

4. A. OBSCURA. Ach. syn. p. 4. -- *A. obscure.*
Opegrapha radiata, var. B. Fl. fr. n.o 832.
Sur l'écorce des frênes, des chênes ; à Mende.

GENRE 3.

SOLORINA. —— SOLORINE.

1. S. SACCATA. Ach. syn. p. 8. -- *S. à pochettes.*
Peltigera saccata. Fl. fr. n.o 1104.
Lichen saccatus. Linn. Fl. Suec. n.o 1102.
Sur la terre, autour des rochers ombragés ; au bois de la Vabre.
Ce lichen, marcéré dans l'urine avec le vitriol de Mars (sulfate de fer) et l'alun, donne une teinture d'un vert cendré.

GENRE 4.

GYALECTA. —— GYALECTE.

1. G. WAHLENBERGIANA, *var. B. truncigena.* Ach. syn. p. 9. -- *G. des troncs.*
Volvaria truncigena. Fl. fr. n.o 1013.
Je l'ai trouvé sur le tronc d'un vieux chêne ; à la Vabre.

2. G. BRYOPHILA. Ach. syn. p. 10. -- *G. des mousses.*
Urceolaria scruposa, var. Y. Fl. fr. n.o 1008.
Sur les mousses qui recouvrent les rochers ; à Mende.

3. G. CRETACEA. Ach. Syn. p. 10. -- *G. crétacée.*
Sur les rochers ombragés ; à la Vabre.

GENRE 5.

LECIDEA. —— LECIDÉE.

1. L. ATRO-ALBA. Ach. syn. p. 11. -- *L. noire et blanche.*
Lichen atro-albus. Linn. Fl. Sv. 1064.
Sur les rochers schisteux ; à Recolis.

2. L. FUSCO-ATRA. Ach. syn. p. 12. -- *L. brune et noire.*
Patellaria fusco-atra. Fl. fr. n.o 948.
Lichen fusco-ater. Linn. Sp. 1607.
Sur les rochers quartzeux ; à Badaroux, à Toussaint.

3. L. FUMOSA. Ach. syn. p. 12. — *L. enfumée.*
Patellaria fumosa. Fl. fr. n.o 942.
Sur les rochers calcaires; à Vachéry.

4. L. PANTOSTICTA. Ach. syn. p. 13. — *L. tachetée.*
Sur les rochers de nos montagnes.

5. L. LAPICIDA. Ach. syn. p. 13. — *L. lapicide.*
Patellaria lapicida. Fl. fr. vol. 6. p. 181.
Sur les rochers schisteux; à Recolis.
J'en ai trouvé deux ou trois variétés.

6. L. AMBIGUA. Ach. syn. p. 14. — *L. ambiguë.*
Sur les rochers ombragés; au bois de Recolis.

7. L. PETRÆA. Ach. syn. p. 15. — *L. des pierres.*
Patellaria petræa. Fl. fr. n.o 940.
Sur les pierres, sur les rochers; à Mende.

8. L. PLOCINA. Ach. syn. p. 16. — *L. plocine.*
Sur les rochers calcaires ombragés; à Vachéry.

9. L. CONFLUENS. Ach. syn. p. 16. — *L. confluente.*
Patellaria albozonaria. Fl. fr. n.o 938.
Sur les rochers de nos montagnes.

10. L. PREMNEA. Ach. syn. p. 17. — *L. des troncs.*
Sur l'écorce des arbres; à Mende.

11. L. PARASEMA. Ach. syn. p. 17. — *L. distinguée.*
Patellaria parasema. Fl. fr. n.o 936.
Sur les troncs d'arbres. Commune.
Var. b. *punctata.* Ach. syn. p. 17.
Patellaria punctiformis. Fl. fr. n.o 932.
Sur l'écorce des arbres; dans nos bois.
Var. c. *myriocarpa.* Ach. syn. p. 18.
Patellaria myriocarpa. Fl. fr. n.o 933.
Sur le tronc des chênes; aux environs de Mende.

12. L. ELÆOCHROMA. Ach. syn. p. 18. — *L. olivâtre.*
Sur l'écorce des arbres; à Mende.

13. L. ENTEROLEUCA. Ach. syn. p. 19. — *L. à chair blanche.*
Sur l'écorce des arbres; dans les bois.

14. L. DOLOSA. Ach. syn. p. 19. — *L. rusée.*
Patellaria glomerulosa. Fl. fr. n.o 937.
Sur l'écorce des pins; au bois de Villeneuve.

15. L. SQUALIDA. Ach. syn. p. 19. -- *L. crasseuse.*
Sur la terre, parmi le gazon; au sommet de la Lozère.

16. L. SANGUINARIA. Ach. syn. p. 19. -- *L. sanguinolente.*
Verrucaria sanguinaria. Fl. fr. n.o 863.
Lichen sanguinarius. L. Sp. 1607.
Sur les rochers et quelque fois sur le bois; à Mende.

17. L. SABULETORUM. Flœrke in Berl. mag. 1808. -- *L. des sables.*
Croît sur les vieilles mousses, au pied des arbres et sur les rochers. Cette espèce varie : nous en comptons plusieurs variétés.

18. L. VIRIDI-ATRA. Ach. syn. p. 21. -- *L. verdie.*
Sur les granites de nos montagnes.

19. L. ATRO-VIRENS. Ach. syn. p. 21. -- *L. verte et noire.*
Rhizocarpon geographicum. Fl. fr. n.o 992.
Lichen atro-virens. Linn. Sp. 1607.
Sur les rochers; à Rieucros.
Var. b. *geographica.* Ach. syn. p. 21.
Rhizocarpon geographicum, var. B. Fl. fr. n.o 992.
Lichen geographicus. Lin. Sp. 1607.
Sur les rochers schisteux; à Recolis; à Toussaint.

20. L. SILACEA. Ach. syn. p. 22. -- *L. rouge d'ocre.*
Patellaria silacea. Fl. fr. n.o 949.
Sur les rochers schisteux; à Badaroux.

21. L. CARPHINA. Ach. syn. p. 23. -- *L. dessechée.*
Sur les pierres calcaires; à Mende.

22. L. DRYINA. Ach. syn. p. 24. -- *L. des chênes.*
Sur les écorces des chênes, des érables; à la Vabre.

23. L. ALBA. Syn. p. 24. -- *L. blanche.*
Lepra lactea. Fl. fr. n.o 876.
Sur les rochers et sur les troncs d'arbres; au bois de la Vabre.

24. L. CITRINELLA. Ach. syn. p. 25. -- *L. jaune clair.*
Sur les vieilles mousses, parmi les gazons; au sommet de la Lozère.

25. L. ULIGINOSA. Ach. syn. p. 25. -- *L. des tourbières.*
Patellaria uliginosa. Fl. fr. n.o 947.
Sur la terre tourbeuse. Pâturages de la Colombêche.
Var. B. humosa. Ach. syn. p. 26.
Sur la terre; à Villeneuve.

26. L. SYNOTHEA. Ach. syn. p. 26. -- *L. synothée.*
*S*ur les soliveaux de sapin à demi-pourris ; au Sapet.

27. L. LIGNARIA. Ach. syn. p. 26. -- *L. des souches.*
*S*ur les vieilles souches ; au *S*apet.

28. L. TANAGEA. Ach. syn. p. 27. -- *L. tanagée.*
*S*ur la terre graveleuse ; à *S*erverette.

29. L. IMMERSA. Ach. syn. p. 27. -- *L. enfoncée.*
Patellaria immersa. Fl. fr. n.o 930.
*S*ur les pierres. Commune. Varie beaucoup.

30. L RIVULOSA. Ach. syn. p. 28. -- *L. rayée.*
*S*ur les rochers quartzeux ; à Rieucros.

31. L. ALBO-CŒRULESCENS. Ach. syn. p. 29. -- *L. à fruit bleuâtre.*
Patellaria albo-cœrulescens. Fl. fr. n.o 950.
*S*ur les rochers, sur les pierres ; à Mende.

32. L. ABIETINA. Ach. syn. p. 30. -- *L. des sapins.*
*S*ur le bois et sur les écorces de pins et de sapins.

33. L. SPEIREA. Ach. syn. p. 31. -- *L. repliée.*
Patellaria cretacea. Fl. fr. n.o 956.
*S*ur les rochers, sur les pierres ; à la Vabre.

34. L. MARGARITACEA. Ach. syn. p. 31. -- *L. perlée.*
*S*ur les murs ; à Chaldecoste.

35. L. EPIPOLIA. Ach. syn. p. 32. -- *L. des remparts.*
Patellaria epipolia. Fl. fr. n.o 955.
*S*ur les murs ; à Chaldecoste.

36. L. CORTICOLA. Ach. syn. p. 32. -- *L. des écorces.*
Patellaria corticola. Fl. fr. n.o 954.
*S*ur l'écorce de différens arbres ; à Mende.

37. L. FULIGINEA. Ach. syn. p. 35. -- *L. couleur de suie.*
*S*ur le bois qui tombe en putréfaction ; au *S*apet.

38. L. VIRIDESCENS. Ach. syn. p. 36 -- *L. verdâtre.*
Patellaria viridescens. Fl. fr. n.o 945.
*S*ur les vieilles poutres exposées à l'air ; à Mende.

39. L. INCANA. Ach. syn. p. 36. -- *L. blanchâtre.*
Lepra incana. Fl. fr. vol. 6. p. 175.

Bissus incana. Linn. Sp. 1639.

Parmi les mousses ; à Recolis.

40. L. VERNALIS. Ach. syn. p. 36. — *L. vernale.*

Lichen vernalis. Linn. syst. 805.

Sur les vieilles mousses qui recouvrent les rochers ; au *Sapet.*

41. L. SULPHUREA. Ach. syn. p. 37. -- L. *couleur de soufre.*

Patellaria sulphurea. Fl. fr. n.o 958.

Sur les rochers schisteux ; à Recolis.

42. L. OROSTHEA. Ach. syn. p. 37. -- L. *orosthée.*

Sur les rochers calcaires et sur les troncs d'arbres ; à la Vabre.

43. L. DECOLORANS. Flœrke in Berl. mag. 1809. -- L. *décolorée.*

Sur la terre et sur les vieilles mousses ; au *Sapet.*

Var. B. granulosa. Ach. syn. p. 38.

Sur les rochers de nos montagnes.

44. L. ANOMALA. Ach. syn. p. 38. — L. *irrégulière.*

Sur l'écorce des arbres ; à Mende.

Var. B. cyrtella. Ach. syn. p. 39.

Sur l'écorce des érables, des sapins ; à Mende, au Sapet.

45. L. RUPESTRIS. Ach. syn. p. 39. -- L. *des rochers.*

Patellaria rupestris. Fl. fr. n.o 979.

Sur les rochers calcaires ; à la Vabre.

Var. B. pyrithroma. Ach. syn. p. 39.

Sur les rochers calcaires compactes ; à la Malène.

46. L. LUTEOLA. Ach. syn. p. 41. — L. *jaunâtre.*

Patellaria rubella. Fl. fr. n.o 965.

Sur l'écorce des vieux arbres et sur les mousses ; à la Vabre.

47. L. PINETI. Ach. syn. p. 41. -- L. *des pins.*

Sur l'écorce gercée des vieux pins ; bois de Villeneuve.

48. L. CARNEOLA. Ach. syn. p. 42. — L. *carnée.*

Sur l'écorce des vieux arbres ; à Mende.

49. L. FUSCO-LUTEA. Ach. syn. p. 42. --L. *brune et jaune.*

Patellaria muscorum. Fl. fr. n.o 943.

Sur les troncs d'arbres ; à Mende.

50. L. CINEREO-FUSCA. Ach. syn. p. 43. --L. *brune et noire.*

Patellaria ferruginea. Fl. fr. n.o 971.

Sur les troncs d'arbres ; à Mende.

51. L. ANTHRACINA. Ach. syn. p. 43. -- L. *noire.*

Lepra fuliginea. Fl. fr. vol. 6. p. 775.

Sur les vieilles écorces et sur le bois ; à Mende.

52. L. CÆSIO-RUFA. Ach. syn. p. 44. -- L. *bleue et rousse.*

Sur les rochers schisteux ; à Badaroux.

Var. B. festiva. Ach. syn. p. 44.

Patellaria lamprocheila. Fl. fr. n.o 970.

Sur les pierres ; à Chaldecoste.

53. L. WULFENII. Ach. syn. p. 45. -- L. *de Wulfen.*

Verrucaria purpurascens. Fl. fr. n.o 866.

Sur les rochers calcaires compactes ; à Balsiége.

54. L. SUBCARNEA. Ach. syn. p. 45. -- L. *carnée.*

Sur les rochers ; à Recolis.

55. L. ICMADOPHILA ? Ach. syn. p. 45. -- L. *icmadophile.*

Sur les troncs de sapins à demi-pourris ; au bois du Sapet.

C'est avec doute que je rapporte mon Lichen à cette espèce. Je l'ai communiqué à des lichenographes profonds, qui n'ont pu le déterminer d'une manière positive. C'est une espèce distincte à dénommer ou une variété remarquable du *Lecidea icmadophyla.*

56. L. MARMOREA. Ach. syn. p. 46. -- L. *marbrée.*

Patellaria marmorea. Fl. fr. vol. 6. p. 182.

Sur le terreau qui recouvre les rochers des hauteurs de Mende.

Var. B. cupularis. Ach. syn. p. 46.

Patellaria cupularis. Fl. fr. n.o 964.

Sur les rochers ; à la Vabre.

57. L. ALABASTRINA. *Var. sphœroides.* Ach. syn. p. 46. -- L. *sphéroïdale.*

Patellaria sphœroidæa. Fl. fr. n.o 968.

Sur les vieilles écorces et sur les mousses ; à la Fagette.

58. L. EHRHARTIANA. Ach. syn. p. 47. -- L. *d'Ehrhart.*

Sur les rochers ; à Badaroux.

59. L. LUCIDA. Ach. syn. p. 48. -- L. *luisante.*

Sur les rochers ombragés ; à Recolis.

60. L. LUTEO-ALBA. Ach. syn. p. 49. -- L. *jaune et blanche.*

Sur l'écorce des peupliers, des frênes et autres arbres. Commune.

Var. B. holocarpa. Ach. syn. p. 49.

Sur le bois dénudé d'écorce ; à Mende.

Var. Y. pyracca. Ach. syn. p. 49.
Patellaria ulmicola. Fl. fr. n.o 973.
Sur les troncs d'ormes ; à Mende.

61. L. CANDIDA. Ach. syn. p. 50. — L. *blanche.*
Psora candida. Fl. fr. n.o 1001.
Sur les murs ; à Chaldecoste.

62. L. MAMILLARIS. Duf. in litt. — L. *mamillaire.*
Lichen mamillaris. Gouan.
Les fentes des rochers ; à la Vabre.

63. L. VESICULARIS. Ach. syn. p. 51. — L. *vesiculaire.*
Psora vesicularis. Fl. fr. n.o 999.
Sur les rochers, sur les murs. Commune.

Sur les rochers granitiques, j'ai observé une modification de ce lichen remarquable par sa croûte, dont la couleur est d'un bronze foncé et dont les lobes sont plus renflées

64. L. LURIDA. Ach. syn. p. 51. — L. *couleur de cuir.*
Psora lurida. Fl. fr. n.o 1003.
Sur la terre, sur les vieux murs ; à Mende.

65. L. TABACINA. Duf. in litt. — L. *couleur de tabac.*
Psora tabacina. Fl. fr. n.o 997.
Sur les rochers ; au Pont-Neuf.

66. L. TESTACEA. Ach. syn. p. 51. — L. *testacée.*
Psora testacea. Fl. fr. vol. 6. p. 184.
Sur les rochers calcaires ; au Causse de Mende.

67. L. DECIPIENS. Ach. syn. p. 52. — L. *trompeuse.*
Psora decipiens. Fl. fr. n.o 1002.
Sur la terre et sur les rochers ; à la vallée de Rioumenou.

68. L. MICROPHYLLA. Ach. syn. p. 53. — L. *à petites feuilles.*
Sur les rochers, parmi les mousses ; aux bois du Mas et de Recolis.

Var. B. triptophylla. Ach. syn. p. 53.
Sur l'écorce des vieux arbres et quelquefois sur les rochers ; à la Fagette.

Var. Y. picina. Ach. syn. p. 53.
Sur la terre et sur les rochers ; au bois de Villeneuve.

GENRE 6.

CALICIUM. —— CALICIUM.

1. C. TIGILLARE. Ach. syn. p. 55. -- *C. des soliveaux.*
Patellaria tigillaris. Fl. fr. vol. 6. p. 181.
Sur l'écorce des pins ; à Villeneuve.

2. C. STIGONELLUM. Ach. syn. p. 56. -- *C. stigonelle.*
Calicium sessile. Fl. fr. n.° 929.
Sur le tronc des chênes ; à la Malène.

3. C. CLAVICULARE. Ach. syn. p. 57. -- *C. en massue.*
C. clavellum. Fl. fr. n.° 924.
Sur les vieilles souches de chêne, de saule, etc. ; à la Vabre.
Var. B. subtile. Ach. syn. p. 57.
Sur le bois de sapin ; au Sapet.

4. C. SPHŒROCEPHALUM. Ach. syn. p. 57. -- *C. à tête ronde.*
Sur les vieilles souches de chêne ; au bois de l'Evêque.

5. C. TRACHELINUM. Ach. syn. p. 57. -- *C. rude.*
Sur le bois de sapin qui commence à pourrir ; au Sapet.
Var. B. quercinum. Ach. syn. p. 59.
Calicium quercinum. Fl. fr. n.° 925.
Sur les souches de chêne ; à la Vabre.

6. C. HYPERELLUM. Ach. syn. p. 59. -- *C. hyperelle.*
C. abietinum. Fl. fr. n.° 926.
Sur l'écorce des vieux pins et sapins ; aux bois du Choisal et du Sapet.
Var. B. baliolum. Ach. syn. p. 59.
Sur l'écorce des vieux pins ; au bois du Choisal.
Var. Y. lygodes. Ach. syn. p. 60.
Sur l'écorce des pins ; aux bois du Choisal et de Villeneuve.

7. C. CANTHERELLUM. Ach. syn. p. 61. -- *C. entonnoir.*
Sur le bois qui pourrit ; au Sapet.

8. C. CAPITELLATUM. Ach. syn. p. 61. -- *C. à petite tête.*
Sur les racines des arbres et dans l'intérieur des vieux troncs ; au bois de Toussaint.

9. C. GRACILENTUM. Ach. syn. p. 62. -- *C. grêle.*
Au pied des vieux arbres ; dans les bois.

10. C. TRICHIALE. Ach. syn. p. 62. -- *C. délié.*
Sur l'écorce des sapins ; bois de la Lozère.

GENRE 7.

GYROPHORA. —— GYROPHORE.

1. G. GLABRA. Ach. syn. p. 63. -- *G. glabre.*
Umbilicaria glabra, *var. B.* Fl. fr. n.o 1117.
Sur les rochers ; à Toussaint.
Var B. polyphylla. Ach. syn. p. 63.
Umbilicaria glabra. Fl. fr. n.o 1117.
Lichen polyphyllus. Linn. Sp. 1618.
Sur les rochers découverts ; à la Rouvière.

2. G. TESSELLATA. Ach. syn. p. 64. -- *G. fendillée.*
Sur les rochers de granite ; à Villeneuve.

3. G. PROBOSCIDEA. Ach. syn. p. 64. — *G. à trompes.*
Umbilicaria proboscidea, *var. Y.* Fl. fr. n.o 1110.
Lichen proboscideus. Linn. Sp. 1618.
Sur les rochers granitiques ; à Chastel - Nouvel.

4. G. CYLINDRICA. Ach. syn. p. 65. -- *G. cylindrique.*
Umbilicaria proboscidea. Fl. fr. n.o 1110.
Lichen cylindricus. Linn. Sp. 1618.
Sur les rochers granitiques de nos montagnes.

5. G. EROSA. Ach. syn. p. 65. — *G. rongée.*
Umbilicaria erosa. Fl. fr. n.° 1113.
Sur les rochers de nos montagnes.

6. G. DEUSTA. Ach. syn. p. 66. -- *G. brûlée.*
Lichen deustus. Linn. Fl. Sv. n.° 1105.
Sur les rochers ombragés ; au bois de Villeneuve.

7. G. PUSTULATA. Ach. syn. p. 67. -- *G. à pustules.*
Umbilicaria pustulata. Fl. fr. n.o 1112.
Lichen pustulatus. Linn. Sp. 1617.
Commune sur les rochers. Les blocs de granite en sont quelquefois entièrement couverts.

8. G. PELLITA. Ach. syn. p. 67. -- *G. drapée.*
Umbilicaria pellita. Fl. fr. n.o 1109.
Sur les rochers découverts ; à la Colombèche.

9. G. VELLEA. Ach. syn. p. 68. -- *G. laineuse.*
Umbilicaria cirrhosa. Fl. fr. n.o 1108.

Lichen velleus. Linn. Sp. 1618.

Sur les rochers ombragés ; au bois des Salses.

Var. B. spadochroa. Ach. syn. p. 68.

Umbilicaria spadochroa. Fl. fr. n.° 1107.

Lichen polyrhizos. Linn. Sp. 1618.

Sur les rochers granitiques de nos montagnes.

10. G. HIRSUTA. Ach. syn. p. 69. -- *G. hérissée.*

Umbilicaria saccata. Fl. fr. n.o 1105.

Sur les rochers granitiques et ombragés. Bois du Sapet, de Villeneuve.

11. G. MURINA. Ach. syn. p. 69. -- *G. gris de souris.*

Umbilicaria murina. Fl. fr. n.o 1115.

Sur les rochers ; à Rieucros, à Villeneuve.

GENRE 8.

OPEGRAPHA. —— OPEGRAPHE.

1. O. VERRUCARIOIDES. Ach. syn. p. 30. -- *O. verrucaire.*

Sur l'écorce des arbres ; à Mende.

2. O HYSTERIOIDES. Duf. rev. du Gen. op. p. 17. -- *O. hystérie.*

Hysterium opegraphoides. Fl. fr. n.o 829.

Sur le bois dénudé d'écorce ; à Mende.

3. O. SAXATILIS. De Cand. Fl. fr. n.o 848. -- *O. des pierres.*

Sur les rochers ; à la Vabre.

4. O. MACULARIS. Ach. syn. p. 72. -- *O. à taches.*

O. quercina et faginea. Fl. fr. n.os 830 et 831.

Sur l'écorce des hêtres et des jeunes chênes ; dans nos bois.

5. O. HERPETICA. Ach. syn. p. 835. -- Fl. fr. n.o 835. -- *O. dartreuse.*

Sur l'écorce des vieux chênes et autres arbres ; au bois de Recolis.

6. O RUBELLA. Pers. ust. ann. st. 7. -- Fl. fr. n.o 836. -- *O. rougeâtre.*

Sur l'écorce des frênes, des peupliers, etc. ; à Mende.

7. O. EPIPASTA. Ach. syn. p. 74. -- *O. dispersée.*

O. dispersa. Fl. fr. n.o 833.

Sur l'écorce lisse des frênes, des châtaigniers, etc.

8. O. STENOCARPA. Ach. syn. p. 75. -- *O. étroite.*

Sur l'écorce des hêtres ; dans les bois.

9. O. ATRA. Pers. ust. ann. st. 7. -- Fl. fr. n.o 840. -- *O. noire.*

Sur l'écorce des frênes, des hêtres ; à Rieucros.

10. O. NOTHA. De Cand. Fl. fr. n.o 838. -- *O. bâtarde.*

Sur l'écorce de différens arbres ; à Mende.

11. O. VULVELLA. Ach. syn. p. 77. -- Fl. fr. vol. 6. n.o 169. -- *O. vulvelle.*

Sur l'écorce des vieux arbres ; à Mende.

12. O. RIMALIS. Ach. syn. p. 77. -- *O. fendillée.*

Sur l'écorce des vieux noyers ; à Chaldecoste.

13. O. RUFESCENS. Pers. ust. ann. st. 7. -- Fl. fr. n.o 842. -- *O. roussâtre.*

Sur l'écorce des arbres ; à Mende.

14. O. LIMITATA. Pers. ust. ann. st. 7. -- Fl. fr. n.o 845. -- *O. bordée.*

Sur le tronc et les branches des arbres ; à la Vabre.

15. O. PULVERULENTA. Pers. ust. ann. st. 7. -- Fl. fr. n.o 844. -- *O. poudreuse.*

Sur les hêtres ; au bois de Toussaint.

16. O. CERASI. Pers. ust. ann. st. 11. -- De Cand. Fl. fr. n.o 841. -- *O. du cérisier.*

Sur l'écorce des cérisiers ; au bois de Toussaint.

17. O. SERPENTINA. De Cand. Fl. fr. n.o 843. -- *O. serpentine.*

Sur les troncs de sapins. Bois de la Lozère.

GENRE 9.

VERRUCARIA. —— VERRUCAIRE.

1. V. ATOMARIA. De Cand. Fl. fr. n.o 852. -- V. *atome.*

Sur l'écorce lisse des bouleaux, des peupliers ; à Mende.

2. V. PUNCTIFORMIS. Ach. syn. p. 87. -- V. *ponctuée.*

Sur l'écorce lisse des arbres ; à Mende.

3. V. ANALEPTA. Ach. syn. p. 88. -- V. *analepte.* *V. olivacea.* Fl. fr. n.o 853.

Sur l'écorce des frênes et autres arbres ; à Mende.

4. L. RHIPONTA. Ach. syn. p. 89. -- V. *sâle.*

Sur les troncs des hêtres ; dans les bois.

5. V. EPIDERMIDIS. De Cand. Fl. fr. n.o 851. -- V. *de l'épiderme.*

Sur le tronc des bouleaux, des frênes; à Mende.

6. V. CERASI. Schrad. crypt. n.o 174. -- De Cand. Fl. fr. n.o 856. -- *V. des cerisiers.*

Sur l'écorce des cerisiers; à Mende.

7. V. HYLOICA. D. Cand. Fl. fr. n.o 857. — *V. cicatricule.*

Sur l'écorce du genevrier commun. Bois de Villeneuve.

8. V. STIGMATELLA. Ach. syn. p. 89. -- *V. à petites taches.*

Sur l'écorce lisse des chênes, des frênes; à Mende.

9. V. GEMMATA. De Cand. Fl. fr. n.o 860. -- V. *en bouton.*

Sur le tronc des sapins; au Sapet.

10. V. MUCOSA. Ach. syn. p. 93. -- V. *morveuse.*

Sur les pierres, au fond des ruisseaux d'eaux vives; à Mende.

11. A. SCHRADERI. Ach. Syn. p. 93. -- V. *de Schrader.* V. *rupestris.* Fl. fr. n.o 864.

Sur les rochers; à Mende.

12. V. HARRIMANNI. Ach. syn. p. 93. — V. *d'Harriman.*

Sur les pierres; à Mende.

13. V. PLUMBEA. Ach. syn. p. 94. — *V. plombée.*

Sur les pierres, les rochers; à Mende.

14. V. ACTINOSTOMA. Ach. syn. p. 95. — *V. étoilée.*

Sur les rochers de granite qui bordent les ruisseaux de nos montagnes.

15. V. MAURA. Ach. syn. p. 95. -- V. *maure.*

Sur les pierres calcaires; à Mende.

16. V. MURALIS. Ach. syn. p. 95. — V. *des murs.* V. *ruderum.* Fl. fr. n.o 868.

Sur le vieux mortier des murailles; à Mende.

17. V. DUFOURII. De Cand. Fl. fr. n.o 869. -- *V. de Dufour.*

Sur les pierres; à Chaldecoste.

GENRE 10.

ENDOCARPON. —— ENDOCARPE.

1. E. TEPHROIDES. Ach. syn. p. 98. -- *E. cendrée.*

Sur la terre, parmi les gazons; les environs de Mende.

2. E. Hedwigii. Ach. syn. p. 99. -- *E. d'Hedwig.*
E. hepaticum. Fl. fr. n.o 1121.
Sur la terre ; à la Vernède.
Var. B. *lachneum.* Ach. syn. p. 99.
Sur les murs de clôture et sur la terre ; à Chaldecoste.
3. E. pallidum. Ach. syn. p. 100. -- *E. pâle.*
Dans les fissures des rochers granitiques ; à Chastel-Nouvel.
4. E. calcareum. Schœr. — *E. des calcaires.*
Parmelia endocarpoides. Duf. in litt.
Sur les rochers ; à Chaldecoste.
5. E. rufescens. Ach. syn. p. 100. — *E. roussâtre.*
Sur les rochers ombragés ; à Toussaint, à Badaroux.
6. E. euplocum. Ach. syn. p. 102. -- Fl. fr. vol. 6 p. 192. -- *E. plissé.*
Sur les murs de clôture ; à Chaldecoste.
7. E. miniatum. De Cand. Fl. fr. n.o 1120. -- *E. rougeâtre.*
Lichen miniatus. Linn. Sp. 1617.
Sur les rochers ombragés ; à Mende.
8. E. complicatum. De Cand. Fl. fr. n.o 1119. -- *E. compliqué.*
Sur les rochers, sur les murs ; à Chaldecoste.
9. E. Werberi. Ach. syn. p. 102. — *E. de Werber.*
E. fluviatile. Fl. fr. n.o 1118.
Sur les rochers inondés par les torrens de nos montagnes.

GENRE 11.

PORINA. —— PORINE.

1. P. pertusa. Ach. syn. p. 109. — *P. percée.*
Pertusaria communis. Fl. fr. n.o 873.
Lichen pertusus. Linn. Mant. 131.
Sur les troncs d'arbres ; dans les bois.
Var. B. areolata. Ach. syn. p. 109.
Sur les rochers ; à Rieucros.
2. P. pustulata. Ach. syn. p. 110. -- *P. à pustules.*
Sur les vieux troncs d'arbres. Bois de la Lozère.
3. P. leioplaca. Ach. syn. p. 110. -- *P. à croûte lisse.*

Pertusaria leioplaca. Fl. fr. vol. 6. p. 173.

Sur le tronc des hêtres. Bois de nos montagnes.

4. P. GLOMERATA. Ach. syn. p. 111. — *P. glomerée*.

Sur les mousses qui recouvrent les rochers des hauteurs de Mende.

GENRE 12.

THELOTREMA. —— THELOTREME.

1. T. LAPADINUM. *Var. scutelliforme*. Ach. syn. p. 115. -- *T. à forme de scutelles*.

Sur les pierres, les lieux ombragés ; à la Vabre.

2. T. EXANTHEMATICUM. Ach. syn. p. 116. -- *T. épanouie*
Volvaria exanthematicum. Fl. fr. n.o 1012.

Sur les rochers calcaires compactes ; aux environs de Mende et de la Malène.

3. T. VARIOLARIOIDES. Ach. syn. p. 117. -- *T. variolarioïde*.

Sur le tronc des hêtres. Bois de nos montagnes.

GENRE 13.

BIATORA. —— BIATORE.

1. B. PREVOSTII. Flœrk. in Moug. et Nest. Stirp. crypt. n.o 848. -- *B. de Prevost*.

Cette espèce est nouvelle. M. Flœrke l'a dédiée à M. le Prevost, botaniste distingué, qui, le premier, l'a découverte aux environs de Rouen. Je l'ai trouvée aux environs de Mende. Elle croît sur les rochers calcaires qui couronnent nos Causses.

GENRE 14.

PYRENULA. —— PYRENULE.

1. P. VERRUCOSA. Ach. syn. p. 119. — *P. verruqueuse*.

Sur les rochers ; à Mende.

2. P. AREOLATA. Ach. syn. p. 122. — *P. à carreaux*.

Sur les pierres, sur les rochers ; à Mende.

3. P. TESSELLATA. Ach. syn. p. 126. -- *P. marquetée*.

Sur les murs, sur les rochers ; à Mende.

4. P. NIGRESCENS. Ach. syn. p. 126. — *P. noirâtre*.
Verrucaria nigrescens. Fl. fr. n.o 872.

Sur les rochers, sur les pierres ; à la Vabre.

GENRE 15.

VARIOLARIA. —— VARIOLAIRE.

1. V. GLOBULIFERA. Ach. syn. p. 130. — V. *globulifère*

Sur le tronc des vieux sapins ; au bois du Sapet.

2. V. COMMUNIS. Ach. syn. p. 130. — V. *commune*.

V. *faginea*. Fl. fr. n.o 883.

Lichen fagineus. Linn. Sp. 1608.

Commune sur les troncs d'arbres. Nous avons trouvé toutes les variétés mentionnées dans le Synopsis d'Acharius.

Marcéré dans une dissolution d'alun, ce lichen donne la teinture ferrugineuse-rousse.

3. V. DISCORDEA. Pers. ust. ann. St. 7. — Fl. f. vol. 6. p. 176. — V. *en disque*.

Sur l'écorce des vieux arbres et sur les vieilles mousses, à Mende.

4. V. CONGLOBATA. Ach. syn. p. 132. — V. *entassée*.

Sur les rochers, parmi les mousses ; au bois du Mas.

5. V. LACTEA. Pers. ust. ann. St. 7. Fl. fr. n.o 885. — V. *blanc de lait*.

Sur les pierres et rochers schisteux ; à Recolis.

6. V. CORALLINA. Ach. syn. p. 133. — V. *coralline*.

V. *dealbata*. Fl. fr. n.o 886.

Sur les rochers schisteux ; à Recolis.

GENRE 16.

SAGEDIA. —— SAGEDIE.

1. S. DEPRESSA. Ach. syn. p. 134. — *S. déprimée*.

Sur les rochers de nos montagnes granitiques.

GENRE 17.

URCEOLARIA. —— URCEOLAIRE.

1. U. DIAMARTA. Ach. syn. p. 137. — *U. trompeuse*.

Sur les pierres calcaires ; à Nojaret.

2. U. GIBBOSA. Ach. syn. p. 139. — *U. bossuée*.

Sur les pierres et les rochers ; à Mende.

3. U. MUTABILIS. Ach. syn. p. 140. — *U. changeante*.

Sur le tronc des vieux noyers, frênes, peupliers ; à Mende.

4. U. CINEREA. Ach. Syn. p. 150. — *U. cendrée*.

U. tessulata, *var. B*. Fl. fr. n.o 1007.

Lichen cinereus. Linn. Mant. 133.

Sur les pierres, sur les rochers; à Mende.

Var. B. tigrina. Ach. syn. p. 140.

Sur les pierres; à Chaldecoste.

Var. Y. polygonia. Ach. syn. p. 140.

U. tessulata, var. Y. Fl. fr. n.o 1007.

Sur les rochers des environs de Mende.

5. U. SCRUPOSA. De Cand. Fl. fr. n.o 1008.--*U. graveleuse.*

Lichen scruposus. Linn. Mant. 131.

Sur les murs, sur les rochers, et quelquefois sur les vieilles mousses. Commune.

6. U. CALCARIA. Ach. syn. p. 143. — *U. calcaire.*

Lichen calcarius. Linn. Fl. Sv. n.o 1061.

Sur les rochers, sur les murs; à Chaldecoste. Nous en comptons trois ou quatre variétés.

Macérée dans l'urine, on en retire une teinture rouge.

7. U. HOFFMANNI. Ach. Lich. univ. p. 333. ---- *U. d'Hoffmann.*

U. contorta. Fl. fr. n.o 1004.

Sur les pierres, les lieux découverts; à Mende.

8. U. MONOCARPA. Duf. in litt. — U. *à un fruit.*

Sur l'écorce des vieux pommiers; les vergers des environs de Mende.

GENRE 18.

LECANORA. —— LÉCANORE.

1. L. ATRA. Ach. syn. p. 146. -- *L. noire.*

Patellaria tephromelas. Fl. fr. n.o 985.

Sur les rochers qui couronnent nos plateaux calcaires.

2. L. OCULATA. Ach. syn. p. 148. -- L. *œillée.*

Trouvée sur un rocher schisteux près Marates. Rare.

3. L. COMMUTATA. Ach. syn. p. 149. -- L. *changeante.*

Sur les écorces; au bois du Sapet.

4. L. PERIDEA. Ach. syn. p. 150. — *L. entourée.*

Sur l'écorce de vieux pins; au bois de Villeneuve.

B. exigua. Ach. syn. p. 151.

Patellaria exigua. Fl. fr. n.o 931.

Sur les troncs de chênes et sur le bois de peuplier dénudé d'écorce; à Mende.

5. L. AGARDHIANA. Ach. syn. p. 152. -- L. *d'Agardh.*

Sur les rochers de granite ; à Chastel-Nouvel.

6. L. SOPHODES. Ach. syn. p. 153. -- L. *sophode.*

Sur l'écorce des frênes, des érables ; à Mende.

7. L. METAEOLICA. Ach. syn. p. 153. -- L. *métabolique*

Patellaria metabolica. Fl. fr. vol. 6. p. 183.

Sur l'écorce du tremble ; à Recolis.

8. L. INTRICATA. Ach. syn. p. 154. — *L. embrouillée.*

Sur les rochers micacés ; à Toussaint.

9. L. BADIA. Ach. syn. p. 154. — *L. baie.*

Patellaria badia. Fl. fr. n.o 982.

Sur les rochers schisteux et granitiques ; à Toussaint, à Villeneuve.

10. L. EPIBRYON. Ach. syn. p. 155. — *L. épibryon.*

Patellaria hypnorum. Fl. fr. n.o 983.

Sur les vieilles mousses ; autour des rochers qui dominent Mende.

11. SUBFUSCA. Ach. syn. p. 157. -- *L. brunâtre.*

Patellaria subfusca. Fl. fr. n.o 984.

Lichen subfuscus. Linn. Sp. 1609.

Sur l'écorce des arbres ; commune. Cette espèce est une de celles qui varient le plus, soit par la croûte, soit par la couleur, la forme et la disposition des scutelles. J'en compte sept ou huit variétés qu'il est inutile d'énumérer ici.

12. L. VENTOSA. Ach. syn. p. 159. -- *L. venteuse.*

Patellaria ventosa. Fl. fr. n.o 960.

Lichen ventosus. Linn. Sp. 957.

Sur les rochers de nos montagnes.

13. L. EFFUSA. Ach. syn. p. 159. -- *L. répandue.*

Patellaria effusa. Fl. fr. n.o 966.

Dans l'intérieur des saules creux ; à Mende.

14. L. CHLOROLEUCA. Ach. syn. p. 160. --L. *verdâtre.*

Sur les mousses qui recouvrent les rochers ; à la Vabre.

15. L. DETRITA. Ach. syn. p. 160. -- *L. frottée.*

Patellaria detrita. Fl. fr. n.o 953.

Sur les troncs de peuplier ; à Mende.

16. L. VARIA. Ach. syn. p. 161. — L. *variable.*

Patellaria varia. Fl. fr. n.o 977.

Sur les vieilles souches et les poutres exposées à l'air ; à Toussaint

17. L. APOCHRÆEA. Ach. syn. p. 162. -- *L. peu colorée.*
Sur le bois de sapin ; au Sapet.

18. L. RUBRICOSA. Ach. syn. p. 162. -- L. *rouge foncé.*
Patellaria craspedia. Fl. fr. n.o 962.
Sur les rochers de grès ; à Chabannes.

19. L. VILLARSII. Ach. syn. p. 163. -- L. *de Villars.*
Urceolaria ocellata. Fl. fr. n.o 1009.
Sur les rochers ; à Chaldecoste.

20. L. CENISIA. Ach. syn. p. 163. -- L. *du Mont-Cenis.*
Sur les rochers de granite ; à la barraque du Born.

21. L. VARIABILIS. Ach. syn. p. 165. -- L. *variée.*
Collema variabile. Fl. fr. n.o 1033.
Sur les rochers calcaires des hauteurs de Mende.

22. L. GLAUCOMA. Ach. syn. p. 165. -- L. *glauque.*
Patellaria glaucoma. Fl. fr. n.o 952.
Sur les rochers schisteux et granitiques ; à Recolis, à Chastel-Nouvel.

23. L. SWARTZII. Ach. syn. p. 166. -- L. *de Swartz.*
Sur les rochers granitiques de nos montagnes.

24. L. ANGULOSA. Ach. syn. p. 166. -- L. *anguleuse.*
Patellaria angulosa. Fl. fr. n.o 987.
Sur l'écorce de différens arbres ; à Mende.

25. L. HAGENI. Ach. syn. p. 167. -- L. *d'Hagen.*
Sur l'écorce des arbres ; à Mende.

26. L. LUTESCENS. Ach. syn. p. 168. -- *L. jaunâtre.*
Sur l'écorce des trembles ; à la Fagette.

27. L. ALBELLA. Ach. syn. p. 168. -- *L. blanchâtre.*
Sur l'écorce des arbres ; au Sapet.

28. L. PARELLA. Ach. syn. p. 169. -- L. *parelle.* --
Orseille d'Auvergne. Les Auvergnats la nomment *Rascla.*
Patellaria parella. Fl. fr. n.o 991.
La parelle forme une croûte blanchâtre, verruceuse et irrégulière qui s'attache aux rochers. On la trouve sur les schistes de nos vallées, sur les blocs de granite de nos montagnes et sur les basaltes de l'Aubrac. En la faisant macérer dix ou douze jours dans l'urine, avec de l'eau de chaux et les cendres gravelées, on

acquiert une couleur rouge ou violette pourpre, et se change en pulpe molle ; alors on l'exprime à travers un tamis et on la moule en forme de parallalipipède. Des Auvergnats viennent presque toutes les années râcler les rochers de nos montagnes, pour recueillir cette substance colorante. J'ai été à même d'observer que, sous le nom de *Parelle*, ils récoltent deux lichens distincts : la vraie *Parelle* et l'*Isium corallinum*.

Var. B. pallescens. Ach. syn. p. 169.

Lichen pallescens. Linn. Sp. 1609.

Sur les troncs d'arbres ; dans les bois.

Y. upsaliensis. Ach. syn. p. 169.

Patellaria upsaliensis. Fl. fr. n.o 990.

Lichen upsaliensis. Linn. p. 1609.

Croît sur les mousses et les gazons, dans les lieux élevés et découverts ; au-dessus du bois de la Prade et de celui du Sapet.

29. L. Turneri. Ach. syn. p. 170. — *L. de Turner*.

Sur les troncs de sapins. Bois de la Lozère.

30. L. livida. Ach. syn. p. 171. — *L. livide*.

Sur les vieux murs ; à Mende.

31. L. expallens. Ach. syn. p. 171.

Patellaria lutescens. Fl. fr. n.o 959.

Sur les vieux arbres ; dans les bois.

32. L. tartarea. Ach. syn. p. 172. — *L. tartre*.

Patellaria tartarea. Fl. fr. n.o 989.

Lichen tartareus. Linn. Sp. 1608.

Sur les blocs de granite ; au Sapet, à Villeneuve.

Ce lichen, macéré avec l'urine, fournit une teinture rouge ; en ajoutant l'alun, il teint la laine d'un violet pourpre ; uni avec le vinaigre chalibé, on obtient le rose de chair.

33. L. cerina. Ach. syn. p. 173. — *L. couleur de cire*.

Patellaria cerina. Fl. fr. n.o 978.

Sur l'écorce des arbres ; à Mende.

Var. B. stillicidiorum. Ach. syn. p. 173.

Sur les tas de mousses qui croissent sur les rochers ; à la Vabre.

34. L. incrustans. Ach. syn. p. 174. — *L. creusante*.

Patellaria incrustans. Fl. fr. n.o 980.

Sur les rochers calcaires ; à la Vabre.

35. L. VITELLINA. Ach. syn. p. 174. -- *L. jaune d'œuf.*
Patellaria vitellina. Fl. fr. n.o 976.
Sur les vieux troncs et sur les rochers; à Mende.

36. L. SALICINA. Ach. syn. p. 175. -- *L. des saules.*
Patellaria flavo-virescens. Fl. fr. n.o 975.
Sur l'écorce des saules, des frênes; etc.; à Mende.

37. L. ERYTHRELLA. Ach. syn. p. 175. -- *L. à scutelles rougeâtres.*
Patellaria flavo-virescens, *var. B.* Fl. fr. n.o 975.
Sur les rochers; à Rieucros.

38. L. CITRINA. Ach. Syn. p. 176. -- *L. citrine.*
Patellaria candelaria. Fl. fr. n.o 974.
Sur les vieux murs; à Mende.
Var. B. xanthostigma. Ach. syn. p. 176.
Sur les troncs d'arbres; sur le bois dénudé d'écorces; à Mende.

39. L. RUBELLIANA. Ach. syn. p. 178. -- *L. rouge clair.*
Sur les petites mousses qui habitent les blocs de granite; à Villeneuve.

40. L. HÆMATOMMA. Ach. syn. p. 178. -- *L. à fruit rouge.*
Patellaria hæmatomma. Fl. fr. n.o 961.
Sur les rochers schisteux; à Recolis.

41. L. EPIGEA. Ach. syn. p. 179. -- *L. épigée.*
Sur les rochers ombragés; à la Vabre.

42. L. LENTIGERA. Ach. syn. p. 179. -- *L. lentille.*
Squammaria lentigera. Fl. fr. n.o 1018.
Sur la terre, parmi les gazons; dans les lieux découverts.

43. L. SAXICOLA. Ach. syn. p. 180. -- *L. amie des rochers.*
Placodium ochroleucum. Fl. fr. n.o 1027.
Sur les pierres, sur les rochers; à Chaldecoste.

44. L. DIFFRACTA. Ach. syn. p. 180. -- *L. brisée.*
Patellaria fusco-atra. Var. B. Fl. fr. n.o 948.
Sur les rochers schisteux; à Rieucros.

45. L. OREINA. Ach. syn. p. 181. -- *L. montagnarde.*
Sur les rochers; à Recolis.

46. L. MURORUM. Ach. syn. p. 181. -- *L. des murs.*
Placodium murorum. Fl. fr. n.o 1025.
Sur les pierres; à Mende.

47. L. MINIATA. Ach. syn. p. 182. — *L. vermillon.*
Sur les rochers ; à la Vabre.

48. L. ELEGANS. Ach. syn. p. 182. — *L. élégante.*
Placodium elegans. Fl. fr. n.o 1026.
Sur les rochers, sur les pierres, à Badaroux.

49. L. FULGENS. Ach. syn. p. 183. -- *L. brillante.*
Placodium fulgens. Fl. fr. n.o 1023.
Sur la terre, autour des rochers ; à la Vabre.

50. L. CHLOROPHANA. Ach syn. p. 183.-- *L. verdâtre.*
Squammaria electrina. Fl. fr. n.o 1014.
Sur les rochers schisteux ; à Recolis, à Toussaint.

51. L. CALLOPISMA. Ach. syn. p. 184. -- *L. parée.*
Sur les murs ; à Chaldecoste.
Var. B. sympagea. Ach. syn. p. 184.
Sur les vieux murs ; à Mende.

52. L. CIRCINNATA. Ach. syn. p. 184. -- *L. arrondie.*
Placodium radiosum. Fl. fr. n.o 1031.
Sur les murs, sur les rochers ; à Mende.

53. L. ALPHOPLACA. Ach. syn. p. 187.--*L. à croûte blanche.*
Sur les blocs de granite ; le long des torrens de nos montagnes.

54. L. GALACTINA. Ach. syn. p. 187. --L. *blanc de lait.*
Placodium albescens. Fl. fr. n.o 1029.
Sur les murs, sur les rochers ; à la Vabre.

55. L. TEICHOLYTA. Ach. syn. p. 188. -- L. *brise-mur.*
Placodium versicolor. Fl. fr. n.o 1030.
Placodium teicholytum. Fl. fr. vol. 6. p. 185.
Sur les pierres calcaires ; à Mende.

56. L. CERVINA. Ach. syn. p. 188. -- L. *cervine.*
Sur les murs, sur les bornes des routes ; à Chaldecoste.

57. L. SMITHII. Ach. Syn. p. 189. -- L. *de Smith.*
Squammaria Smithii. Fl. fr. n.° 1016.
Sur les rochers élevés ; à Saint-Privat.

58. L. CHRYSOLEUCA. Ach. syn. p. 189. -- L. *jaune clair.*
Sur les rochers de nos montagnes.

59. L. CRASSA. Ach. syn. p. 190. -- L. *épaisse.*
Squammaria crassa. Fl. fr. n.o 1017.
Sur les rochers ; à la Vabre.

60. L. CARTILAGINEA. Ach. syn. p. 191.—L. *cartilagineuse.*
Sur les rochers granitiques de nos montagnes.

61. L. CANDELARIA. Ach. syn. p. 192. -- L. *jaune.*
Placodium candelarium. Fl. fr. n.° 1024.
Lichen candelarius. Linn. Sp. 1608.
Sur les troncs d'arbres ; dans les bois.
Var. B. polycarpa. Ach. syn. p. 192.
Sur les vieux troncs de pins ; à Rieutort.
Var. D. lychnea. Ach. syn. p. 192.
Sur les blocs de granite ; au Camp de la Roche.

62. L. HYPNORUM. Ach. syn. p. 193. -- L. *des hypnes.*
Patellaria lepidora. Fl. fr. vol. 6. p. 183.
Sur les tas des mousses qui sont répandues sur la terre et sur les rochers ; au Sapet.

63. L. BRUNNEA. Ach. syn. p. 193. -- L. *brune.*
Patellaria brunnea. Fl. fr. n.° 946.
Sur la terre et sur les vieux troncs à demi-pourris ; à la Fagette, au Sapet.
Var. B. coronata. Ach. syn. p. 194.
Au pied des vieux arbres ; dans les bois.

GENRE 19.

PARMELIA. —— PARMELIE.

1. P. GLOMULIFERA. Ach. syn. p. 195. -- P. *à paquets.*
Lobaria glomulifera. Fl. fr. n.° 1093.
Cette parmelie prend une grande dimension. Quelquefois elle entoure presque en entier le tronc des vieux hêtres et des vieux châtaigniers ; elle est commune dans les Cévennes.

2. P. CAPERATA. Ach. syn. p. 196. -- *P. froncée.*
Imbricaria caperata. Fl. fr. n.° 1063.
Lichen caperatus. Linn. Sp. 1614.
Sur les rochers et les troncs d'arbres ; à Recolis.
Ce lichen, par la seule addition du vitriol de Mars (sulfate de fer), fournit une belle couleur ferrugineuse nuancée.

3. P. SCORTEA. Ach. syn. p. 197. -- *P. coriace.*
Imbricaria quercina, *var. B.* Fl. fr. vol. 6. p. 187.
Sur les troncs d'arbres ; aux environs de Mende.

4. P. PERLATA. Ach. syn. p. 197. -- *P. perlée.*
Lobaria perlata. Fl. fr. n.o 1091.
Lichen perlatus. Linn. syst. 808.
Sur les arbres, sur les rochers; à Recolis.

5. P. TILIACEA. Ach. syn. p. 199. — *P. des tilleuls.*
Imbricaria quercina. Fl. fr. n.o 1056.
Sur les troncs d'arbres; aux Bories-Hautes.

6. P. CORRUGATA. Ach. syn. p. 199. -- *P. ridée.*
Imbricaria acetabulum. Fl. fr. n.o 1062.
Sur les troncs d'arbres; dans les vergers.

7. P. OLIVACEA. Ach. syn. p. 200. — *P. olivâtre.*
Imbricaria olivacea. Fl. fr. n.o 1061.
Lichen olivaceus. Linn. Sp. 1610.
Sur les troncs d'arbres et quelquefois sur les pierres. Commune.
Ce lichen, avec la solution d'étain, donne la teinture rousse; avec l'alun et le vitriol de Mars, la teinture cendrée.

8. P. PARIETINA. Ach. syn. p. 200. — P. *des murs.*
Imbricaria parietina. Fl. fr. n.o 1060.
Lichen parietinus. Linn. Sp. 1610.
Sur les rochers et sur les troncs d'arbres. Commune.
Elle fournit d'elle-même une teinture cendrée; avec le vitriol martial, une couleur d'ochre tirant sur l'incarnat. On a loué sa décoction dans la diarrhée et la jaunisse.

9. P. LANUGINOSA. Ach. syn. p. 201. — P. *lanugineuse.*
Imbricaria lanuginosa. Fl. fr. vol. 6. p. 188.
Sur les rochers ombragés; au bois de Toussaint.

10. P. MYRIOCARPA. Delise. in litt. -- P. *à scutelles nombreuses.*
Imbricaria plumbea. Fl. fr. n.o 1058.
Sur le tronc des chênes, des hêtres, des châtaigniers; à Florac.

11. P. OMPHALODES. Ach. syn. p. 203. — P. *omphalode.*
Imbricaria adusta. Fl. fr. n.o 1055.
Lichen omphalodes. Linn. Fl. Sv. n.o 1075.
Sur les rochers granitiques de nos montagnes.
Var. B. panniformis. Ach. syn. p. 203.
Sur les blocs de granite; à Villeneuve.

12. P. SAXATILIS. Ach. syn. p. 203. -- P. *des rochers.*
Imbricaria retiruga. Fl. fr. n.o 1054.
Lichen saxatilis. Linn. Sp. 1609.
Sur les rochers, sur les troncs d'arbres ; à Mende.
Ce lichen donne une teinture rouge ; macéré dans l'urine , en ajoutant l'acide chalibé, il teint en olivâtre ; avec le vitriol de Mars , sa teinture est brune.

13. P. FAHLUNENSIS. Ach. syn. p. 204. -- *P. de Fahlun.*
Imbricaria Fahlunensis. Fl. fr. n.o 1070.
Lichen Fahlunensis. Linn. Fl. Suec. 411.
Son aspect noirâtre trompe sur la couleur qu'elle récèle. Selon Linné, on en retire un beau rouge foncé. On trouve cette espèce sur les rochers ombragés ; au Sapet , à Villeneuve.
Var. B. sciastra. Ach. syn. p. 204.
Sur les rochers du bois de Villeneuve.

14. P. STYGIA. Ach. syn. p. 204. -- P. *du Styx.*
Imbricaria Stygia. Fl. fr. vol. 6. p. 189.
Lichen Stygius. Linn. syst. 783.
Sur les rochers découverts de nos montagnes.

15. P. AQUILA. Ach. syn. p. 205. -- P. *brune.*
Imbricaria aquila. Fl. fr. n.o 1053.
Sur les rochers schisteux de nos Cévennes.

16. P. ENCAUSTA. Ach. syn. p. 205. -- P. *charbonnée.*
Imbricaria incausta. Fl. fr. n.o 1069.
Sur les blocs de granite ; au bois de Villeneuve.

17. P. ALBINEA. Ach. syn. p. 207. -- P. *blanchâtre.*
Sur les rochers , sur les murs ; aux environs de Mende.

18. P. AMBIGUA. Ach. syn. p. 208. -- *P. douteuse.*
Imbricaria ambigua. Fl. fr. n.o 1068.
Sur les troncs des vieux pins ; au bois de Villeneuve.

19. P. CONSPERSA. Ach. syn. p. 209. -- *P. ponctuée.*
Imbricaria conspersa. Fl. fr. n.o 1064.
Sur les rochers de nos montagnes.
Var. B. *stenophylla.* Ach. syn. p. 209.
Sur les rochers ; à Badaroux, à Recolis.

20. P. RUTILANS. Ach. syn. p. 210. -- P. *dorée.*
Sur les rochers des hauteurs qui dominent Mende.

21. P. CONTORTUPLICATA. Ach. syn. p. 210. — P. *entortillée.*

Les fissures des rochers calcaires. Très-rare.

22. P. SPECIOSA. Ach. syn. p. 211. — P. *spécieuse.*

Sur les rochers ombragés. Bois de la Rouvière.

23. P. MUSCIGENA. Ach. syn. p. 212. — P. *des mousses.*

Croît sur les vieilles mousses qui habitent les rochers ; à Badaroux.

Var. B. lenta. Ach. syn. p. 213.

Sur les mousses qui tapissent les rochers qui couronnent nos Causses.

24. P. CONOPLEA. Ach. syn. p. 213. — P. *conoplée.*

Imbricaria pityrea. Fl. fr. n.o 1059.

Imbricaria conoplea. Fl. fr. vol. 6. p. 187.

Sur les mousses qui habitent les rochers et les troncs d'arbres ; à Recolis.

25. P. PULVERULENTA. Ach. syn. p. 214. — P. *pulvérulente.*

Imbricaria pulverulenta. Fl. fr. n.o 1049.

Sur les troncs de peupliers et autres arbres ; à Mende.

26. P. VENUSTA. Ach. syn. p. 214. — P. *élégante*

Imbricaria venusta. Fl. fr. vol. 6. p. 186.

Sur le tronc des vieux sapins ; au bois du Sapet.

27. P. AIPOLIA. Ach. syn. p. 115. — P. *barbe de chèvre.*

Imbricaria aipolia. Fl. fr. n.o 1048.

Sur les troncs d'arbres ; à Mende.

28. P. STELLARIS. Ach. syn. p. 216. — P. *étoilée.*

Imbricaria stellaris. Fl. fr. n.o 1047.

Lichen stellaris. Linn. Sp. 1611.

Commun sur les troncs d'arbres.

29. P. CÆSIA. Ach. syn. p. 216. — P. *bleuâtre.*

Imbricaria cæsia. Fl. fr. n.o 1046.

Sur les pierres, sur les rochers et sur les vieux pieux ; à Mende.

Var. B. dubia. Ach. syn. p. 216.

Sur les pierres ; à Mende.

30. P. CYCLOSELIS. Ach. syn. p. 216. — P. *orbiculaire.*

Imbricaria cycloselis. Fl. fr. n.o 1051.

Sur le tronc des noyers ; à Mende.

Var. B. lithotea. Ach. syn. p. 217.

Sur les pierres ; à Vachéri.

31. P. ULOTRIX. Ach. syn. p. 217. -- P. *à cheveux noirs.*
Imbricaria ulotrix. Fl. fr. n.o 1052.
Sur le tronc des noyers, des frênes; à Mende.

32. P. PHYSODES. Ach. syn. p. 218. -- P. *renflée.*
Imbricaria physodes. Fl. fr. n.o 1066.
Lichen physodes. Linn. Sp. 1610.
Préparé avec le sel ammoniac (*Muriate d'ammoniaque*) et l'alun, ce lichen donne une couleur d'un gris tirant un peu sur le jaune.
Var. B. vittata. Ach. syn. p. 218.
Sur les rochers granitiques; au Paillou.

33. P. DIATRYPA. Ach. syn. p. 219. -- P. *percée.*
Imbricaria diatrypa. Fl. fr. n.o 1065.
Sur les troncs d'arbres; dans les châtaigneraies des Cévennes.

GENRE 20.

BORRERA. —— BORRERIE.

1. B. SOLENARIA. Ach. syn. p. 220. -- *B. canaliculée.*
Sur les arbres des bois de nos montagnes.

2. B. CILIARIS. Ach. syn. p. 221. -- *B. ciliée.*
Physcia ciliaris. Fl. fr. n.o 1073.
Lichen ciliaris. Linn. Sp. 1611.
Sur les troncs d'arbres. Commune.

3. B. TENELLA. Ach. syn. p. 221. -- *B. délicate.*
Physcia tenella. Fl. fr. n.o 1072.
Sur les troncs d'arbres; à Mende.
Var. B. leptalea. Ach. syn. p. 221.
Physcia leptalea. Fl. fr. n.o 1071.
Sur les pierres et sur les arbres; à Mende.

4. B. FURFURACEA. Ach. syn. p. 222. -- B. *grenue.*
Physcia furfuracea. Fl. fr. n.o 1074.
Lichen furfuraceus. Linn. Sp. 1612.
Sur les troncs de pins, de sapins, de hêtres. Commune dans nos bois.
Ce lichen est doué d'une grande amertume et réputé fébrifuge. Quelques médecins l'ont substitué au kina. Il fournit une teinture d'un vert d'olive.

GENRE 21.

CETRARIA. —— CETRAIRE.

1. C. JUNIPERINA. *Var. B. pinastri.* Ach. syn. p. 226. -- *C. des pins.*

Physcia pinastri. Fl. fr. n.o 1084.

Sur le tronc des pins; au bois de Villeneuve.

2. C. SÆPINCOLA. Ach. syn. p. 226. -- *C. des haies.*

Physcia sæpincola. Fl. fr. n.o 1086.

Sur les pins et sapins; à Villeneuve, au Sapet.

3. C. GLAUCA. Ach. syn. p. 227. -- C. *glauque.*

Physcia glauca. Fl. fr. n.o 1087.

Lichen glaucus. Linn. Sp. 1615.

Sur les rochers et les troncs d'arbres; dans les bois de nos montagnes. Avec le vitriol de Mars et l'alun, on obtient une couleur tirant sur le gris incarnat.

Var. B. fallax. Ach. syn. p. 228.

Physcia fallax. Fl. fr. n.o 1088.

Sur les troncs d'arbres; dans les châtaigneraies des Cévennes.

4. C. CUCULLATA. Ach. syn. p. 228. -- *C. en capuchon*

Physcia cucullata. Fl. fr. n.o 1081.

Sur la terre; à la Lozère, à l'Aigoual, à l'Aubrac.

5. C. ISLANDICA. Ach. syn. p. 229. -- *C. d'Islande.* -- *Lichen d'Islande.*

Physcia Islandica. Fl. fr. n.o 1080.

Lichen Islandicus. Linn. Sp. 1611.

Croît sur la terre, parmi les mousses. Commune dans les bois de pins de nos montagnes. Le Lichen d'Islande est très-usité en médecine : on l'ordonne dans la phthisie, le crachement de sang, dans les empâtemens des viscères avec atonie, dans la coqueluche, la toux catarrhale *(Docteur Hoffmann)*. Il fournit plusieurs teintures : jaune, fauve, brune, suivant les réactifs que l'on emploie.

GENRE 22.

STICTA. —— STICTE.

1. S. PULMONACEA. Ach. syn. p. 233. -- *S. pulmonaire.* -- *Pulmonaire de chêne.*

Lobaria pulmonaria. Fl. fr. n.o 1090.

Lichen pulmonarius. Linn. Sp. 1612.

Sur le tronc des vieux hêtres et châtaigniers; dans les bois.

D'après le docteur Hoffmann, on prescrit avec avantage la décoction de la Pulmonaire de chêne dans la phthisie, le crachement de sang, les fleurs blanches, dans la diarrhée, l'anorexie. On la substitue au houblon dans la confection de la bière. Elle fournit une teinture brune-rousse. C'est une excellente plante pour préparer les cuirs.

Var. B. pleurocarpa. Ach. syn. p. 233.

Sur les troncs des vieux hêtres; au bois de Coulagnes - Hautes.

2. S. SCROBICULATA. Ach. syn. p. 234. — S. *à fossettes.*

Lobaria scrobiculata. Fl. fr. n.o 1089.

Sur les troncs de hêtres, de chênes, de châtaigniers; dans les bois.

3. S. FULIGINOSA. De Cand. Fl. fr. n.o 1094.—S. *fuligineuse.*

Sur les rochers ombragés et au pied des arbres; au bois du Sapet.

4. S. SYLVATICA. De Cand. Fl. fr. n.o 1095. -- S. *des bois.*

Lichen sylvaticus. Linn. Syst. 808.

Sur les rochers, sur les troncs d'arbres. Bois de nos montagnes.

GENRE 23.

PELTIDEA. —— PELTIDÉE.

1. P. VENOSA. Ach. syn. p. 237. -- P. *veinée.*

Peltigera venosa. Fl. fr. n.o 1096.

Lichen venosus. Linn. Sp. 1615.

Sur la terre fraîche. Bois de Recolis et du Sapet.

2. P. HORIZONTALIS. Ach. syn. p. 238. -- *P. horizontale.*

Peltigera horizontalis. Fl. fr. n.o 1098.

Lichen horizontalis. Linn. Mant. 132.

Parmi les mousses, sur les rochers et les troncs d'arbres; dans les bois.

Var. B. hymenina. Ach. syn. p. 238.

Sur la terre; dans les bois.

Var. Y. lophyra. Ach. syn. p. 238.

Sur la terre, au bord des sentiers; à Mende.

3. P. APHTHOSA. Ach. syn. p. 238. -- P. *aux aphthes.*

Peltigera aphthosa. Fl. fr. n.o 1100.

Lichen aphthosus. Linn. Sp. 1616.

Parmi les mousses, sur la terre et au pied des arbres; dans les bois. Ses vertus contre les aphthes sont aujourd'hui mises au rang des fables.

4. P. CANINA. Ach. syn. p. 239. — P. *canine.*
Peltigera canina. Fl. fr. n.o 1099.
Lichen caninus. Linn. Sp. 1616.
Dans les bois, au pied des arbres ; à la Vabre.
Donne une couleur d'ochre. Cette espèce jouissait autrefois d'une certaine réputation contre l'hydrophobie : l'expérience a prouvé qu'elle ne produit aucun effet.
Var. Y. crispa. Ach. syn. p. 239.
Sur la terre, parmi les gazons ; à Mende.

5. P. MALACEA. Ach. syn. p. 240. — P. *molle.*
Sur les mousses ; bois de nos montagnes.

6. P. POLYDACTYLA. Ach. syn. p. 240. — P. *digitée.*
Peltigera polydactyla. Fl. fr. n.o 1101.
Sur la terre ; dans les bois.

GENRE 24.

NEPHROMA. —— NEPHROME.

1. N. RESUPINATA. Ach. syn. p. 241. — *N. renversée.*
Peltigera resupinata. Fl. fr. n.o 1102.
Lichen resupinatus. Linn. Sp. 1615.
Sur les rochers et sur les troncs d'arbres ; au bois du Sapet.

2. N. PARILIS. Ach. syn. p. 242. — *N. égale.*
Sur les tas de mousses qui couvrent les rochers ; au bois du Sapet.

3. N. LÆVIGATA. Ach. syn. p. 242. — N. *lisse.*
Sur la terre, parmi les mousses. Bois de nos montagnes.

GENRE 25.

EVERNIA. —— EVERNIE.

1. E. DIVARICATA. Ach. syn. p. 224. — *E. étendue.*
Usnea flaccida. Fl. fr. n.o 904.
Lichen divaricatus. Linn. Sp. 1623.
Pend aux branches des sapins ; bois de la Lozère.

2. E. PRUNASTRI. Ach. syn. p. 245. — *E. du prunellier.*
Physcia prunastri. Fl. fr. n.o 1075.

Lichen prunastri. Linn. Sp. 1614.

Sur les troncs d'arbres. Commune dans les bois.

Ce lichen, macéré dans l'eau avec le vitriol de Mars, donne une couleur tirant sur le bai-brun. On peut encore en retirer une teinture rouge.

GENRE 26.

CENOMYCE. — CENOMICÉ.

1. C. PAPILLARIA. Ach. syn. p. 248. — *C. mamelonnée.*
Cladonia papillaria. Fl. fr. vol. 6. p. 180.
Sur la terre; pâturages de la Colombèche.

2. C. CÆSPITICIA. Ach. syn. p. 249. — C. *en gazon.*
Sur la terre et parmi les mousses qui couvrent les rochers; à Villeneuve.

3. C. ALCICORNIS. Ach. syn. p. 250. — C. *corne d'élan.*
Sur la terre, autour des rochers; à Toussaint.

4. C. ENDIVIÆFOLIA. Ach. syn. p. 250. — *C. à feuille d'endive.*
Scyphophorus convolutus. Fl. fr. n.o 913.
Aux lieux stériles et sur les rochers; à la Vabre.

5. C. CERVICORNIS. Ach. syn. p. 251. — *C. corne de cerf.*
Scyphophorus cervicornis. Fl. fr. n.o 914.
Sur la terre, parmi les gazons et autour des rochers; à Rieucros.

6. C. VERTICILLATA. Ach. syn. p. 251. — *C. verticillée.*
Parmi les mousses qui tapissent les rochers; au bois de Villeneuve.

7. C. PIXIDATA. Ach. syn. p. 252. — C. *entonnoir.* — *Pixide.*
Scyphophorus pixidatus. Fl. fr. n.o 916.
Lichen pixidatus. Linn. Sp. 1619.
Sur la terre, sur les vieux murs et sur les souches; à la Vabre, à Rieucros.
Ce Lichen est regardé comme un excellent remède contre la coqueluche; il soulage les phthisiques; il fournit une teinture d'un gris verdâtre.

8. C. POCILLUM. Ach. syn. p. 253. — *C. gobelet.*
Sur la terre, les lieux stériles; à Mende.

9. C. CORNUTA. Duf. Rev. des Genr. Clad. p. 16. — *C. cornue.*

Scyphophorus cornutus. Fl. fr. n.o 917.

Lichen cornutus. Linn. Sp. 1620.

Parmi les mousses, sur la terre et sur les rochers ; à Recolis.

10. C. GRACILIS. Duf. Rev. des Gen. Clad. p. 15.-- *C. grêle.*

Scyphophorus cornutus, *var. B.* Fl. fr. n.o 917.

Lichen gracilis. Linn. Sp. 1620.

Sur les tas de mousses; dans les bois.

Macérée dans une eau alunée et avec le vitriol de Mars, elle a donné une teinture tirant sur le cendré.

Var. A. aspera. Duf. Rev. des Genr. Clad. p. 16.

Sur les rochers ombragés ; à Recolis.

Les *Cenomyces cornuta* et *gracilis* sont très-variables dans leurs formes.

11. C. DEGENERANS. Duf. Rev. des Genr. Clad. p. 17. -- *C. abâtardie.*

Sur la terre, dans les bois de pins.

12. C. BACILLARIS. Ach. syn. p. 266. -- *C. à baguettes.*

Sur les vieilles souches ; au bois du Sapet.

13. C. DIGITATA. Ach. syn. p. 267. -- *C. digitée.*

Scyphophorus cocciferus, *var. D.* Fl. fr. n.o 915.

Lichen digitatus. Linn. Sp. 1618.

Sur les troncs morts et sur les tas de mousses ; au Sapet.

14. C. DEFORMIS. Ach. syn. p. 168. -- *C. difforme.*

Scyphophorus cocciferus, *var. E.* Fl. fr. n.o 915.

Lichen deformis. Linn. Sp. 1618.

Sur les tas de mousses qui couvrent les rochers ; au bois de Villeneuve.

15. C. COCCIFERA. Ach. syn. p. 269. -- *C. écarlate.*

Scyphophorus cocciferus. Fl. fr. n.o 915.

Lichen cocciferus. Linn. Sp. 1618.

Sur la terre, sur les vieilles souches et sur les rochers ; à Villeneuve.

Mêmes propriétés médicales que la pixide vulgaire (*Cenomyce pyxidata*). Ses tubercules écarlates, macérées dans une lessive alkaline, produisent une couleur pourpre de bon teint.

16. C. SPARASSA. Ach. syn. p. 273. -- *C. déchirée.*

Scyphophorus diffusus. Fl. fr. n.o 912.

Sur les rochers ombragés, parmi les mousses ; au bois du Sapet.

17. C. DELICATA. Ach. syn. p. 274. -- *C. délicate.*
Helopodium delicatum. Fl. fr. n.o 1718.
Sur les vieilles souches ; dans les bois.

18. C. LEPTOPHYLLA. Ach. syn. p. 274.--*C. à petites feuilles.*
Sur les rochers ombragés de nos montagnes.

19. C. RACEMOSA. Ach. syn. p. 275. -- *C. à grappe.*
Sur les tas de mousses, dans les bois; à Recolis.

20. C. FURCATA. Ach. syn. p. 276. -- *C. fourchue.*
Cladonia subulata, var. E. Fl. fr. n.o 909.
Sur les rochers, parmi les mousses ; à Recolis.
Var. B. subulata. Ach. syn. p. 276.
Cladonia subulata. Fl. fr. n.o 909.
Lichen subulatus. Linn. Sp. 1622.
Sur la terre, sur les rochers ; à la Vabre.

21. C. HAMATA. Duf. Rev. des Genr. Clad. p. 32. -- *C. hameçon.*
Sur la pelouse, dans les lieux secs et découverts. Causse de Mende.

22. C. UNCIALIS. Ach. syn. p. 276. -- *C. onciale.*
Cladonia ceranoides. Fl. fr. n.o 911.
Lichen uncialis. Linn. Sp. 1621.
Sur les rochers ombragés ; dans les bois de nos montagnes.
Macérée quinze jours dans l'urine, avec la chaux vive, elle se change en pâte, qui, par l'addition d'une solution d'étain et du vinaigre chalibé, a fourni une teinte d'un gris cendré.

23. C. FOLIOSA. Duf. Rev. des Genr. Clad. p. 30. -- *C. feuillée.*
Parmi les rochers ; à la Vabre.

24. C. RANGIFERINA. Ach. syn. p. 277. -- *C. des rennes.*
Cladonia rangiferina. Fl. fr. n.o 910.
Lichen rangiferinus. Linn. Sp. 1620.
Dans les bois, sur la terre ; cette espèce est commune.
Ce Lichen et le Lichen paschal (*Stereocaulon paschale*) font la base de la nourriture des rennes, espèce de cerf de la Laponie unique pour ses services et sa frugalité. Macéré dans l'eau et mêlé avec la paille hâchée, il sert à engraisser les bœufs, les chèvres et les moutons. Il donne une teinture couleur de rouille,

Var. B. sylvatica. Ach. syn. p. 277.
Cladonia rangiferina, var. B. Fl. fr. n.o 910.
Sur la terre, dans les bois.
Var. Y. *alpestris.* Ach. syn. p. 278.
Sur la terre; dans les bois de nos montagnes.

GENRE 27.

BŒOMYCES. —— BÉOMYCÉS.

1. B. ROSEUS. Pers. ann. ust. st. 7. -- *B rose.*
Bœomyces ericetorum. Fl. fr. n.° 919.
Lichen ericetorum. Linn. Sp. 1608.
Sur la terre, dans les lieux découverts; au Sapet.
2. B. RUFUS. Ach. syn. p. 280. -- *B. roux.*
Bœomyces rupestris. Fl. fr. n.o 921.
Lichen byssoides. Linn. Mant. 133.
Sur la terre, au bord des fossés; à la Colombéche.
Var. B. lignorum. Ach. syn. p. 280.
Sur les troncs de sapins à demi-pourris; au bois du Sapet.
3. B. PROSTII. Duf. in litt. -- *B. de Prost.*
M. le docteur Dufour m'a dédié cette espèce, remarquable par ses tubercules roses, qui deviennent d'un brun foncé en vieillissant. Il place ce Lichen parmi les *Bœomyces;* M. Delise le range parmi les *Lecidea.* Je ne suis pas éloigné de le regarder pour une variété du *Bœomyces roseus.*

GENRE 28.

ISIDIUM. —— ISIDIUM.

1. I. CORALLINUM. DeCand. Fl. fr. n.° 887. -- *I. corallin.*
Lichen corallinus. Linn. Mant. 231.
Sur les rochers schisteux et granitiques; à Recolis, à Chastel-Nouvel.
2. I. STALACTITICUM. Ach. syn. p. 282. -- *I. stalactite.*
I. melanochlorum. Fl. fr. n.o 888.
Sur les rochers schisteux; à Rieucros.
3. I. WESTRINGII. Ach. syn. p. 282. -- De Cand. Fl. fr. vol. 6. p. 177. -- *I. de Westring.*
Sur les rochers schisteux et granitiques; à Recolis; au Sapet.

4. I. PHYMATODES. Ach. syn. p. 282. -- *I. phymatodes.*
Sur l'écorce des arbres ; dans les bois.

5. I. COCCODES. Ach. syn. p. 283. -- *I. coccodés.*
Lepra obscura. Fl. fr. n.o 578.
Sur les troncs d'arbres ; dans les bois.

GENRE 29.

STEREOCAULON. —— STEREOCAULE.

1. S. PASCHALE. De Cand. Fl. fr. n.o 981. -- *S. paschal.*
Lichen paschalis. Linn. Sp. 1621.
Sur la terre ; dans les bois de nos montagnes.
Macéré dans une teinture alunée, animée avec le vitriol de Mars, il fournit une couleur d'un vert-cendré.

2. S. BOTRYOSUM. Ach. syn. p. 284. -- De Cand. Fl. fr. vol. 6. p. 178. -- *S. aggloméré.*
Sur la terre, daus les bois de pins ; à Villeneuve.

3. S. NANUM. Ach. syn. p. 285. -- De Cand. Fl. fr. vol. 6. p. 178. -- *S. nain.*
Sur la terre, autour des rochers ombragés ; à Toussaint.

GENRE 30.

SPHÆROPHORUS. —— SPHEROPHORE.

1. S. CORALLOIDES. Ach. syn. p. 287. -- *S. coralloïde.*
S. globiferus. Fl. fr. n.o 889.
Lichen globiferus. Linn. Mant. 133.
Sur les rochers ombragés ; au bois de Villeneuve.

2. S. FRAGILE. Ach. syn. p. 287. -- *S. fragile.*
S. cæspitosus. Fl. fr. n.o 890.
Lichen fragilis. Linn. Fl. lapp. 440.
Sur les rochers de granite ; à Coulagnes-Hautes.

GENRE 31.

RHIZOMORPHA. —— RHIZOMORPHE.

1. R. SUBCORTICALIS. Pers. syn. fung. p. 704.
R. fragilis, var. B. Fl. fr. n.o 751.
Sur les vieux arbres, entre l'écorce et le bois ; à Mende.

2. R. SUBTERRANEA. Pers. Syn. Fung. 705.
R fragilis. Fl. fr. n.o 751.

3. R. SETIFORMIS. Roth. Cat. 1. p. 235. -- De Cand. Fl. fr. n.o 752. -- *R. crin de cheval.*

Croît sur les feuilles tombées et entassées ; dans les bois.

4. R. INTESTINA. De Cand. Fl. fr. vol. 6. p. 115. -- *R intestine.*

Cette singulière plante croît dans l'intérieur des couches du bois à demi - pourri.

GENRE 32.

ALECTORIA. —— ALECTORIE.

1. A. JUBATA. Ach. syn. p. 291. -- *A. crinière.*
Cladonia jubata. Fl. fr. n.o 900.
Lichen jubatus. Linn. Sp. 1622.

Pend au tronc et aux branches des arbres, dans les bois de pins et de sapins.

Var. B. chalybeiformis. Ach. syn. p. 291.
Cladonia jubata, *var. B.* Fl. fr. n.o 900.

Sur les rochers de nos montagnes; parmi les mousses.

Var. E. cana. Ach. syn. p. 292.

Sur les troncs d'arbres ; au bois du Sapet.

2. A. CRINALIS. Ach. syn. p. 292. -- *A. chevelue.*

Sur les troncs et sur les branches d'arbres ; au bois du Sapet.

GENRE 33.

RAMALINA. —— RAMALINE.

1. R. POLYMORPHA. Ach. syn. p. 295. -- *R. variable.*
Physcia polymorpha. Fl. fr. vol. 6. p. 190.

Sur les rochers de nos vallons et du nos montagnes. Cette espèce mérite le nom spécifique qu'elle porte ; elle se présente sous des formes très-variables.

2. R. FRAXINEA. Ach. syn. p. 296. -- *R. des frênes.*
Physcia fraxinea. Fl. fr. n.o 1078.
Lichen fraxineus. Linn. Sp. 1614.

Sur les troncs d'arbres. Très - commune.

Macéré avec le sel ammoniac, il donne une teinture d'un gris-blanc,

3. R. FASTIGIATA. Ach. syn. p. 296. -- *R. nivelée.*
Physcia fastigiata. Fl. fr. n.o 1079.
Sur les troncs d'arbres. Bois de nos montagnes.

4. R. FARINACEA. Ach. syn. p. 297. -- *R. farineuse.*
Physcia farinacea. Fl. fr. n.o 1076.
Lichen farinaceus. Linn. Sp. 1613.
Sur les troncs d'arbres ; dans les bois.
Fournit à la teinture une couleur rouge.

5. R. POLLINARIA. Ach. syn. p. 298. -- *R. fleur de farine.*
Physcia squarrosa. Fl. fr. n.o 1077.
Sur les rochers et sur les troncs d'arbres ; au Camp de la Roche.

GENRE 34.

CORNICULARIA. —— CORNICULAIRE.

1. C. TRISTIS. Hoffm. pl. lich. t. 34. f. 1. -- Fl. fr. n.o 892. -- *C. triste.*
Lichen tristis. Linn. f. Musc. 37.
Sur les rochers de granite ; à Chastel-Nouvel.

2. C. ACULEATA. De Cand. Fl. fr. n.o 893. -- *C. piquante.*
Sur la terre, les lieux stériles. Commune.
Var. B. spadicea. Ach. syn. p. 300.
Sur la terre ; les pâturages de nos montagnes.

3. C. BICOLOR. De Cand. Fl. fr. n.o 896. -- *C. bicolor.*
Sur les rochers, parmi les mousses ; à la Fagette.

4. C. LANATA. De Cand. Fl. fr. n.o 898. -- *C. laineuse.*
Lichen lanatus. Linn. Sp. 1623.
Sur les rochers de nos montagnes.
Var. B. alpicola. Ach. syn. p. 302.
Sur les rochers de granite. Plaine de la Colombèche.

5. C. PUBESCENS. Ach. syn. p. 302. -- *C. pubescente.*
C. intricata. Fl. fr. n.o 899.
Lichen pubescens. Linn. Sp. 1623.
Sur les rochers ombragés ; au Sapet.

GENRE 35.

USNEA. —— USNÉE.

1. U. FLORIDA. Hoffm. Fl. germ. p. 133. -- Fl. fr. n.o 901. -- *U. fleurie.*

Lichen floridus. Linn. Sp. 1624.

Sur les vieux pins. Bois de Villeneuve.

Donne une belle teinture violette.

2. U. PLICATA. De Cand. Fl. fr. n.o 902.-- *U. entrelacée.*

Lichen plicatus. Linn. Sp. 1622.

Croît sur le tronc et sur les branches des vieux arbres. *Ses* filamens sont longs et pendans.

Ce Lichen, macéré avec l'alun, teint les laines en vert; traité avec la solution d'étain et l'alun, il donne une teinture d'un rouge fauve.

Var. C. hirta. Ach. syn. p. 306.

U. florida, var. B. Fl. fr. n.o 901.

Lichen hirtus. Linn. Sp. 1623.

Sur le tronc des pins et des sapins. Bois de Villeneuve et du Sapet.

GENRE 36.

COLLEMA. —— COLLEMA.

1. C. NIGRUM. Hoffm. Fl. germ. 2. p. 103. — Fl. fr. n.o 1032. -- *C. noir.*

Lichen niger. Linn. suppl. 449.

Sur les pierres; à Mende.

2. C. LUTOSUM. Ach. syn. p. 309. -- C. *boueux.*

Sur la terre; à Mende.

3. C. CHALAZANUM. Ach. syn. p. 309. -- *C. grêle.*

Sur la terre; à Mende.

4. C. MICROPHYLLUM. De Cand. Fl. fr. n.o 1034. — *C. à petite feuille.*

Sur le tronc des vieux noyers et peupliers; à Chaldecoste.

5. C. CHEILEUM. Ach. syn. p. 310. — *C. bordé.*

Sur la terre qui recouvre les rochers; à Mende.

6. C. PULPOSUM. Ach. syn. p. 311. -- *C. pulpeux.*

C. cristatum. Fl. fr. n.o 1039.

Lichen cristatus. Linn. Sp. 1600.

Sur la terre, sur les rochers; à Mende.

7. C. CRISPUM. Hoffm. Fl. germ. 2. p. 101. -- Fl. fr. n.o 1038. -- *C. crêpu.*

Lichen crispus. Linn. syst. 806.

Sur la terre, parmi les mousses; à Mende.

8. C. MELÆNUM. Ach. syn. p. 315. -- *C. noirâtre.*

Sur les rochers ; à Chaldecoste.

Var. C. Jacobeæfolium. Ach. syn. p. 315.

C. Jacobeæfolium. Fl. fr. n.o 1042.

Sur les pierres, sur les rochers ; à Mende.

9. C. FASCICULARE. Ach. syn. p. 317. -- Fl. fr. n.o 1037. -- *C. en faisceaux.*

Lichen fascicularis. Linn. Mant. 133.

Sur le tronc des vieux noyers ; à Chaldecoste.

10. C. SYNALISSUM. Ach. syn. p. 317. -- *C. en paquets.*

C. Symphoreum ? Fl. fr. n.o 1036.

Sur les murs de clôture : on le trouve souvent mélangé avec le *Lecidea lurida.*

11. C. PALMATUM. Ach. syn. p. 319. -- C. *palmé.*

Sur la terre, les lieux frais ; à Mende.

12. C. SATURNINUM. De Cand. Fl. fr. n.o 1045. -- *C. plombé.*

Sur les troncs de noyers, de frênes ; à Mende.

13. C. NIGRESCENS. De Cand. Fl. fr. n.o 1043. -- C. *noircissant.*

Lichen nigrescens. Linn. suppl. 451.

Sur le tronc des vieux arbres ; dans les bois.

14. C. FLACCIDUM. Ach. syn. p. 322. -- C. *flasque.*

Sur les rochers, les pierres ; au bord des rivières et des ruisseaux.

15. C. DERMARTINUM. Ach. syn. p. 322. -- Fl. fr. vol. 6. p. 186. -- *C. peaucier.*

Sur les rochers ; à Mende.

16. C. FURVUM. De Cand. Fl. fr. n.o 1044. -- C. *vert de bouteille.*

Sur le tronc des frênes, des noyers ; à Mende.

17. C. SCOTINUM. Ach. syn. p. 323. -- *C. d'Ecosse.*

Parmi les gazons et les mousses ; à Mende.

18. C. TREMELLOIDES. *Var.* B. *cyanescens.* Ach. syn. p. 326. -- *C. fausse tremelle.*

Sur les pierres et au pied des arbres ; à Mende.

19. C. RIVULARE. Ach. syn. p. 326. -- C. *des rives.*

Sur les pierres ; au bord du Lot.

20. C. LACERUM. De Cand. Fl. fr. n.o 1041. — *C. découpé.*
Tremella lichenoides. Linn. Sp. 1625.
Sur les vieilles mousses ; à la Vabre.

21. C. TENUISSIMUM. Ach. syn. p. 328. — Fl. fr. vol. 6. p. 185. — C. *très-menu.*
Sur la terre fraîche, parmi les mousses ; au bois de Toussaint.

22. C. MUSCICOLA. Ach. syn. p. 328. — *C. des mousses.*
Cornicularia muscicola. Fl. fr. n.o 897.
Sur les mousses qui croissent sur les rochers ; au Sapet.

23. C. VELUTINUM. Ach. syn. p. 329. — C. *velouté.*
Sur les rochers ombragés ; à Nojaret.

Le genre *Collema* présente de grandes difficultés. Je n'en cite que 23 espèces, et je suis bien convaincu qu'avec plus de soins on en découvrira plusieurs autres.

GENRE 37.

LEPRARIA. —— LÈPRE.

1. L. CHLORINA. Ach. syn. p. 329. — *L. chlorine.*
Lepra chlorina. Fl. fr. vol. 6. p. 175.
Dans les fissures des rochers ; à Recolis.

2. L. LATEBRARUM. Ach. syn. p. 331. — *L. des caves.*
Les cavités des rochers ; à Recolis.

3. L. FARINOSA. Ach. syn. p. 331. — *L. farineuse.*
Au pied des arbres ; à la Vabre.

4. L. BOTRYOIDES. Ach. syn. p. 331. — *L. verte.*
Lepra botryoides. Fl. fr. n.o 877.
Byssus botryoides. Linn. Sp. 1639.
Sur la terre et au pied des vieux arbres ; à Recolis.

5. L. RUBENS. Ach. syn. p. 331. — *L. rouge.*
Lepra odorata. Fl. fr. n.o 878.
Sur l'écorce des vieux arbres ; à Mende.

Pendant l'impression de cette liste, j'ai trouvé une mousse que je rapporte au genre *Pohlia* et qui n'est pas citée ici. Je ne fais part de cette récente découverte que pour venir à l'appui de ce que j'ai déjà dit. La Cryptogamie est très-variée et très-riche dans le département de la Lozère. Je ne me flatte pas d'offrir une liste complète des mousses, des hépatiques et des lichens qui croissent sur notre sol. Le Botaniste zélé qui étudiera ces trois intéressantes familles, et qui pourra leur sacrifier beaucoup de tems, fera des découvertes nombreuses et utiles à la science.

M. POMME ET LES NERFS.

LETTRE A UN AMI,

LUE A LA SOCIÉTÉ,

PAR M. BOUYON, MEMBRE RÉSIDANT.

MESSIEURS,

C'est ici tout simplement une longue lettre que j'écris à mon ami; je crains bien qu'elle ne soit ennuyeuse; mais puisque vous voulez avoir la complaisance de m'écouter, je vais me permettre de vous en faire la lecture.

Et vous aussi, vous serez tourmenté par vos nerfs. Allez, votre tour viendra; peut-être serez-vous plus malheureux encore. Vous auriez ri sûrement, mon cher ami, de la prédiction, s'il était venu dans l'idée de quelque inspiré de vous la faire, lorsqu'en possession d'une santé florissante, vous me donniez vos aimables soins. Vous étiez le compagnon fidèle. Il vous souvient de ce jour, où, me voyant accablé de tristesse, vous voulûtes montrer le courage de me parler durement. Tout étonné, je vous regarde, une larme coulait sur votre joue. O douce amitié! m'écriai-je, en vous serrant la main; je ne trouvai plus de paroles. J'étais loin de penser que vous deviez éprouver un sort pareil au mien. Si du moins M. Pomme vivait, je lui adresserais mon ami; il le guérirait. Ce radoteur?

et qui ne savait pas dire deux mots sans bredouiller ? Il écrivait! des platitudes en style barbare. Et puis, quelle est sa science? L'eau de poulet, les bains; les bains, l'eau de poulet, ou d'agneau et de veau. Pitoyables détracteurs, avez-vous dit? je conviens que M. Pomme ne parlait pas avec la facilité de Fourcroy; que son style diffère de celui de Jean-Jacques; mais il s'exprimait naturellement, et disait assez bien ce qui lui appartenait de dire. Maintenant, je vous ferai d'abord observer en passant que le jeu le plus simple n'est pas toujours le moins difficile quand on veut le jouer parfaitement. Ensuite : qu'avez-vous à opposer de raisonnable aux utiles leçons que notre docteur ne tenait que d'une profonde expérience? Ayant déjà tout vu, il savait où tout menait. Et ce coup-d'œil perçant et heureux que la nature n'accorde qu'à ses privilégiés? ce je ne sais quel ton qui ranimait le malade? En proie à un malaise assommant, ou à de cruelles douleurs, quelquefois désespéré, je courais à lui. Il me consolait, il me piquait, il me gourmandait, il me cajolait; venait après une légère modification dans les verres d'eau, dans les bains, sur un point du régime. Mon nuage se dissipait; je m'en retournais gai, plein de courage. Un beau jour mes nerfs s'apaisent : vous savez le miracle. Mais vous, charmans Messieurs, au joli langage emmiellé, à la plume élégante, avez-vous jamais su, je ne dis point calmer mes nerfs, mais ne pas les irriter davantage? Je suis votre très-humble serviteur; adieu; au plaisir de ne plus vous revoir. Mon cher Pomme, que ne puis-je t'embrasser encore une fois! Non, jamais la reconnaissance n'aurait senti une impression plus vive.

Si j'essayais, mon bon ami, de vous répéter la

leçon du maître. Attendez, je prends le bonnet; plusieurs croient qu'il inspire. En effet, je suis déjà tout ému...... Comme les idées me viennent! Ah! je ne m'étonne plus si les docteurs ont tant d'esprit!

Mais ne vous impatientez pas, je commence.

Le trisaïeul de nos virtuoses, le célèbre Tartini, disait : Pour bien jouer du violon, il faut trois choses : l'archet, l'archet et puis l'archet. Je dirai à mon tour : Pour guérir les maux de nerfs, il faut trois choses : la distraction, la distraction et la distraction. Mais tout comme il ne suffit pas, pour jouer du violon, que la main droite place bien l'archet, que, le serrant et le desserrant à propos, elle le promène d'une manière plus ou moins égale, et toujours unie; qu'il est, en outre, indispensable que la main gauche pose ses doigts avec précision, qu'elle leur donne de la légèreté, et sans contraction, de la force; que de choses encore! Nous le savons vous et moi. De même, dis-je, que le puissant moyen de l'archet est insuffisant pour bien jouer du violon, de même, pour guérir les maux de nerfs, il ne suffit pas de se distraire, il faut encore....... vous l'allez voir.

Tous les matins un bain de deux heures, et s'il se peut de trois. Arrivez là progressivement, le premier bain étant d'une heure. Que votre baignoire soit découverte; laissez dire et n'étouffez pas. Jamais le cylindre. L'eau doit être à vingt-six degrés; ce qui semble mener à cette règle de la nature : soyez dans le bain comme dans votre véritable élément, sans avoir froid ni chaud. Cependant, si vous aviez à opter entre les deux sensations, qui, remarquez bien, ne doivent être que fort légères, ne prenez pas celle de la chaleur. La lecture vous fatiguerait;

ne lisez donc point dans le bain ; n'entendez pas même lire. Cette espèce de psalmodie vous incommoderait beaucoup. Ici le langage des monosyllabes vous est avantageux, il est bon d'y accoutumer ceux qui vous entourent. Réfléchissez peu. Amusez-vous à compter les solives, à voir naviguer un thermomètre sur lequel vous ferez vos petites remarques de tems en tems. Vous pouvez bien présenter à votre esprit quelque idée agréable. Il faut savoir s'ingénier, comme on dit. Mais pourquoi nous tourmenter à chercher du plaisir! Vous voilà d'abord assez occupé de vous-même. Sortant des bains de mer qu'un esculape mal habile vous ordonna, vous serez rudement éprouvé par le bain chaud, je vous en avertis. Quand je songe à mon exclamation...... Ah ! quel bruit! vous me fendez la tête. Mon domestique avait eu l'imprévoyance, je me disais alors la barbarie, de tourner le feuillet d'un journal...... Un seul mot étourdit, tout accable; on se sent anéantir. Du courage, mon cher, ne vous troublez point ; ce n'est rien, votre ami vous l'assure. Que le linge soit chauffé légèrement. Entrez dans votre lit qu'on ne bassinera pas, c'est à noter. Nous voici une seconde fois à l'étamine, sur-tout si le tems est froid : vous grincerez les dents, vous pleurerez, vous rirez, et que ne ferez-vous pas peut-être. Sans vous étonner ni vous inquiéter de toutes ces gentillesses, appelez aussitôt à vous la tranquillisante idée que cette épreuve, qui est inévitable, vous conduit infailliblement au terme de vos maux. Si quelque mauvais plaisant, faisant application du système de Linnée, venait alors vous placer dans la famille des non-sensés, loin de prendre de l'humeur, mêlez gaîment vos plaisanteries aux siennes. Que n'y a-



t-il l'à-propos ! J'aurais dit volontiers : celui-là est heureux qui sait rire de tout ce que l'on fait dans ce plus singulier des mondes.

En cas que le froid soit rigoureux au point de vous indisposer véritablement, suspendez vos grands bains; mais en attendant le retour du moment propice, il faudra, matin et soir, vous baigner les pieds, à cause sur-tout des maux de tête.

N'oublions pas de boire; le moyen est trop essentiel. Préférez l'eau d'agneau. Et, pour ne rien omettre, votre pot de huit verres commence-t-il à bouillir, qu'on y jette l'once de viande; un quart-d'heure après, c'est fait : prenez votre boisson seulement dégourdie. Mais de grâce, pour le moment abandonnez votre cher Azaïs et ses compensations; n'allez pas balancer la douceur, quoiqu'un peu fade, de l'agneau par l'amertume de la feuille d'oranger, ou de chicorée; il y aurait disparate. Arrivant également par degrés, vous viendrez à boire vos vingt verres d'eau avant le déjeûner, que je mets à dix heures. Vingt verres, bon Dieu ! la seule idée me noie..... C'est un ruisseau qui coule, mon cher ami.

S'agit-il d'un...... le nom m'a échappé; ce que le médecin croit apporter au mal...... Si le nom vous vient, et que vous ayez besoin de la chose : un peu à la fraîche, disait l'excellent homme. Il riait à mourir, lorsque je lui contai qu'à Nice mon docteur, vaporeux de son premier métier, employait à son usage propre de l'année plein une énorme dame-jeanne d'eau de fleur d'orange de la plus forte. Hé bien ! me dit-il, je vous défends d'en prendre une seule goutte; laissez même votre tilleul; jamais d'éther, je vous supplie. J'ajoute, d'après M. Pomme, les mé-

decines vous sont contraires; défaites-vous bien vîte du donneur d'émétique; la saignée vous est un coup de pistolet. A l'égard de certains êtres à figure pointue, on ne voulut pas que j'employasse leurs bons offices, pour rattraper ce qui chez moi s'était enfui; le nom serait fort dur. Nous nous en remîmes à la nature que le bain secondait; et par-là, je rentrai dans ma pauvre possession.

Dirai-je un mot du sucre? M. Pomme n'en était pas grand partisan; il le regardait comme un sel, qui, par conséquent, pique les nerfs. Pour moi, j'avoue, et je ne pense pas qu'il y ait de la honte, que j'ai toujours aimé cette piqûre; elle est si douce! Je ne me suis pas trop mal trouvé du sucre, et grâce à Dieu, j'en fais un riche usage. Ainsi, sucrez les choses; on ne les sucrez pas, à votre volonté.

La bécasse et le lièvre vous plaisent, tant pis, car, d'un trait, je vous ôte toutes les viandes noires. Pas de bœuf; le potage gras ne vous vaut rien. Abstenez-vous des ragoûts; bouilli et rôti; peu de sel, point de poivre; ne vous frottez pas aux acides; les asperges, l'artichaud, le céléri vous sont défendus; je ne vous conseille pas le fromage.

Eole a mis garnison chez vous. En homme prudent, ne renforcez pas sa troupe. A d'autres donc les farineux; gardez-vous bien du chou. Répondez à l'officieux qui vous indiquerait les petits bonbons qu'on nommerait je crois facilement à Bordeaux : merci de l'expédient; ils ne vous délivreraient d'un ennemi que pour vous en donner quatre.

A vos souhaits! j'aime à vous entendre éternuer. Rien ne vous dégage mieux; et c'est la voie la plus noble, si nous en croyons un vieux bouquin.

On nous accuse avec raison d'avoir le travail difficile. Visez donc toujours au style aisé; il rend les compositions agréables. Je vous offre les épinards, les concombres, les carottes et les haricots verts très-tendres, les pruneaux bouillis et les fruits aqueux bien mûrs. M. Pomme citait des gens qui avaient remis leurs nerfs en mangeant abondamment des figues fraîches. Je ne veux que vous dire que ce fruit vous est bon. Si, ouvrant quelque matin ma croisée, je pouvais trouver figuier un de mes poiriers de la veille! Le beau tems que ce tems des métamorphoses! Il est à regretter. Nous avons bien encore quelques transformations assez curieuses, mais elles ne comptent pas.

Nouvelle épreuve, Monsieur des vins délicats; du café, de la liqueur et du punch; tout cela de côté. Il y a plus, je vous mets à l'eau pure jusqu'à nouvel ordre. J'entends se recrier le gros voisin qui, regardant comme débilitant tout ce qui n'est pas jus de treille, voit déjà votre estomac tomber en pièces. A son compte, nos premiers pères n'auraient donc fait que de mauvaises digestions.

Le thé est l'ennemi des nerfs; néanmoins, si, par extraordinaire, quelque aliment vous fatiguait, ne craignez pas d'en prendre une tasse, mais léger.

Quelle que soit la saison, ne buvez pas très-froid.

Soyez toujours bien vêtu, ne le soyez point trop; ne mettez jamais sur votre peau de la laine; sa chaleur âcre ne convient point à vos nerfs. Quoique le froid vous nuise, tenez-vous le moins possible auprès du feu, et sur-tout du grand feu.

Je ne me mesure pas sur une petite échelle; à

l'imitation de l'auteur de l'Esprit des lois, qui a eu l'idée ingénieuse, n'en déplaise à ses pâles critiques, de composer un chapitre d'une seule phrase, vu son extrême importance; à l'imitation de Montesquieu, je fais un paragraphe de ces cinq mots, qui même n'en valent que quatre.

Fuyez, fuyez les sensations profondes.

Rien ne serait plus essentiel pour vous que le repos; et vous dormez si peu, dites-vous! N'en soyez pas surpris; l'insomnie est une des tristes qualités qui nous distinguent; et notre imagination est terrible. Efforcez-vous d'éloigner ce qui vous afflige ou vous tourmente; ne méditez point. Mais les idées sont riantes....... Précisément, il faut vous en défier; votre esprit s'y engage, il prend plaisir à s'y promener, il se charme lui-même, si je puis dire; adieu le sommeil, et cette fois, pour le reste de la nuit; car voilà l'aurore. Je vous donne comme point de perfection l'esprit de l'automate; éloignez-vous-en le moins que vous pourrez. N'en connaissez-vous pas plus d'un qui arriverait là sans peine?

Vous aurez fait un grand pas, si vous êtes parvenu à modérer vos mouvemens de vivacité, de petite colère. Quelques vains que puissent vous sembler vos précédens efforts, faites-en toujours; renouvelez souvent vos résolutions. Mais voici qui dépend de vous: ayez l'attention de ne jamais raconter ce qui vous a inquiété ou bouleversé. Il est étonnant combien chez nous le récit ajoute à l'action; nous étions agités, nous devenons malades. *Experto crede Roberto.* Je suis tout aise que ce mot me soit tombé des nues; un peu de latin ne gâta jamais consultation.

En avouant que l'habitude atténue les effets, je

vous recommande de ne lire pas si souvent à haute voix; tâchez sur-tout d'avoir moins d'âme. Que cet avis me coûte! Vos nerfs y gagneront, et vous serez au gré de ceux qui demandent au lecteur le juste milieu entre la chaleur et le froid. Ce n'est pas l'embarras, le moyen est unique pour laisser les gens tièdes. A tout prendre, ces paisibles amateurs de l'expression pourraient raisonner ainsi : Puisqu'un somme tout d'une pièce est évidemment le bon somme,

Il est évident qu'une lecture tout d'une pièce est la bonne lecture.

La conséquence ne serait pas tout-à-fait à la manière de Condillac, mais qu'importe. Entre nous, il aurait bien à faire l'homme qui, dans le monde, voudrait s'arrêter à des conséquences.

Sans que les vapeurs soient un vice, l'oisiveté souvent n'en est pas moins la mère. Travaillez donc, mon cher ami; qu'une occupation vous délasse d'une autre. Ce n'est pas que j'en veuille à tous vos momens. Ne vous fatiguant point, promenez-vous, et s'il est possible, avec un ami qui vous détache de vous-même. Je vous propose une partie, puisque vous aimez le jeu ; vous plaît-il de cultiver des fleurs? Epluchez, gratez, arrosez. Habituez-vous au petit mot pour rire, cela épanouit la rate, et par fois très-à-propos. Je ne vous vanterai pas la ressource; mais elle a quelque mérite.

Nous en sommes aux livres. Ne lisez rien qui vous ennuie, serait-ce le plus joli conte. Egayez-vous, si telle est votre affection ou bien votre marotte, avec l'aride grammairien, ou le métaphisicien obscur par état, avec les hauts calculs de l'infaillible économiste; voyez Euler, si l'algèbre vous touche. A vous très-fort permis même de puiser dans les ouvrages de cette

riante couleur, la finesse d'esprit, le goût et les grâces, s'il vous en faut.

Mais sachez vous arrêter avant que la lassitude vienne. Votre tête se prend-elle? si un léger mal au cœur s'annonce? fermez le livre, quel que soit le point de l'intérêt; et en écrivant, seriez-vous à la salutation de votre lettre, suspendez. Dans dix minutes, il se peut que plus rien ne vous fatigue. Quels êtres que nos nerfs! Ne les heurtez pas de front; ils ne le pardonnent jamais. Le plus sûr avec eux, est d'user de complaisance et d'égards; cela vous est si susceptible!

Levez-vous et vous couchez de bonne heure. Ce qu'on appelle le grand monde ne vous convient point. La chaleur, les parfums, le mouvement des personnes circulant sans cesse, cette harmonie de Babel, la gêne plus ou moins contrariante, tout y ferait votre tourment. Cependant....... Eh bien! je vous accorde le moment d'apparition. Mais arrivé chez vous, soyez prompt à rétablir vos courans d'air, que le vent souffle tout à son aise; c'est un traitant fort rude qu'on n'enferme pas impunément.

Se nourrir de privations, cela n'accommode pas tous les estomacs; il y en a qui ne sauraient se faire à pareil aliment, bien que léger. Puisse le vôtre n'être pas de ce nombre!

Voulez-vous oublier votre mal, ce qui est précieux? imposez-vous la loi de n'en point parler. Il en est des nerveux commes de ces autres malades que vous devinerez. Ils n'oublieront pas l'objet, tant qu'ils en parleront.

Vous me demanderez à quel signe vous pouvez connaître que la guérison est venue? Mon cher ami, vous n'aurez besoin de l'avis de personne; c'est à la détente



complète. L'expression me déplaît, et j'aurais bien voulu en produire une mieux choisie; mais aujourd'hui j'ai l'esprit court.

Je me résume. Point d'irritans, beaucoup de bains, de l'eau d'agneau en abondance, un régime sévère, et de grands ménagemens; car, dans le réel, vous êtes malade, quoiqu'en dise quelque heureux ne sentant rien. Mais chez vous l'imagination doublant l'effet de la maladie, après vous avoir dit : distrayez-vous, je vous répéterai : distrayez-vous.

Dans la suite, rappelez-vous quelquefois cette vérité de nos messieurs du génie : Il ne suffit pas d'avoir fait la route, on doit l'entretenir.

Je crains que l'amitié n'ait trop aidé à ma mémoire; ma faible plume a été bien entraînée. Comme j'ai bavardé les vapeurs! Monsieur le difficile, car vous l'êtes, si ce régime vous offusque, demandez à Voltaire pourquoi il bavardait les bontés; sa réponse sera la mienne.

J'attends avec impatience vos bulletins. Adieu.

Messieurs, que fortement occupé d'une santé qui m'est chère, j'eusse écrit cette éternelle lettre à mon ami, c'était naturel, et peut-être rien de mieux; mais devais-je vous en accabler? J'ai grand peur qu'il n'y ait dans mon fait un peu de ce qu'on appelle du front.

NOTICE

SUR L'ANCIENNE EXISTENCE

D'UNE COLONIE JUIVE

DANS LE GÉVAUDAN (Lozère);

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Le département de la Lozère (ancien Gévaudan) possède divers monumens qui indiquent l'existence d'une colonie juive, qui s'y était établie antérieurement au 14.e siècle.

Notre seul historien, le père L'Ouvreleul, de la doctrine chrétienne, n'en parle pas dans ses Mémoires imprimés sur le Gévaudan (1), et M. Gamot, ancien préfet du département, ne consacre à la colonie juive que quelques lignes rédigées sur des renseignemens peu exacts et incomplets, dans une notice manuscrite adressée au Gouvernement en 1814, et communiquée à

(1) L'Ouvreleul, qui ne dit rien de la colonie juive, parle cependant, dans ses Mémoires historiques sur la ville de Mende, qui font suite à ceux sur le Gévaudan, de l'expulsion des Juifs et de leur synagogue; et ce passage, qui ne contient que quatre lignes, page 18 de l'ancienne édition et 77 de celle de 1825, nous le rapporterons textuellement à l'article qui concerne cette synagogue.

l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) (2). Mais les voyages que j'ai faits pour la recherche des monumens antiques et du moyen âge, qui se trouvent dans ce département, m'ont mis à même de recueillir beaucoup de documens qui feront l'objet d'un travail général sur les richesses que ce pays offre en ce genre et dont la plûpart sont même ignorées des habitans des communes sur le territoire desquelles ces monumens sont situés.

En attendant, je vais me borner à parler dans cette notice, de ce qui a rapport à l'existence d'une colonie juive dans le Gévaudan.

Le principal siége de cette colonie était placé dans la partie de l'Ouest de ce pays, aujourd'hui dépendante de l'arrondissement de Marvejols, et sur les confins du département de l'Aveyron (ancien Rouergue.) Les dénominations de plusieurs lieux et les noms de certaines familles ne laissent aucun doute que cette contrée n'ait été habitée par des Juifs. Un grand nombre de tombeaux creusés dans le roc, presque tous à l'aspect de l'Est, nous ont paru aussi appartenir à la même origine; enfin la synagogue établie à Mende, quoique éloignée de 3 myriamètres de la contrée ci-dessus, complète ce qui nous reste de monumens de l'existence passagère d'une portion de ce peuple, condamné alors à mener une vie errante et à n'avoir que des domiciles précaires.

Pour mettre quelque méthode dans le développement de nos preuves de l'existence de cette colonie, nous parlerons successivement de la dénomination des lieux,

---

(2) Nous citerons aussi textuellement, aux articles *Dénomination des lieux*, et *Tombeaux*, ce que M. Gamot en a dit dans sa notice.

des noms de famille, des tombeaux, et de la synagogue de Mende.

1.° Dénomination des Lieux. (3)

Il en existe cinq dont l'origine juive n'est pas douteuse, et qui sont peu distans les uns des autres.

Le premier a pour nom : *Montjezieu*, (4) en latin *Mons Judæorum*. Placé sur une élévation, dans une position agréable au-dessus de la rive droite du Lot, il dominait tous ceux de la colonie, et devait en être le chef-lieu.

Les quatre autres sont :

Salmon, qui, depuis la révolution, a remplacé comme chef-lieu de commune Montjezieu, et se trouve sur une hauteur qui domine la rive gauche du Lot ;

Booz, situé dans le vallon et sur la même rive, l'une des plus belles propriétés du département, avec de beaux et vastes bâtimens d'habitation et d'exploitation;

Ruth, appelé par corruption *Reilhes*, village dépendant de la commune de Salmon ;

---

(3) Voici le passage de M. le Préfet Gamot dans sa notice :

« J'ai dit dans mon Journal de tournée que la tradition rapportait » qu'une colonie de Juifs avait habité ce pays; que le nom des » villages qui existent sont juifs. Ainsi, que Salmon veut dire Sa- » lomon, Montjésieu, Mont des Juifs, Boos, etc. Cela semble assez » probable : il y a eu dans le moyen âge beaucoup de Juifs en France, » peut-être avaient-ils établi une petite colonie dans ces montagnes. »

(Nous sommes étonnés qu'on ait engagé M. Gamot à ajouter une lettre au nom de *Salmon*, qui, sans aucun changement, est juif et a une liaison de famille avec ceux des autres villages environnans, ainsi que nous le remarquerons dans cet article.)

(4) Le mot *Jezieu* dérive de *Jheziôou* ou *Jhaziôou*, qui, en patois gévaudanois et en languedocien, signifie *Juif*.

Et *Obed*, qu'on nomme actuellement *Bec* ou *Ambec*, aussi de la même commune.

Ils ont tous des noms tirés de l'Ancien Testament, et qui semblent avoir été pris à dessein dans l'ordre généalogique d'une même famille du peuple de Dieu, puisque *Booz*, père de *Salmon*, fils de sa première femme Noëmi, épousa *Ruth*, de laquelle il eut *Obed.*

Ces villages ne sont pas les seuls dans la contrée qui aient reçu anciennement des noms juifs.

Suivant une tradition locale, le nom de Salelles et celui de Banassac, communes voisines de Salmon, viendraient le premier, de *Salé* et le second de *Manassé.*

Ne pourrait-on pas considérer comme venant aussi de la même source le nom de *Gimel*, que porte un village de la commune de Montrodat, situé également dans l'arrondissement de Marvejols, et qui est le même que celui de la troisième lettre de l'alphabet hébraïque ג (Gimel)?

La rivière qui traversait les lieux occupés par la petite colonie juive, appelée en latin *Oldus*; en patois gévaudanois *Nouolt*, et dans celui du Rouergue *Olt*, n'aurait-elle pas pu recevoir des Juifs le nom de *Lot*, qui n'est que l'anagramme de ce dernier, et qui leur rappelait un personnage de leur religion? (Loth, neveu d'Abraham.)

Enfin, peut-on attribuer une étymologie juive au sobriquet, ou surnom de *Barraban* ou *Barrabon*, donné aux habitans de Saint-Chély, petite ville du même arrondissement, ainsi que quelques personnes le prétendent malicieusement en le faisant dériver de *Barrabas*? Nous ne le pensons pas; ce surnom, loin d'avoir une origine aussi déshonorante pour ceux aux-

quels on le donne, fait au contraire l'éloge de leurs ancêtres. Il existe encore chez eux un monument qui le prouve. Au sortir de Saint-Chély, à gauche sur la route de Paris, on voit une ancienne croix, dite des Anglais, parce qu'ils ne purent pénétrer que jusques-là, en venant assiéger cette ville. A cette époque, les habitans firent une sortie et placèrent des pièces de bois en avant, pour leur fermer le passage; ce qu'ils exécutèrent avec un zèle infatigable, tandis que ceux des leurs qui observaient du haut des remparts de la place l'approche de l'ennemi, les encourageaient aux cris de *barre abon*, en langage du pays, c'est-à-dire, *barre en avant*, et cette opération, qui fut couronnée d'un plein succès, leur valut le surnom de *Barraban*, surnom honorable, puisqu'il rappelle un acte de dévouement patriotique. (5)

Aux dénominations de lieux que nous venons de donner, nous allons ajouter les noms de famille, comme seconde preuve de l'existence de la petite colonie juive.

2.o Noms de Famille.

La commune de Salmon et les villages qui en dépendent, offrent des noms de famille qui décèlent une origine juive; familles qui, en se convertissant au catholicisme, ont dû conserver les noms de leurs pères, comme patronimiques. C'est ainsi qu'à Salmon on trouve des *Arsas*, à Auxillac des *Salomé*, et au village du Paven, des familles des noms de *Taré*, d'*Elie* et

---

(5) Il ne serait pas sans intérêt de recueillir dans chaque département tous les sobriquets ou surnoms qu'on donne aux habitans de la plûpart des communes, et d'en rechercher l'origine. On découvrirait certainement qu'il en est bien peu qui soient dus à la dérision.

d'*Esron*. Ne pourrait-on pas attribuer aussi à une pareille source, après avoir subi quelque altération par le laps du tems et la corruption du langage, les noms propres de *Bach*, *Alla* ou *Ela*, *Maurisy*, *Ther*, *Tartas*, *Alden* ou *Aldin*, *Bibi*, *Germa*, etc. qu'on trouve encore dans les rôles des contributions directes de la même commune ?

Ce serait une recherche curieuse et utile, que celle de l'origine des noms propres de chaque famille d'un département, d'un arrondissement ou même d'un canton : elle ferait connaître les étrangers qui s'y sont introduits et fixés, et amènerait à expliquer l'influence que leur séjour a pu avoir sur les mœurs, les usages et le langage du pays. On jugera que ce travail est pressant, si l'on considère que les noms disparaissent à mesure que les familles s'éteignent.

Nous l'avouerons, ceux que nous avons cités dans cet article et dans celui qui précède, nous ont été de quelque secours pour nous fixer sur l'origine des tombeaux dont nous allons parler.

3.o Tombeaux.

Il existe des tombeaux, qu'on peut attribuer à la colonie juive, à Booz, à la Tuile et à Reilhes, commune de Salmon, et à Masbousquet, dépendant de celle de Saint-Germain-du-Teil, arrondissement de Marvejols.

Ceux de Masbousquet sont en plus grand nombre et mieux conservés. Ce petit village, dont le nom désigne une habitation entourée d'un petit bois (dans un bosquet), est au-dessus de la rive droite du Lot, non loin et en face de Booz, qui se trouve sur la rive opposée de cette rivière. Les tombeaux sont

creusés dans le roc, qui est un banc de grès gris un peu incliné, placé sur un plateau appelé *Tresmenasses* (6), appartenant au sieur Gazanhe, propriétaire-cultivateur, de ce village. Les habitans en ont détruit plusieurs pour leurs constructions; mais on en voit encore trente, dont vingt-trois sont bien conservés. Ces tombeaux sont pour la plûpart de deux à deux, et ceux ainsi accolés sont séparés par une petite rigole aussi creusée dans le roc, apparemment destinée à l'écoulement des eaux pluviales. Cette réunion de deux tombeaux rapprochés côte à côte indique certainement la sépulture de l'homme et celle de la femme; aussi leur forme varie un peu, suivant le sexe. Ils vont tous en diminuant progressivement de la tête aux pieds. Ceux des hommes sont un peu plus grands et creusés à angles droits, tandis que ceux des femmes, plus petits, sont à angles arrondis et forment un demi-cercle, au milieu de la partie supérieure, pour recevoir la tête. Leur direction varie: la plûpart sont placés la face tournée vers l'est.

Lorsque je les visitai, le 4 juillet 1821, le plus grand nombre étaient vides et ne présentaient que le roc taillé à nu: les autres étaient recouverts de gazon. Ils n'offraient d'ailleurs, ni en dehors ni intérieurement, aucune inscription, aucun signe ou figure gravés ou sculptés. J'en fis fouiller un, dans lequel on ne trouva que les ossemens d'un cadavre qui, en partie, tombaient en poussière à l'air ou se pulvérisaient au moindre choc. Aucune autre trouvaille ne put éclairer mes recherches. Ce tombeau avait 1 mètre 85 centi-

(6) Ce nom de *Tresmenasses* ne pourrait-il pas venir, par corruption, de *Tres Manasses*, pour indiquer la sépulture primitive de trois individus ou de trois familles juives du nom de *Manassé*?

mètres de longueur, 0,47 de largeur à la tête, 0,35 *id.* aux pieds, et 0,38 de profondeur.

La dimension de ceux qui étaient vides varie presque à chaque tombeau. J'en mesurai deux autres ; le plus grand avait 2 m. 06 c. de longueur, 0,65 de largeur à la tête, 0,45 *id.* aux pieds, et 0,40 de profondeur. Le plus petit, et il y en a peu, avait 1,67 de longueur, 0,46 de largeur à la tête, 0,32 *id.* aux pieds, et 0,35 de profondeur.

Une ancienne tradition locale désigne aussi ce plateau sous le nom de *Cimetière des Polacres.* On sait qu'on donne ce nom à des cavaliers polonais et à une sorte de bâtiment qui va à voiles et à rames, et qui est en usage dans la Méditerranée ; et c'est, dit-on, pour avoir été transportés et débarqués dans un port de la Méditerranée sur des bâtimens de cette espèce, que les Juifs qui vinrent s'établir dans cette contrée reçurent des habitans le surnom de *Polacres.*

Quoiqu'il en soit, nous ne nous arrêterons pas à cette tradition, ni à celle que des vieillards de la contrée ont conservée sur une peuplade venue dans le pays, ayant un veau d'or, qu'elle enfouit à l'occasion de quelque guerre. Bien que les Juifs aient anciennement adoré le veau d'or et qu'on ait supposé, comme un reproche d'idolâtrie, que cette peuplade en avait un, nous ne nous servirons pas de cette opinion comme d'une preuve de l'existence de notre colonie, parce que cette dernière tradition populaire est presque de tous les pays, et que, partout où il y a des monumens, on a accrédité qu'il y avait dessous des trésors cachés, et notamment des *veaux d'or.*

Les tombeaux de Booz sont dans la propriété de M. Grousset, sur le chemin de Salmon, dans un pré

appelé *les Tombes*, entièrement semblables pour la forme et les dimensions à ceux de Masbousquet. On les a creusés également dans un banc de grès gris formant un plateau incliné et placés de deux à deux, avec rigole intermédiaire, la tête à l'ouest et les pieds à l'est. Il en a été détruit une partie, en extrayant de ce banc des pierres pour des constructions.

Le village de la Tuile offre encore un plateau incliné du nord au sud, d'une superficie de 50 mètres de long sur 42 de large, recouvert d'un banc de grès gris dans lequel on a aussi creusé des tombeaux pareils à ceux de Masbousquet et de Booz. On en remarque six, dont deux, parfaitement conservés, sont accolés et séparés par une rigole, et indiquent par leurs dimensions et leurs formes la sépulture de l'homme et de la femme : les têtes sont à l'aspect de l'Est. Il ne reste que très-peu de vestiges des quatre autres. Ce local, qui appartient au sieur Vidal, propriétaire-cultivateur de ce village, est appelé *lou Tioulas* ou *Tiougas* : c'est-à-dire, la Tuile. La partie où il n'existe pas de tombeaux sert d'aire pour dépiquer les grains.

Enfin, on voit également au village de Reilhes un plateau, aussi incliné du nord au sud, de 60 mètres de longueur sur 20 de largeur, recouvert d'un banc de grès gris dans lequel on a creusé plusieurs tombeaux comme les précédens. Il y en a quatre d'entiers et trois qui sont en partie détruits. Les dimensions des quatre conservés varient pour chacun. La longueur du plus grand est de 2 mètres, tandis que le plus petit n'a qu'un mètre 75 c. Deux de ces tombeaux ont la tête au nord et les pieds au sud.

On a trouvé à Auxillac, village dépendant de Salmon,

en défonçant un champ appartenant à M. Grousset ; plus de trente tombeaux en pierre calcaire ou en briques, tous avec des ossemens. Les débris furent employés à construire des murs, et on ne tînt aucune note de leur forme ni de leur direction ; mais ils n'étaient pas, comme ceux de Masbousquet, de Booz, de la Tuile et de Reilhes, taillés dans le roc, caractère qui distinguait ordinairement les sépulcres des Hébreux.

Dans ces mêmes fouilles, on trouva encore un petit caveau voûté, enduit avec la truelle et blanchi. Il régnait dans le pourtour intérieur une banquette en pierre ; le pavé était formé d'une espèce de béton ou mastic. Ce petit bâtiment avait, dans œuvre, environ 4 mètres 50 c. de longueur, 3 mètr. de largeur, et son élévation était à hauteur d'homme. Il fut démoli à mesure des fouilles, pour en employer les matériaux.

C'est ainsi que l'ignorance, l'insouciance, et quelquefois un intérêt mal entendu, font disparaître jusqu'aux plus petites traces qui pourraient jeter quelque jour sur l'histoire ; et, que, dans l'absence des preuves qu'elles auraient procurées, on est forcé à n'avoir recours qu'à des conjectures et à ne s'exprimer que d'une manière dubitative. Aussi, pour expliquer l'usage auquel pouvait être destiné la petite construction au milieu de tant de tombeaux, nous considérerons la banquette comme le seul indice qui nous reste.

Il est certain que, lorsque les Juifs vinrent s'établir dans cette contrée, il y avait depuis long-tems des Catholiques, et que les lieux de sépulture des uns et des autres dûrent être séparés, à cause de la différence de religion. Si, comme tout semble l'indiquer, les Juifs enterraient leurs morts à Masbousquet, à Booz, à la Tuile et à Reilhes, ne serait-il pas

présumable que le local dont il s'agit servait, à Auxillac, de cimetière aux Catholiques : ce qui amènerait à penser que le petit bâtiment était une chapelle souterraine ou oratoire, et que la banquette du pourtour intérieur avait été pratiquée pour faire asseoir les personnes qui venaient rendre les derniers honneurs funèbres à leurs proches ou à leurs amis ? Nous n'insisterons pas davantage sur cette opinion, quoique vraisemblable.

Avant de terminer l'article des tombeaux Juifs, nous croyons devoir rapporter ce qu'en a dit M. Gamot dans sa notice ; et comme ce qu'il avance n'est pas le résultat de ses observations personnelles, mais bien celui des renseignemens qui lui ont été fournis, nous nous permettrons, dans l'intérêt de la vérité, de relever certaines inexactitudes.

Voici le passage en question :

« La figure représente une pierre de grès dans laquelle est creusé un tombeau ; au moins la forme du creux doit-elle le faire croire. Les trous qui sont autour servaient à sceller la pierre de recouvrement (7). On trouve quelques-unes de ces pierres à Salmon, petit village entre la Canourgue et Marvejols. Il y a beaucoup de creux semblables pratiqués dans le banc même de la roche ; leur longueur est de 2 mètres environ sur 60 à 80 centimètres de largeur. »

La simple inspection des lieux met à même d'observer :

1.° Qu'il n'existe aucune pierre isolée dans laquelle

(7) M. Gamot avait joint à sa notice un dessin de tombeau qui lui avait été communiqué. Malgré nos recherches les plus scrupuleuses, nous n'avons trouvé, ni à Masbousquet, ni à Boox, ni à la Tuile, ni à Reilhes, aucun tombeau qui eût la moindre trace de trous pour sceller des pierres de recouvrement.

on ait creusé de tombeau, comme semblerait le supposer la première partie de ce passage, puisqu'ils sont tous taillés, ainsi qu'il est dit plus bas, dans le banc même de la roche, dont la superficie présente un plateau assez étendu à Masbousquet, à Booz, à la Tuile et à Reilhes;

2.° Que la forme des creux ne laisse aucun doute sur l'usage auquel ils étaient destinés;

3.° Qu'autour des creux, il n'y a pas de trous qui *servaient à sceller la pierre de recouvrement.*

Nous avons dit plus haut, qu'entre les tombeaux qui étaient côte à côte, on avait pratiqué dans le roc une rigole apparemment destinée à l'écoulement des eaux pluviales; et nous sommes d'autant plus fondé dans cette opinion, que ces tombeaux ne devaient être recouverts qu'en terre, ainsi que le prouvent celui que nous avons fait fouiller et ceux qui n'ont pas été encore fouillés; que cette terre devait être arrangée primitivement en dos d'âne: ce qui facilitait l'écoulement des eaux et explique l'objet de la rigole; et que si, dans ce moment, le dos d'âne a disparu et ne présente plus qu'une surface plane gazonnée, on le doit à l'affaissement occasionné par le laps de tems et par le passage habituel des habitans, qui traversent ces plateaux pour aller dans les propriétés voisines, ou qui y conduisent leurs bestiaux pour y pacager.

Ce que nous venons de citer de M. Gamot précède, dans sa notice, ce que nous avons rapporté plus haut (note 3); et ces deux passages, dont l'ordre n'a été interverti qu'à cause de la division de notre travail, sont tout ce qu'il a dit touchant la colonie juive.

Il eût été désirable de connaître l'époque de la fondation de cette colonie; mais les documens nous

manquent et la tradition est muette. Il serait plus facile de fixer approximativement celle où elle a cessé d'exister, et c'est ce que nous allons essayer de faire en parlant de la synagogue de Mende.

4.o SYNAGOGUE DE MENDE.

Ce que nous venons de dire de la petite colonie de Montjezieu prouve que les Juifs étaient en assez grand nombre dans le Gévaudan (8). Outre la petite contrée qu'ils avaient choisie pour leur demeure à l'ouest de ce pays, Mende, qui en est la capitale, devait aussi en réunir beaucoup ; puisqu'ils y avaient établi une synagogue.

L'emplacement de cette synagogue, dont il reste à peine quelques vestiges, était dans la rue du Chastel, près de la fontaine de Notre-Dame. Il y avait dans ce quartier une rue dite des *Juifs*, appelée aujourd'hui rue des *Finets*. On cite parmi les Juifs qui avaient habité cette ville : *Malmonite*, médecin célèbre, surnommé *Le Savant de Mende.*

Le Père L'Ouvreleul rapporte que « ce fut Guillaume » Durand II, évêque de Mende, qui chassa les Juifs

---

(8) On sait que, pendant les 12.e et 13.e siècles, les Juifs s'étaient beaucoup répandus dans la province de Languedoc. D'après Millin, les écoles juives de Narbonne jouissaient d'une grande célébrité vers la fin du 12.e siècle. En remontant plus haut, nous trouverions que, dans le 7 e siècle, Wamba, roi des Visigots, les chassa, à l'occasion de quelques troubles, de Nismes, où ils avaient été reçus par l'évêque Ramyre et le comte Hilderic; et qu'ils se retirèrent alors dans l'Usège, le Gévaudan et les pays voisins. Il existe encore à Villefort, qui dépendait anciennement du diocèse d'Uzès et qui est actuellement chef-lieu d'un canton du département de la Lozère, un local appelé le *Cimetière des Juifs.* Il est situé à peu de distance de la ville, sur la pente d'un côteau inclinant au N.-E. et à l'opposite de celui sur lequel passe la route des Vans (Ardèche) et d'Alaïs (Gard). Ce n'est plus aujourd'hui qu'un pré médiocre, en langage du pays, un *Couderc*, c'est-à-dire, un pré sans eau.

» de cette ville et fonda sur le sol de leur synagogue
» un collége de neuf prêtres, sous l'invocation de
» Tous les Saints. »

Notre historien ne précise pas l'époque de cette expulsion ; mais le savant Bénédictin Dom Vaissette la fixe au commencement du 14.e siècle, en 1312 (9), sous le règne de Philippe-le-Bel. Guillaume Durand II, neveu et successeur dans l'évêché de Mende du célèbre Guillaume Durand I.er, auteur du *Rationale divinorum Officiorum*, avait pris possession de ce siége en 1297 et mourut en 1328. On sait que les Juifs avaient été bannis du royaume sous Louis IX ; et ce ne fut sans doute que par tolérance qu'on les avait soufferts depuis lors en Gévaudan. Ainsi, on peut présumer qu'en les expulsant de Mende, cet évêque dût les faire sortir de tous les lieux qu'ils habitaient dans son diocèse : ce qui mit fin à la colonie de Montjézieu.

Le local de la synagogue de Mende fut dénaturé dès le moment qu'il fut cédé pour une nouvelle destination ; on en changea la distribution intérieure ; on ne conserva guère de la façade donnant sur la rue du Chastel que la porte d'entrée, en arceau de forme gothique. Toutes les traces de son ancien usage disparurent ; on y construisit des appartemens qu'occupaient les prêtres collégiés. Il était dans ce nouvel état, lorsqu'à l'époque de la révolution, en 1792, on le vendit comme bien national : alors l'acquéreur en fit abattre une partie, sans toucher néanmoins au mur de façade ni à la porte.

Nous terminerons ici cette notice. Nous ne l'offrons que comme un essai qui se rattache à l'histoire de notre pays, sur lequel on a peu écrit.

---

(9) Histoire générale de Languedoc, Tom. IV, pag. 137.

LES LETTRES DE SEVIGNÉ ET DE VOLTAIRE.

RAPPROCHEMENS

LUS DANS UNE DES SÉANCES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ ;

PAR M. BOUYON, MEMBRE RÉSIDANT.

MESSIEURS,

Dans une de ces promenades solitaires où j'ai coûtume de rêver, mes idées se portèrent par hazard sur le genre épistolaire. L'aimable et naïve Sévigné se présenta d'abord ; vînt ensuite l'agréable, l'élégant Voltaire. Ce sont mes deux modèles ; et sans contester qu'il n'y ait ailleurs quelques bonnes lettres, je m'y tiens. Y aurait-il lieu à les comparer ensemble ? Au fond, non. Un homme et une femme ne se ressemblent guère ; et le sujet de leurs lettres est si différent ! Ajoutons cette circonstance remarquable, que l'un d'eux, en écrivant, songeait à la publicité. Proprement, je ne voulus donc pas les comparer ; je m'amusai à faire quelques rapprochemens.

Le naturel, cette qualité essentielle, se trouve dans les lettres de madame de Sévigné constamment et au plus éminent degré : il y règne toujours ce délicieux abandon qui fait le charme du genre.

Chez Voltaire, le naturel se montre ; mais l'esprit le domine bientôt.

Madame de Sévigné a une facilité prodigieuse : la plume va d'elle-même ; il est bien rare qu'on aperçoive qu'une main la guide.

Les lettres de M. de Voltaire ont la leur de facilité : toutefois c'est la main d'un écrivain, à la vérité admirable, qui mène la plume ; cela n'échappe guère.

L'esprit est comme aux ordres de Voltaire. On le

rencontre partout : presque toujours aussi sa place est assignée ; il arrive, si j'ose ainsi parler, avec son billet d'invitation.

Mais il est le compagnon fidèle de la charmante Sévigné ; il ne la quitte jamais ; c'est par goût qu'il habite avec elle, jamais il n'attend d'être appelé.

Dans les lettres de Sévigné, le style est vif ; tout a de la couleur, et l'on y voit le vrai langage de la bonne compagnie dans les beaux jours de la France. C'est sur-tout en lisant ces intéressantes lettres que les amateurs de notre langue se délectent à l'heureux et juste emploi de ces tours aisés qu'on nomme gallicismes et qui peignent si bien nos idées. Madame de Sévigné a une manière de conter qui lui est propre. Quelle grâce ! quelle rapidité ! et quelle vérité ! Toujours elle vous met sur le lieu de la scène ; et les sujets ont beau être opposés, elle passe de l'un à l'autre si vîte et si naturellement, qu'on n'a que le tems de s'étonner et de sourire de plaisir.

Et qui jamais appliquât mieux le mot à la pensée ?

Dans les lettres de Voltaire, le style léger, piquant sans cesser d'être grâcieux, nous enchante véritablement ; toujours une pureté rare, de la finesse dans l'expression, et une clarté unique. Son langage est le bon langage : les formes en sont distinguées ; sauf cependant quand il dit des injures : car alors il n'est pas à imiter. Voltaire se sert fréquemment et volontiers des armes du ridicule, qu'il manie avec une adresse toute particulière : c'est là qu'il triomphe.

Les lettres de Sévigné étant l'ouvrage de la nature, en outre du plaisir qu'elles nous causent, nous nous sentons électrisés depuis la première ligne jusqu'à la dernière. Sévigné et La Fontaine seuls produisent une

telle sensation. Ils avaient reçu l'un et l'autre le merveilleux don de faire éprouver tout ce qu'ils éprouvaient eux-mêmes.

L'ame n'est point émue à la lecture des lettres de Voltaire ; mais comme elles viennent de l'esprit le plus délicat qu'un goût exquis accompagne, nous ne saurions les lire sans un plaisir infini.

Tous les littérateurs distingués donnent les lettres de Sévigné pour le premier modèle ; en effet, elles réunissent toutes les conditions du genre épistolaire. Ils regardent tous madame de Sévigné comme incomparable ; et nul n'hésite à prononcer que jamais on n'imitera ses lettres. Oui, elles feront toujours le désespoir de l'écrivain, homme ou femme, qui voudra essayer d'écrire une lettre familière.

On regarde les lettres de Voltaire comme les meilleures parmi celles que les hommes ont écrites : tous en ont fait le plus grand éloge. Il est cependant quelques littérateurs qui, ne considérant que la première qualité d'une lettre, le naturel, désignent celles de Bussy Rabutin.

Au reste, on doit dire à l'avantage de Voltaire que ses lettres sont plus d'une utilité générale ; en ce que les sujets étant très-variés, tout le monde trouve là son exemple. Mais, outre ce qu'il y a encore d'irréligieux, je voudrais ne pas y voir, et répété jusqu'à satiété, ce mauvais mot d'une impiété si originale : *Ecrasez l'infâme.*

Revenant à notre chère Sévigné, je dirai à celui qui lit ses lettres et n'en sent pas le charme : dispensez-vous de remercier la nature ; elle ne fit rien pour vous.

C'est mon idole, Madame de Sévigné. Messieurs ai-je tort ?

SUR LE NOM LATIN

DE LA LOZERE.

Par M. J. J. M. IGNON, Secrétaire perpétuel.

Messieurs,

Quand on est attaché à son pays, il ne faut pas l'être à demi : les personnes et les choses qui peuvent le faire connaître et l'honorer doivent également nous intéresser. C'est dans cette vue que je viens vous entretenir un moment d'une note qui a le double but de revendiquer pour la Lozère l'un de vos Collègues, qui, suivant un nouvel ouvrage publié en latin sur la Botanique, semblerait appartenir au département de la Loire ou à celui du Loiret (*), et de faire rectifier dans un ouvrage classique, dont la vogue est justement méritée, une erreur qui a donné lieu à l'expatriation de M. Prost.

Ce n'est pas la première fois qu'on nous déshérite, faute de renseignemens locaux, de notre gloire scientifique au profit d'autres pays assez riches de leurs propres fonds. C'est ainsi que Gui, médecin des Papes

(*) Cet ouvrage est intitulé : *Botanicon gallicum seu Plantarum in Florâ gallicâ descriptarum, etc.*; par M. J. E. Duby, de Genève. Le département de la Lozère y est mentionné plusieurs fois pour les plantes remarquables qu'il produit; lesquelles ont été communiquées à l'auteur par M. Prost, dont le nom est souvent cité, en indiquant ce département par les mots latins *Ligeris*, *Ligericinis*.

.... VI et Urbain V, né à Chauliac, dont il avait ajouté le nom à la suite du sien; Dumoulin, de Marvejols, médecin de Louis XV; et Chaptal, de Nojaret, près Mende, célèbre chimiste, sont désignés comme originaires de Montpellier, apparemment parce qu'ils avaient reçu leurs grades ou professé dans la faculté de cette ville; et que tant d'autres de nos compatriotes, qu'il n'entre pas dans mes vues d'énumérer dans ce moment, ont été cités, dans plusieurs ouvrages imprimés, comme n'appartenant pas à notre département, où ils étaient nés : erreurs qui ne proviennent sans doute que de ce qu'on a peu écrit sur ce pays, et qu'il convient de relever.

Quand on possède peu, c'est vraiment le cas de réclamer l'application de l'adage : *Suum cuique.* En remplissant cette tâche, je rentre dans le but principal de nos travaux : celui de faire connaître notre département; et quelque faible intérêt que présente la note que j'ai l'honneur de vous communiquer, j'ose espérer que vous l'accueillirez, avec votre indulgence accoutumée, en faveur de l'intention.

La Lozère est une des montagnes des Cévennes située presqu'au centre de l'un des départemens méridionaux auquel elle a donné son nom, et qui est formé de l'ancien Gévaudan.

C. Plinius secundus (Pline l'ancien), qui florissait au commencement du premier siècle de l'ère chrétienne, est le premier auteur latin qui en ait parlé. Il vante beaucoup l'excellence des fromages de ce pays, qu'il désigne sous le nom de *Mons Lesuræ.* (*C. Plinii secundi Natural. Hist.* Lib. XI. Cap. 42.) Dom Vaissette et Dom de Vic, dans leur Histoire générale de Languedoc,

5 volumes in-folio, tom. 1.er, page 61, citent ce passage, et le *Mons Lesuræ* se trouve aussi indiqué dans la Carte de la *Gallia braccata* de la même Histoire, tom. 1, page 53.

Sidonius Apollinaris (Sidoine Apollinaire), qui, après avoir occupé la charge de préfet à Rome, fut élevé au siége épiscopal d'Auvergne (Clermont), vers le milieu du 5.e siècle, dans son petit poème intitulé: *Propempticon*, qu'il personnifie en l'adressant à ses amis, lui indique qu'il apercevra dans son voyage la Lozère :

Hinc te Lesora Caucason Scytharum
Vincens aspiciet, citròque Tarnis
. . . .

(*C. Solli Sidoni Apollinaris Arvernorum Episcopi, Opera.* Edit. petit in-8.o de 1598, page 350.)

Maty, continuateur du Dictionnaire géographique de Baudran, désigne sous le nom de *Lesera* la montagne de la Lozère : on ne sait sur quelle autorité.

Le Dictionnaire de Trévoux, in-folio, tome 4, page 358, au mot *Losère*, cite les dénominations latines suivantes : *Lesura*, *Lesora*, *Lesera*, c'est-à-dire, la première d'après Pline, la seconde suivant Sidoine Apollinaire, et la troisième apparemment d'après Maty.

Mais un lexicographe dont on ne peut révoquer en doute la profonde érudition, M. Fr. Noël, qui a voulu donner les noms latins des Départemens de la France, s'exprime ainsi pour le nôtre :

« LOZÈRE, s. f. Mont des Cévennes et Dépar-
» tement de France. *Ligericinus. Ligeritus, i*, m.

» *Ligerula*, *æ*, f. (Nouveau Dictionnaire français-
» latin, édit. de 1824, page 603.) »

On sait qu'on donne le nom latin de *Liger* à la Loire, fleuve de France, et celui de *Ligericus* à quelque chose qui tient de la Loire ; mais comment a-t-on appliqué le diminutif de ce nom au Département de la Lozère ou aux personnes et aux choses qui en dépendent, lorsque la Loire n'y prend pas sa source et ne traverse pas même aucune partie de son territoire ? Il y a donc erreur, et nous croyons l'avoir trouvée ; la voici : Dans le même Dictionnaire, page 600, au mot *Loiret*, s. m., rivière et Département de France, nous lisons *Lesura*, *Lesora*, *Lesera*, *æ*. fém., noms qui appartiennent, d'après les autorités que nous avons déjà citées, au Département de la Lozère ; tandis que ceux mis à la suite du même Département appartiennent à celui du Loiret, qui, étant un diminutif de la Loire, nommée *Liger*, a dû être désignée par ses dérivés *Ligericinus*, etc. ; c'est tout simplement une transposition typographique qu'il suffira d'indiquer pour qu'elle soit rectifiée.

Si nous consultons encore un document récent sorti de la chancellerie du St-Siége, nous trouvons que le Diocèse de Mende comprend le Département de la Lozère : *Provincia Lozerani* (Bulle donnée à Rome le 10 octobre 1822, concernant la circonscription des Diocèses). On voit ici qu'il n'y a pas un grand effort de recherches, et qu'on a tout bonnement latinisé le nom *Lozère* à la manière macaronique.

Maintenant, en laissant de côté les dénominations indiquées dans le Dictionnaire de M. Noël, qui ne sont qu'une méprise étrangère à son savant auteur, il nous

reste les mots *Lesura*, *Lesora*, *Lesera* et *Lozera*, mais, il faut l'avouer, nous n'aurons pas l'embarras du choix, si nous considérons que les deux derniers sont hasardés et que, quant aux deux autres, le premier, à cause de son ancienneté et de son auteur, mérite la préférence. Ainsi, nous dirons *Lesura*, *Lesuræ* pour exprimer le nom du Département de la Lozère, qui, suivant les règles étymologiques, devrait s'écrire en français par un *s*, comme quelques anciens auteurs l'ont fait, au lieu d'un *z*, si la loi relative à la division du territoire de la France en Départemens et l'usage suivi depuis lors n'avaient consacré ce changement dans l'orthographe de ce mot.



PRIX DES LAINES.

Séance du 2 Octobre 1828.

Le Gouvernement, dans la vue de remédier, s'il est possible, à la dépréciation des mérinos, et en général des diverses qualités de laine, a cru nécessaire de chercher à réunir tous les documens qui peuvent jeter du jour sur une matière d'un si grand intérêt ; en conséquence, M. le Préfet a adressé diverses questions à la Société, qui a fait les réponses suivantes :

QUESTIONS.

1.º Quel a été, dans le département de la Lozère, depuis 1789 (année par année, si on peut avoir ces détails), le prix moyen tant des laines indigènes que des laines mérinos et métisses ?

RÉPONSES.

Quelques recherches qu'ait faites la Société sur le prix des laines indigènes, elle n'a pu se procurer les documens nécessaires qu'à partir de 1809. On fait, dans le pays, une différence entre les laines du Causse, qui sont plus chargées de terre, et celles des montagnes, qui offrent moins de déchet. On établit dans le tableau suivant cette différence, en donnant le prix par kilogramme en suint. La laine lavée se vend ordinairement le double.

Années.	Prix moyen du kilog. des laines du causse.	Prix moyen du kilog. des laines des montagnes.
1809	2 fr. 45 c.	2 fr. 65 c.
1810	2 55	2 70
1811	2 00	2 20
1812	2 35	2 60
1813	2 35	2 55
1814	1 90	2 10
1815	2 35	2 55
1816	2 35	2 55
1817	1 95	2 20
1818	1 95	2 15
1819	1 85	2 10
1820	1 70	1 85
1821	1 70	1 85
1822	1 85	1 95
1823	1 60	1 70
1824	1 50	1 70
1825	1 80	1 95
1826	1 70	1 85
1827	1 55	1 70
1828	1 35	1 60

QUESTIONS. — *RÉPONSES.*

Mérinos. — Ce n'est qu'en 1808 que M. Monteil-Charpal introduisit, dans le département, les merinos.

Jusqu'à 1820, le prix a été de 10 à 12 francs le kilogramme, lavé et vendu à Sédan.

Depuis 1820, leur prix a été toujours en baisse : il est maintenant de 8 fr.

Métisses. — Les laines métisses ne se sont vendues annuellement que 25 ou 30 centimes de plus que les laines ordinaires, parce qu'elles déchètent plus au lavage : leur introduction est postérieure d'un ou de deux ans à celle des mérinos.

2.o Quelle a été, pendant les dernières années, l'influence de la baisse progressive des laines sur la situation des agriculteurs ?

Pour les laines indigènes, le découragement causé par la disproportion des soins et des dépenses qu'exigent l'élève et la nourriture des bestiaux avec le bas prix de leurs produits ; et pour celles mérinos, par l'introduction des laines de Saxe.

3.o Quels sont les prix où il serait à désirer que remontassent les laines fines et les laines communes, pour que le cultivateur put se livrer, avec espoir de bénéfice, à l'élève des animaux qui donnent ce genre de produit?

Il serait à désirer que le prix des laines mérinos remontât à celui qu'elles avaient atteint avant la baisse de 1820, c'est-à-dire de 10 à 12 francs le kilogramme ; et que le prix des laines communes put s'élever à 2 francs 40 centimes le kilogramme en suint : ce qui porterait, terme moyen, celui de la toison à 3 francs 50 centimes, afin que le cultivateur put se livrer, avec espoir de bénéfice, à l'élève des animaux qui donnent ce genre de produit, pour lequel ce pays semble plus particulièrement destiné, à cause de ses nombreux et vastes pâturages.

LISTE
DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

M. le Comte DE LESTRADE, Chevalier de la légion d'honneur, Préfet du département de la Lozère.

BUREAU.

Président . . . . . . M. le Baron FLORENS.
Vice-Président. . . M. GUYOT.
Secrétaire perpétuel. M. IGNON, (J. J. M.)
Vice-Secrétaire. . . M. PROST.
Trésorier. . . . . . M. BOUYON.

MEMBRES HONORAIRES.

S. S. le Comte CHAPTAL, Membre de l'Institut, Pair de France.

M. le Baron JERPHANION, ancien Préfet du département.

M. MOREAU (Joseph), *idem.*

M. DE VALDENUIT, *idem*, Préfet du Jura.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANS.

MM.

BLANQUET, Juge au tribunal civil de Mende.

BOISSIER, Négociant.

BOISSONADE, Docteur en médecine, membre correspondant de l'académie royale de médecine, inspecteur des eaux thermales de la Chaldette, membre du jury médical du département.

BONNEL, Chanoine de l'église cathédrale de Mende.

BOURRILLON, Négociant, membre de la chambre consultative des manufactures, fabriques, arts et métiers de la ville de Mende.

Bouyon, Payeur du département.

Chevalier, Propriétaire.

Le Baron Florens, Chevalier de la légion d'honneur, ancien Préfet, membre correspondant du conseil supérieur d'agriculture, membre du conseil général.

Guyot, Chevalier de la légion d'honneur, maire de la ville de Mende, membre du conseil général.

Des Hermaux, Procureur du Roi près le tribunal civil de Mende.

Ignon (J. J. M.), Imprimeur, chargé de la recherche des monumens antiques et du moyen âge du département, membre de la chambre consultative des manufactures, etc.

De Lescure (Célestin), Propriét., chevalier de St-Louis.

Marcé, pharmacien.

Monteil-Charpal, Juge de paix du canton de Mende.

Pascal, ancien Directeur des contributions indirectes.

Prost, Directeur de la poste aux lettres à Mende, membre correspondant des Sociétés Linnéennes de Paris et de Bordeaux.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANS.

MM.

Costier, Maire de Saint-André-Capcèze.

Laporte-Belviala, Maire de Grandrieu, Conseiller honoraire à la cour royale de Nismes, membre du conseil général du département.

Maisonneuve, ancien Directeur des mines, à Vialas.

Mathieu, Juge de paix, à Langogne.

MEMBRES CORRESPONDANS.

MM.

Benoit, ancien notaire, à Villefort.

Boissier, Juge de paix du canton du Pont-de-Montvert, Membre du conseil général du département.

BOIVIN, Architecte du département.

BONBERNAT DU CHAMBON, Juge de paix du canton de Fournels, membre du conseil général, à St-Juéry.

BOURDON, Architecte, à Nismes.

BROS (André), Adjoint à la mairie de Lanuéjols.

DU CAYLA, Maire à Aumont, membre du conseil général du département.

DE CHARAIX, Chevalier de St-Louis, maire de Ribennes.

CHEVALIER, fils aîné, Propriétaire, à la Bessière.

CHIRAC, Propriétaire, au Chambon.

CROUZON (Louis), Artiste vétérinaire, à Mende.

DELPECH, Docteur en médecine, professeur de la faculté de Montpellier, membre correspondant de l'institut, etc.

DUPARC, Négociant, à Mende.

FERRAND, Juge de paix, au Bleymard.

DE FLAUGERGUES, Juge de paix du canton de Viviers (Ardèche), correspondant de l'institut, chevalier de la légion d'honneur.

GRANIER, Maire de Rieutort.

HEDDE (Philippe), à Saint-Etienne (Loire).

IGNON, fils (Auguste), à Mende, membre correspondant de la Société d'Histoire naturelle de Montpellier.

JAFFARD, Négociant, adjoint à la mairie, à Mende.

MATHIEU (Félix Urb.), Docteur en médecine, à Langogne.

Le Comte DE MORANGIÉS, à Fabréges.

PROVENÇAL, Docteur en médecine, professeur à Montpellier, membre correspondant de l'institut, etc., etc.

RENOUARD, Maire à Barre, membre du conseil général.

ROCHE, Maire de Châteauneuf-Randon.

ROUS, Propriétaire, à Mende.

DE SOULAGES, Maire à Auroux, membre du conseil général du département.

TABLE DES MATIERES. (*)

(*) On a indiqué en petites capitales les Mémoires, Notices, etc. qui ont été insérés en entier ou par extrait dans ce volume, et en caractères italiques ceux qui n'ont été que mentionnés dans le compte rendu.

